Plan Local d'Urbanisme

Prémanon

Tome 1 Rapport de présentation ETAT DES LIEUX

Document approuvé le :

Le Maire :

Siège social | Immeuble Axiome | 44 rue Charles Montreuil | 73000 Chambéry
Téléphone 04.79.69.39.51 | Fax 04.79.96.31.09 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie | Les Glaisins - 5 avenue Pré Félin | 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne | Forum Alpium - ZA des Terres Blanches | route de Bardonecchia | 73500 Modane
Agence de Grenoble | 163 CRS Berriat | 38000 Grenoble

SAS au capital de 8000 € |siret n° 48511448200014 | ape 7112 B |n° identification TVA : FR 7848511448200014 |membre d'une association agréée

SOMMAIRE

PARTIE 1 : CADRE DE VIE 7
1. DYNAMIQUES TERRITORIALES 7
1.1 UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE 7
1.2 CONTEXTE SUPRACOMMUNAL : 8
1.3 PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT JURA 8
1.4 LA COMMUNAUTE STATION DES ROUSSES 9
2. ANALYSE PAYSAGÈRE 11
2.1 Eléments de contexte : Paysage réglementaire et inventorié 11
2.2 L'évolution des paysages 14
2.3 Grand paysage et perceptions 17
2.4 Les entités paysagères 28
2.5 Les enjeux paysagers 38
3. ENVIRONNEMENT NATUREL 41
3.1 Milieux physiques 41
3.2 Les risques naturels et technologiques 51
3.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LES MILIEUX PHYSIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS 60
3.4 Milieux naturels 60
3.5 Zones Natura 2000 62
3.6 LES ESPACES NATURELS D'INVENTAIRES 65
3.7 Cartographie des habitats naturels de Prémanon 75
3.8 LES PATRIMOINES ECOLOGIQUES 76
3.9 Les dynamiques écologiques 82
3.10 SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AUX MILIEUX NATURELS ET AUX DYNAMIQUES ECOLOGIQUES88

PARTIE 2 : CADRE D'USAGE 91
4. ATTRACTIVITE RÉSIDENTIELLE 91
4.1 Evolution de la population et de son profil 91
4.2 Logements 95
4.3 Synthèse demographies et logements 102
5. 5. ANALYSE URBAINE ET CONSOMMATION FONCIERE 103
5.1 Formes urbaines 103
5.2 Grands types d'habitat sur Prémanon 104
5.3 Bilan de la consommation d'espace 112
5.4 Bilan foncier du PLU en extension 122
5.5 Analyse de densification et de mutation des esPAces bâtis 127
5.6 Synthèse de l'analyse urbaine 139
6. ECONOMIE 140
6.1 Revenus, emploi, chômage 140
6.2 Analyse commerciale 144
6.3 Economie touristique 150
6.4 Synthèse des activités touristiques 165
6.5 La filière-bois 166
6.6 L'agriculture 171
6.7 Synthèse agriculture et forêts 177
7. DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS 178
7.1 UNE DÉPENDANCE A LA VOITURE INDIVIDUELLE 178
7.2 Déplacements doux et stationnements 180
7.3 Synthèse déplacements et stationnements 189
8. EQUIPEMENTS ET RESEAUX 190
8.1 Equipement scolaire et petite enfance 190
8.2 UN CENTRE VILLAGE POLARISANT LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ 191
8.3 Vivre ensemble, associations 191
8.4 Réseaux télécommunication 191

8.5 Assainissement et eau potable 192
8.6 Synthèse équipements et réseaux 197

Le diagnostic est une étape fondamentale du projet communal, et à ce titre, ne doit pas être qu'un simple état des lieux ou un inventaire de constats.

Le retour d'expérience de plusieurs PLU montre qu'au-delà d'une simple formalité, ***le diagnostic est devenu le fondement de la construction du projet de la commune****. Il doit susciter le débat et les échanges pour faire évoluer les opinions arrêtées. Ce travail permet d'enrichir la compréhension du principe de développement durable et de poser les problématiques autrement qu'en termes de constructibilité.*

Le diagnostic est le socle du projet. Il revêt une importance d'autant plus grande qu'aucun diagnostic n'existe en l'absence de document d'urbanisme. La mise à jour du diagnostic devra, comme décrite précédemment, s'effectuer à plusieurs échelles (échelle globale communale et une échelle intercommunale d'échange, de transit…) afin de cerner et d'actualiser au mieux les enjeux qui touchent le territoire communal.

Pour établir le diagnostic d'un territoire nous avons toujours croisé :

- ***l'approche rationnelle,*** *« scientifique », qui se traduit sous forme de cartes thématiques (sur la base du fond cadastral au format DWG de la zone d'étude étendue, fourni par le maître d'ouvrage en début d'étude), plans, notes et chiffres… et qui comprend aussi des éléments identitaires tels que l'histoire, la culture du lieu…*
- ***l'approche sensible****, subjective, car il y a dans la vie d'une cité de nombreux aspects que l'on ne peut ni quantifier, ni cartographier…*

Partie 1 : Le cadre de vie

Siège social | Immeuble Axiome | 44 rue Charles Montreuil | 73000 Chambéry
Téléphone 04.79.69.39.51 | Fax 04.79.96.31.09 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie | Les Glaisins - 5 avenue Pré Félin | 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne | Forum Alpium - ZA des Terres Blanches | route de Bardonecchia | 73500 Modane
Agence de Grenoble | 163 CRS Berriat | 38000 Grenoble

SAS au capital de 8000 € |siret n° 48511448200014 | ape 7112 B |n° identification TVA : FR 7848511448200014 |membre d'une association agréée

PARTIE 1 : CADRE DE VIE

L'état des lieux du cadre de vie analyse le territoire dans son ensemble, de la façon la plus transversale possible. En effet, le cadre de vie traite des thématiques relatives aux paysages et à l'environnement. Le but est de comprendre le fonctionnement général du territoire, de mettre en exergue ses richesses écologiques, paysagères, environnementales… de mesurer les points forts et faibles de chaque thématique et sous thématique et de mesurer les évolutions anciennes et récentes du territoire à une échelle qui souvent dépasse la commune, permettant de dégager les lignes directrices et tendances évolutives.

L'étude du cadre de vie d'un territoire permet de prendre de la hauteur et de mettre en avant les éléments et dynamiques à prendre en compte dans la réalisation du PLU. Le grand paysage montre les interactions et « évolutions générales » d'un territoire tandis que l'état initial de l'environnement fait ressortir des éléments à prendre en compte, protéger, maintenir ou préserver dans le cadre de l'élaboration du PLU.

1. DYNAMIQUES TERRITORIALES

1.1 UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE

Au cœur du massif du Jura, la commune de Prémanon se trouve à l'extrémité sud-est de la région Bourgogne–Franche-Comté et du département du Jura. Elle est frontalière avec la Suisse, ce qui influe fortement les déplacements et le fonctionnement de la commune, notamment avec les travailleurs transfrontaliers. Son domaine skiable se trouve par ailleurs à cheval entre les deux pays.

Du fait du relief jurassien, Prémanon se trouve en situation de plateau, en surplomb de la vallée du lac Léman. Elle offre une certaine intimité, dissimulée par les plis de ce relief particulier, et un paysage rural contrastant avec la vallée très urbanisée de Genève. Fermée visuellement en limite ouest et sud par le relief, la commune de Prémanon s'ouvre partiellement au Nord-Est vers le plateau des Rousses.

Géoportail-Localisation de Prémanon

1.2 CONTEXTE SUPRACOMMUNAL :

Prémanon est comprise dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et répond de sa charte, en plus du SCOT Haut Jura. La commune fait partie de la Communauté de Communes de la station des Rousses, qui regroupe en tout quatre communes limitrophes (Lamoura, les Rousses, Bois d'Amont et Prémanon).

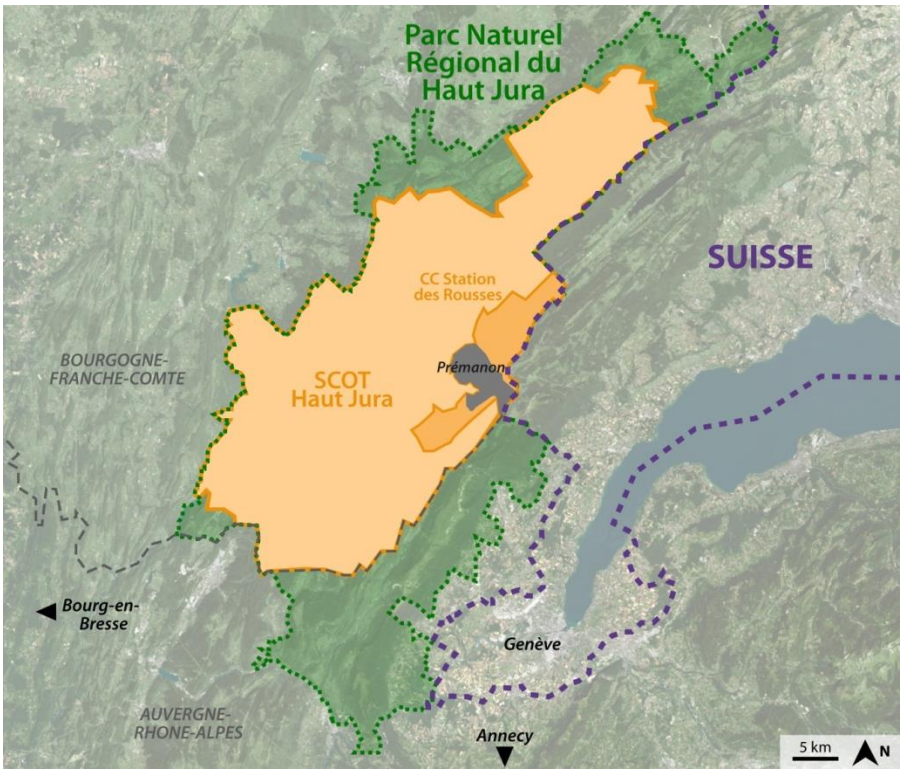

Carte de contexte de la commune de Prémanon-Source : IGN, PNR Haut Jura ; Traitement : Epode

1.3 PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT JURA

La charte du PNR a été renouvelée en 2010, définissant un projet de territoire à l'horizon 2022 et élaboré en concertation. Cette Charte a établi des orientations concernant l'aménagement du territoire, en promouvant le concept d'urbanisme frugal. Ces orientations doivent permettre de répondre aux besoins présents et futurs et, dans le même temps, préserver un équilibre entre espaces urbanisés, naturels, agricoles et forestiers.

La commune de Prémanon est comprise dans l'emprise du PNR Haut Jura, créé en 1986 et regroupant 122 communes actuellement. La charte actuelle du PNR a été validée en 2010 et sa durée de validité s'étend jusqu'en 2022. Elle traduit un engagement collectif envers un projet de territoire conduit sur le long terme.

Le PLU dit être compatible avec les orientations de la Charte. Ces éléments seront développés dans la partie justifications du rapport de présentation.

► SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU HAUT JURA

Le point de départ du SCOT est la Charte du PNR ; ainsi, le SCOT poursuit et approfondit la notion d'urbanisme frugal. Cette notion est intégrée dans une approche cohérente et solidaire du territoire et dans un projet ciblant l'attractivité du Haut Jura.

Tout en intégrant les principes de préservation des continuités écologiques et de sobriété énergétique, le SCOT définit les modalités d'organisation de l'espace en matière d'habitat, de transports, de télécommunications et de développement économique, commercial et agricole.

L'élaboration du premier SCOT du Haut Jura a débuté en 2013 pour une approbation en 2017. Il couvre cinq communautés de communes qui composent le Pays du Haut Jura : Haut-Jura-Arcade, Haut-Jura-Saint-Claude, Jura Sud, Station des Rousses et la Grandvallière. Les objectifs du SCOT sont prévus sur 20 ans, mais les premiers résultats du document devront être évalués en 2023.

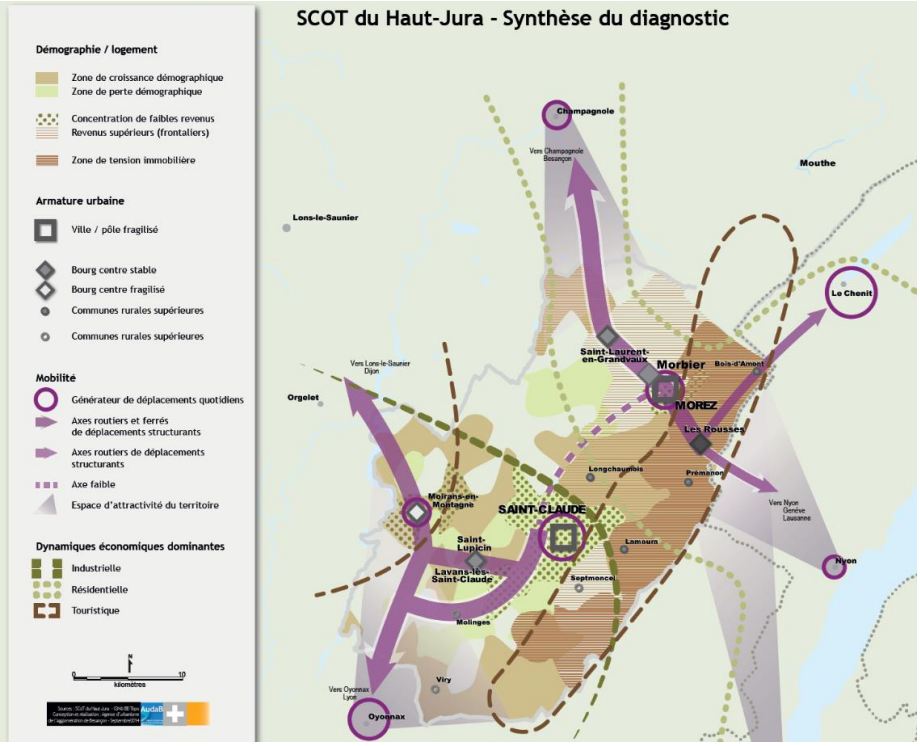

Extrait du SCOT Haut Jura-Source : PNR Haut Jura-Prémanon au sein du SCOT

Prémanon se situe dans une zone de croissance démographique où la dynamique résidentielle domine, complété par celle du tourisme. La position de Prémanon est donc stratégique, car proche de l'arc lémanique, et témoigne de son attractivité territoriale.

La compatibilité du PLU avec le SCOT sera traitée dans la partie justifications.

1.4 LA COMMUNAUTE STATION DES ROUSSES

La Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura a été créée en 1993 et comprend les 4 communes de Bois d'Amont, Les Rousses, Prémanon et Lamoura.

Les 4 communes se sont unies pour gérer ensemble les activités de la station et le développement touristique du territoire.

La Station des Rousses compte à ce jour 37 remontées mécaniques, 230 km de pistes de ski de fond, 70 km d'itinéraires de raquettes à neige, un domaine alpin et nordique relié avec la Suisse et quelque 24 000 lits touristiques. Elle étend son offre touristique à d'autres activités plus estivales telles que la randonnée pédestre, le VTT (près de 300 km d'itinéraires), le golf, l'équitation, l'accrobranche...

La Communauté de communes fait partie intégrante du Syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional du Haut-Jura et conduit à ce titre une politique de développement territorial en synergie avec les orientations environnementales et économiques définies par ce dernier.

Le territoire de la Station des Rousses est géré par 3 structures :

- La Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR), qui est compétente en matière d'investissement dans les activités nordiques, les activités estivales et les offices de tourisme.
- Le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses (SMDT), qui est compétent en matière d'investissement dans les activités alpines. Il est cofinancé par le Conseil Général du Jura, la Communauté de communes de la Station des Rousses et la commune de Bellefontaine.
- La SAEM SOGESTAR, qui est une société d'économie mixte et dont l'actionnaire principal est la Communauté de communes de la Station des Rousses. Elle est l'organisme de gestion au quotidien de nombreuses activités touristiques et de loisirs proposés par la station.

► Les compétences

- Aménagement de l'espace et actions de développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage dont la création serait prévue par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages assimilés

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et cadre de vie
- Etude, accompagnement, création, construction, entretien et gestion d'activités et d'équipements sportifs et culturels présentant un intérêt communautaire.

2. ANALYSE PAYSAGÈRE

2.1 ELEMENTS DE CONTEXTE : PAYSAGE REGLEMENTAIRE ET INVENTORIE

La commune ne comprend aucun périmètre réglementé au titre du paysage (site classé ou inscrit, monument historique, Site Patrimonial Remarquable…). Il existe cependant différents documents réglementaires ou à valeur d'inventaire réalisé à une plus large échelle.

► PARC NATIONAL DU HAUT JURA

La commune de Prémanon est comprise dans l'emprise du PNR Haut Jura, créée en 1986 et regroupant 122 communes actuellement. La charte actuelle du PNR a été validée en 2010 et sa durée de validité s'étend jusqu'en 2022. Elle traduit un engagement collectif envers un projet de territoire conduit sur le long terme.

L'une de ses trois vocations, "un territoire responsable de son environnement", intègre particulièrement les enjeux de paysage. Ainsi, le deuxième axe de cette vocation s'intitule "**développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis**" et présente différentes mesures :

- Valoriser les paysages naturels et bâtis du Haut-Jura, créer ceux de demain
- Valoriser le patrimoine bâti et créer une architecture adaptée au territoire
- Conjuguer projets d'aménagement et d'infrastructures avec le paysage
- Faire le choix d'un urbanisme frugal

A l'échelle du Plan de Parc, un site paysager remarquable est identifié sur la commune de Prémanon : l'"ensemble formé par le Mont Fier et la combe des Arcets".

► SCOT du Haut Jura

Dans le diagnostic paysager du SCOT sont définies des unités paysagères, en croisant les caractéristiques du socle naturel, de l'occupation humaine et des dynamiques paysagères en cours. La commune de Prémanon est incluse dans l'unité "Hautes Combes et hauts Monts".

En synthèse du diagnostic territorial, le SCOT évoque en particulier une "*identité réinterrogée*" sur l'ensemble du territoire et les différentes problématiques associées :

- l'impact sur les paysages identitaires du Haut Jura des changements de dynamiques démographiques et économiques
- la tendance à la dispersion de l'habitat qui modifie la morphologie de l'urbanisation, dévitalise les centres bourgs et banalise les paysages (formes urbaines et architecturales, entrées de ville)
- l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels, alors que ces espaces participent fortement à la typicité des paysages jurassiens
- la transformation de ces espaces par la déprise agricole (avancée de la forêt, disparition des pré-bois…)

Ces constats et enjeux définis par le SCOT au titre du paysage devront servir de base à ceux du PLU et seront affinés, adaptés plus précisément au territoire communal de Prémanon.

- **Une alternance de combes en herbes et de monts boisés :**
  - Une succession de plis parallèles orientés NO/SO à une altitude moyenne de 1000 m
    - vals agricoles et monts boisés caractérisés par des courbes douces et de nombreuses dépressions incurvées valant l'appellation de « hautes combes »
    - ondulations du terrain soulignées par des murets en pierres sèches séparant les prairies de fauche des pâtures ou pré-bois (communaux) et permettant leur lecture dans le paysage.
  - Une occupation importante de l'espace par la forêt :
    - dominante feuillue (aplomb de la Bienne) progressivement résineuse en gagnant de l'altitude
    - massifs conséquents (forêt du Massacre) notamment au nord de l'unité paysagère
    - forêts et bois sur les monts et les pré-bois
    - arbres très présents : ponctuation d'arbres isolés ou rares haies au sein des espaces ouverts animant le paysage et les perceptions.
- **Une eau rare et précieuse mais marquant le paysage où elle est présente :** combe et lac de Lamoura, l'Embouteilleux à La Pesse, tourbière à la Chaux Berthod et ruisseau de la Cire à Cinquétral
- **Un bâti dispersé, des villages au tissu lâche :**
  - Une occupation du paysage héritée de l'influence monastique et de la colonisation du territoire
    - fermes implantées au centre de parcelles étirées transversalement à l'axe des combes offrant ainsi diverses opportunités d'occupation du sol de la combe au mont
    - paysage ponctué et rythmé par ce bâti où l'implantation de chaque ferme répond et s'adapte à la configuration des lieux
    - Des villages constitués assez tardivement (XVIIIème siècle) :
      - ✓ le long des axes de circulation formant des villages-rues : Lamoura, Lajoux, La Pesse, Les Moussières, Longchaumois
      - ✓ groupés à flanc de coteau : Septmoncel, Cinquétral
      - ✓ sans centre : Les Molunes, Bellecombe
  - Des paysages spécifiques liés à l'aménagement touristiques, en particulier à Lamoura et Prémanon :
    - stations de ski : remontée mécaniques, pistes, stationnements, etc.
    - Bâti structurant (centres de vacances) ou impactant (résidences secondaires, architecture importée, etc.)
  - Des extensions résidentielles liées à l'attractivité de la Suisse (travail frontalier) : extensions urbaines sous forme de lotissement en rupture avec les formes villageoises traditionnelles.

ENJEUX

- ➔ Protection et gestion de ces paysages emblématiques et maintien de l'équilibre espaces ouverts, espaces fermés
- ➔ Arrêt de la dispersion du bâti dans le paysage, de l'urbanisme linéaire de façon à conforter les groupements villageois
- ➔ Gestion et qualification des sites touristiques et intégration des projets et équipements
- ➔ Préservation de l'ambiance rurale et de la qualité d'insertion des routes dans le paysage

Extrait du SCOT Haut Jura-PNR Haut Jura — 2010

► ATLAS PAYSAGER DE FRANCHE COMTE

L'Atlas paysager de Franche-Comté a permis de réaliser un inventaire paysager sur la région et une typologie du grand paysage incluant le territoire de Prémanon. Bien que datant de plus de 15 ans, puisqu'il a été réalisé en 2000, ces constats peuvent servir de base à l'analyse paysagère de la commune.

La commune est comprise dans l'unité paysagère "**Jura plissé des Grands Monts**". Celle-ci est définie par son relief caractéristique plissé, qui marque fortement le paysage. Les larges monts anticlinaux sont relativement plats en

leurs sommets, parfois avec alpages et pré-bois, motif typique jurassien. Des rivières et notamment la Bienne créent des entailles perpendiculaires ou parallèles aux plis. Les activités industrielles et touristiques participent également à l'identité paysagère de cette unité, par exemple avec la station des Rousses.

Plus précisément, Prémanon se trouve à cheval entre deux sous-unités paysagères définies dans l'Atlas : le "Haut Réseau des Trois Rivières" et les "Hauts Monts".

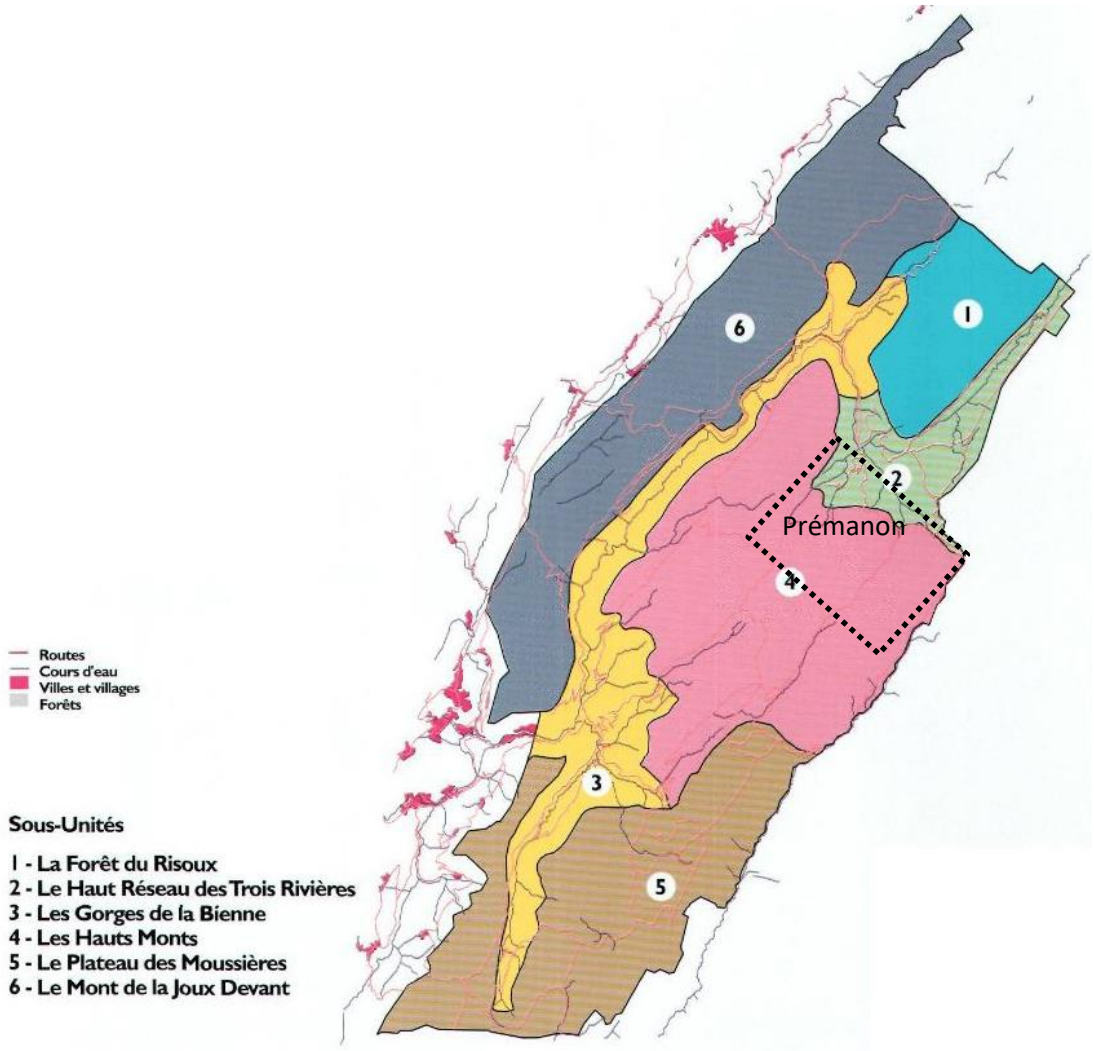

Carte de l'unité « Jura plissé des Grands Monts » extrait de l'Atlas paysager de Franche Comté — CAUE Jura — 2000

La première sous-unité, le « **Haut Réseau des Trois Rivières** », est constituée de différents bassins hydrographiques, ceux de la Bienne, de l'Orbe et de la Valserine, qui marquent le paysage. Les villages datent du XIXe et sont implantés sur des replats hauts, le long des axes de circulation et sous forme d'une succession de hameaux. Les églises se remarquent alors que les mairies se fondent dans la trame urbaine. Quelques anciennes fermes, souvent imposantes, s'implantent à l'écart, aujourd'hui souvent à usage unique de résidence. L'architecture traditionnelle se caractérise par des toits à deux pans pentus, de larges débords de toits, un bardage métallique sur la façade exposée à la pluie, des couleurs claires…

Le bâti récent, souvent construit au moment de l'essor des sports d'hiver, est facilement identifiable de par son implantation isolée et son architecture, s'inspirant souvent du type chalet. Les immeubles collectifs touristiques tranchent par leur volume, leur échelle et le contraste des matériaux.

La seconde sous unité, les « **Hauts Monts** », est délimitée fortement par les entailles de la Bienne, de la Valserine et du Flumen et est un secteur plus élevé et massif. La forêt occupe la plus grande part de l'espace avec des boisements emblématiques comme la forêt du Massacre. Des clairières d'alpages trouent ces boisements et forment avec la forêt un paysage de pré-bois typique.

L'urbanisation est similaire à la sous-unité du « Haut Réseau des Trois Rivières », avec des fermes isolées modestes, des villages assez récents (XIXe) constitués autour de bâtiments publics, des façades typiques bardées autrefois de tavaillons et aujourd'hui de tôle, et une urbanisation récente, liée au tourisme, contrastant fortement avec le bâti traditionnel.

► PLU existant de Prémanon

Le PLU existant a été approuvé en 2006. Le diagnostic paysager inclus dans le rapport de présentation est assez succinct.

Le paysage de la commune est décrit comme régi par une orientation sud-ouest/Nord-Est, alternant les combes ouvertes et les crêts boisés. De nombreux atouts paysagers, avec des lieux particuliers et des vues remarquables, sont listés, et en particulier le secteur du Mont-Fier-Combe des Arcets. Le paysage tendrait cependant à se refermer du fait de l'avancée de la forêt.

2.2 L'EVOLUTION DES PAYSAGES

A Prémanon, différents phénomènes ont modifié progressivement le paysage comme la déprise agricole ou le développement de l'urbanisation.

D'après l'Atlas paysager de Franche-Comté, entre 1984 et 1997, c'est-à-dire sur un laps de temps de 13 ans, l'occupation des sols de l'unité « Jura des Grands Monts », qui comprend Prémanon, a changé significativement.

Ainsi, la surface des territoires artificialisés (comprenant l'habitat) a augmenté de 6 % (soit +72 ha), tout comme la surface des forêts et des milieux semi-naturels (6 % soit +2394 ha), alors que la surface des terres agricoles a diminué de 18 % (soit -2464 ha). Au final, en 1997, les territoires artificialisés occupaient 2 % des sols de l'unité, les territoires agricoles 20 % et la forêt et les milieux semi-naturels 76 %.

On imagine que, depuis 1997, ces tendances se sont poursuivies, l'urbanisation et la forêt progressant, grignotant les zones agricoles, et qu'elles ont débuté bien avant 1984. On suppose également que ces dynamiques soient relativement similaires sur le territoire communal de Prémanon.

En effet, ces dynamiques peuvent être observées plus précisément sur la commune de Prémanon, entre le milieu du XXe et aujourd'hui. Ainsi, on constate que le centre-bourg s'est considérablement étendu et que deux extensions se sont bâties à l'Est, Prémanon d'Amont et la Joux Dessus, complètement déconnectées. On constate également que le boisement a progressé, excepté sur certaines zones, défrichées pour être urbanisées. Les axes de circulation ont été renforcés et certains ont été créés.

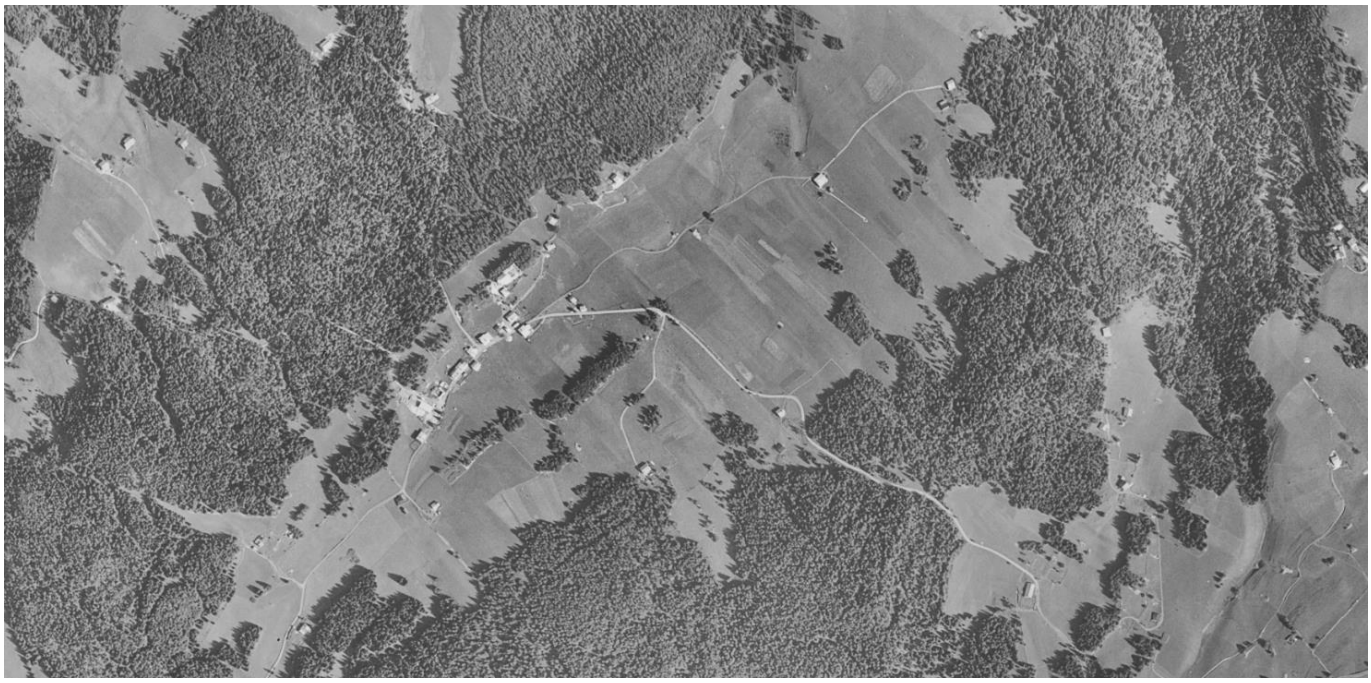

Photos aériennes du centre-bourg de Prémanon et ses extensions-IGN — 1958 et 2017

Le secteur de la montagne des Tuffes s'est également considérablement transformé, avec le développement de la station et du domaine skiable. L'urbanisation quasiment inexistante en 1958 s'est déployée sur le versant nord-est du massif, des axes de circulation importants ont été créés pour desservir la station et de multiples layons de remontées mécaniques et de pistes de ski ont été défrichés dans le boisement, mettant en évidence la présence du domaine skiable. L'organisation de ce secteur est typique d'une petite station de ski et est radicalement différente du reste de la commune, en rupture totale avec l'organisation traditionnelle.

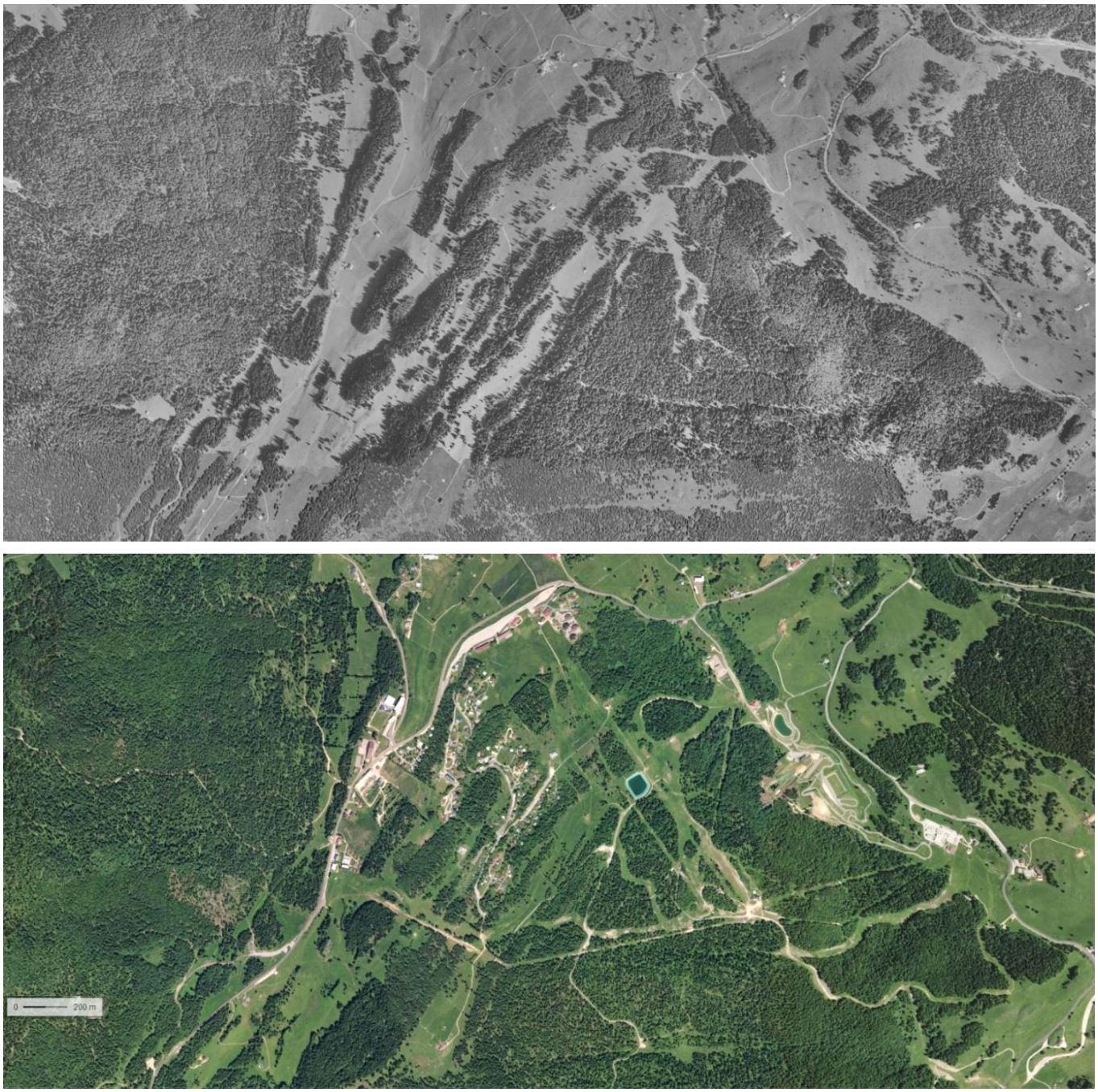

Photos aériennes de la station des Jouvencelles — IGN — 1958 et 2017

Si les tendances de progression du boisement et de fermeture des paysages sont perceptibles sur l'ensemble de la commune, elles sont particulièrement frappantes au Nord-Ouest, sur le secteur des Combes sous Mont Fier et sous les rochers des Arcets. Ce secteur très peu urbanisé, même aujourd'hui, illustre clairement le phénomène de déprise agricole, présentant de larges champs ouverts dans les années 50 qui tendent à se refermer progressivement. On pourrait même imaginer que ce secteur se ferme complètement, occupé par de la forêt, d'ici quelques dizaines d'années.

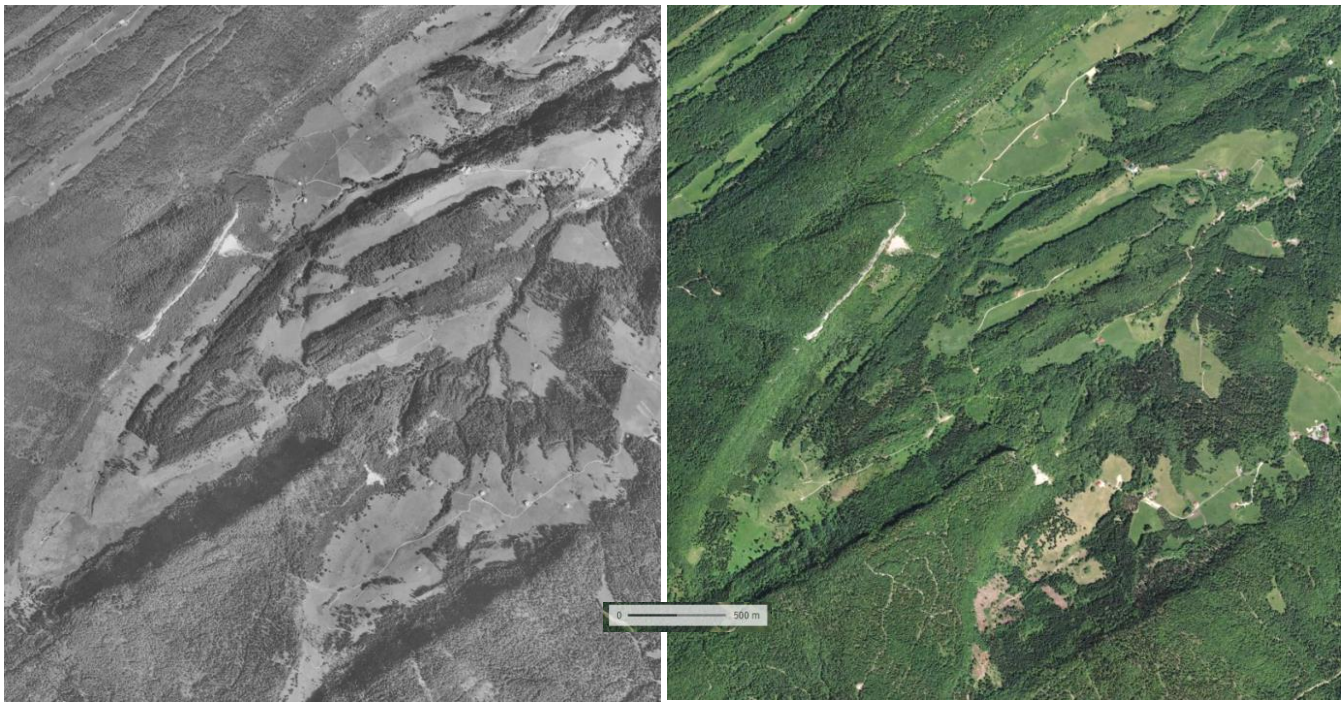

Photos aériennes des combes sous le Mont Fier et sous les rochers des Arcets -IGN – 1958 et 2017

En 50 ans, le territoire de Prémanon est passé d'un paysage alternant espaces boisés et espaces cultivés ouverts, occupés par un habitat souvent isolé, agricole, avec une petite centralité autour de l'église, à un paysage beaucoup plus fermé, avec des poches d'habitat plus importantes et une station de ski.

Les enjeux au titre du paysage concernent donc la préservation d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces boisés, du bâti traditionnel et notamment des bâtiments isolés, et de la centralité du centre-bourg.

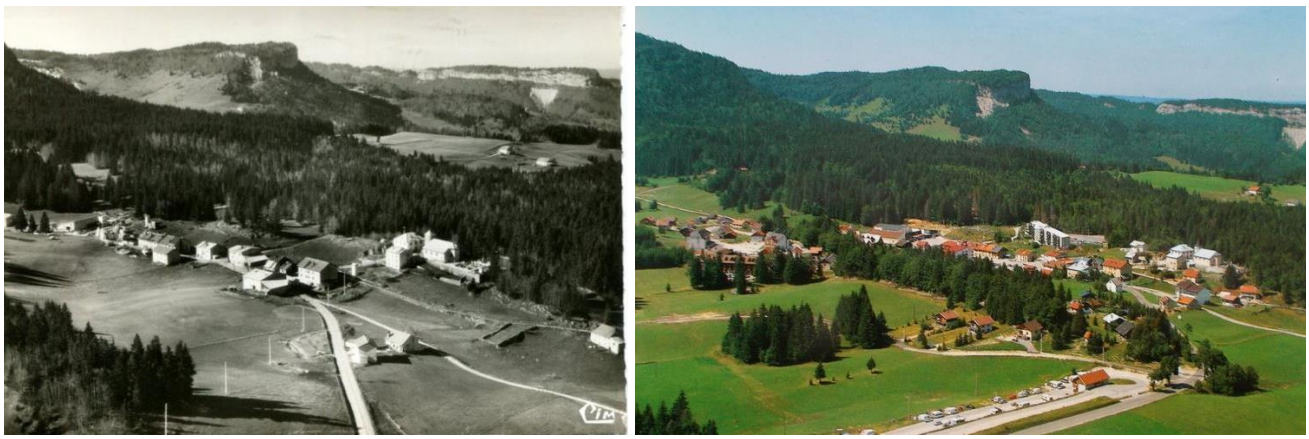

***Cartes postales anciennes du centre-bourg de Prémanon**-Delcampe.com – première moitié du XXe siècle, années 80*

2.3 GRAND PAYSAGE ET PERCEPTIONS

► CONTEXTE PAYSAGER

Le territoire de Prémanon et son paysage sont fortement marqués par la **topographie** : vallonné, le relief peut même être très franc par endroits, avec des pentes raides, des lignes de crêtes marquées (comme les Rochers des Arcets) ou des sommets remarquables (comme le Mont Fier). Ces particularités topographiques constituent des éléments remarquables du paysage, identifiables facilement (*voir plus bas, « points focaux »*).

Les cours d'eau façonnent également le paysage, créant de nombreux talwegs plus ou moins profonds et créant des ambiances particulières. Sur Prémanon, les deux cours d'eau majeurs sont le Bief de la Chaille et la Biennette, cependant peu visibles ou uniquement en vision rapprochée, par exemple au niveau du hameau des Rivières.

Le boisement occupe une majeure partie du territoire, influant fortement le paysage de la commune. En effet, le paysage apparait contrasté : assez fermé et sombre sur les zones les plus densément boisées, il s'ouvre par endroits, créant des respirations et laissant apparaitre des vues plus larges. Ces zones dépourvues de boisement se trouvent généralement sur des zones de replat ou dans des combes encadrées par des versants boisés, et accueillent souvent des bâtiments plus ou moins nombreux. Cet équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés est cependant menacé : du fait de la déprise agricole notamment, le boisement tend à progresser, risquant d'uniformiser les ambiances et de fermer les vues, voire d'asphyxier le paysage de la commune.

Milieu semi-ouvert, transition entre milieux ouverts et fermés, le **pré-bois** est un motif paysager particulier, remarquable et typique du Haut Jura, héritage de l'agriculture traditionnelle. Il est issu d'une combinaison entre les activités de sylviculture et d'élevage, et est actuellement, par conséquent, en régression.

L'urbanisation est contrainte par le terrain naturel, s'installant généralement sur les zones de replat, comme le centre-bourg, ou s'implantant dans la pente, comme la station des Jouvencelles. Le centre-bourg de Prémanon constitue la centralité de la commune, historique, avec deux poches d'urbanisation secondaire à proximité, Prémanon d'Amont et la Joux dessus. La station des Jouvencelles constitue une seconde centralité, cette fois à visée touristique. Mis à part ces deux pôles principaux, le reste de l'habitat est dispersé, sous forme de hameaux ou de maisons isolées. Autour de ces petites poches d'urbanisation, l'espace est généralement ouvert, mais encadré par le boisement, comme de grandes clairières.

Les axes routiers, suivant dans la mesure du possible les vallées, relient les différentes poches d'urbanisation entre elles. Ils offrent des perceptions variées du territoire, alternant entre des passages aux vues fermées, dans le boisement, et des passages dans des espaces ouverts, cultivés, parfois urbanisés.

Equipement anthropique particulier, la commune comprend un **domaine skiable** sur la montagne des Tuffes, aux motifs paysagers et infrastructures caractéristiques (layons rectilignes et pistes de ski dans le boisement, remontées mécaniques). Cet élément paysager rappelle visuellement l'appartenance de Prémanon à la Station des Rousses.

Centre-bourg de Prémanon et son église, quelques arbres au premier plan et les reliefs boisés en arrière-plan

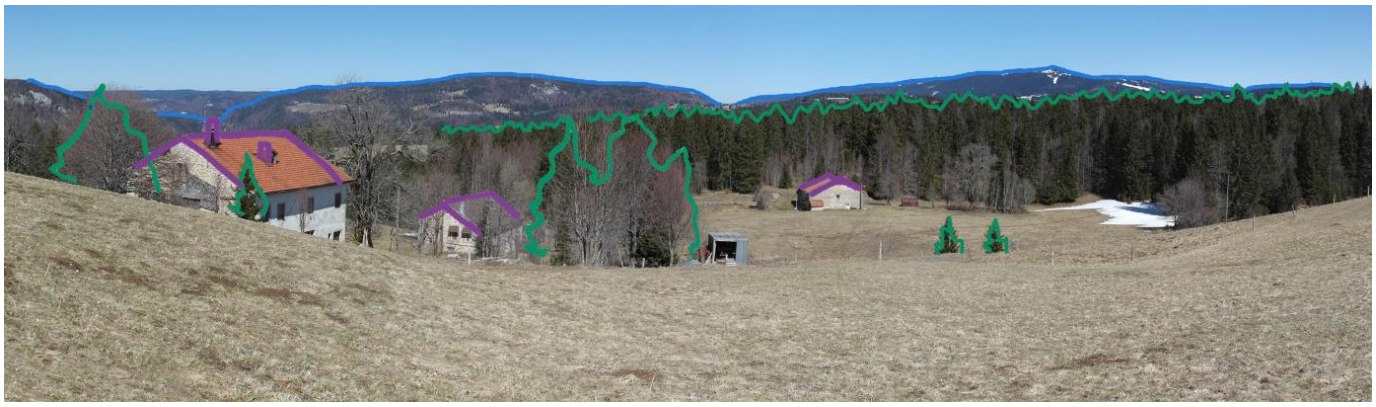

Bâtiments traditionnels isolés, implantés dans un espace ouvert et vue en direction de Morez

Au pied de la station des Jouvencelles, bâtiments touristiques et omniprésence du boisement

Val de Tabagnoz, vallée ouverte et peu urbanisée, encadrée par des versants boisés et occupés-Epode – avril 2018

En violet, les bâtiments ; en vert, arbres et boisements de premier ou second plan ; en bleu, les reliefs boisés d'arrière-plan,

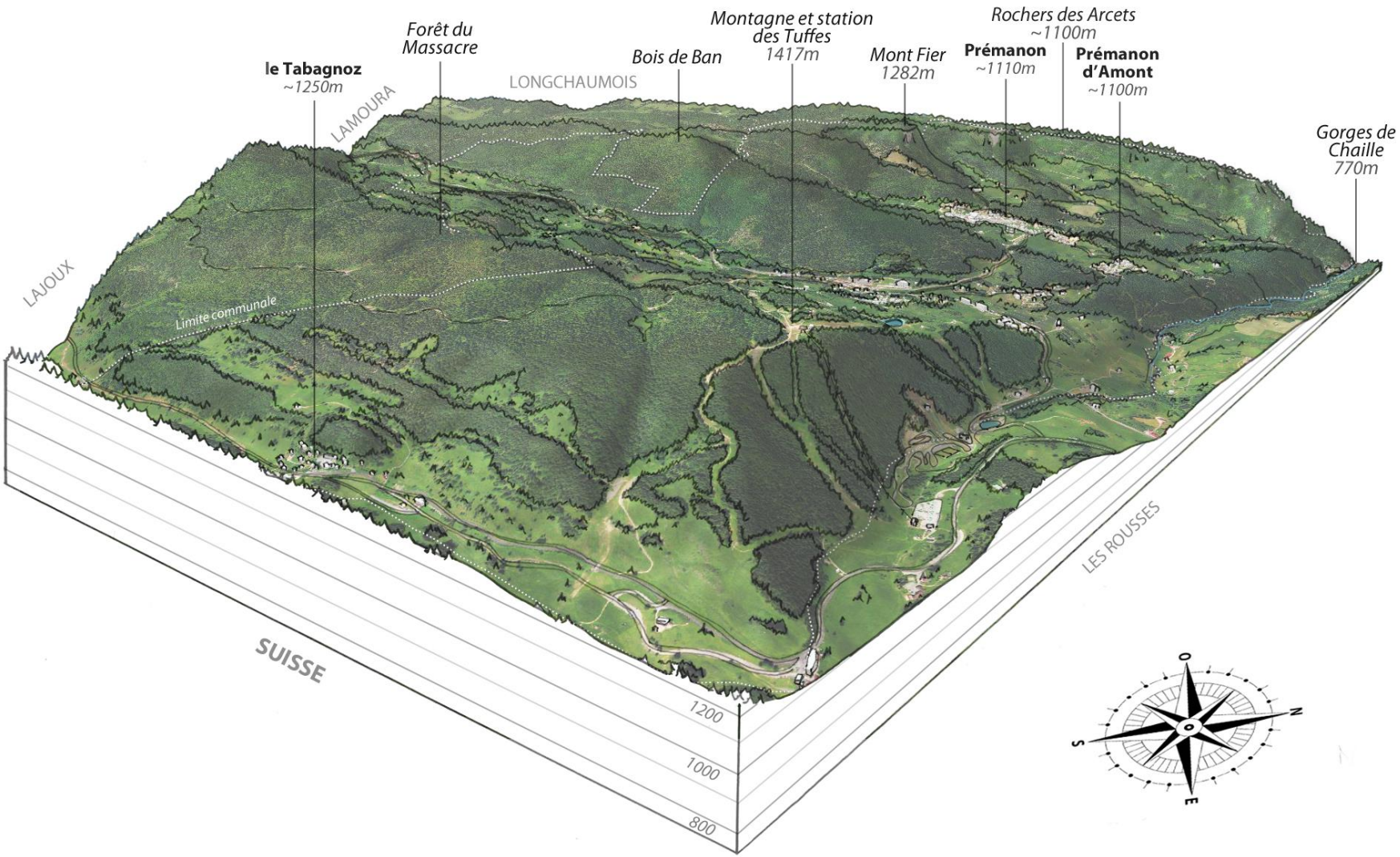

Bloc-diagramme représentant la commune de Prémanon-Epode – avril 2018

▶ PERCEPTIONS ET VUES REMARQUABLES

▶ Vues remarquables :

Du fait de la topographie et de la végétation, les vues sur le grand paysage varient selon où l'on se trouve. Ouverte ou fermée, large ou rapprochée, cette diversité d'ambiances et de vues participe à la qualité paysagère du territoire. Les vues sur le grand paysage ont une fonction esthétique et permettent de comprendre le paysage dans son ensemble, son fonctionnement et son organisation. Elles sont emblématiques du territoire, à différentes échelles (communales, régionales, nationales…).

Depuis la commune, les vues sur le grand paysage, rares du fait de la végétation boisée dominante, possèdent une valeur d'autant plus grande. En effet, pour exister, un point de vue doit combiner absence de masque boisé ou urbanisé et situation topographique favorable, par exemple en surplomb. Ces vues sont emblématiques à échelle communale ou régionale (Haut Jura).

Les éléments de premier plan participent à la qualité des vues, comme des bâtiments isolés (combe du Mont Fier, Sur la Tuffe) ou des arbres remarquables. A l'inverse, un premier plan peu qualitatif détériorera la vue. Certaines vues sont menacées par la progression du boisement qui risquerait de créer un masque opaque au premier plan.

Cinq vues remarquables ont été déterminées sur la commune de Prémanon :

01 : vue depuis le bas de station, à la porte des Jouvencelles, vers le cœur de la commune à l'Ouest et vers les Rousses vers le nord

02 : vue depuis la piste des Jouvenceaux et le haut de la Montagne des Tuffes, vers les Rousses au Nord

03 : vue depuis la route reliant Prémanon et Prémanon d'Amont, vers le village de Prémanon et le Mont Fier, à l'Ouest

04 : vue depuis le secteur de la combe du Mont Fier, vers les Rousses et la vallée de Morez au Nord et vers le Mont Fier à l'Ouest

05 : vue depuis le belvédère des Maquisards, vers la vallée de Morez et les Rochers des Arcets au Nord

Ces vues devront être préservées, notamment face au risque de fermeture par le boisement ou par de nouvelles constructions. Leurs premiers plans devront également faire l'objet d'une vigilance accrue, pour préserver leur qualité. Rares, elles permettent d'apprécier le grand paysage de Prémanon, ses qualités et spécificités.

01 : vue depuis le bas de Station, à la porte des Jouvencelles-Epode – avril 2018-

02 : vue (légèrement zoomée) depuis la piste Jouvenceaux, en haut de la montagne des Tuffes (vers le Nord)-Epode – avril 2018

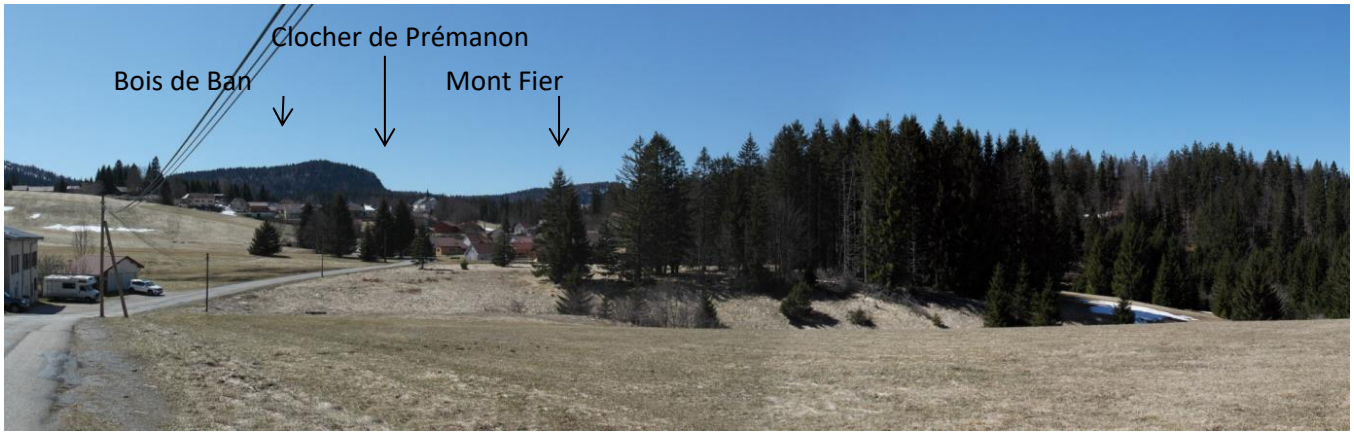

03 : vue depuis la route reliant Prémanon à Prémanon d'Amont (vers l'Ouest)-Epode – avril 2018

04 : Vue depuis le lieu-dit Sous la Tuffe, secteur de la combe du Mont Fier-Epode – avril 2018

04 bis : vue depuis la route de la Combe du Mont Fier (vers l'Ouest) - Risque de fermeture de cette vue (arbustes et jeunes arbres qui tendent à grandir)-Epode – avril 2018

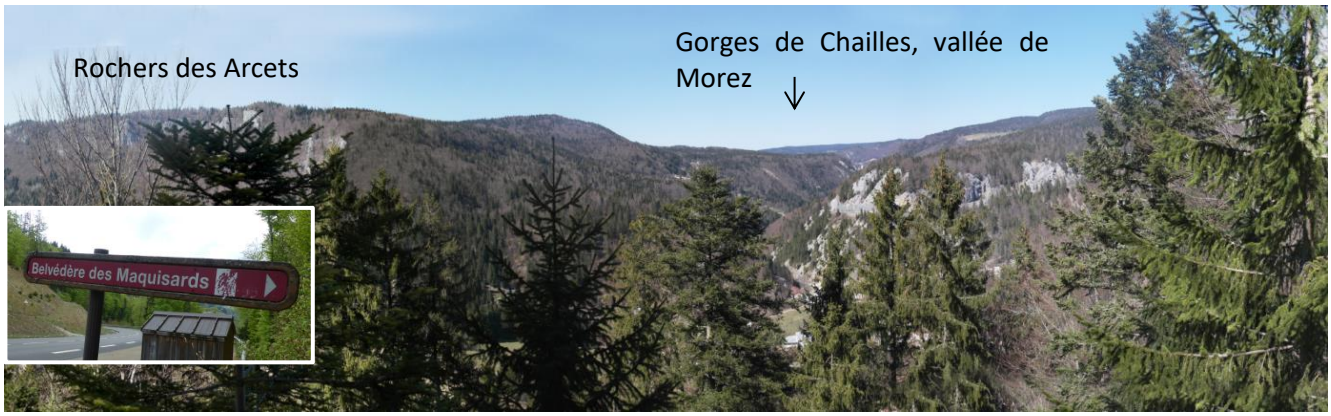

05 : vue depuis le belvédère des Maquisards, au-dessus du hameau des Rivières (vers le Nord) : en partie fermée alors qu'en position stratégique de belvédère (indiqué sur carte IGN et par un panneau)-Epode – avril 2018

Exemple de fermeture de vues remarquables avec le belvédère des Maquisards

► Points focaux :

Les points focaux sont des éléments du paysage qui attirent naturellement le regard. Caractéristiques d'un territoire à plus ou moins grande échelle, ils participent à forger l'identité de ce territoire. Il s'agit généralement de points hauts et particuliers comme un sommet, une particularité géologique, un clocher ou encore un objet architectural remarquable. Ainsi, ils peuvent être d'origine anthropique ou naturelle. Par exemple, le Mont-Blanc est un point focal naturel emblématique au niveau régional (visuellement), voire national (culturellement).

A Prémanon, les points focaux sont généralement perçus de façon assez rapprochée, du fait de la topographie « vallonnée » et du boisement. Les principaux points focaux naturels perçus depuis la commune sont le Mont Fier, la vallée de Morez, les Rochers des Arcets, la montagne des Tuffes ou encore, hors commune, la Dôle. Les principaux points focaux anthropiques sont le clocher de Prémanon et, hors commune, le Fort des Rousses. Ces points focaux sont généralement visibles sur les vues remarquables décrites ci-dessus.

A priori relativement immuables, les points focaux ne portent à priori pas d'enjeu en eux-mêmes. Les cônes de vue vers ces points focaux devront cependant être préservés (enjeux de préservation des vues remarquables).

Points focaux anthropiques et naturels : le clocher de Prémanon et les gorges de Morez-Epode – avril 2018

Points focaux naturels : le Mont Fier et les Rochers des Arcets-Epode – avril 2018

Points focaux hors commune : la montagne de la Dôle et le Fort des Rousses-Epode – avril 2018

► Coupures paysagères :

Les coupures paysagères sont des éléments paysagers qui marquent une rupture dans une ambiance paysagère dominante. Par exemple, il pourrait s'agir d'un espace ouvert au sein d'un milieu majoritairement boisé, d'une

rupture topographique, comme un talweg ou une ligne de crête, ou encore d'une haie boisée entre des parcelles agricoles.

Ces coupures peuvent parfois fermer la vue (ligne de crête, lisière boisée, front bâti …) ou, au contraire, l'ouvrir, la diriger, et participer à sa qualité. Elles peuvent symboliser un passage, une transition, entre différents lieux, entre des ambiances paysagères différentes… et permettent donc de délimiter certaines entités paysagères.

Certaines sont relativement immuables (ruptures topographiques) quand d'autres peuvent évoluer et être amenées à disparaitre (boisement, espace agricole ouvert, prairie…).

A Prémanon, des coupures boisées et topographiques créent un jeu de masques, variant les ambiances malgré la dominance de milieux fermés par le boisement, ouvrant et fermant les vues sur le paysage.

Ces coupures « fermées » peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le paysage, selon leur implantation et ce qu'ils masquent :

Impact négatif si elles empêchent des covisibilités qualitatives, sur les points focaux notamment,

Impact positif si elles favorisent l'intégration paysagère de certaines constructions, par exemple l'urbanisation de la station des Jouvencelles (en effet, ces constructions risqueraient d'être très visibles du fait de leur implantation, remontant sur le versant de la montagne des Tuffes, et de leur nombre ; or, les bandes boisées qui traversent cet ensemble bâti les dissimulent)

Impact positif si elles aident à la lisibilité du territoire

Ces coupures portent des enjeux différents : les masques favorisant l'intégration de l'urbanisation sont à préserver, ainsi que les coupures boisées permettant une lisibilité claire de l'organisation du territoire, tandis que certains boisements doivent être contrôlés, voire rouverts pour favoriser des vues sur le grand paysage et sur les points focaux emblématiques du territoire.

Les coupures et espaces ouverts (prairie, champ…) sont rares sur la commune et portent donc un fort enjeu de préservation. Leur impact est positif puisqu'ils aident à la lisibilité du territoire et de son organisation, garantissent des ambiances variées et permettent des vues sur le grand paysage.

Coupure « fermée » boisée caractéristique à l'arrière du musée des Mondes Polaires, délimitant clairement en façade nord-ouest le centre-bourg-Epode – avril 2018

Coupure/espace ouvert entre le centre-bourg et Prémanon d'Amont, vu depuis la limite nord-est du centre-bourg-Epode – avril 2018

Impact négatif : Vue sur le centre-bourg de Prémanon masqué par un léger relief boisé-Epode – avril 2018

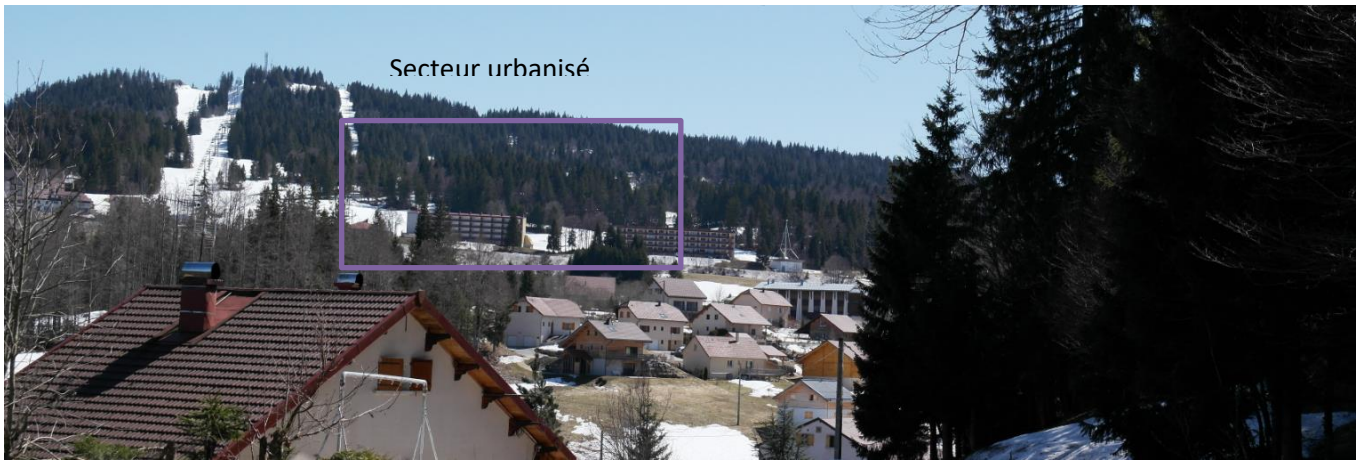

Impact positif : Vue sur le versant urbanisé depuis la Joux dessus : constructions invisibles mises à part les deux grands bâtiments collectifs en pied de versant boisé- Epode – avril 2018

Paysage - Perceptions paysagères

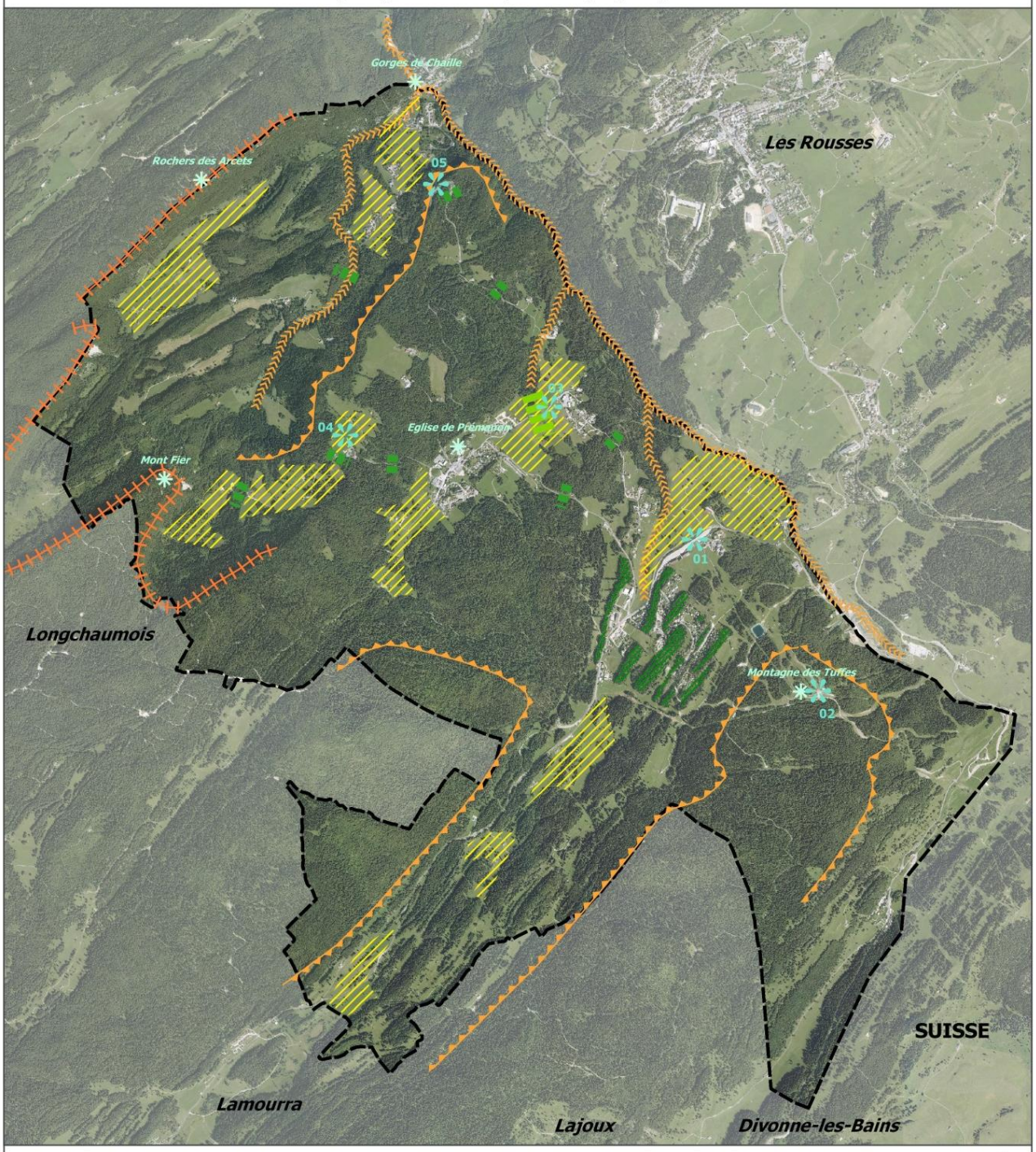

Des perceptions et ambiances fortement marquées par la topographie, au boisement dominant à contrôler

0 250 500 750 1000 m

N

Limite communale

Coupures topographiques façonnant le paysage

- Crête
- Rupture
- Talweg

Coupures végétales rythmant le paysage

- Boisement : coupure fermée
- Prairie : coupure ouverte

Espaces paysagers particuliers

- Masque boisé : permet l'intégration des constructions et offre un cadre intimiste
- Espace ouvert : rare sur la commune, permettant des vues sur le grand paysage et variant les ambiances

Vues et éléments perçus

- Point focal anthropique ou naturel
- Vue remarquable sur le grand paysage

18008
PLU Prémanon

épode

Date : 02-05-2018
Sources : IGN BDOrtho

2.4 LES ENTITES PAYSAGERES

Découper un territoire en entités paysagères permet de mieux le comprendre et de distinguer ses spécificités. Afin de délimiter et de définir ces entités, sont pris en compte les coupures topographiques (lignes de crêtes, ruptures de pente…), les changements de végétation ou encore le type d'occupation humaine (urbanisation, équipement particulier …)

Souvent, une entité paysagère possède des caractéristiques paysagères particulières, similaires sur l'ensemble de son emprise. Elle peut être liée à un point focal en particulier (sommet, village…), généralement perceptible en de nombreux points de cette entité.

Chaque entité possèdera alors des enjeux paysagers spécifiques.

La commune de Prémanon a pu être découpée en quatre entités, certaines se prolongeant au-delà des limites communales :

- Centre-bourg de Prémanon et ses hameaux périphériques
- Domaine et station de la Montagne des Tuffes *(station des Jouvencelles)*
- Combe des Arcets et du Mont Fier
- Monts et Vaux du Haut Jura

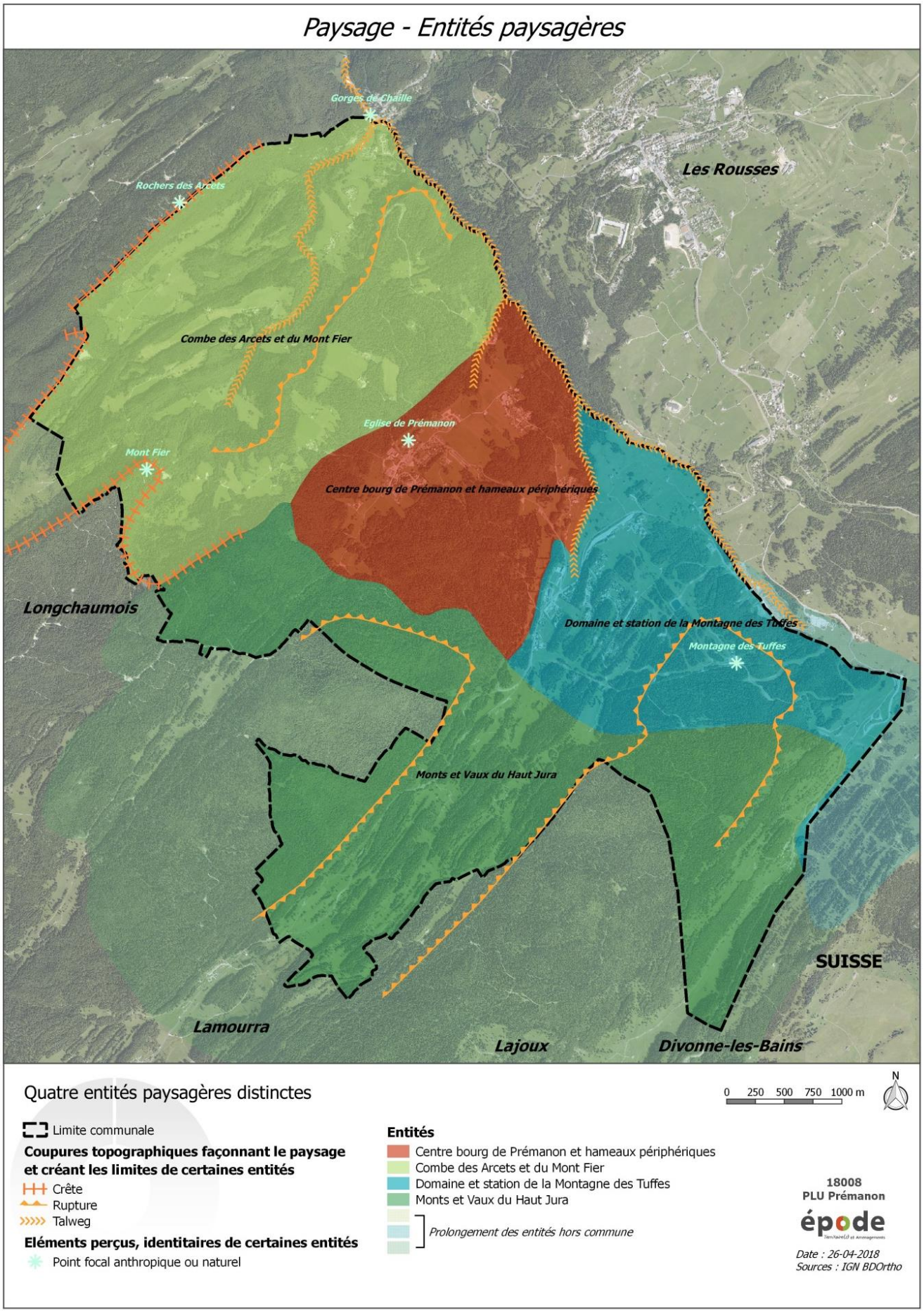
Paysage - Entités paysagères
Gorges de Chaille
Rochers des Arcets
Les Rousses
Combe des Arcets et du Mont Fier
Eglise de Prémanon
Mont Fier
Centre bourg de Prémanon et hameaux périphériques
Longchaumois
Domaine et station de la Montagne des Tuffes
Montagne des Tuffes
Monts et Vaux du Haut Jura
SUISSE
Lamourra
Lajoux
Divonne-les-Bains
Quatre entités paysagères distinctes
0 250 500 750 1000 m
N
Limite communale
Coupures topographiques façonnant le paysage et créant les limites de certaines entités
Crête
Rupture
Talweg
Eléments perçus, identitaires de certaines entités
Point focal anthropique ou naturel
Entités
Centre bourg de Prémanon et hameaux périphériques
Combe des Arcets et du Mont Fier
Domaine et station de la Montagne des Tuffes
Monts et Vaux du Haut Jura
Prolongement des entités hors commune
18008
PLU Prémanon
épode
Date : 26-04-2018
Sources : IGN BDOrtho

► CENTRE-BOURG DE PREMANON ET SES HAMEAUX PERIPHERIQUES

Cette entité se trouve sur une sorte de plateau, au cœur de la commune de Prémanon, géographiquement comme fonctionnellement parlant. En effet, elle comprend le cœur de vie de la commune, le centre-bourg, qui concentre l'urbanisation et regroupe les services et les commerces. Il porte en particulier une fonction touristique avec ses deux musées. Il est issu du centre-bourg historique, bâti autour de l'église et de la mairie.

Deux extensions ont été bâties en discontinuité, à la façon de hameaux : Prémanon d'Amont et la Joux dessus. Elles sont séparées du centre-bourg par des coupures paysagères, soit des parcelles agricoles ouvertes, soit du boisement fermé (voire *3. Grand paysage et perceptions*).

L'architecture est éclectique, regroupant à la fois des bâtiments traditionnels (au cœur du centre-bourg), du bâti résidentiel individuel aux formes et matériaux variés, du bâti collectif imposant en rupture totale avec l'architecture traditionnelle, ou encore des constructions à l'architecture résolument moderne comme le musée des mondes polaires. Cet ensemble trouve paradoxalement une certaine harmonie, à l'exception de bâtiments trop imposants.

Autour de l'ensemble centre-bourg Prémanon d'Amont et autour de la Joux dessus, l'espace est ouvert, entretenu par des activités agricoles. Cela permet des perceptions claires et larges aux alentours de ces poches d'urbanisation (vue remarquable, voire *3. Grand paysage et perceptions*).

Dans l'ensemble, le paysage de cette entité est qualitatif, donnant l'image d'un village traditionnel, avec ses hameaux, entourés de quelques parcelles cultivées. Les enjeux de cette entité concerneront principalement la gestion de l'urbanisation et du boisement en progression.

Atouts de l'entité	**Faiblesses de l'entité**
- Fonction de centralité - Cœur de centre-bourg historique - Architecture éclectique formant une certaine cohérence - Espaces ouverts autour des zones urbanisées - Lisibilité de l'espace entre le centre-bourg de Prémanon et les deux hameaux périphériques (Prémanon d'Amont et la Joux dessus) - Coupures paysagères, ouvertes ou fermées - Clocher de l'église emblématique (point focal) - Eléments patrimoniaux : murgers, façades en tavaillons	- Grands bâtiments d'habitat collectif - Forêt en progression risquant d'« étouffer » le village et de fermer les vues
Enjeux	
Conserver la fonction de centralité Préserver les enveloppes urbaines distinctes du centre-bourg et des deux hameaux Préserver les éléments patrimoniaux (façades en tavaillons, haies arborées…) Gérer le boisement, contenir son expansion dans la mesure du possible	

Le centre-bourg de Prémanon, son église, son éclectisme architectural, et le Mont Fier en arrière-plan

Espace public au centre bourg et éclectisme architectural, entre bâtiments patrimoniaux et constructions récentes

Limite d'urbanisation, espace ouvert et boisements

Espaces ouverts entre le centre-bourg et Prémanon d'Amont ; au centre, haie arborée sur un murger

Route en forêt ; route vers la Joux dessus en milieu semi-ouvert-Epode – avril 2018

► DOMAINE ET STATION DE LA MONTAGNE DES TUFFES

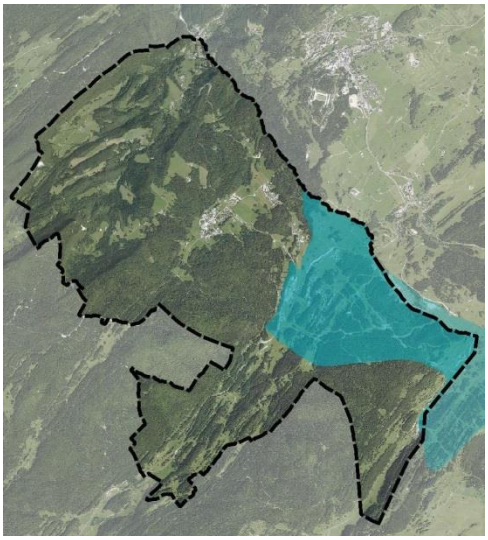

Cette entité comprend le relief de la montagne des Tuffes, se trouvant à l'extrémité nord-est de la commune, et se poursuit à l'extérieur sur la montagne de la Dôle en Suisse.

Sur l'ensemble de cette entité se déploient la station des Jouvencelles et son domaine skiable repérables en vue éloignée comme rapprochée avec les motifs caractéristiques de layons qu'il crée dans le boisement (lignes de remontées mécaniques et emprises de pistes de ski). Bien qu'artificialisant le paysage, ces motifs deviennent finalement identitaires à la commune, signalant la présence de la station.

Différents bâtiments sont implantés dans le versant et sont en partie dissimulés par des masques boisés (la Jaquette, la Fournière). D'autres se trouvent au pied de la montagne et sont très visibles puisqu'ils ne sont pas masqués par le boisement (les Jouvencelles, les Jacobeys). Certains sont des logements touristiques collectifs aux dimensions imposantes, caractéristiques de l'époque de développement de la station. D'autres aménagements sont implantés sur ce site, comme des parkings ou des gares de remontées mécaniques, parfois peu qualitatifs.

Cette entité fonctionne comme une polarité secondaire et saisonnière, un pôle touristique hivernal, regroupant différents services liés à la pratique du ski alpin et drainant les flux touristiques en hiver.

Au sommet de la montagne des Tuffes, quelques trouées dans le boisement laissent apparaitre des vues sur les Rousses ou sur la montagne de la Dôle. Cependant, pour un sommet, les vues sont assez étroites et pas très évidentes, à cause du boisement. Une vue remarquable est appréciable depuis le parking des Jouvencelles, sur la commune et sur les Rousses, grâce à un large espace ouvert.

Au sein de la commune, cette entité se distingue par une organisation complètement différente, en rupture totale avec les structures traditionnelles. L'ambiance est caractéristique des stations de moyenne montagne et son fonctionnement est intimement lié à l'activité hivernale.

Atouts de l'entité	Faiblesses de l'entité
- Ambiance caractéristique de stations de moyenne montagne, à part par rapport au reste de la commune - Seconde centralité, pôle touristique hivernal - Masque boisé qui dissimule certaines constructions - Espace ouvert au lieu-dit de la Grenotte permettant une large vue remarquable sur la commune et sur les Rousses	- Risque de détachement de cette entité au reste de la commune, pouvant fonctionner indépendamment en hiver - Aménagements et infrastructures qui peuvent artificialiser le paysage - Sommet dépourvu de réel panorama du fait du boisement - Formes urbaines en rupture avec les formes traditionnelles

Enjeux
Préserver l'interdépendance centre-bourg/station, que le centre-bourg bénéficie de l'attrait touristique hivernal de ce pôle Préserver les masques boisés dissimulant l'urbanisation ; imaginer l'intégration les bâtiments touristiques imposants Préserver les vues depuis le sommet de la montagne des Tuffes, voire en rouvrir Préserver la vue remarquable et panoramique depuis les Jouvencelles

Sommet de la montagne et de la station des Jouvencelles

Aménagements et constructions liés au domaine skiable, télésiège des Tuffes sur le front de neige du secteur des Jouvencelles ; signalétique spécifique au domaine des Rousses

Vue depuis la Joux dessus sur le secteur des Jouvencelles (et sur les constructions dans le versant, invisibles puisque masquées par le boisement) et sur la montagne des Tuffes

Urbanisation touristique : résidences collectives et individuelles d'architectures variées

Porte de la Darbella : remontées mécaniques, layons dans le versant boisé et urbanisation touristique-Epode – avril 2018

COMBE DES ARCETS ET DU MONT FIER

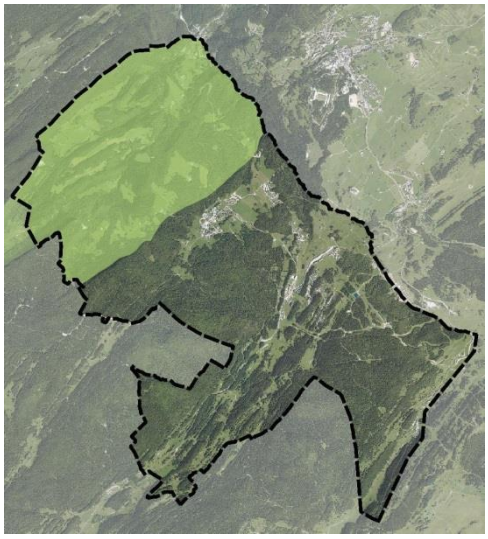

Cette entité forme une large combe, entourée par les reliefs des Rochers des Arcets et du Mont Fier, au Nord-Ouest de la commune et en contrebas du centre-bourg. La combe elle-même présente une topographie vallonnée, marquée par des cours d'eau et notamment la Biennette qui nait dans la combe du Mont Fier puis descend jusqu'au hameau des Rivières pour rejoindre le Bief de la Chaille. A l'extrémité nord de cette entité et de la commune, la rencontre de ces cours d'eau crée une large coupure dans les reliefs, formant les gorges de la Bienne reliant le hameau des Rivières à la commune de Morez.

Cette forme de combe, avec une forte différence entre les points hauts qui l'entourent (Mont Fier à 1282m) et son point bas au niveau des gorges de Chaille (environ 770m), donne une impression d'intimité au sein de l'entité.

Mis à part au hameau des Rivières, qui concentre les habitations et les aménagements, l'urbanisation se fait très discrète sur cette entité, constituée de bâtiments patrimoniaux isolés, parfois regroupés comme aux Arcets. Ces habitations se trouvent généralement au centre d'un espace ouvert, une parcelle pâturée ou cultivée, ce qui forme des « clairières » au cœur du boisement qui recouvre une grande partie de l'entité. Ces parcelles agricoles tendent cependant à se réduire et à se refermer.

L'ambiance de cette entité apparait comme très rurale, intime, avec une dominance d'éléments naturels dans le paysage et une relative discrétion de la présence humaine. Les perceptions sont variées du fait de la topographie vallonnée et de par l'alternance entre espaces ouverts et fermés. Cette qualité paysagère et ces ambiances variées doivent être préservées.

Cette entité est identifiée comme « site paysager remarquable » dans le Plan de Parc du PNR Haut jura, nommée « ensemble formé par le Mont Fier et la combe des Arcets ».

Atouts de l'entité	Faiblesses de l'entité
- Identifiée pour sa qualité paysagère au sein du PNR - Ambiance rurale et intime, dominance du paysage « naturel » ; perceptions variées - Rapport forêt/espaces ouverts encore équilibré - Bâtis isolés patrimoniaux - Points focaux remarquables : Mont Fier, gorges de Chaille, Rochers des Arcets - Perception des cours d'eau	- Menace du boisement qui progresse : risque d'asphyxie du paysage ; cas particulier du Belvédère des Maquisards, qui perd sa fonction de belvédère - Risque d'abandon de certains bâtiments et parcelles trop isolées
Enjeux	
Préserver l'équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés ; maîtriser la progression du boisement. Imaginer la réouverture du panorama du belvédère des Maquisards Préserver, dans la mesure du possible, les bâtiments patrimoniaux et l'activité agricole périphérique	

Constructions isolées patrimoniales, généralement placée au cœur des espaces ouverts

Perceptions tantôt ouvertes, tantôt fermées (vue sur le Mont Fier à gauche)

Résidence touristique « village vacances » et vue sur le Mont Fier

Hameau des Rivières, sommet du Turu, gorges et bief de la Chaille

Au-dessus des Arcets, paysage vallonné de prés ouverts, encadrés par des versants boisés-Epode – avril 2018

MONTS ET VAUX DU HAUT JURA

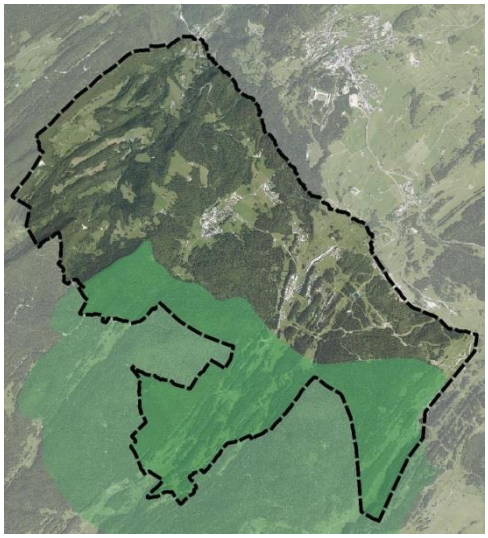

Cette entité est presque entièrement boisée et la présence de l'homme y est presque absente. Seules dans les vals, notamment le val de Tabagnoz ou celui de la Dolarde, se trouvent quelques habitations. Ces vals présentent quelques espaces ouverts, entre les versants boisés et des bosquets, diversifiant un peu les perceptions depuis les routes qui les traversent. Ces bosquets sont qualitatifs et confèrent un paysage particulier de la commune.

Les perceptions sont tout de même assez monotones au sein de cette entité, du fait de la présence dominante du boisement.

Les quelques habitations et le hameau du Tabagnoz présentent une architecture assez éclectique, mais souvent avec des volumes assez réduits.

Sur cette entité se déploie l'important domaine de ski nordique. La présence de cette activité est cependant peu perceptible dans le paysage, puisque ne nécessitant presque aucun équipement ou aménagement impactant. Seule la signalétique indique sa présence.

Cette grande entité, à dominante naturelle et largement vallonnée, offre un paysage finalement assez monotone, sans aucune vue panoramique. Elle présente peu d'enjeux au titre du paysage si ce n'est d'éviter, dans la mesure du possible, l'étouffement complet du paysage par la forêt.

Atouts de l'entité	**Faiblesses de l'entité**
- Bosquets d'arbres qualitatifs en vallée, intercalés avec des espaces ouverts - Dominante naturelle - Domaine nordique discret malgré son importance	- Menace du boisement qui progresse : risque Boisement largement majoritaire : monotonie des perceptions et des ambiances paysagères - Aucune vue remarquable
Enjeux	
Préserver la forme des bosquets en fond de vallée et limiter la progression du boisement Préserver la discrétion du domaine nordique Préserver le caractère naturel de l'entité	

Lieu-dit du Boulu, bosquet boisé au second plan

Secteur parcouru par les pistes de ski nordique ; Signalétique du domaine nordique, respectant le modèle de signalétique des Rousses

Petits bosquets de conifères

Hameau du Tabagnoz en fond de vallée, au pied du versant boisé de la forêt du Massacre-Epode – avril 2018

2.5 LES ENJEUX PAYSAGERS

A l'issue du diagnostic paysager, en prenant en compte les caractéristiques et les spécificités du territoire étudié, un certain nombre d'enjeux paysagers peuvent être dégagés. Ces enjeux peuvent être de trois types :

- **Enjeux de préservation** : ils concernent les éléments généralement « naturels » ou patrimoniaux dont la présence bénéficie au paysage et/ou participe à l'identité du lieu ;
- **Enjeux d'intégration** : ils concernent les éléments qui, actuellement, ne sont pas en harmonie avec le contexte et l'identité paysagers ;
- **Enjeux de valorisation** : ils concernent des éléments du paysage qualitatif, mais peu ou pas mis en avant (à revaloriser), soit sont peu qualitatif au regard du contexte paysager global (à requalifier)

Ils visent à tendre à l'avenir vers un paysage le plus qualitatif possible à l'identité territoriale forte. Ils seront à croiser avec les enjeux des autres thématiques (environnement, urbanisme, tourisme, agriculture…).

A Prémanon, les enjeux, au titre du paysage, portent principalement sur la préservation d'éléments et structures du paysage qui participent à la qualité du paysage de la commune et qui sont représentatifs de son identité, voire de l'identité haute jurassienne. Parmi ces enjeux de préservation, l'enjeu majeur est le maintien de l'équilibre actuel entre espaces ouverts et fermés, face à la menace de progression du boisement.

Les enjeux de valorisation apparaissent en second plan, afin de mettre en avant les richesses de ce territoire (points de vue, éléments patrimoniaux comme les murgers…) ou afin de requalifier certains espaces comme l'espace public du centre-bourg ou les espaces d'accueil de la station.

Les enjeux d'intégration sont, eux, quasiment inexistants puisqu'il n'y a pas de réels « points noirs » paysagers sur la commune, si ce n'est certains bâtiments trop imposants et/ou à l'architecture en rupture avec les formes traditionnelles.

Atouts	**Faiblesses**
- **Vues remarquables (mais rares) et nombreux points focaux** - **Ambiance rurale ; variété des ambiances grâce aux effets d'ouverture/fermeture** - **Urbanisation globalement cohérente qui conserve un héritage traditionnel avec le centre-bourg de Prémanon (coeur de vie), entouré de hameaux et de bâti isolé** - **Éléments patrimoniaux : murgers, façades en tavaillons, pré-bois, haies et arbres remarquables…** - **Pôle touristique de la station des Jouvencelles à l'ambiance caractéristique ; intégration de son urbanisation grâce au boisement** - **Signalétique qualitative, cohérente et identitaire de la station des Rousses** - **Site paysager remarquable à l'échelle du PNR : entité « Combe des Arcets et du Mont Fier »**	- Progression du boisement déjà majoritaire sur le territoire : risque d'« asphyxie » du paysage - Vues menacées ou occultées par la progression du boisement - Architecture éclectique et urbanisation parfois en rupture avec les formes traditionnelles (secteur de la station des Jouvencelles, bâtiments collectifs, « lotissements »…) - Risque d'abandon de certains bâtiments trop isolés et régression du pré-bois, élément paysager remarquable typique du Haut Jura
Enjeux	
Préservation de l'ambiance rurale et des formes traditionnelles : prôner l'« urbanisme frugal », éviter la dispersion du bâti et l'urbanisme linéaire pour conforter les structures traditionnelles en hameau, conserver la structure du centre-bourg détaché des autres poches d'urbanisation, proscrire les opérations d'urbanisation en « copier-coller » type lotissement	

Préservation et valorisation du patrimoine bâti et naturel (préservation et valorisation de l'identité paysagère de la commune et du PNR Haut Jura) : protéger les éléments patrimoniaux (murgers, façades en tavaillon, pré-bois, haies et arbres remarquables…)

Préservation de la variété des ambiances paysagères : conserver les coupures paysagères et plus particulièrement les espaces ouverts, préserver l'équilibre entre espaces ouverts et fermés, contrôler l'avancée du boisement, préserver les pré-bois

Préserver et valoriser les vues remarquables : contrôler l'avancée du boisement, préserver les rares espaces ouverts du boisement et de l'urbanisation, rouvrir des vues (belvédère des Maquisards par exemple), soigner la signalétique et les « premiers plans »

Préservation du statut de centralité du centre-bourg : créer un équilibre avec le pôle touristique de la station des Jouvencelles, une dualité entre pôle de vie et pôle touristique secondaire saisonnier, préserver l'interdépendance centre-bourg/station, requalifier les espaces publics du centre-bourg en privilégiant les circulations douces

Valorisation de la station des Jouvencelles : requalifier les espaces publics et les bâtiments d'accueil, conserver les masques boisés de la station des Jouvencelles, intégrer les éventuels nouveaux aménagements

Les vues remarquables sont un facteur d'attractivité territoriale avéré, ainsi leur maintien contribue à la qualité du cadre de vie et est générateur de flux pour l'économie touristique. Pour autant, la gestion du couvert forestier particulièrement dense et étendu sur Prémanon constitue l'enjeu de demain. En effet, les vues remarquables pourraient disparaitre au profit de l'avancée de la forêt et les conséquences seraient dommageables, asphyxiant le paysage tout en induisant une perte d'attractivité territoriale.

La poursuite du développement urbain de Prémanon génère potentiellement de nombreuses externalités négatives, au vu des tendances récentes : accroissement de la maison individuelle, des opérations de lotissements au coup par coup, déstructuration de la trame urbaine au détriment de l'éclectisme architectural facteur d'identité et d'originalité aujourd'hui.

L'absence de gestion des patrimoines et bâtis isolés concourra à leur disparition, annihilant le caractère identitaire rural montagnard de la commune.

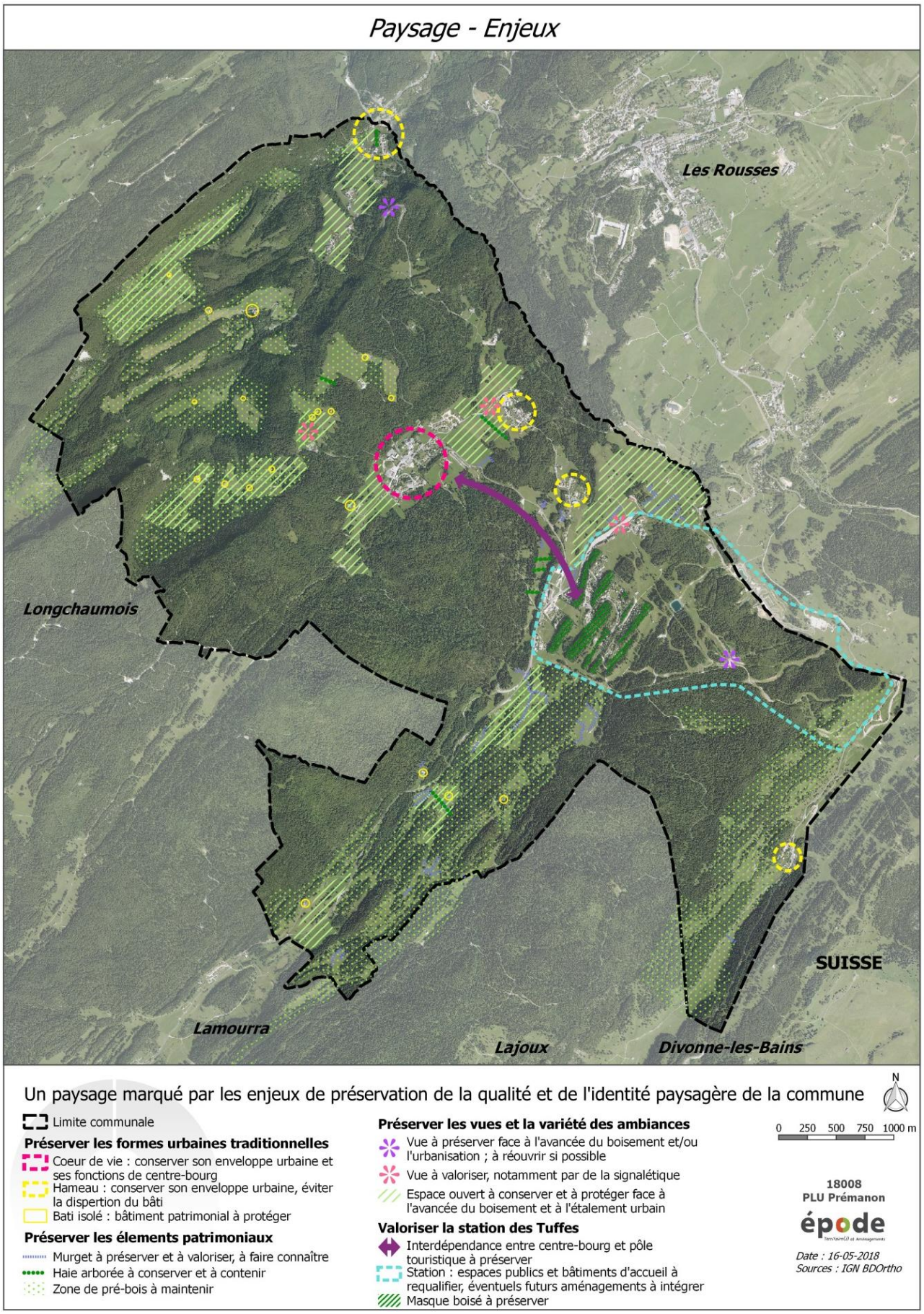
Paysage - Enjeux
Les Rousses
Longchaumois
SUISSE
Lamourra
Lajoux
Divonne-les-Bains
Un paysage marqué par les enjeux de préservation de la qualité et de l'identité paysagère de la commune
N
Limite communale
Préserver les formes urbaines traditionnelles
Coeur de vie : conserver son enveloppe urbaine et ses fonctions de centre-bourg
Hameau : conserver son enveloppe urbaine, éviter la dispertion du bâti
Bati isolé : bâtiment patrimonial à protéger
Préserver les élements patrimoniaux
Murget à préserver et à valoriser, à faire connaître
Haie arborée à conserver et à contenir
Zone de pré-bois à maintenir
Préserver les vues et la variété des ambiances
Vue à préserver face à l'avancée du boisement et/ou l'urbanisation ; à réouvrir si possible
Vue à valoriser, notamment par de la signalétique
Espace ouvert à conserver et à protéger face à l'avancée du boisement et à l'étalement urbain
Valoriser la station des Tuffes
Interdépendance entre centre-bourg et pôle touristique à préserver
Station : espaces publics et bâtiments d'accueil à requalifier, éventuels futurs aménagements à intégrer
Masque boisé à préserver
0 250 500 750 1000 m
18008
PLU Prémanon
épode
Date : 16-05-2018
Sources : IGN BDOrtho

3. ENVIRONNEMENT NATUREL

3.1 MILIEUX PHYSIQUES

► LE CLIMAT

La commune de Prémanon est soumise à un climat de type semi-continental à influence montagnarde. Pourtant situé à une altitude qu'on peut qualifier de moyenne (entre 769m et 1417m), le territoire de la commune est marqué par une rudesse inhabituelle liée à sa situation géographique. Située à la frontière suisse, dans le massif du Jura, Prémanon est adossée aux Alpes toutes proches, l'orientation et la morphologie de ses reliefs canalisant les flux des vents du nord et barrant la route aux flux humides du sud-ouest contribuant à cette particularité.

PRECIPITATIONS

Sur un plan global, le département du Jura est l'un des départements les plus arrosés de France. Les écarts de pluviosité entre les différents points du département sont cependant très importants. Cette pluviosité augmente progressivement avec l'altitude : la zone des plateaux et de la Petite Montagne reçoit entre 1 200 et 1 600 mm de pluies annuelles, le Haut-Jura entre 1 500 et plus de 2 000 mm.

La commune de Prémanon se situe dans le haut Jura et voit donc près de 2000mm de précipitation/an tomber sur son territoire.

Les orages sont surtout fréquents pendant la période estivale. Ces épisodes orageux sont de deux natures. La première que l'on peut qualifier d'orage de montagne se produit l'été, lorsque l'échauffement rapide du sol entraine d'importants phénomènes convectifs ; ils se forment ainsi des cumulo-nimbus qui provoquent des orages sur le relief. La seconde trouve son origine lors du passage de larges dépressions sur la France, créant des bandes orageuses s'étirant des Pyrénées jusqu'à l'Alsace. Il y a en moyenne 40 jours d'orages par an en montagne et entre 25 et 30 jours d'orage par an en plaine et sur les premiers plateaux.

L'hiver, les précipitations tombent sous forme de neige parfois abondante (7 à 11 m de hauteur cumulée) recouvrant la partie haute du territoire. Toutefois depuis plusieurs années on remarque moins de régularité et plus de variations, y compris géographiques, de ce régime neigeux.

TEMPERATURES

En région de montagne, l'hiver se caractérise par des températures froides, très souvent fortement négatives. Dans le Haut-Jura ce froid, inhabituel par rapport à la modestie de l'altitude, est particulièrement rigoureux avec des moyennes annuelles inférieures à 10°C et des minimas pouvant atteindre jusqu'à -30°C.

L'été se caractérise par une arrivée tardive et par sa brièveté. Depuis quelques années on note une moindre régularité des précipitations saisonnières qui s'accompagne d'une fréquence accrue d'aléas climatiques alternants sécheresse prononcée et épisode pluvieux marqué. La hausse des températures, amorcée au début des années 80 et qui s'est accélérée par la suite est sans doute responsable de cet effet. Selon l'OMM (organisation météorologique mondiale), les treize années les plus chaudes qu'a connues la planète sont toutes concentrées sur les quinze dernières années, depuis 1997. Et la normale 1981-2010 ne prend pas en compte l'année 2011 qui, selon Météo France, a été l'année la plus chaude en France depuis le début du XXIe siècle, avec 13,6°C, soit 1,5 degré de plus que la normale 1971-2000, battant le précédent record de chaleur datant de 2003. Ces éléments confirment que la hausse des températures observées sur le terrain dépasse les pronostics les plus pessimistes donnés par les modèles globaux.

► Ensoleillement

L'ensoleillement moyen du Haut-Jura est supérieur à la plupart des autres départements de la moitié nord de la France. Durant la période hivernale, il existe cependant un fort contraste de cet ensoleillement entre les vallées et les parties les plus hautes en raison des brouillards qui apparaissent durant les périodes anticycloniques. À

l'inverse, pendant la période estivale de nombreux passages nuageux, parfois générateurs d'orages viennent occulter le soleil.

► Vent

Le Jura est soumis à deux principaux types de vents :

- **LA BISE** (vent de secteur nord) apportant généralement le beau temps, mais aussi le froid.

Principalement de secteur nord ou nord-est, la bise est un vent continental sec et froid (voire même glacial en hiver) soufflant à n'importe quelle saison, de manière globalement modérée, en dehors des vals et des combes orientés dans un axe NE-SO où elle est plus puissante. On distingue deux types de bises :

  - la bise blanche qui est la bise dominante, associée aux anticyclones froids et ensoleillés,
  - la bise noire, plus rare, qui est associée aux dépressions méditerranéennes ou nord italiennes amenant des chutes de neige. De par son pouvoir desséchant, la bise estivale possède la propriété de craqueler les sols des plaines et de les rendre rapidement poussiéreux.

- **LE VENT DE SECTEUR SUD/SUD-OUEST** « venant de Longchaumois » engendrant la pluie ou la neige.

Les vents de secteur sud, sud-ouest sont généralement associés aux dépressions atlantiques qui amènent de l'air méridional chaud et humide sur le front occidental du département. Parfois ces vents du sud remontent le couloir nord rhodanien et peuvent souffler en rafales jusqu'à plus de 70 km/h. Le vent de sud-ouest "traverse", concerne uniquement la partie montagneuse ; il s'agit du vent apportant les pluies océaniques.

Le Jura reste pour autant globalement peu venté, on y décompte en moyenne une vingtaine de jours ventés, c'est-à-dire des jours où les rafales sont supérieures à 57 km/h. Les cyclones extratropicaux provenant de l'Atlantique traversent le département de façon très atténuée par rapport à leur puissance sur les côtes. Cependant, les sommets des crêtes jurassiennes et les flans les plus exposés portent les traces d'épisodes extrêmes et violents (Crêt Pela, forêt du Chapuzieux pour les phénomènes les plus anciens) et plus près de nous les épisodes des tempêtes de décembre 1999 ou de 2013.

► LA GEOLOGIE

► Relief

La topographie de Prémanon est caractérisée par un relief de « crête », de direction sud-ouest/nord-est, en alternance avec des combes plus ou moins larges (Combe Sambine, Combe de l'Abbaye ...). Ces éléments variant entre 1100 et 1400 m. La principale caractéristique réside dans le fait que la commune se situe en limite nord-est de l'unité des Hauts Monts. La limite de ce bloc massif est marquée par une rupture franche et une faille par rapport au plateau des Rousses dues au Bief de la Chaille. Cette faille est encore plus marquée en limite nord de la commune au lieu-dit « Les Rivières » où la Bienne vient entailler de manière profonde et étroite le bloc jusqu'à Morez.

La commune présente une succession étagée de vallées et de plateaux, entrecoupée de pentes et de monts boisés qui s'élèvent du Pont des Rivières à 770,80 m jusqu'au Mont Fier à 1300 m. Un dénivelé important sépare donc les différentes zones construites de la commune.

► Géologie

Sous le jeu complexe des différentes formes d'érosion, le Haut-Jura plissé a produit des formes géomorphologiques particulières qui caractérisent le territoire. Crêts, monts, combes, vaux, cluses, gorges, lapiaz dessinent une morphologie typique sur laquelle jouent au fil des siècles, la végétation et le travail de l'homme.

La commune de Prémanon, qui appartient donc à ce Jura plissé, présente de larges vallées et plateaux d'altitude, favorables aux activités agricoles et touristiques, alternent avec des reliefs plus accusés (crêts) dont les versants peuvent permettre la pratique du ski alpin.

Le substratum d'une grande diversité est constitué principalement de **calcaires** plus ou moins **marneux** du **Jurassique supérieur** et **moyen**. La plus grande partie de la commune est constituée de sols perméables, soit de **formations alluviales** ou **glaciaires**, soit de **calcaires à porosité fissurale** et/ou **karstique**. Il apparait que *l'accident de Morez*, représenté par la vallée encaissée de la Bienne et prolongée par le Bief de la Chaille au Nord-Est de la commune, constitue le collecteur prioritaire des eaux souterraines.

Des formations **d'éboulis** récentes caractérisent aussi les falaises marquées (Mont Fier, Arcets, Rocher de Tiavy, ...).

cf. carte ci-après.

► Pédologie

La structure actuelle des sols résulte de l'action de fortes précipitations sur les substrats calcaires ou marno-calcaires (lessivage et dissolution importante des carbonates). Les sols de la partie la plus élevée, fortement soumise aux dernières glaciations, sont des sols très riches en matières organiques et en cailloux calcaires, mais à trame cependant décalcifiée.

Le lessivage des calcaires durs fissurés aboutit à la formation de lapiaz, recouverts d'un horizon limifére très noir, peu décomposé et acide. Le sol des Combes, enfin, occupés par les prairies, sont en général des sols bruns calciques, parfois acides, faiblement lessivés et présentant parfois dans certains cas un faciès hydromorphe en profondeur.

Sur substrat morainique, le type de sol dominant est le sol brun calcaire, aéré et d'épaisseur modérée (0,20 à 0,40m) qui se développe sur les faciès de moraine d'ablation.

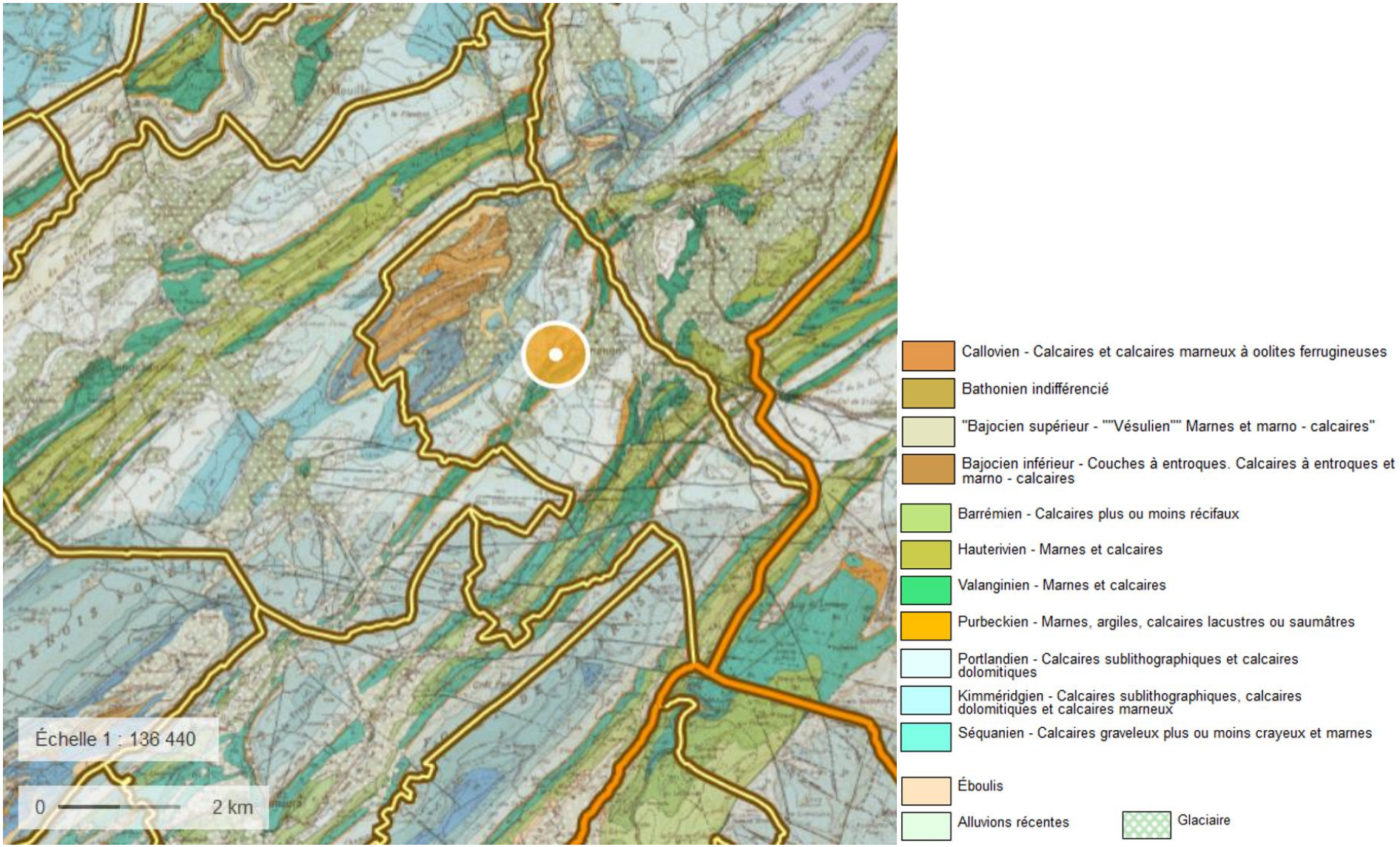

Carte géologique sur la commune de Prémanon-Source : Géoportail/BRGM

► LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

❖ ***Hydrogéologie***

La nature calcaire des roches a engendré un karst et un important réseau souterrain de circulation d'eau dans lequel les vitesses d'écoulement sont relativement rapides et les capacités d'épuration naturelle très faibles. Les circulations souterraines sont parallèles aux directions structurales de la Haute Chaîne (sud-ouest/nord-est) et ces cheminements approchent ou dépassent la dizaine de kilomètres avec comme distance maximale les 21,5 km qui séparent les pertes du Grandvaux avec la source de l'Enragé (Chassal) au bord de la Bienne. Les nappes phréatiques, quant à elles, sont aussi limitées aux terrasses alluviales des cours d'eau plus ouverts (basse vallée de la Bienne, haut cours du Doubs) et aux bassins entourant les lacs naturels.

La commune de Prémanon est concernée par la masse d'eau souterraine : « Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et RhoneRD (FRDG149) »

❖ ***Cours d'eau***

En raison de la nature karstique des terrains, le réseau hydrographique superficiel est peu dense et limité à Prémanon (comme sur l'ensemble du Haut Jura).

Ainsi, les eaux vives de surface suivent les grands axes des plissements ou les grands accidents géologiques. Toutefois, par endroit, les rivières ont taillé les roches où se sont frayés des chemins à travers elles (des cluses) comme la Bienne à Morez ou le Flumen en amont de Saint-Claude. Le plus souvent les cours d'eau sont torrentueux et rares sont les secteurs présentant des méandres. Tous présentent des régimes avec des crues souvent importantes et des étiages marqués.

Les principaux cours d'eau sur la commune de Prémanon sont :

- le **Bief de la Chaille**, qui nait au pied de la Dôle et évolue pour devenir la rivière de la Bienne à l'extrémité Nord de la commune, à la confluence avec la Biennette. Il matérialise la limite avec la commune des Rousses;
- la **Biennette** qui comprend plusieurs sources, Combe du Mont Fier, Combe Berthod et rejoint le Bief de la Chaille pour former la Bienne.

Quelques écoulements secondaires arrivent à la Biennette, en provenance des Arcets, de Sous la Tuffe et de Chanchillon, et au Bief de la Chaille en provenance du village de Prémanon. La qualité de ces cours d'eau est bonne à très bonne.

Confluence entre le Bief de la Chaille et la Biennette : formation de la Bienne-Source : Epode, avril 2018

A gauche la Biennette et à droite le Bief de la Chaille juste en amont de la confluence-Source : Epode, avril 2018

- ***Lacs naturels***

Les lacs hauts jurassiens (lac des Rousses, lac de L'Abbaye, lac de Lamoura, lacs de Bellefontaine et des Mortes, lac d'Ilay) constituent les seules réserves d'eau douce facilement accessibles et mobilisables. Toujours entourés de tourbières, ils sont les témoins d'un passé glaciaire et sont un héritage fragile. Seuls deux d'entre eux ont des émissaires de surface (Lac d'Ilay et Lac des Rousses), tous les autres ont la particularité de restituer leurs eaux par des pertes qui alimentent les réseaux souterrains. Avec l'ensemble des zones humides qui se nichent aux creux des vallons, ils jouent donc un rôle essentiel dans la lente restitution des précipitations qu'ils collectent et la régulation des débits des cours d'eau. Ils constituent un enjeu majeur.

La commune de Prémanon de comprend aucun lac sur son territoire. Le lac des Rousses, situé sur la commune voisine, à quelques kilomètres du centre de Prémanon est implanté dans le fond du Val de l'Orbe, synclinal orienté nord-est sud-ouest. Ce vallon prend naissance au niveau des Rousses d'Amont et se poursuit sur environ 20 km en direction du nord-est. C'est le seul lac de Bourgogne-Franche-Comté situé dans le bassin versant du Rhin.

Vue sur le Lac des Rousses depuis Prémanon (secteur des Jouvencelles)-Source : Epode, avril 2018

❖ ***Lacs artificiels***

Le passé industriel du Haut Jura a jalonné le tracé de tous les cours d'eau de nombreux seuils et arrivoires pour alimenter moulins, martinets ou microcentrales Deux retenues marquent principalement le paysage et le régime des rivières du Haut-Jura :

- le barrage de Vouglans sur la rivière d'Ain (seconde retenue de France par sa longueur),
- le barrage d'Etables sur la rivière Bienne en aval de Saint-Claude,

La commune de Prémanon n'est pas concernée par un de ces barrages. Elle comprend cependant une retenue collinaire sur son domaine skiable.

Retenue collinaire sur le domaine skiable de Prémanon (secteur des Jouvencelles)-Source : Epode, avril 2018

❖ ***Synthèse***

Un niveau de précipitation élevé et une position en tête de bassin pour de nombreuses rivières (la Bienne, l'ensemble formé de la Saine et de la Lemme, l'Orbe et le Doubs) confèrent au territoire du Haut Jura un statut de « château d'eau ». Cependant, par sa nature, le karst haut-jurassien n'en constitue pas moins un milieu aquifère d'une grande vulnérabilité à la pollution ainsi qu'aux aléas climatiques (sécheresses, étiages, inondations…). L'histoire récente a montré combien des épisodes de fortes précipitations pouvaient avoir de dramatiques conséquences sur les villes et villages de vallées et à l'inverse que de forts étiages pouvaient entrainer une dégradation importante de la qualité des eaux.

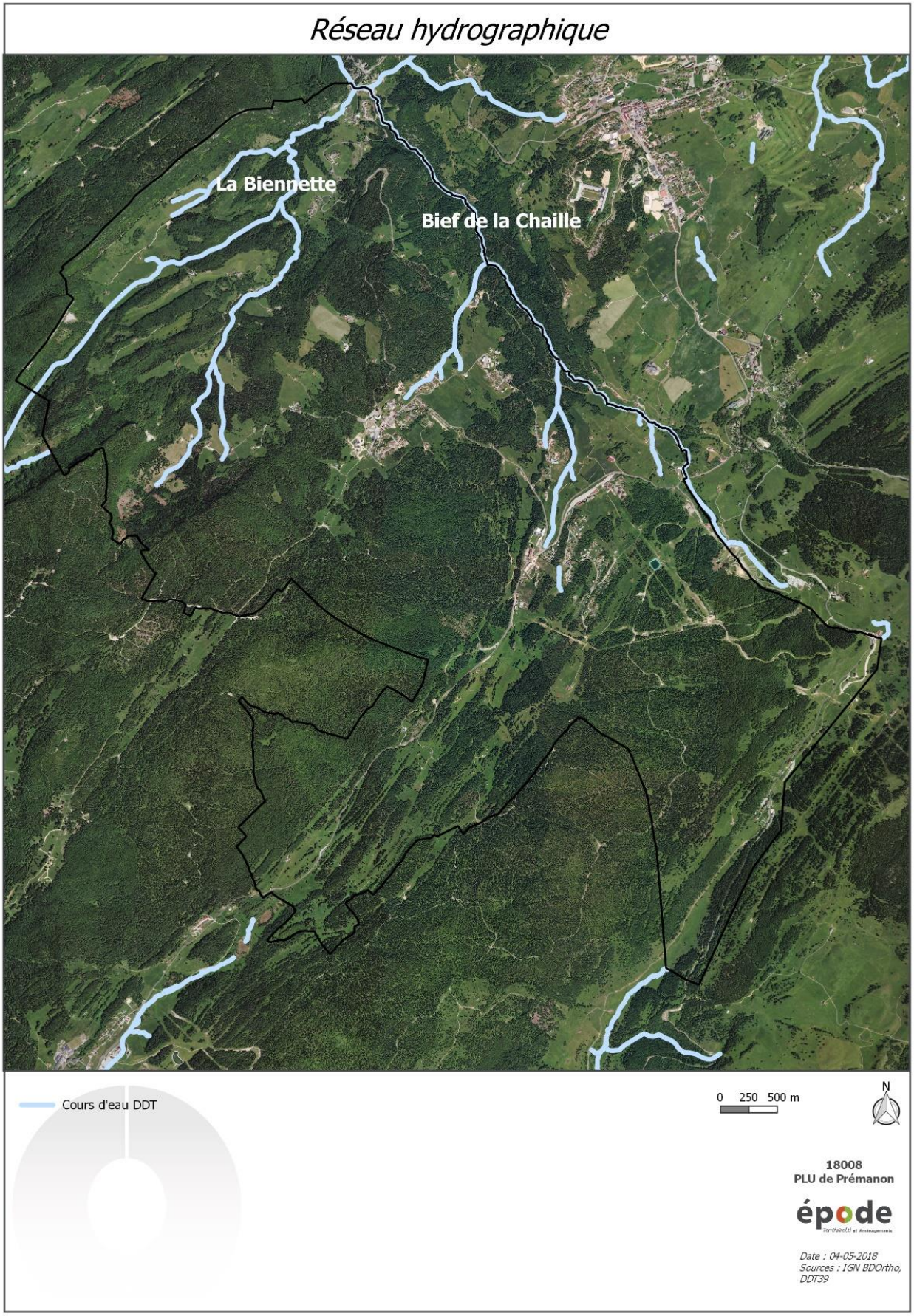
Réseau hydrographique
La Biennette
Bief de la Chaille
Cours d'eau DDT
0 250 500 m
N
18008
PLU de Prémanon
épode
Date : 04-05-2018
Sources : IGN BDOrtho, DDT39

► LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE), engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle a été adoptée par le Parlement Européen le 23 octobre 2000 et publiée au Journal officiel des Communautés Européennes du 22 décembre 2000. Elle a été transcrite dans le Code de l'Environnement (articles L 211-3 et suivants).

Elle fixe comme principales échéances, dans chaque bassin hydrographique, l'élaboration :

- d'un état des lieux depuis fin 2004 (document adopté par le Comité de Bassin RMC le 4 mars 2005);
- d'un plan de gestion qui fixe notamment les objectifs à atteindre pour 2015. En France, le plan de gestion est transcrit dans le S.D.A.G.E. (voir ci-après).

Dernière échéance pour la réalisation des objectifs : 2027.

► SDAGE 2016 – 2021 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée

Le territoire de Prémanon est inclus dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE RM), entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans.

Le SDAGE définit 9 orientations fondamentales : il reprend les 8 orientations fondamentales du SDAGE 2010 – 2015 qui ont été actualisées et inclus une nouvelle orientation fondamentale « s'adapter aux effets pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques » :

0. S'adapter aux effets du **changement climatique**.
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de **non dégradation** des milieux aquatiques.
3. Prendre en compte les **enjeux économiques et sociaux** des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
4. **Renforcer la gestion de l'eau** par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
5. **Lutter contre les pollutions**, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
6. **Préserver et restaurer** le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.
7. **Atteindre l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
8. **Augmenter la sécurité** des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée.

Il intègre aujourd'hui les obligations définies par la Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 et met également en œuvre les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

► Le PGRI Rhône-Méditerranée 2016-2021

La commune de Prémanon est incluse dans la zone prise en compte pour le PGRI Rhône -Méditerranée.

L'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée s'est engagé dans la continuité des étapes précédentes de mise en œuvre de la directive inondation. De l'automne 2013 au printemps 2014, l'établissement du futur PGRI a donné lieu à de nombreuses réunions associant les services de l'Etat et ses établissements publics, les collectivités, les usagers socio-économiques. Le 19 septembre 2014, le Comité de bassin a donné un avis favorable au projet de PGRI 2016-2021.

Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le 7 décembre 2015 le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée, après prise en compte des avis reçus.

Ce PGRI se décline en 5 grands objectifs qui sont :

- **GRAND OBECTIF n°1** : « Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation »
- **GRAND OBJECTIF n°2** : « Augmenter la sécurité des populations exposées aux risques inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »
- **GRAND OBJECTIF n°3** : « Améliorer la résilience des territoires exposés »
- **GRAND OBJECTIF n°4** : « Organiser les acteurs et les compétences »
- **GRAND OBJECTIF n°5** : « Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation »

Le PGRI reprend également les TRI (Territoires à Risques importants d'Inondation) pour définir des stratégies locales pour répondre aux objectifs du PGRI.

La commune de Prémanon n'est pas comprise dans un TRI.

SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La commune de Prémanon et plus largement le Haut Jura n'est pas concerné par un SAGE.

► CONTRAT DE RIVIERE BIENNE-ORBE

Le contrat de Rivière Bienne-Orbe est né de la volonté des communes du bassin versant de la Bienne d'apporter ensemble des solutions durables aux problèmes d'écoulement des eaux qui avaient entrainé les inondations répétées de 1990 et 1991.

Aussi, historiquement, de nombreuses activités de travail des métaux se sont développées dans la vallée de la Bienne (notamment sur le bassin morézien) et ont conduit à d'importants déversements de métaux lourds dans la rivière et dans les boues des stations d'épuration des collectivités. La recherche d'un traitement et d'une gestion globale des cours d'eau du bassin versant a donc été vivement encouragée par le Ministère de l'Environnement, qui a attribué le label "contrat de rivière", par la Région de Franche Comté, le Département du Jura, et par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

- ⇨ Ainsi, instigateur des études générales sur l'état de la Bienne et de ses affluents, le Parc naturel régional du Haut-Jura a participé activement à l'élaboration du contrat.

Il s'est vu confier, à la demande des communes, la réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques et de traitement paysager, les opérations à caractère écologique et piscicole, ainsi que les actions d'information et de sensibilisation.

- ⇨ Afin de reconquérir une bonne qualité de l'eau et de produire des boues d'épuration aptes à l'épandage agricole, diverses actions ont été menées par le PNR du Haut-Jura depuis 1994 (signature du contrat de rivière Bienne-Orbe)
- ⇨ D'importants travaux (curage du barrage d'Etables, dégagements d'embâcles, travaux sur les seuils et les berges, reméandrements, …) ont permis de retrouver un fonctionnement hydrologique plus sûr.

Ce contrat de rivière s'est achevé en 2001.

3.2 LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

► RISQUES NATURELS

Le territoire du Haut-Jura est essentiellement concerné par des risques d'inondations dans la vallée de la Bienne-Tacon et dans le haut cours du Doubs. En fonction de la géologie et sur certaines zones limitées, une dizaine de communes sont également susceptibles d'être concernées par des mouvements de terrain, c'est le cas de Prémanon.

❖ ***Risques d'inondation***

Situé en tête de bassins versants de nombreux cours d'eau, le Haut-Jura a en outre une responsabilité importante en matière d'inondation au-delà de son propre territoire.

Deux grands types d'inondations sont à distinguer :

- les inondations de plaine (plateau, combes) dues à un débordement des cours d'eau ou à une remontée de la nappe phréatique,
- le ruissellement en secteur urbain lors de très fortes précipitations

Dans les années 1990 et 1991, le Haut-Jura a connu de très importants épisodes pluvieux intervenant sur des sols gelés ou couverts de neige. L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par :

- Arrêté interministériel du 16 mars 1990 (paru au Journal Officiel du 23 mars 1990) pour les inondations et coulées de boues du 13 au 19 février 1990.
- Arrêté interministériel du 29 décembre 1999 (paru au Journal Officiel du 30 décembre 1999) pour les inondations, coulées de boues et mouvements de terrains survenus à l'occasion des intempéries du 25 au 29 décembre 1999.

Suite à cela, les Plans de Prévention des Risques d'inondation ont été prescrits sur les territoires de la Bienne et du Tacon (1998) ainsi que sur le secteur du Haut Doubs (2001).

Ils ne couvrent cependant pas la commune de Prémanon.

L'étude de prévention contre les inondations réalisées en 1995 dans le département du Jura a néanmoins recensé sur la commune de Prémanon, deux zones sensibles au ruissellement urbain dans le secteur des Rivières, au nord de la commune. Le ruisseau de La Biennette passant sous la RD 25 d'où les risques de débordement.

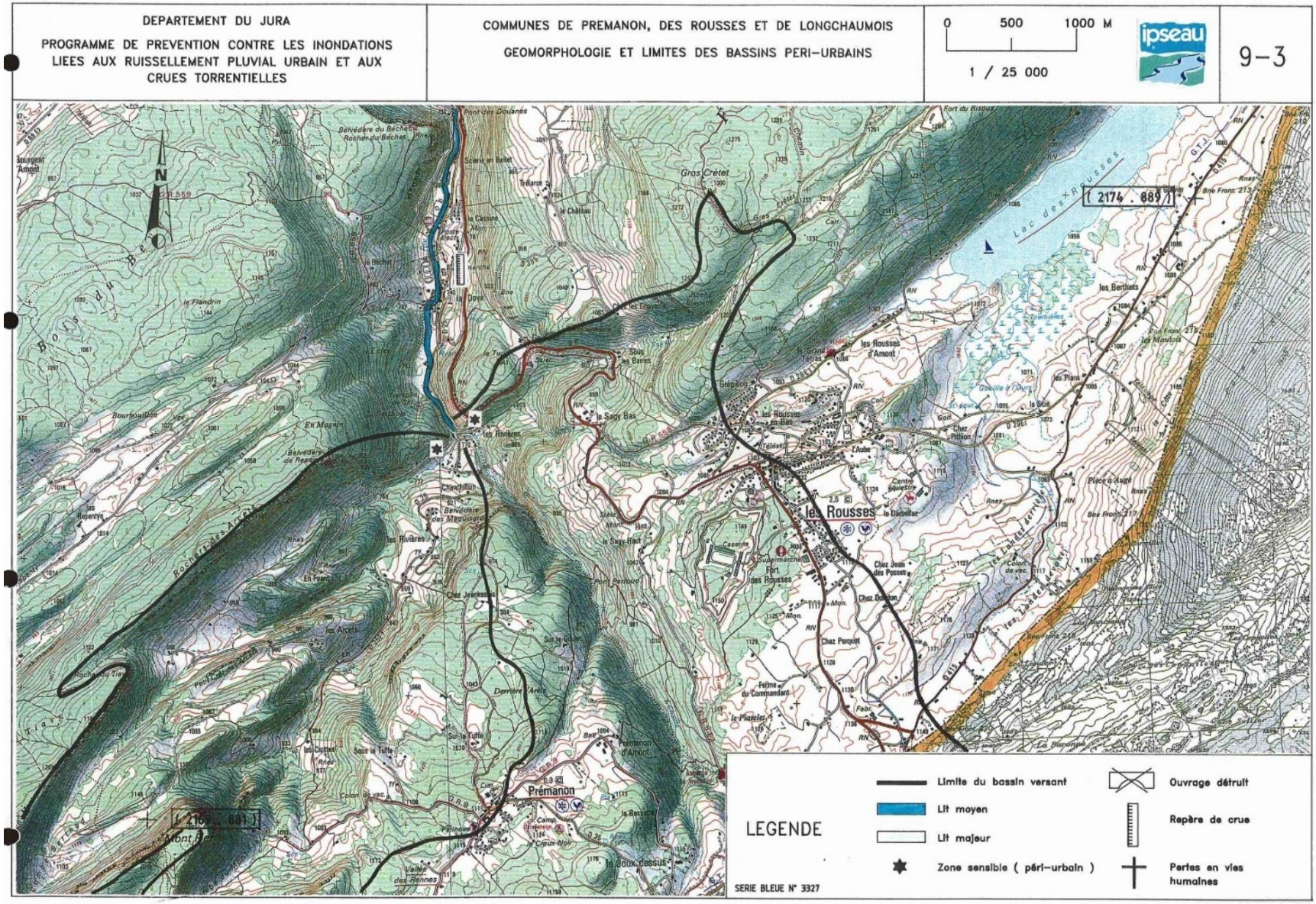
DEPARTEMENT DU JURA
PROGRAMME DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS LIEES AUX RUISSELLEMENT PLUVIAL URBAIN ET AUX CRUES TORRENTIELLES
COMMUNES DE PREMANON, DES ROUSSES ET DE LONGCHAUMOIS
GEOMORPHOLOGIE ET LIMITES DES BASSINS PERI-URBAINS
0 500 1000 M
1 / 25 000
ipseau
9-3
N
Prémanon
les Rousses
Lac des Rousses
LEGENDE
Limite du bassin versant
Lit moyen
Lit majeur
Zone sensible (péri-urbain)
Ouvrage détruit
Repère de crue
Pertes en vies humaines
SERIE BLEUE N° 3327

❖ ***Risques de mouvements de terrain***

Les atlas départementaux des risques géologiques viennent compléter les Plans de Prévention des Risques existants et recensent les zones de risque géologique sur le territoire des communes du Jura et du Doubs.

L'Atlas des risques géologiques du Jura a été élaboré en 1998 est au 1/50 000e. Il indique que la commune de Prémanon comporte des risques géologiques.

Ainsi, une étude ponctuelle a été menée en 2013 sur la commune de Prémanon afin de préciser les limites de la zone rouge inconstructible au niveau du hameau de Prémanon d'Amont. Les résultats de cette étude ont conduit à la modification du classement issu de l'Atlas :

- les couloirs d'éboulis dans les pentes fortes restent en rouge (zone à risques élevés)
- les autres secteurs considérés comme à risques forts dans l'Atlas peuvent être classés en risque moyen (zone orange) ce qui fait que tout aménagement doit être validé par une étude géotechnique appropriée.
- Les secteurs à risques maîtrisables (zone orange) nécessitant une étude géotechnique préalable à tout projet de construction ou d'aménagement sont corrigés par l'extension du risque « tassements différentiels ».

L'atlas n'est pas un document opposable aux tiers contrairement aux documents d'urbanisme comme les PPR ou les PLU.

Sur la carte ci-dessous :

Zone 1 – « rouge » - Secteur de Risques majeurs (mouvements en cours, ou anciens mouvements non stabilisés). Zone non constructible.

Zone 2 – « orange » - Secteur de Risques maîtrisables (mouvements possibles, mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisés). En raison de la nature des matériaux concernés, les aménagements peuvent déclencher des mouvements si la pente et la circulation de l'eau sont modifiées. Les projets de construction et les infrastructures sont soumis à étude géotechnique préalable qui définit plus précisément la nature du risque et les modalités d'adaptation lorsqu'elles sont possibles.

Zone 3 – « bleue » - Secteur de Risques négligeables (l'état actuel des connaissances ne faisant pas apparaitre de probabilité de mouvements). Constructions possibles, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique préalable.

L'importance des pentes et la nature du sous-sol déterminent de nombreuses zones à risques géologiques élevés ou moyens sur le territoire de Prémanon.

Les zones à risque géologique élevé couvrent ainsi essentiellement les secteurs d'éboulis, les vallées de la Biennette et du bief de la Chaille ainsi que les pentes fortes du Massif des Tuffes et des Arcets

Le document a eu une actualisation partielle en 2013. C'est sur cette base que la commune instruit ses PC. Le document et sa modification figurent en annexe du PLU.

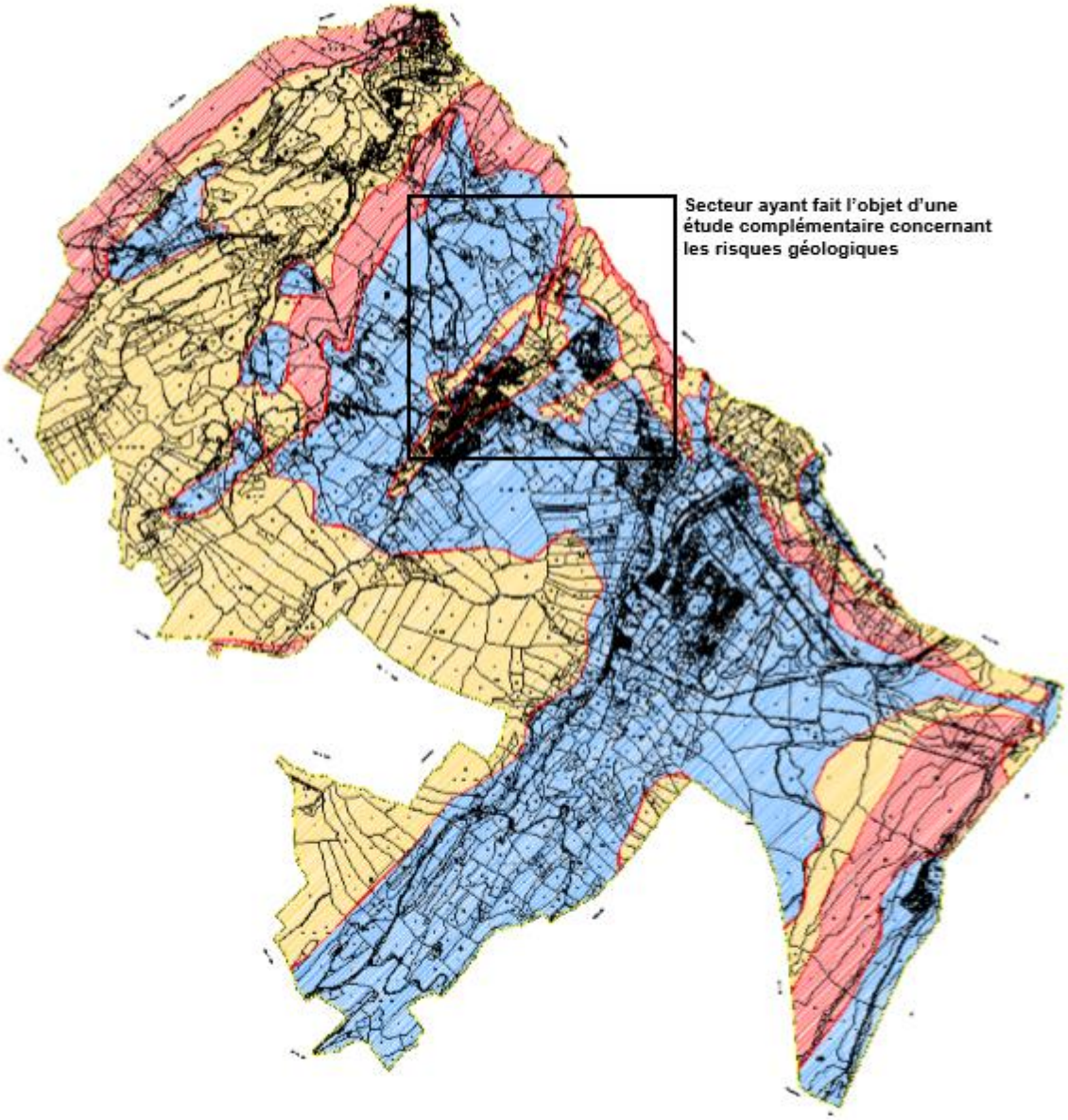

Cartographie des risques géologiques sur la commune de Prémanon - Source : Atlas des risques géologiques du Jura, étude ponctuelle-2013

- ***Avalanches***

Le risque avalanches n'est pas un danger qui touche uniquement les Alpes. Le Jura est également concerné par ce phénomène, même s'il est moindre au regard des aléas présents sur les Savoie ou en Isère. En effet, pour qu'une avalanche ait lieu, il faut que certaines conditions soient réunies. Le risque dépend de la quantité de neige, de sa qualité, de la pente et de la configuration du terrain. Ainsi, le Jura et tout particulièrement la commune de Prémanon, présente que peu de secteurs concernés : « nous avons des pentes modérées et beaucoup de pré-bois qui nous mettent à l'abri de ce type de risques » (Sogestar, gestionnaire de la station des Rousses). Pour autant le risque n'est jamais nul et certaines pentes découvertes, comme celles qui partent en hors-piste du sommet de la Dôle ou encore de simples clairières peuvent s'avérer dangereuses tant que le manteau neigeux n'est pas stabilisé. Aucun danger par contre dans la forêt.

❖ ***Risques sismiques***

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifié par les décrets n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010).

La commune de Prémanon se situe dans la zone de sismicité modérée, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Plusieurs failles sont connues dans le département du Jura. On citera notamment les failles principales suivantes :

- La faille du massif de la Serre, également nommé accident de l'Ognon, au nord de Dole, et ;
- Le chevauchement du Jura, qui limite l'extrémité ouest du massif entre les départements de l'Ain et le Doubs.

Depuis le moyen âge, le département du Jura a subi plusieurs séismes importants.

❖ ***Risques de retrait-gonflement des sols argileux***

Le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. Il est causé par le gonflement, mais surtout par le retrait des argiles. L'argile, plutôt proche de l'état de saturation dans les milieux tempérés et donc avec peu de potentiel de gonflement, est responsable de mouvements importants du sol en période de sécheresse.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de **fort** sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de **faible**, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Les zones d'aléa **moyen** correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes.

Quant aux zones où l'aléa est estimé **a priori nul**, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent, car il peut s'y trouver localement des placages, des lentilles intercalaires, des amas glissés en pied de pente ou des poches d'altération, de nature argileuse, non identifiés sur les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000, mais dont la présence peut suffire à provoquer des désordres ponctuels.

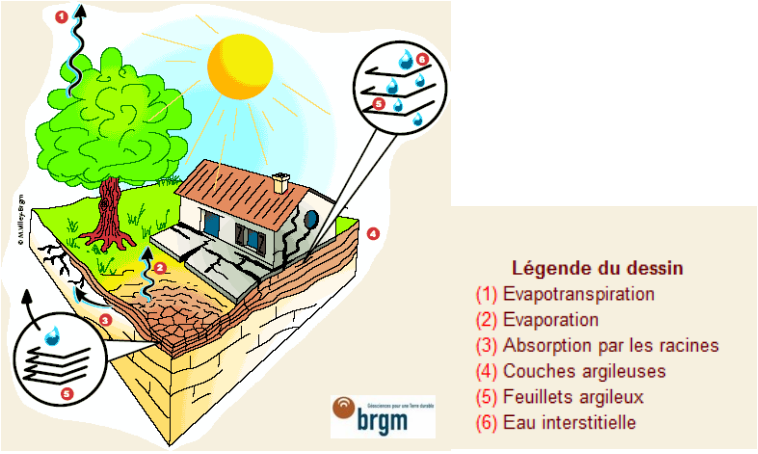

Source : www.argile.fr

La commune de Prémanon est concernée en par un aléa faible (jaune pâle) voire nul (blanc) de retrait-gonflement des argiles.

Carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux
Département du JURA

PREMANON

39441

Légende :
- Aléa modéré
- Aléa faible
- Aléa a priori nul

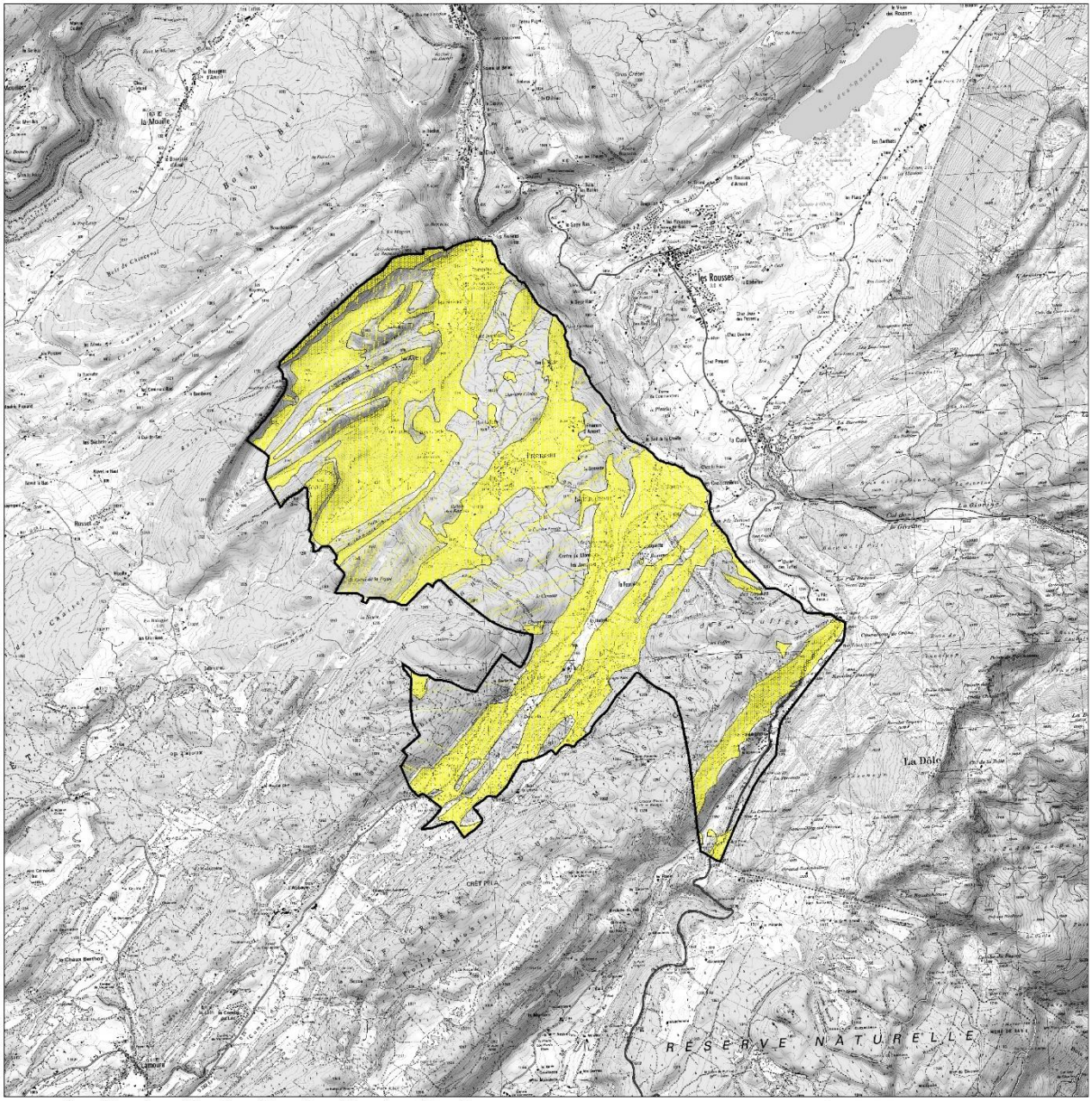

0 0.5 1 1.5 2 2.5 3 3.5 4 4.5 5

Kilomètres

Sources des données
Carte de l'aléa issue du rapport BRGM RP-57419-FR, juin 2009
Fond cartographique numérique : Copyright Scan 25 IGN, 2007-2008
Réalisation DDT39

Direction Départementale des Territoires du JURA — Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement — brgm

Carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux

février 2011

❖ ***Risques technologiques***

Les risques technologiques regroupent les risques : industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses…

❖ ***Canalisations de transport de gaz naturel***

La commune est concernée par le risque de transport de marchandises dangereuses. Elle est traversée par plusieurs canalisations de transport de gaz naturel haute pression rappelé dans le tableau et la carte ci-après.

Ces ouvrages sont susceptibles, par perte de confinement accidentelle suivie de l'inflammation, de générer des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines. Les ouvrages de transport de gaz par canalisation sont soumis à des dispositions réglementaires qui associent les caractéristiques mécaniques des ouvrages au degré d'urbanisation et au caractère de l'environnement.

type_ objet	description_ ouvrage	nature _fluide	PMS	DN	transporteur	dist_sup 1	dist_sup 2	dist_sup 3	implantation	influence	longueur
CA	JURA	Gaz naturel	80.0	450	GRTgaz	185	5	5	enterré	traversant	3296
CA	JURA	Gaz naturel	80.0	450	GRTgaz	185	5	5	enterré	traversant	1791
CA	Alimentation LA DOYE LES ROUSSES DP MOREZ	Gaz naturel	80.0	100	GRTgaz	25	5	5	enterré	traversant	3732
IA	PREMANON SECT COUP PDT	Gaz naturel	None	None	GRTgaz	90	7	7	None	traversant	0

Légende

Ouvrages concernés : GRT gaz (gaz naturel)

Type d'objet :
CA : canalisation
IA : installation annexe (poste de détente, livraison, etc)

PMS : pression maximale en service

DN : diamètre nominal

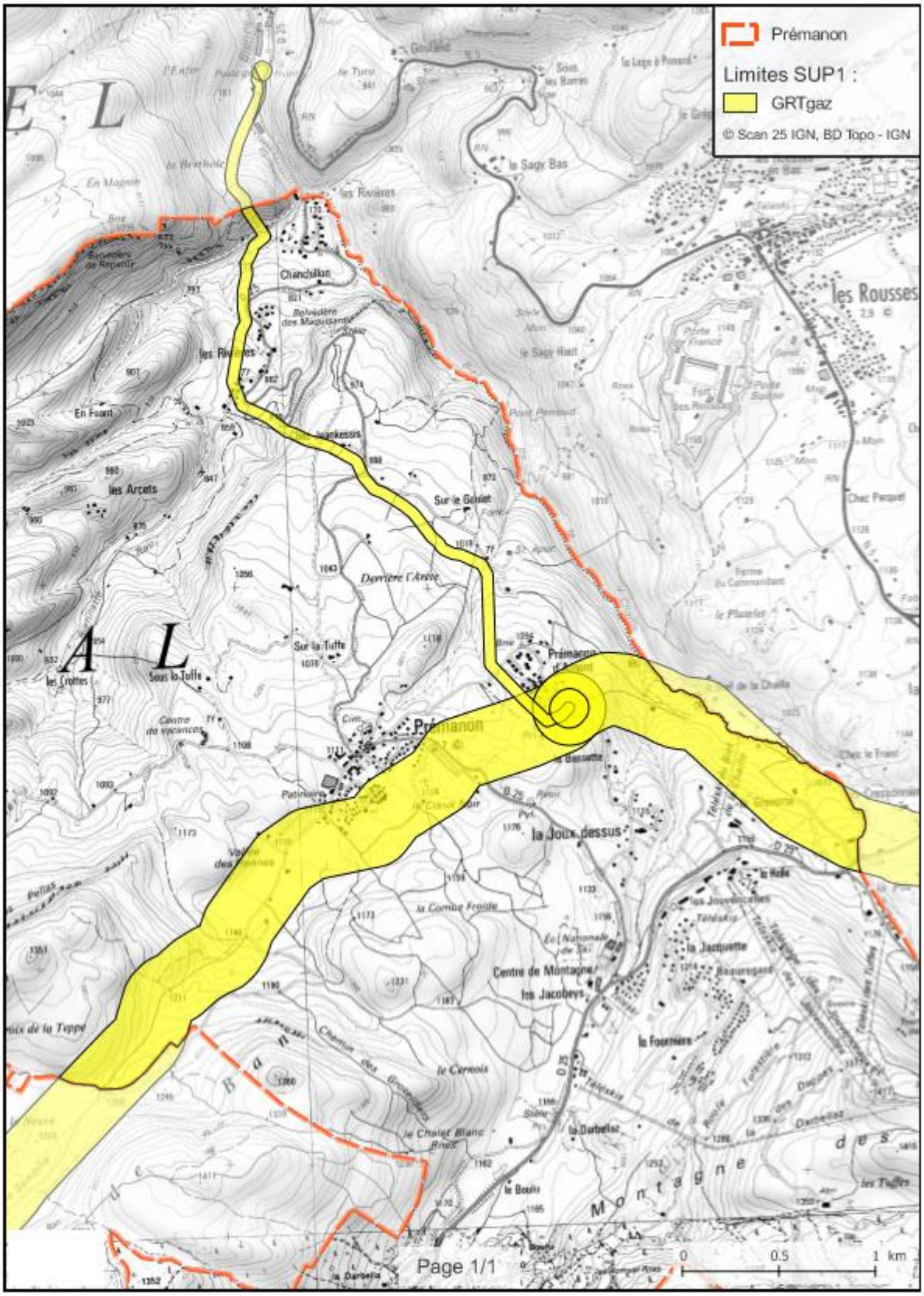

Plan de servitudes canalisation de Gaz - Source : PAC

► ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Les installations génératrices de risque industriel sont réparties en trois catégories :

- les installations soumises à déclaration qui ne présentent pas de graves dangers ou inconvénients, et celles dont les dangers présentés peuvent être compensés par le respect de dispositions techniques simples.
- les installations soumises à autorisation et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers est celles qui présentent de graves dangers ou inconvénients.
- les installations visées par la directive « SEVESO » sont les plus dangereuses. Elles se répartissent en deux catégories « seuil bas » et « seuil haut » selon la dangerosité et/ou la quantité des produits utilisés. Elles font l'objet de mesures particulières et d'un suivi des installations.

Dans le Jura, les industries liées aux productions industrielles de la seconde moitié du 20e siècle (plasturgie, décolletage, moulage, sous-traitance automobile, traitement de surface, traitement des métaux …) ont non seulement marqué le territoire en termes de bâti, mais nombre des friches industrielles actuelles présentent des pollutions à l'amiante, aux métaux lourds ou à d'autres formes de résidus. Dans le Haut Jura, aucun site SEVESO n'est recensé. En revanche, 19 sites ont été répertoriés représentant une trentaine d'installations ayant nécessité des autorisations (L511-1 à L517-2 du Code de l'Environnement). Sur la commune de Prémanon, les établissements relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sont les suivants :

Code établissement	Raison sociale	Etat d'activité	Régime de l'établissement	Adresse d'exploitation
0033.01304	Centre de montagne « les Jacobeys »	En fonctionnement	Déclaration	
0033.01305	Commune de Prémanon	En fonctionnement	Déclaration	
0059.03985	EDF (Prémanon)	A l'arrêt	Déclaration	Poste de Fournière
0059.04800	ERDF Prémanon (Poste les Plessettes)	A l'arrêt	Déclaration	
0059.04799	ERDF Prémanon (Poste lot Jacobeys)	A l'arrêt	Déclaration	

SITES ET SOLS POLLUES

La base de données « BASOL » recense l'ensemble des sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action de l'administration. Cette base de données comporte la description du site et détaille pour chaque site les actions engagées par l'Etat. La commune de Prémanon n'est concernée par aucun site d'après la donnée Basol. Le territoire communal recense toutefois plusieurs anciens sites industriels identifiés dans la base de données BASIAS :

N° Identifiant	Raison sociale	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance
FRC3901930		Décharge	Rue Croix de la Teppe (de la)	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC3903590	EDF	Transformateur au PCB	Route Jouvencelles (des)	D35.44Z	En activité	Inventorié
FRC3903591	EDF	Transformateur au PCB	1400 Route Pessettes (des)	D35.44Z	En activité	Inventorié
FRC3903600		STEP	Lieu dit Bief de la Chaille (sur le)	E37.00Z	En activité	Inventorié
FRC3903601	EDF GDF distribution Franche-Comté	Transformateur au PCB	Chemin Franches (des)	D35.44Z	En activité	Inventorié
FRC3903602		Décharge	Route Tremplins (des)	E38.11Z	Activité terminée	Inventorié
FRC3904702	Les Fils de Jules Guillaume	Usine de lunetterie	Route de la Cote	C26.70Z	Activité terminée	Inventorié

3.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX SUR LES MILIEUX PHYSIQUES ET RISQUES ASSOCIÉS

Atouts	Difficultés
Un climat plutôt montagnard, marqué par des hivers froids et d'abondantes précipitations (neige en hiver) Un réseau karstique qui donne lieu à des formes géologiques/géomorphologiques qui sont de véritables richesses naturelles (cascades, gorges, canyons, lapiaz, gouffres…)	Un réseau hydrographique essentiellement souterrain et très vulnérable (quantité et qualité) : karst avec des vitesses d'écoulement relativement rapides et les capacités d'épuration naturelle très faibles Des problématiques de pollutions aux métaux lourds et autres formes de résidus en lien avec l'ancienne activité industrielle du Jura Des risques d'inondations présents sur le territoire
Enjeux	
Préserver la ressource en eau : qualité (traitement des eaux, agriculture…) et quantité (eau potable, neige de culture, irrigation…) : Préserver les secteurs kartiques les plus exposés aux pollutions et gérer la répartition des besoins par rapport à la ressource disponible Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques en limitant l'exposition des populations Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer efficacement les eaux pluviales	

La fragilité du réseau hydrographique, si elle s'accentue, en lien avec les perturbations anthropiques et le changement climatique, induira à l'horizon du PLU des externalités négatives sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, se répercutant sur le développement et le maintien de la population communale. Par ailleurs, cela impactera également la biodiversité et les espèces caractéristiques des milieux humides et/ou aquatiques.

De même, le risque d'inondation pourra s'accentuer si le développement urbain se poursuit à l'image de la tendance passée : intensification de l'artificialisation des sols et des berges et donc accroissement du ruissellement des eaux pluviales et du débordement des cours d'eau.

3.4 MILIEUX NATURELS

► INVENTAIRES ET PROTECTIONS DES ESPACES NATURELS

Depuis les lois du 12 juillet 1983 et du 2 février 1995, sur la Protection de l'Environnement, ainsi que la loi SRU en 2000, renforcée par la loi Grenelle 2 portant "engagement national pour l'environnement" du12 juillet 2010, la prise en compte des milieux naturels permet de garantir un développement équilibré du territoire. L'intégration de la dimension environnementale dans la planification spatiale devient un élément incontournable de la mise en œuvre du développement durable, dont elle est un des principes fondateurs.

Le territoire de Prémanon est concerné par plusieurs zones naturelles d'inventaires et réglementaires.

De par son caractère naturel préservé, l'intégralité de la superficie de son territoire présente un caractère patrimonial reconnu.

ZONES REGLEMENTAIRES/CONTRACTUELLES
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Corniches calcaires : Rocher de Tiavy et Mont Fier »
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Grand Tétras »
Parc Naturel Régional du Haut Jura
N2000 « La Combe du Lac » (ZSC)

N2000 « Forêt du Massacre » (ZSC et ZPS)
ZONES D'INVENTAIRES
Znieff II « Bois de Ban, des Arobiers, de Tresberruy et de la Sambine »
Znieff II « Plateau du mont fier, combes berthod et du mont fier, rochers de pellas et thiavy »
Znieff I « Forêt du massacre et Combe à la Chèvre »
Znieff I « Combe du Lac»
Znieff I « Tourbière des Jacobeys»
Znieff I « Rocher de Tiavy »
Znieff I « Falaises du Mont Fier »
Znieff I « Tourbière des Boules»
Znieff I « Bois de Ban et des Arobiers »
Zico « Forêt d'altitude du Jura : forêt du Massacre »
ZONES HUMIDES
31 zones humides et tourbières

- **LES ZONES NATURELLES SOUMISES A DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET/OU CONTRACTUELLES**
- **Le PNR du Haut Jura**

La commune de Prémanon est entièrement comprise dans le périmètre du parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura.

Le parc naturel régional du Haut-Jura a été créé le 10 février 1986 et regroupait alors 37 communes. Aujourd'hui, 122 communes adhèrent à la charte du Parc. Il s'étend sur une superficie de près de 178 000 ha à travers 3 départements : l'Ain, le Doubs et le Jura.

La Charte d'un PNR a valeur de contrat. Elle détermine, pour douze ans, les orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire. Elle exprime la volonté des partenaires de travailler ensemble, sur des objectifs partagés, afin d'assurer une gestion cohérente et concertée du territoire. Elle se traduit par des engagements des différents signataires, collectivités et Etat, à respecter ou faire respecter ces orientations et à tout faire pour les mettre en œuvre, dans le respect de leurs compétences juridiques propres.

A la suite des deux précédentes chartes (1986-1996 et 1998-2008), le parc a décidé d'en rédiger une nouvelle pour la période 2010-2022. Le projet de territoire s'est appuyé sur deux principales caractéristiques du Haut-Jura : **équilibre** et **capacité d'adaptation**.

La réflexion menée dans le cadre de l'analyse de l'évolution du territoire a abouti à identifier **cinq enjeux majeurs** pour le Haut-Jura : l'enjeu territorial, social, énergétique et du changement climatique, de la gestion de l'espace et économique.

Pour répondre à ces cinq enjeux majeurs, le territoire a proposé de développer une stratégie déclinée en autant de priorités d'intervention, constituées de politiques engagées et à poursuivre, et de politiques nouvelles. Ces priorités sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Renforcer la cohésion territoriale ;
- **Priorité 2** : Faire de la culture le fer-de-lance de la cohésion sociale ;
- **Priorité 3** : Anticiper les conséquences du changement climatique par une politique économe des ressources et économes en énergie ;

- **Priorité 4** : Engager une politique volontariste en matière d'urbanisme de qualité et d'architecture contemporaine,
- **Priorité 5** : Soutenir une économie durable, respectant et valorisant les ressources naturelles.

Pour répondre à ces 5 priorités, dans un souci de transversalité renforcé, le Parc a choisi de structurer sa Charte 2010 - 2022 autour de trois vocations :

- « un territoire construit, vivant et animé ensemble »
- « un territoire responsable de son environnement »
- « un territoire qui donne de la valeur à son économie »

3.5 ZONES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Ces espaces naturels sont souvent concernés par des activités économiques (productions agricoles et forestières, tourisme rural) et de loisirs (chasse, pêche, loisirs de plein air ...) qui contribuent à leur entretien et à la qualité de la vie rurale. Le réseau Natura 2000 est appelé à devenir un outil d'aménagement du territoire et de promotion d'une utilisation durable de l'espace.

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones :

- les Zones de Protection Spéciale pour les Oiseaux (ZPS) au titre de la « **Directive Oiseaux** »
- les Sites d'Importance Communautaire (SIC) au titre de la « **Directive Habitats, faune, flore** ».

La commune de **Prémanon** est concernée par deux sites de la directive "habitats" et un site de la directive « oiseaux » :

- FR4301310 (SIC/**ZSC**) « **La Combe du Lac** »
- FR4301320 (SIC/**ZSC**) « **Forêt du Massacre** »
- FR4312003 (ZPS) « Forêt du Massacre »

Le site Natura 2000 (**SIC/ZSC/ZPS) FR4301331** « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » longe la limite communale de Prémanon au Nord-Ouest ; tandis que celui des « Crêts du Haut-Jura » (**SIC/ZSC/ZPS - FR8201643**) s'étend au Sud-Est, sur 23 communes du département de l'Ain.

ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Les zones soumises aux APPB concernent des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces faunistiques non domestiques et/ou floristiques non cultivées, protégées au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement. Ces zones ont pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Ces zones peuvent être constituées de mares, de marécages, de marais, de haies, de bosquets, de landes, de parois, de pelouses ou de toute autre formation naturelle peu exploitée par l'Homme.

La commune de Prémanon est concernée par plusieurs APPB :

- Des APPB « **Corniches calcaires** » (et oiseaux rupestres) concerne certaines falaises, leurs pieds et les pelouses de corniches. Sur ces sites en APPB, une réglementation est destinée à protéger les oiseaux qui s'y réfugient, en particulier le faucon pèlerin, le grand-duc d'Europe, l'hirondelle des rochers, etc. Ces corniches calcaires abritent également d'autres espèces protégées de faune et flore (chauves-souris

notamment). De ce fait, tout au long de l'année, sont interdits (sauf dérogation) les travaux publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des milieux concernés (le retournement des pelouses calcaires, leur fertilisation ou leur plantation, l'installation de tout nouvel équipement fixe destiné à faciliter l'accès des parois rocheuses - escalade, via ferrata, tyrolienne, la purge de blocs sur les parois rocheuses ou les prélèvements en éboulis sauf en cas de danger avéré pour les populations, le feu, la création de belvédère, de sentiers, d'aires d'envol en corniches, etc.). Par ailleurs, du 15 février au 15 juin inclus (période de reproduction des espèces rupestres), il est interdit de procéder à des travaux utilisant des moteurs thermiques, de pratiquer l'escalade (y compris descente en rappel), de survoler les sites à moins de 150 mètres de la paroi rocheuse.

Il s'agit à Prémanon, du Rocher de Tiavy et du Mont Fier

- L'APPB « **Grand tétras** », spécifique à 4 massifs forestiers du Jura qui abritent cette espèce, **dont 1 se situe en partie sur la commune de Prémanon : le Massacre**. Cet arrêté réglemente les activités de pleine nature pendant la période la plus sensible pour le grand tétras, à savoir l'hiver et le printemps (du 1er décembre au 1er juillet). Dans ces massifs les pistes de ski de fond et les itinéraires raquettes sont bien identifiés et il est interdit d'en sortir. Les enjeux écologiques liés à la présence du grand tétras sont, de façon générale, et au-delà des seuls massifs réglementés par arrêté de biotope, à intégrer le plus en amont possible des projets, en particulier les projets touristiques (UTN notamment).

Notons que le périmètre APPB fait actuellement l'objet d'une mise à jour.

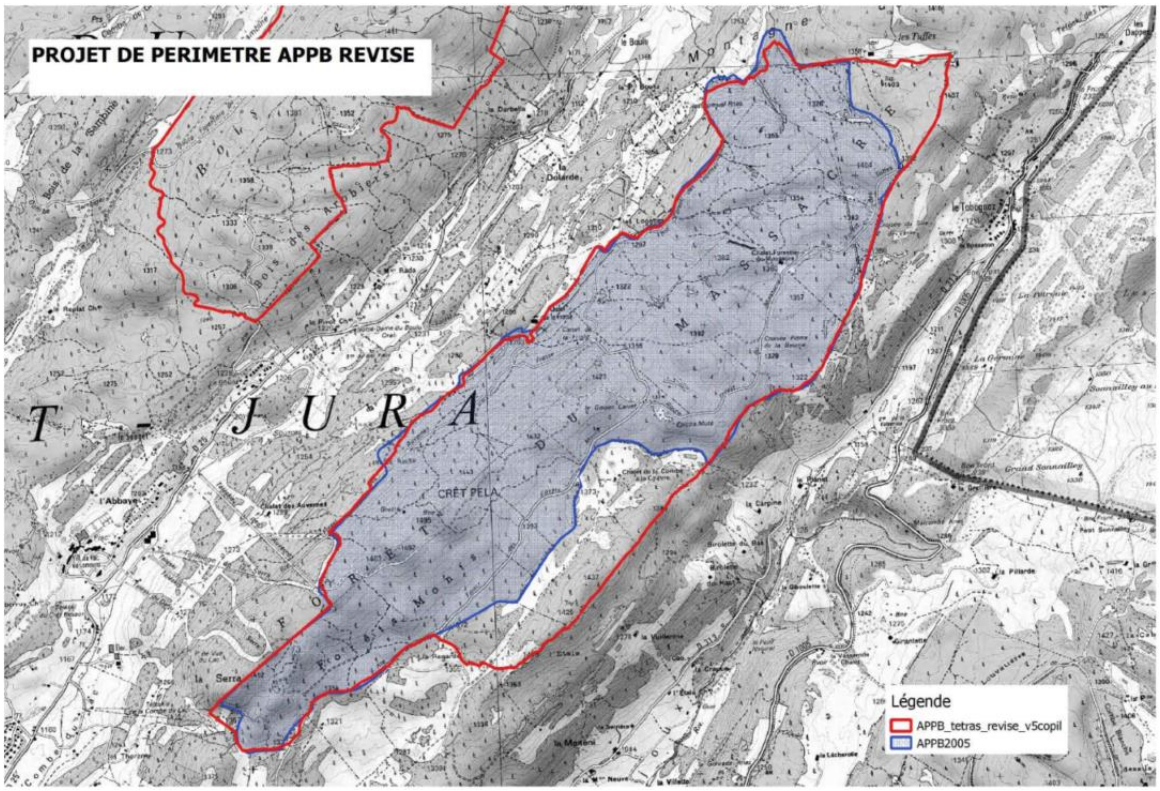

Document de travail visant la mise à jour de L'APPB

ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

La commune de Prémanon est concernée par l'ENS de la Combe du Lac qui est en cours de mise en place. Egalement identifié site Natura 2000, il est considéré à ce titre comme un cœur de biodiversité à préserver et valoriser.

Dans le cadre de la politique espaces naturels sensibles (ENS), le département du Jura a réalisé un état des lieux environnementaux lors de l'élaboration du **schéma départemental des espaces naturels sensibles**. Les zones humides et les pelouses sèches ont été identifiées comme des zones à enjeux environnementaux, abritant des espèces patrimoniales et jouant un rôle écologique important. Un ensemble de sites a été ciblé par le département

en vue de les préserver, de les gérer et de les ouvrir au public, compte tenu de leur richesse biologique et de leur qualité paysagère.

Ces sites sont inscrits comme site ENS ou potentiellement ENS au schéma des espaces naturels sensibles.

Sur la commune de Prémanon, l'ENS de la Combe du Lac qui est en cours de mise en place. Les bois de Ban Arobier ont également été identifiés comme site ENS potentiel.

LES RESERVES NATURELLES NATIONALES

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader, mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

La commune de Prémanon est contiguë avec la réserve naturelle nationale **n° : FR3600112** – ***Haute Chaîne du Jura*** qui s'étend sur 10 800ha, répartis sur 10 communes au sud-est de Prémanon.

Véritable montagne emblématique, la Haute Chaîne du Jura compte parmi les plus grandes réserves naturelles de France métropolitaine (4e en surface). Elle correspond au chaînon le plus oriental, le plus étroit, mais aussi le plus élevé de tout le massif. Allant de 580 m à 1720 m d'altitude, le contraste altitudinal procure à ce territoire une grande diversité floristique et faunistique. Les paysages et milieux qui le composent sont variés et les espèces qui y vivent sont tout autant remarquables que fragiles.

La commune de Prémanon n'est pas directement concernée par cette réserve.

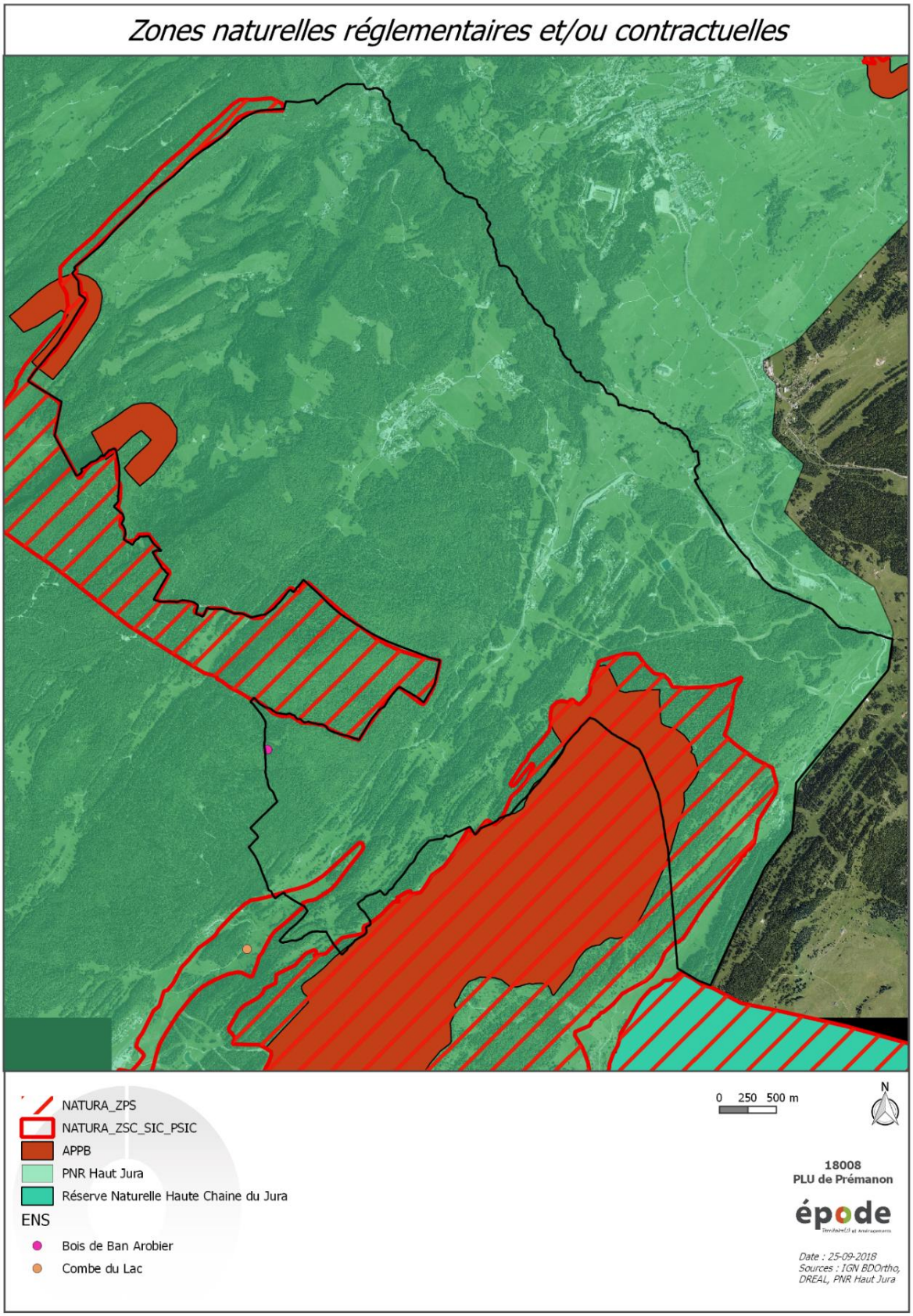

3.6 LES ESPACES NATURELS D'INVENTAIRES

ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) correspondent à un inventaire qui a été établi sous la responsabilité scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle et qui a fait l'objet d'une cartographie entre 1985 et 1987 puis modernisé en 2004 et 2007.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Elle se définit par un contenu (espèces, milieu naturel) et se concrétise par une surface. La présence d'espèces constitue une information fondamentale, alors que la prise en compte de l'écosystème intègre l'ensemble des éléments du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces d'associations d'espèces ou de milieux rares, protégés et bien identifiés. Elles correspondent à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les **ZNIEFF de type II**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

La commune de Prémanon compte plusieurs ZNIEFF.

ZNIEFF de type I :

- « Forêt du massacre et Combe à la Chèvre »,
- « Combe du Lac », il s'agit d'une tourbière
- « Tourbière des Jacobeys"
- « Rocher de Tiavy »
- « Falaises du Mont Fier »
- « Tourbière des Boules"
- « Bois de Ban et des Arobiers »

ZNIEFF de type II :

- « Bois de Ban, des Arobiers, de Tresberruy et de la Sambine »
- « Plateau du mont fier, combes berthod et du mont fier, rochers de pellas et thiavy »

Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique.

ZONES D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

L'inventaire des ZICO est le résultat de l'engagement de la France pour la directive Oiseaux de l'Union Européenne (1981). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Ces sites ont vocation à être désignés en ZPS (Zone de Protection Spéciale) dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

La commune de Prémanon est concernée par la ZICO n°fc04 : « Forêt d'altitude du Jura : Forêt du Massacre ».

Le périmètre est en partie protégé par un site Natura 2000 et un APPB.

ZONES HUMIDES (ZH)

Les milieux dits « humides », c'est-à-dire soit gorgés d'eau en permanence soit régulièrement inondés et qui, par conséquent présentent une biodiversité spécifique (en particulier la flore) et/ou des sols marqués par les traces de cette saturation régulière en eau : tourbières et marais, prairies humides, forêts alluviales et zones d'expansion des crues… Avec les milieux peu productifs en mosaïque paysagère et les milieux aquatiques, ces milieux sont de très haute importance pour le territoire du Haut-Jura (enjeux écologiques, paysagers et socio-économiques).

Le Haut-Jura abrite de nombreux milieux humides qui sont essentiellement des **tourbières** et des **marais**, fragiles empreintes des glaciers dont le Jura était recouvert il y a environ 10 000 ans.

Sur la commune de Prémanon, la délimitation des zones humides s'appuie sur :

- La cartographie élaborée par la DREAL en 2005, recensant les zones supérieures à 1 ha
- Les compléments apportés par l'inventaire de la Fédération de Chasse du Jura grâce à une analyse de terrain en 2013
- L'inventaire des tourbières réalisé en 2016 par le conservatoire des espaces naturels et la Fédération de Chasse du Jura

Il est entendu que ces inventaires ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs. Les périmètres de ces milieux humides peuvent être amenés à être précisés et l'inventaire peut être complété suite à de nouvelles prospections. A noter également que les périmètres cartographiés pour les milieux humides inventoriés sont plus larges que la stricte définition réglementaire des zones humides.

Elles se localisent essentiellement au niveau de la Combe du Lac et au nord-ouest de la Commune.

Deux zones humides sont classées en ZNIEFF I, il s'agit :

- De la tourbière des Jacobeys : Globalement bien conservé, le site de la tourbière des Jacobeys est remarquable. La mosaïque des groupements qui le composent traduit une évolution peu perturbée par les activités humaines. Aujourd'hui encore, la nuisance la plus marquante, même si elle reste minime, est la présence intermittente de bétail en pâturage sur la tourbière. Ce type de traitement, en effet, participe à une lente dégradation des conditions écologiques par tassement des sols, mais aussi par des modifications d'ordre trophique (apport de matières azotées). Ainsi, la réalisation d'aménagements destinés à encourager la fréquentation humaine est à proscrire.

- De la tourbière des Boules : Largement exploitée autrefois, la tourbière « Les Boules » laisse entrevoir aujourd'hui encore les vestiges des activités passées. Ainsi, quelques mesures de préservation, destinées à assurer la pérennité de la tourbière, s'imposent. Il conviendra par exemple d'éviter toute opération de drainage et d'assainissement. De même, l'apport d'engrais dans les prairies limitrophes peut provoquer un déséquilibre trophique du milieu et participer à la dégradation du site en même temps qu'à une banalisation de sa biocénose, tout comme le pâturage sur le site même, s'il est pratiqué de façon plus intensive. La gestion extensive passe aussi par le maintien du milieu à l'état ouvert, l'enfrichement étant une conséquence de l'abandon des pratiques agricoles.

❖ ***<u>Tourbières et marais</u>***

Si l'on considère, que la moitié de la surface des tourbières présentes en France en 1945 a disparu ou n'est plus fonctionnelle, la Franche Comté, l'une des régions françaises les plus riches en tourbières, et tout particulièrement le Haut-Jura a un rôle essentiel à jouer pour le maintien de ces milieux fortement menacés.

En effet, les tourbières et marais, au même titre que la plupart des zones humides, assurent une multitude de fonctions :

- ils concourent, dans les vallées, à la régulation des eaux. On prend classiquement cette image de « l'éponge » : les zones humides stockent en effet l'eau en période de crue et la restituent en période de basses eaux,
- ils assurent un rôle de filtration et d'épuration de l'eau,
- ils hébergent une biodiversité rare,
- ils offrent des paysages remarquables, très attractifs pour le tourisme de nature,

Les tourbières stockent le carbone et participent de ce fait à la lutte contre le réchauffement climatique, de plus elles constituent en outre de véritables archives scientifiques sur l'histoire de l'Homme et des climats, grâce aux sédiments et pollens emprisonnés dans les strates de tourbe.

Elles sont pourtant depuis de nombreuses années perturbées voir détruites par de nombreux facteurs :

- Dans la quasi-totalité des tourbières (haut marais) du Haut-Jura, la tourbe a en effet été exploitée artisanalement à des fins de chauffage domestique entre le XVIIIe et le début du XXe siècle. De nombreuses fosses d'exploitation et systèmes de drainages (fossés) sont encore visibles (et actifs) aujourd'hui. Cette exploitation a fortement perturbé le fonctionnement hydrologique des sites, entrainant un assèchement néfaste du milieu (même si elle a également créé des gouilles et tremblants pouvant être intéressants pour la biodiversité).
- Nombre de ces zones humides ont été plantées en résineux et ont été plus ou moins affectées par des remblais.
- La rectification des cours d'eau de marais destinée à gagner des terres agricoles et/ou faire fonctionner des scieries ou la fertilisation plus ou moins importante de prairies voisines …
- Aujourd'hui, la biodiversité des zones humides rencontre, localement, une autre difficulté : la concurrence d'espèces invasives, en particulier le Solidage géant (Solidago canadensis) – par exemple sur la tourbière d'En Praillard à La Rixouse

❖ ***Prairies humides***

Les **prairies humides**, situées en bords de certains cours d'eau ou en fond de combes sont également une richesse du territoire. La plupart sont d'une très grande qualité même si certaines d'entre elles sont impactées par des pratiques agricoles trop intensives au vu des exigences écologiques très particulières de ces milieux.

❖ ***ENJEUX***

Le réseau des tourbières du Haut Jura est particulièrement riche, car il abrite une mosaïque d'habitats de tourbières et marais (différents stades d'évolution de ces milieux) plus ou moins boisés et parsemés de tremblants, issus de l'histoire géologique du massif, mais également des activités humaines du passé.

Les tourbières et milieux humides, peu sensibles aux pratiques du ski, peuvent souffrir d'une surfréquentation humaine en période de végétation (piétinement). Le surpâturage, le drainage ou encore l'apport d'engrais dans les prairies limitrophes peuvent aussi participer à la dégradation de ces milieux.

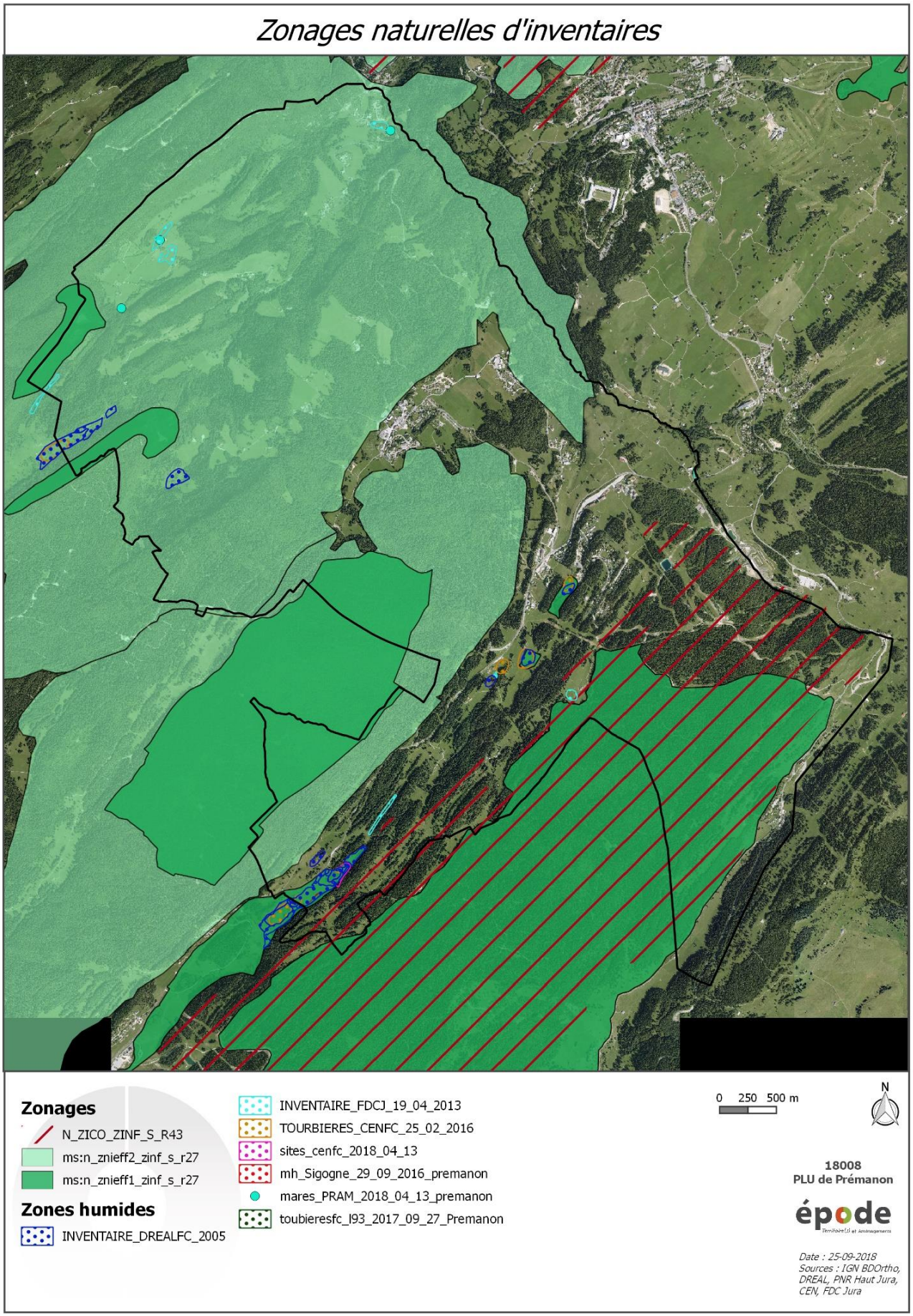
Zonages naturelles d'inventaires
Zonages
N_ZICO_ZINF_S_R43
ms:n_znieff2_zinf_s_r27
ms:n_znieff1_zinf_s_r27
Zones humides
INVENTAIRE_DREALFC_2005
INVENTAIRE_FDCJ_19_04_2013
TOURBIERES_CENFC_25_02_2016
sites_cenfc_2018_04_13
mh_Sigogne_29_09_2016_premanon
mares_PRAM_2018_04_13_premanon
toubieresfc_l93_2017_09_27_Premanon
0 250 500 m
N
18008
PLU de Prémanon
épode
Date : 25-09-2018
Sources : IGN BDOrtho, DREAL, PNR Haut Jura, CEN, FDC Jura

► LES HABITATS NATURELS

La détermination des grands habitats naturels présents sur la commune de Prémanon se base sur des données existantes transmises par le PNR du Haut Jura et une visite de terrain au printemps 2018.

► Forêt

La commune de Prémanon, comme l'ensemble du Haut-Jura, est largement recouverte par la forêt qui connait une dynamique croissante depuis les années 1950 avec des processus de recolonisation des espaces autrefois ouverts (en lien avec la déprise agricole). Si les grands massifs forestiers semblent avoir peu évolué, la colonisation se fait essentiellement par les lisières.

Localement aussi, ce phénomène peut être accéléré et accentué par une fermeture par semis (dans un contexte d'abandon total des pratiques pastorales) ou par plantations résineuses.

La gestion la plus répandue des forêts haut-jurassiennes est la futaie jardinée. Celle-ci permet de maintenir une composition relativement naturelle des forêts avec des essences variées, des arbres de tous âges et donc une biodiversité riche et typique de cette moyenne montagne.

Traditionnellement, quel que soit le mode de gestion, la plupart des gestionnaires ont mentionné et maintenu des arbres remarquables (dimension exceptionnelle, essence rare, forme particulière). Cette « tradition » se redéveloppe et s'amplifie depuis quelques années et s'est enrichie à partir de la fin XXe siècle du maintien volontaire d'arbres-habitats (carié, mort, etc.) en faveur de la biodiversité.

❖ ***Habitats forestiers***

La forêt de Prémanon est largement dominée par la Hêtraie ou hêtraie-sapinière montagnarde du Jura, du nord des Alpes et des grands massifs hercyniens (code corine : 41.133/43.133).

Le peuplement est dominé par le sapin, l'épicéa et le hêtre, mais les structures de ces peuplements sont hétérogènes et permettent une diversité de milieux (en fonction de l'altitude, de l'exposition, du type de sol…) à l'origine d'une grande richesse écologique. On trouve ainsi des hêtraies-érablaies, des érablaies à Reine des bois (sur les éboulis marneux des ravins humides sous le rocher de Tiavy notamment).

Hêtraie-sapinière (-pessière) sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

Ainsi, les flancs des vallées encaissées de la Bienne, du Tacon et du Flumen notamment, abritent des forêts de pentes remarquables, développées sur des éboulis plus ou moins grossiers et souvent marquées par une végétation herbacée typique et de grandes qualités (dentaire pennée, mercuriale pérenne, aspérule odorante, etc.). Ces forêts jouent un rôle important dans la stabilisation des sols et des éboulis. Elles retiennent la matière organique.

❖ ***ENJEUX***

Les habitats de forêt du Haut-Jura présentent, dans leur large majorité, un état de conservation bon a très bon. C'est sans doute ce qui explique qu'ils abritent pratiquement toutes les espèces patrimoniales que l'on peut attendre dans ce type d'habitats. La préservation de ces milieux et le maintien de leur diversité sont alors primordiaux.

La forêt du Massacre est l'une des forêts les plus fréquentées du massif jurassien. La proximité des centres touristiques des Rousses et de Prémanon, la régularité de l'enneigement et de l'infrastructure routière et touristique (station de ski de descente, nombreuses pistes de ski de fond, parcours balisés pédestres, raquette hors-piste, VTT, chalet-auberge ...) font que la pression humaine est très importante.

RIPISYLVE

En bord de certains cours d'eau, des boisements particuliers se développement et sont alors appelés « **ripisylves »**. Ces milieux d'intérêt communautaire (frênaie-érablaie riveraine et saulaie blanche) sont extrêmement importants puisqu'ils participent à la stabilisation des berges, assurent aussi un rôle d'épuration et sont très importants pour certaines espèces (Castor…). Les ripisylves constituent une transition entre l'eau, les forêts voisines, des prairies agricoles ou encore les fronts urbanisés. Elles sont fondamentales en tant que zones d'expansion des crues, leurs surfaces relictuelles sont à préserver absolument.

Ripisylve sur la Biennette, au niveau du hameau des Rivières sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

A Prémanon, le réseau hydrographique est assez réduit et les cours d'eau s'écoulent essentiellement au sein des massifs forestiers. Les Ripisylves sont donc généralement difficilement discernables, sauf lorsque le milieu s'ouvre comme ci-dessus au niveau « des Rivières ».

MILIEUX DE TRANSITION : « PRE-BOIS »

❖ ***Pré-bois***

Le pré-bois représente sans doute le milieu le plus typique du territoire du Haut-Jura. Il est à l'origine de ces paysages vallonnés où arbres et prés se partagent harmonieusement le terrain.

En effet, les « pré-bois » sont constitués d'épicéas isolés ou bosquets de hêtres dispersés au milieu des pâturages qui alternent avec des forêts denses sur les crêtes et les combes dénudées. Cette répartition semble naturelle alors qu'elle résulte d'un délicat équilibre entre sylviculture et exploitation pastorale.

Suivant le milieu naturel et les pratiques, la répartition et la dynamique de la végétation arborescente et herbacée peuvent toutefois fortement varier. Le pré-bois évolue depuis toujours sous l'effet des politiques, des activités agricoles et forestières et des conditions naturelles.

Ainsi, ces grands espaces sylvo-pastoraux sont menacés d'une évolution dichotomique : fermeture forestière dans les zones les moins productives et disparition de la composante boisée dans les zones exploitées intensivement. Or, il s'avère que le pré-bois est le lieu d'une biodiversité très importante où les espèces forestières côtoient les espèces typiques des milieux ouverts et celles qui apprécient précisément cet état de lisière, de transition entre bois et pré.

A Prémanon, on les trouve principalement sur le pourtour du massif des Tuffes.

Pré-bois autour du massif des Tuffes sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

✓ **ENJEUX**

La diversité des espèces susceptibles de se trouver en pré-bois est extrêmement importante : espèces de pelouses, espèces de forêts, espèces communes ou patrimoniales, tout dépend du taux de fermeture du pré-bois. C'est cette diversité qui est aujourd'hui menacée.

PRAIRIES ET PELOUSES

Les milieux prairiaux (au sens large) constituent, avec les milieux humides, les ouvertures paysagères de Prémanon. Utilisée et entretenue par l'exploitation agricole, leur qualité écologique est extrêmement dépendante des pratiques agricoles. Ainsi, selon les types (des prairies productives de fauches aux pâturages secs) et selon les secteurs de la commune, l'état de conservation des habitats agropastoraux peut varier de l'excellent au très dégradé et banalisé.

Différents types de prairies et pelouses sont présents sur le territoire communal. Leur surface tend à diminuer par fermeture des espaces ; les forêts progressent depuis quelques décennies.

PELOUSES

Sur les sols profonds des pentes moyennes marna-calcaires pâturés et/ou fauchées, se développent des **pelouses mésophiles** oligotrophes dont la végétation est assez rare à l'échelle du territoire. Les sols sont généralement décalcifiés en surface.

En bordure de forêt, les **pelouses sèches** sont les plus représentées. A la faveur de sols superficiels naturellement drainés, les pelouses sèches sont des formations herbacées plus ou moins rases entretenues par la pratique du pâturage. Aujourd'hui, ces milieux se présentent le plus souvent sous forme de mosaïques paysagères associant des espaces ouverts, des bosquets plus ou moins développés de buissons épineux (épine noire, buis, genévrier, etc.) et d'arbres (hêtre, épicéa, sorbier, etc.), des murets et murgers. Ils constituent un paysage très typique du territoire et abritent une biodiversité tout à fait exceptionnelle.

PRAIRIES

Quelques **prairies pâturées** sont représentées en lisière de forêt, sur des parcelles accessibles par les animaux. Depuis de nombreuses années, le Parc encourage les exploitants agricoles à maintenir sur **les prairies de fauche** des pratiques qui permettent de conserver la biodiversité floristique tout en garantissant une production d'herbe compatible avec les enjeux économiques agricoles. Ainsi, des mesures agroenvironnementales « prairies fleuries » ont-elles été proposées sur tous les sites Natura 2000 sur lesquels ce type de milieux se rencontre encore (le Parc du Haut Jura a été, avec son homologue des Bauges, précurseur dans l'organisation d'un concours « prairies fleuries ».

Dans la région du Mont Fier et dans les combes mal drainées, on peut également trouver des **prairies humides**. La prairie à Trolle et Molinie, qui est une prairie humide, occupe les fonds de Combe (Combe du mont Fier, combe Berthod) et les cuvettes. Cette prairie est très riche en flores.

Prairie pâturée sur les hauteurs « du Boulu » sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

Pré de fauche entre le centre village de Prémanon et Prémanon Amont-Source : Epode, avril 2018

ENJEUX

De manière générale, les principales menaces pour ces pelouses et prairies sont :

- Le manque d'entretien par le pâturage qui entraine une avancée des lisières forestières et donc une fermeture des milieux.
- L'urbanisation qui contribue au morcellement de ces espaces et à leur perte d'intérêt biologique.

Leur préservation, surtout pour les pelouses sèches, dépend donc directement et très fortement de :

- la pratique du pastoralisme,
- la gestion extensive (peu ou pas de fertilisation, un chargement adapté, le maintien des éléments fixes du paysage, etc.),
- la volonté locale et politique de les maintenir, en particulier à proximité des zones urbanisées.

Aujourd'hui, les pelouses sèches et la biodiversité particulière qu'elles abritent constituent sans doute les milieux les plus fortement menacés sur le territoire. Depuis de nombreuses années, le Parc œuvre, avec les communes, à la restauration de certaines d'entre elles et travaille en étroite collaboration avec les exploitants agricoles du territoire pour y maintenir des pratiques compatibles avec les exigences particulières de ce type de milieu.

MILIEUX RUPESTRES

Le caractère montagneux et karstique du Haut-Jura explique enfin la présence de milieux rocheux aériens et souterrains de grande qualité.

Falaises, grottes, éboulis offrent ainsi des milieux de vie très spécifiques dans lesquels vivent des espèces endémiques très adaptées.

En effet, les milieux rupestres sont particulièrement exigeants pour les espèces qui s'y installent. Des écarts thermiques importants, une exposition à l'ombre ou au soleil, l'absence ou la finesse du sol, constituent autant de conditions de vie très difficiles. Généralement, non accessibles à l'homme, ces milieux abritent encore une faune et une flore rare et riche.

- ⇨ Un équilibre est à trouver sur ces milieux pour permettre aux activités humaines (vol libre, escalade, spéléologie…) de se pratiquer tout en garantissant le maintien du patrimoine naturel. Plusieurs arrêtés préfectoraux de protection des biotopes encadrent actuellement les dates de ces activités. La concertation et la sensibilisation des pratiquants restent indispensables au maintien d'un équilibre.

A Prémanon, ces milieux sont localisés et en partie protégés par des zonages de type APPB.

Rocher du Tiavy vue depuis le belvédère des Maquisards sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

MILIEUX HUMIDES

cf. « Les espaces naturels d'inventaires » ; et « Zones Humides (ZH) »

Tourbière des Boules sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

3.7 CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DE PREMANON

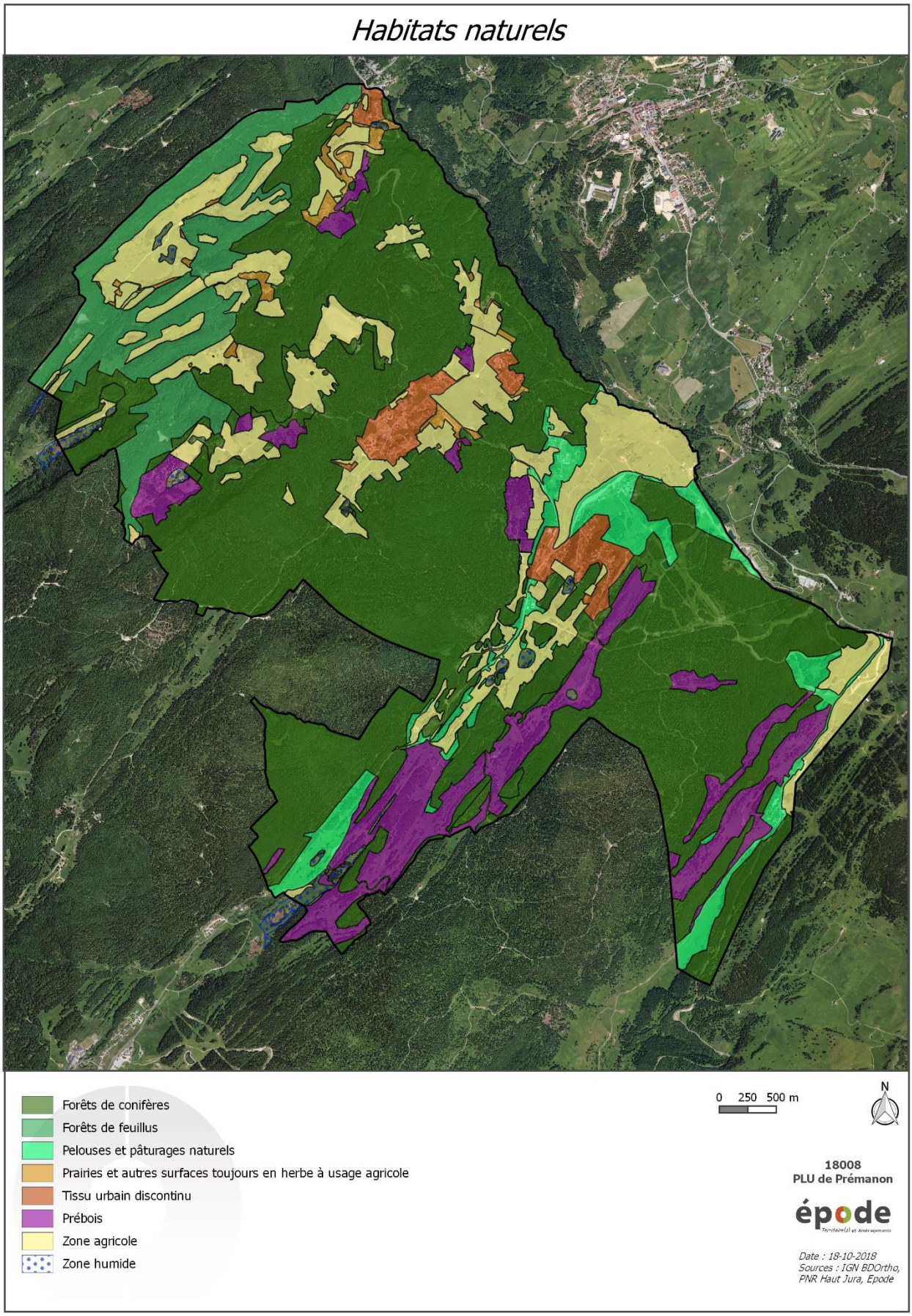

3.8 LES PATRIMOINES ECOLOGIQUES

LA FAUNE ET LA FLORE

Même si la forêt dominante constitue la première richesse écologique, les milieux naturels ouverts que sont les tourbières, les pelouses, les prairies de fauche, les falaises… offrent une mosaïque d'habitats pour de très nombreuses espèces.

La LPO de Franche-Comté ressence ainsi

- 85 espèces d'oiseaux sur la commune de Prémanon.
- 17 espèces de mammifères : Belette d'Europe (*Mustela nivalis*), Chamois (*Rupicapra rupicapra*), Campagnol des champs (*Microtus arvalis*), etc.
- 8 espèces de reptiles et amphibiens : Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*), Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), etc.
- De nombreux insectes, notamment en lien avec les milieux humides et les prairies de fauche, bien représentées et diversifiées sur le territoire.

Bergeronnette grise et Pinson des arbres sur la commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

Des inventaires ont également été réalisés par le Conservatoire des espaces naturels (CEN), le Conservatoire botanique national de Franche Compté (CBNFC), le PNR… Ils ont permis de localiser de nombreuses espèces protégées et remarquables sur le territoire de la commune de Prémanon. cf. Carte ci-après.

Localisation des espèces protégées et remarquables inventoriées

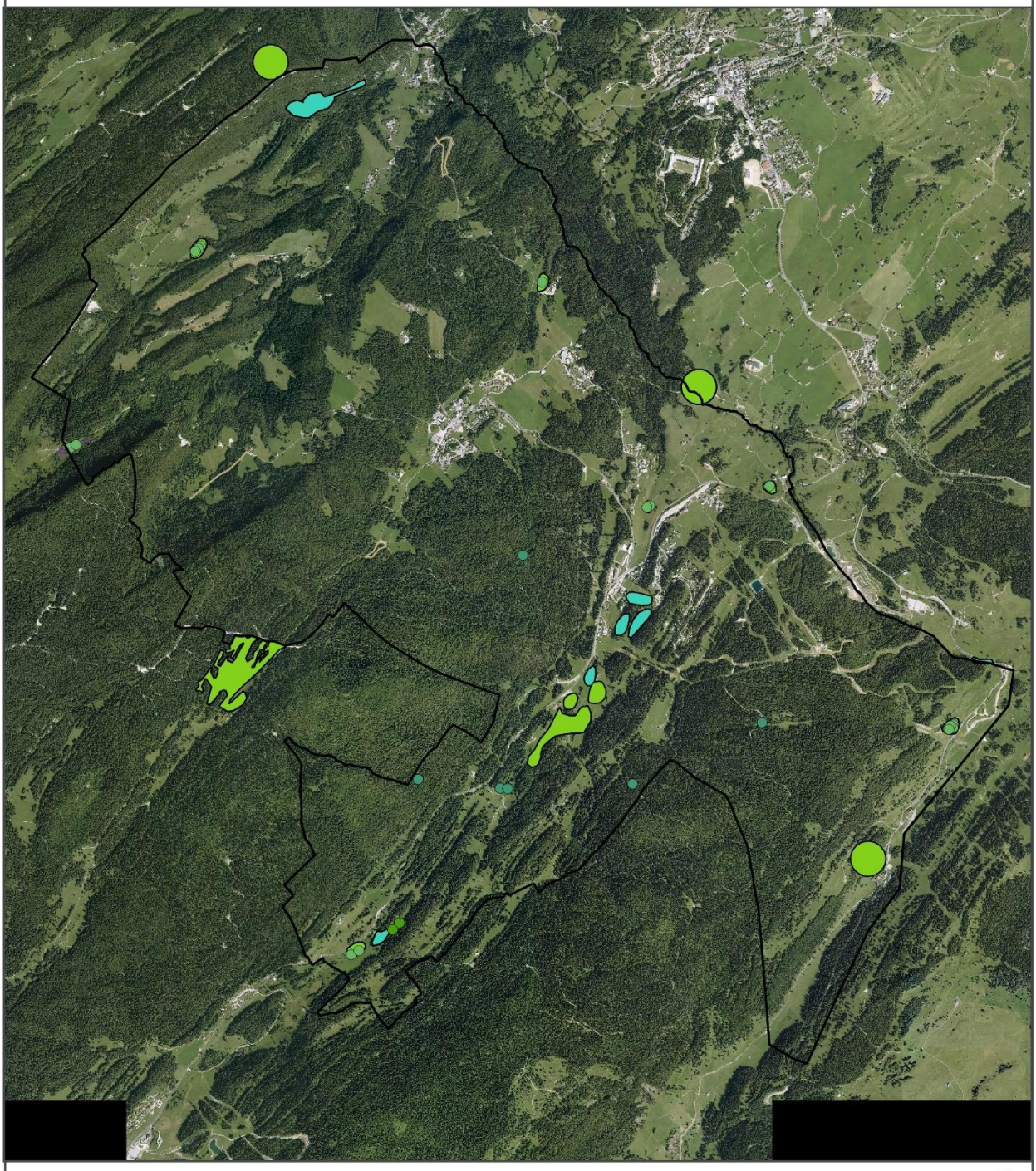

especes_protegees
ESPECES_PLAN_CONSERVATION_2015

Entomofaune

ENTOMO_CBNFC_POINT
ENTOMO_CBNFC_POLYGONE

Flore

FLORE_CBNFC_POINT
FLORE_CBNFC_REGION

0 250 500 m

N

18008
PLU de Prémanon

épode

Date : 25-09-2018
Sources : IGN BDOrtho, PNR Haut Jura

❖ ***En forêt***

La diversité biologique du milieu forestier permet le maintien d'espèces animales et le morcellement de la propriété privée associé au fait que de nombreuses parcelles, peu ou pas gérées, sont à l'origine de forêts relativement riches en bois sénescent et mort favorable à une forte biodiversité. Ainsi, des espèces hautement patrimoniales demeurent ou s'installent à la faveur des gros bois, du vieux bois et bois mort :

- Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) : petite mousse des épicéas morts au sol,
- Lobaria pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) : lichen (14 stations connues en Franche-Comté),
- Pic tridactyle (*Picoides tridactylus*) : connu pour le moment exclusivement dans le Risoux et sur la Haute-Chaîne voisins du territoire du Haut Jura,
- Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*),
- La gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*)
- …etc.

Gélinotte des bois observée sur la route des Dappes : massif des Tuffes, commune de Prémanon-Source : Epode, avril 2018

Les forêts abritent également chevreuils, renards, blaireaux, sangliers et nombre d'espèces de mammifères courants.

L'animal le plus remarquable de la région est le **lynx boréal** (*Lynx lynx*). Dans le Jura, le lynx a reconstitué un noyau de population qui semble pérenne, et il est devenu avec le Grand Tétras un des indicateurs de qualité des forêts. Il affectionne particulièrement les lisières de forêt qui lui permettent de se déplacer discrètement. En 2009, le Lynx Boréal en France a été placé dans la catégorie « espèce en danger » par l'IUCN. En France, le Lynx Boréal bénéficie d'une protection totale depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux mammifères protégés sur l'ensemble du territoire. Il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader son milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le transporter, colporter, de l'utiliser, de le détenir, de le vendre ou de l'acheter.

Le **Grand Tétras** (*Tetrao urogallus*) est le plus gros Gallinacé d'Europe. Cet oiseau se nourrit de bourgeons, de pousses de conifères, de baies, d'herbacées, d'insectes et d'aiguilles de conifères (surtout sapins et pins) en hiver. Cette espèce polygame se retrouve chaque année au printemps sur des lieux dits « places de chant ». *Il* vit notamment dans les forêts du Haut-Jura *o*ù ils fréquentent les pré-bois d'épicéa, les forêts sur lapiaz, les renversées de chablis… et où il y est protégé. On le trouve entre 800 et 1 600 m d'altitude.

A Prémanon, la forêt du Massacre se caractérise par la présence des deux chouettes d'altitudes (**chevêchette d'Europe** et **chouette de Tengmalm**). La superficie réduite implique des populations restreintes (une dizaine de couples de chaque espèce). Le grand tétras, très menacé par la situation exposée de ce massif aux activités touristiques, présente une population de 28 individus. Une diminution très forte (de l'ordre de 70%) est observée sur ce massif. Les oiseaux du massif du Massacre font partie d'un noyau de population plus vaste intégrant également les forêts de Ban - Arobiers. Chez les mammifères, le lynx est bien représenté dans ce secteur. On les retrouve aussi du côté de la montagne des Tuffes et du Mont Fier.

La proximité de la forêt du Massacre vis-à-vis des centres touristiques des Rousses et de Prémanon, la régularité de l'enneigement et de l'infrastructure routière et touristique (station de ski de descente, nombreuses pistes de ski de fond, parcours balisés pédestres, raquette hors-piste, VTT, chalet-auberge ...) font que la pression humaine est très importante pratiquement toute l'année. La fréquentation touristique est sans doute le facteur limitant primordial pour le grand tétras, la sylviculture actuellement pratiquée étant plutôt favorable à l'espèce.

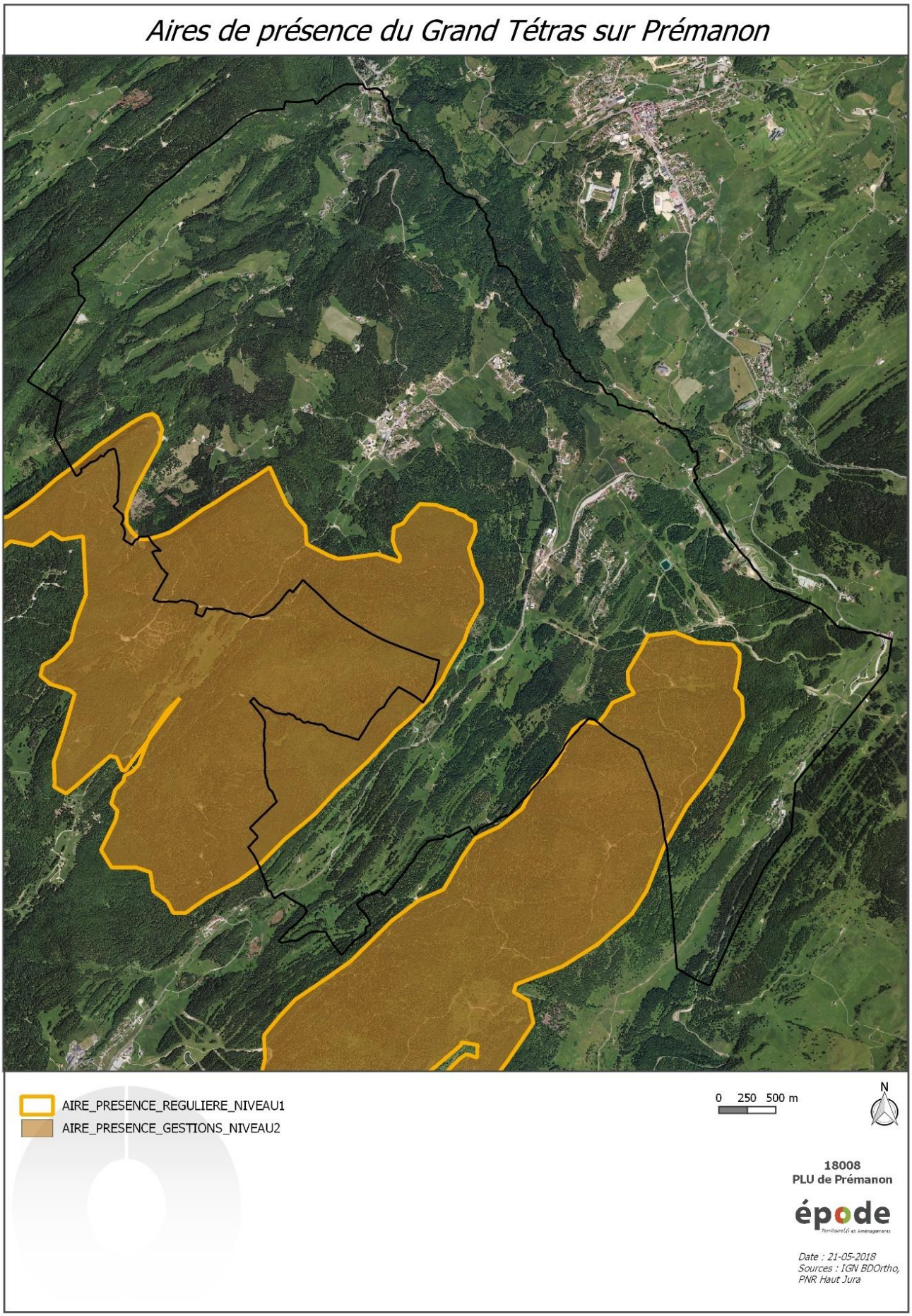
Aires de présence du Grand Tétras sur Prémanon
AIRE_PRESENCE_REGULIERE_NIVEAU1
AIRE_PRESENCE_GESTIONS_NIVEAU2
0 250 500 m
N
18008
PLU de Prémanon
épode
Date : 21-05-2018
Sources : IGN BDOrtho,
PNR Haut Jura

❖ ***Dans les milieux humides***

Les milieux humides de façon générale, les tourbières en particulier, abritent une flore et une faune adaptée à des conditions très contraignantes (température basse, acidité, pauvreté en éléments nutritifs, saturation en eau et manque d'oxygène empêchant la décomposition complète des matières organiques, etc.). Ils recensent ainsi des espèces parmi les plus patrimoniales ou des espèces plus largement réparties dans les tourbières hautes jurassiennes, mais reliques glaciaires et très caractéristiques de ces milieux :Les laîches

- Glaïeul des marais (*Gladiolus palustris*).
- Le solitaire (*Colias palaeno*)
- Droseras (*Drosera* rotundifolia) : petite plante carnivore
- Les linaigrettes
- Déesse précieuse (*Nehalennia speciosa*)
- … etc.

À titre d'exemple, sur la commune de Prémanon, sur la tourbière des Boules, la seigne, occupant le centre de la tourbière, est riche de la présence du **lycopode des lieux inondés** et de la **laîche des bourbiers**. La partie septentrionale a été exploitée depuis longtemps et même occasionnellement jusqu'à une date récente (seconde guerre mondiale) ; ces anciennes fosses d'exploitation, enchâssées dans une pessière à sphaignes, abritent le **Calla des marais**. Le contact entre la pessière et le pré se fait par une moliniaie.

En présence d'eau plus ou moins stagnante, les amphibiens apportent de la biodiversité supplémentaire. Dans la tourbière des Boules, les anciens drains constituent ainsi des espaces où l'eau converge formant ainsi des milieux propose aux amphibiens.

Triton alpestre dans un drain de la tourbière des Boules-Source : Epode, avril 2018

Les enjeux liés à ces espèces inféodées aux milieux humides sont directement liés aux menaces qui pèsent sur ces habitats.

❖ ***Dans les pelouses sèches***

Elles sont d'un intérêt écologique majeur et abritent de nombreuses espèces patrimoniales telles :

- Les orchidées dont l'ophrys abeille, l'orchis brûlée…
- les oiseaux comme l'alouette lulu ou la pie grièche écorcheur….
- Les papillons : l'azuré de la croisette, l'apollon,
- Les reptiles
- …etc.

Les enjeux liés à ces espèces inféodées aux pelouses sèches sont directement liés aux menaces qui pèsent sur ces habitats.

❖ ***Dans les prairies de fauche***

Elles abritent une diversité floristique remarquable qui leur donne, en période de floraison en juin-juillet, de très belles colorations. Elles hébergent aussi plusieurs espèces de papillons (nacré de la bistorte, azuré des mouillères) ainsi que des oiseaux de grand intérêt (râle des genêts, tarier des prés).

La baisse de la diversité spécifique observée sur ces milieux est directement liée aux pratiques agricoles et pastorales qui évoluent et conduisent à un appauvrissement de la diversité floristique et donc de la faune associée.

❖ ***Dans les milieux rupestres***

Les plantes de cet univers minéral ont développé des moyens astucieux de survie : feuilles charnues constituant des réserves en eau, pilosité limitant la transpiration, nanisme… Certaines d'entre elles stabilisent et enrichissent le sol attirant ainsi d'autres végétaux et animaux (insectes, chauve-souris, oiseaux).

Falaises, grottes, éboulis… offrent ainsi un milieu de vie très spécifique à des espèces qui se sont adaptées comme :

- le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*),
- le hibou Grand duc (*Bubo bubo*),
- l'Hirondelle de rocher (*Ptyonoprogne rupestris*),
- le Grand corbeau (*Corvus corax*),
- plusieurs espèces de chauves-souris,
- ou encore à une végétation chasmophytique très adaptée.

Par exemple, au Mont Fier, la hêtraie à dentaire se développe sur les fortes pentes, en particulier dans les éboulis sous les falaises. Ce massif héberge ainsi de nombreux chamois et les falaises accueillent des faucons pèlerins.

Grand Corbeau au niveau du belvédère des Dappes sur le massif des Tuffes-Source : Epode, avril 2018

❖ ***Les espèces invasives***

Sur la commune de Prémanon, plusieurs espèces sont susceptibles d'être présentes :

- Renouée du Japon *(Fallopia Japonica)*,
- Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum),
- Elodée du Canada (Elodea canadensis),
- *L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia),*
- le Solidage géant (*Solidago canadensis*), dans les milieux remaniés ou au bord des cours d'eau
- Le Buddleia de David ou arbre à Papillons (*Buddleja davidii*) le long des cours d'eau

Aucune espèce invasive n'a été observée lors de la journée de terrain du 26 avril 2018.

Ces plantes indésirables sont très compétitives et ont tendance à former rapidement des peuplements monospécifiques denses provocants :

- Un appauvrissement de la diversité biologique en empêchant le développement de la flore indigène.

- Une régénération limitée de la végétation ligneuse en zone riveraine où ces végétaux jouent un rôle très important pour la stabilisation des berges.
- Une gêne pour l'accès aux cours d'eau (entretien, pêche …).

L'éradication de ces espèces est extrêmement difficile. Il convient donc d'intervenir dès l'apparition de ces espèces, avant leur prolifération.

Aujourd'hui, c'est notamment la biodiversité des zones humides qui rencontre, localement, des difficultés liées à la concurrence d'espèces invasives, en particulier le Solidage géant.

3.9 LES DYNAMIQUES ECOLOGIQUES

Au-delà de la conservation de leur milieu de vie, la conservation des espèces (animales et végétales) passe également par le maintien d'un réseau de milieux naturels, interconnectés entre eux.

Il est en effet nécessaire de conserver des liens afin d'assurer, notamment, la pérennité des espèces par le brassage des populations. Ces liens, ce sont essentiellement les **corridors écologiques :** des couloirs que certaines espèces animales vont emprunter pour chercher de la nourriture, un refuge, un partenaire sexuel, un nouveau territoire ou une cache pour l'hiver.

L'analyse de la dynamique écologique s'attache à rechercher, sur un territoire donné, les liens, les interactions et les flux existants inter- et intra-habitats et inter- et intra-populations et peuplements d'êtres vivants.

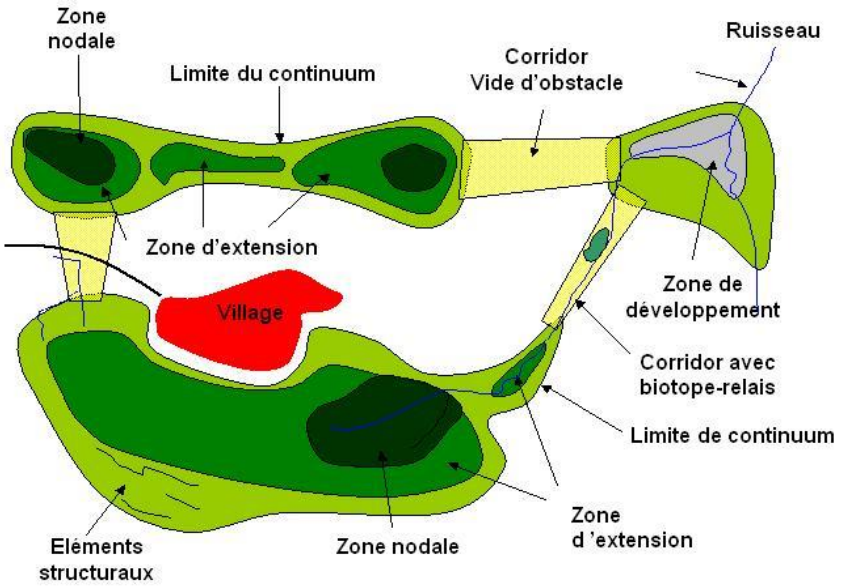

Schéma de la notion de corridor

Un **réseau écologique** est composé de plusieurs éléments dont les principaux sont :

- les zones nodales (réservoirs de biodiversité) : milieux naturels de bonne qualité, de surface suffisante pour conserver une bonne fonctionnalité. Une espèce peut y trouver les conditions optimales, nécessaires à son cycle biologique (alimentation, reproduction, repos).
- les continuums écologiques : ensemble de milieux favorables (forestier, aquatique, agricole, prairial) à un groupe d'espèces, dans lesquels peuvent se développer des métapopulations grâce à des échanges permanents. Ils comprennent tous les éléments d'une même unité paysagère, parfois très fragmentés, mais en connexion et suffisamment proches pour que les échanges faunistiques et floristiques se maintiennent.
- les corridors biologiques : espaces naturels utilisés par la faune et la flore pour se déplacer pendant un cycle biologique. Ils sont libres d'obstacles et offrent des possibilités d'échanges entre les zones nodales et les continuums.

Tous ces milieux doivent être accessibles pour assurer la survie des populations.

LE SRCE DE FRANCHE-COMTE : LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

La « Trame verte et bleue », mesure phare du « Grenelle de l'environnement », est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou reconstituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national, constituant des « corridors écologiques ».

Le Grenelle I prévoit la nécessité d'établir une « Trame verte » regroupant les espaces naturels et leurs interconnexions et une « Trame bleue » regroupant les eaux de surface continentales et les écosystèmes associés (berges des cours d'eau, ripisylves, zones humides...).

Le Grenelle II prévoit l'élaboration d'un « schéma régional de cohérence écologique » (SRCE), en collaboration avec les acteurs concernés par cette problématique (élus, communes, groupements de communes, parcs, associations de protection de l'environnement…) déclinant ces objectifs au niveau régional. Le SRCE est ainsi le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue et doit être révisé tous les 6 ans.

L'élaboration du SRCE franc-comtois s'est échelonnée de mars 2012 à décembre 2014, et a été approuvée en 2015. La trame verte et bleue régionale se compose de l'agrégation de sept sous-trames écologiques : les milieux forestiers, les milieux aquatiques, les milieux humides, les milieux herbacés permanents, les milieux en mosaïque paysagère, les milieux souterrains et les milieux xériques ouverts. Pour chaque sous-trame des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sont identifiés.

Cinq grandes orientations définissent le plan d'action stratégique du SRCE de la Franche Comté :

- Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB (Orientation A) ;
- Limiter la fragmentation des continuités écologiques (Orientation B) ;
- Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Orientation C) ;
- Former et sensibiliser les acteurs dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Orientation D) ;
- Suivre, évaluer et actualiser le dispositif du SRCE (Orientation E).

Il ressort que le territoire de Prémanon est traversé par un corridor régional potentiel qualifié comme étant « à remettre en bon état » et comprend des réservoirs de biodiversité (cf. carte ci-après).

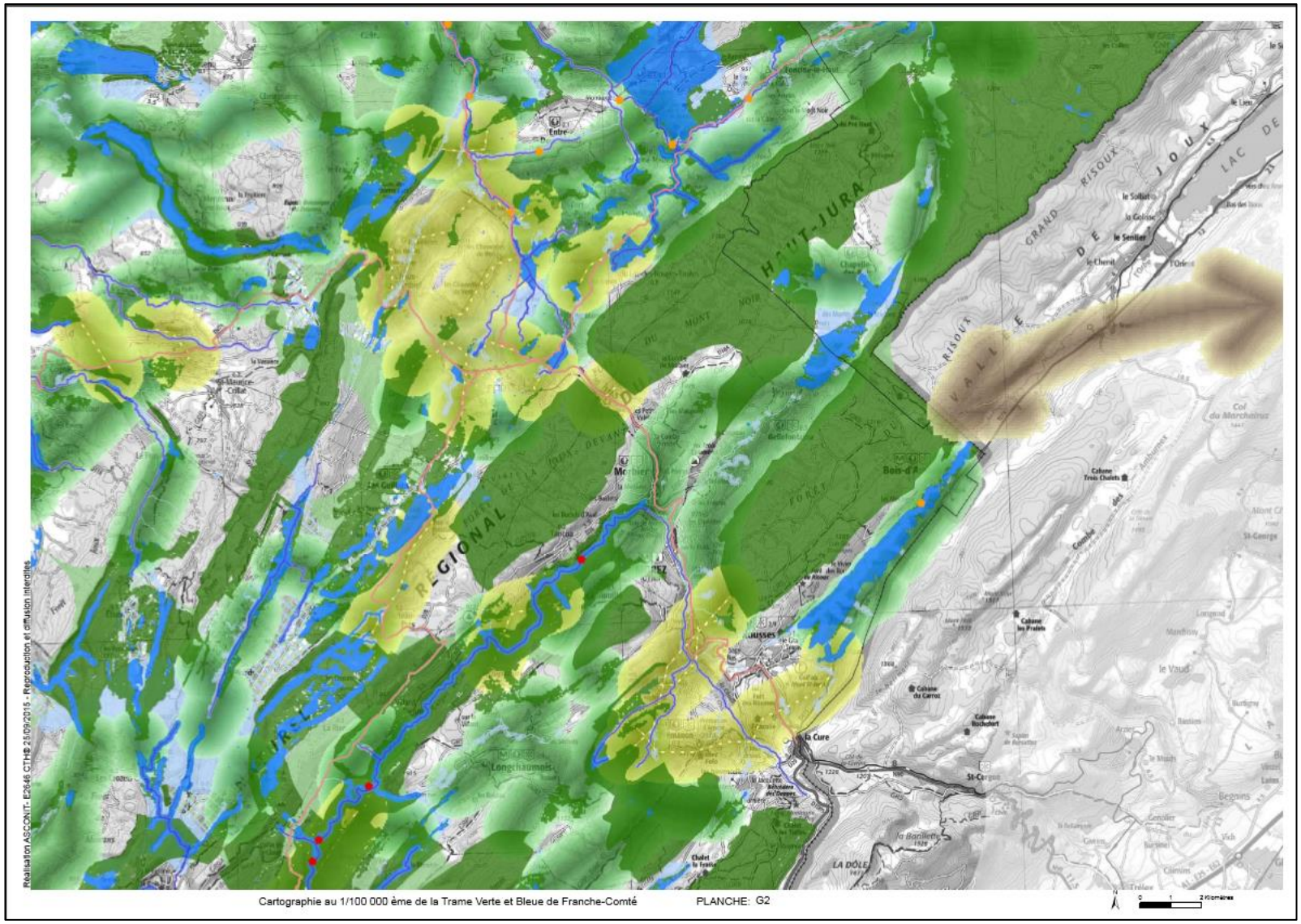

Extrait du SRCE Franche-Comté-2015

LE TRAVAIL DU SCOT DU HAUT-JURA

Le SCOT s'est attaché à reporter en les précisant et en les repositionnant plus précisément parfois les corridors écologiques identifiés dans le SRCE et dans la Charte du Parc.

Une approche à dire d'experts a complété le travail et a notamment permis de ne retenir que les corridors à plus forts enjeux, en particulier ceux qui, à l'échelle du SCOT, constituent les plus grands axes de déplacement. En effet, la modélisation a identifié un nombre de corridors écologiques important, créant un maillage complexe et peu opérationnel en termes de traduction à l'échelle de documents d'urbanisme locaux. La matrice naturelle est très largement dominante sur le territoire haut-jurassien et les déplacements des espèces se font de manière diffuse sur l'ensemble du territoire.

Ce constat, tout à fait valide dans sa globalité, doit être néanmoins nuancé tant du point de vue des espèces que des secteurs géographiques. Quelques secteurs ont d'ailleurs été identifiés lors des ateliers thématiques avec les élus du SCOT comme secteurs à enjeux. Ce caractère prioritaire est motivé non seulement par l'état de fragmentation identifié à l'heure actuelle, mais également (et surtout) par l'évolution pressentie de ces secteurs : augmentation du trafic, développement de l'urbanisation et, très ponctuellement, intensification des pratiques agricoles :

- Basse vallée de la Bienne, entre Saint-Claude et Lavancia-Epercy
- Plateau du Lizon
- Secteur de Moirans
- Liaison entre Les Rousses et Saint-Laurent et secteur du Grandvaux
- Vallée de l'Orbe à l'Extrémité nord du SCOT sur le Doubs

La commune de Prémanon n'est pas concernée par ces secteurs à caractère prioritaires. Elle est néanmoins traversée par des corridors écologiques et comprend des cœurs de biodiversité d'intérêt prioritaires et secondaires. Une coupure d'urbanisation est également identifiée au nord de la commune. *cf. carte ci-après*. Ces espaces présentent des enjeux de préservation importants.

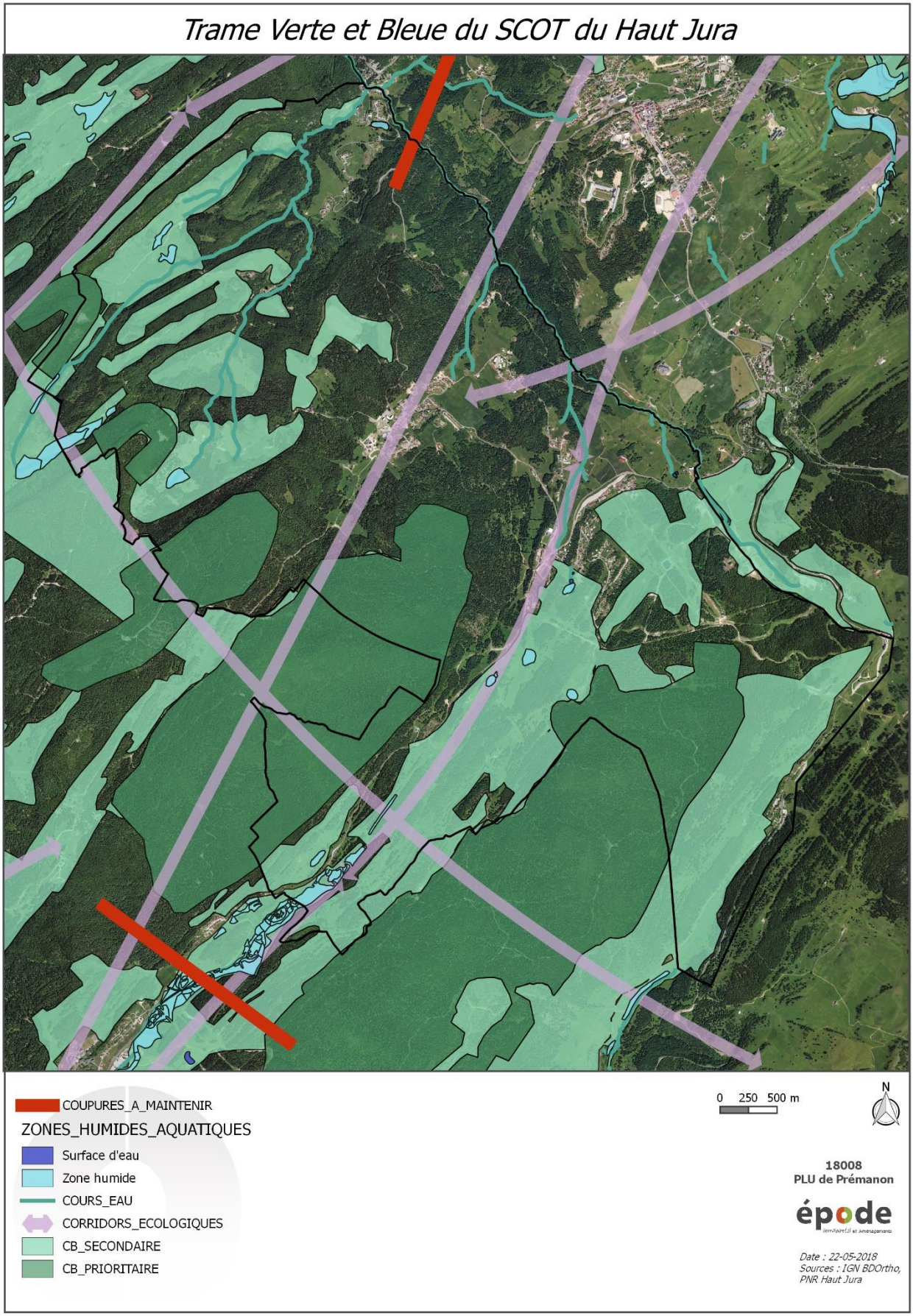
Trame Verte et Bleue du SCOT du Haut Jura
COUPURES_A_MAINTENIR
ZONES_HUMIDES_AQUATIQUES
Surface d'eau
Zone humide
COURS_EAU
CORRIDORS_ECOLOGIQUES
CB_SECONDAIRE
CB_PRIORITAIRE
0 250 500 m
N
18008
PLU de Prémanon
épode
Date : 22-05-2018
Sources : IGN BDOrtho,
PNR Haut Jura

Les élus en association avec les acteurs locaux ont par ailleurs travaillé au recensement des axes principaux et secondaires de déplacement de la faune sur le territoire communal.

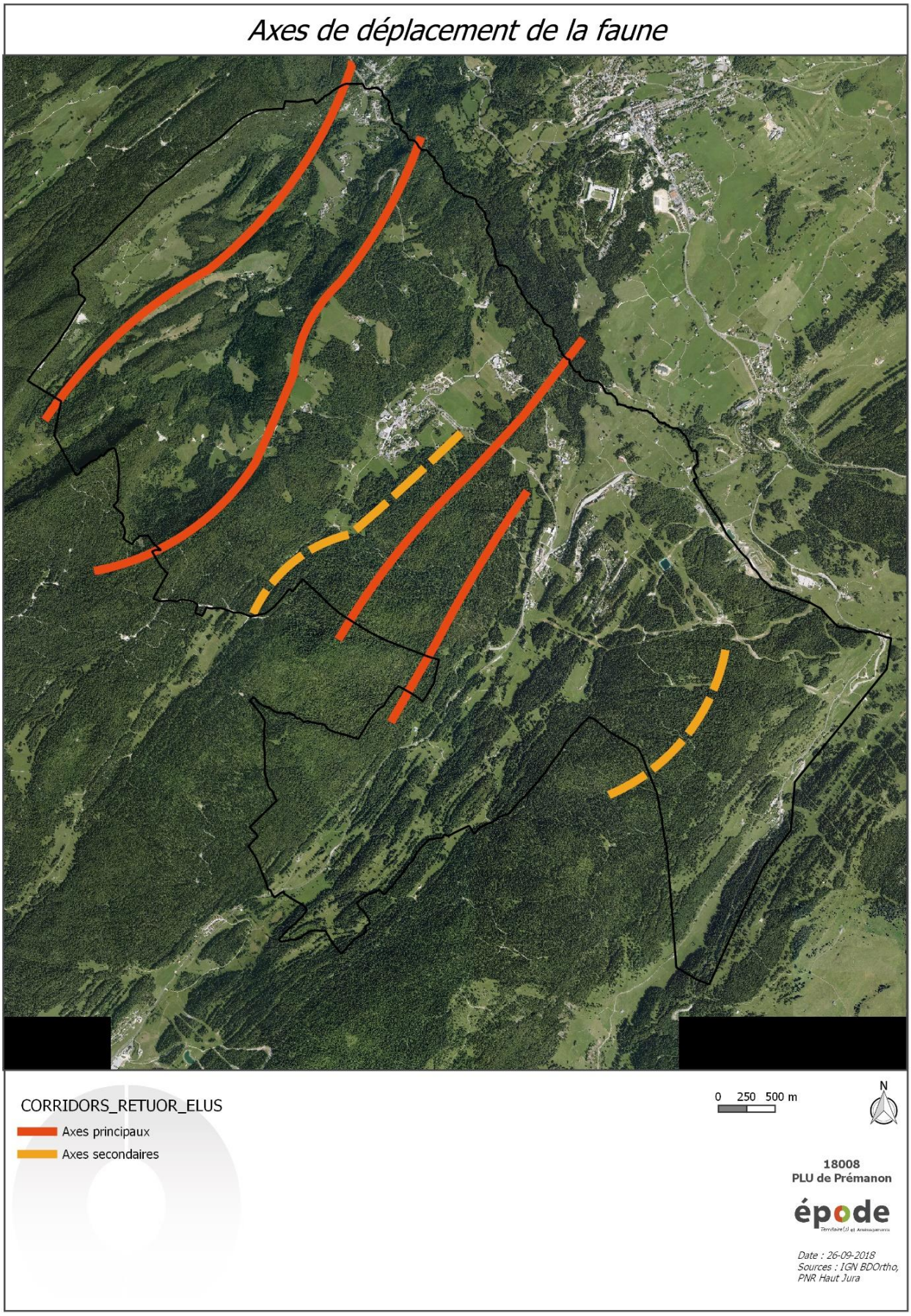

3.10 SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AUX MILIEUX NATURELS ET AUX DYNAMIQUES ECOLOGIQUES

Atouts	Difficultés
Un territoire largement couvert par des zonages naturels d'inventaires et réglementaire qui témoigne de l'intérêt écologique du territoire communal. Réseau de zones humides et tourbières assez important et diversifié, plus ou moins bien préservé (en lien avec le piétinement et le surpâturage notamment) Mosaïque d'habitats en contexte montagnard favorable aux espèces remarquables et aux dynamiques écologiques. La présence de Pré-bois, des milieux de transition, est particulièrement propice à la biodiversité Des habitats forestiers dominants et en bon état de conservation qui abritent des espèces patrimoniales. Des milieux rocheux de grande qualité qui accueille des espèces rares et sensibles Urbanisation limitée et diffuse qui permet des connexions écologiques intéressantes et peu menacées	Les tourbières et milieux humides peuvent souffrir d'une surfréquentation humaine ou du surpâturage des troupeaux qui engendre une dégradation par piétinement. Le drainage ou encore l'apport d'engrais dans les prairies limitrophes peuvent aussi participer à la dégradation de ces milieux. Fermeture des milieux et notamment des prairies, pelouses et Pré-bois observés en lien avec les changements de pratiques pastorales et sylvicoles : les boisements gagnent du terrain sur les milieux ouverts, disparition des milieux de transition. Des massifs forestiers parfois sujets à une fréquentation importante (infrastructures touristiques et routières) qui est source de dérangement pour le faune qu'elle abrite et de dégradation des milieux sensibles (tourbières, pelouses…).
Enjeux	
Gestion de la forêt et maintien d'une activité agricole pour le maintien de prairies ouvertes et des Pré-bois Gestion de la fréquentation et du pâturage dans les milieux sensibles (forêts, zones humides, pelouses) Protection et conservation des espèces remarquables et des habitats remarquables (zones humides, milieux rupestres, Pré-bois…) Maîtrise de l'urbanisation et préservation des connexions écologiques Valorisation du patrimoine écologique et sensibilisation du public	

De nombreux habitats identitaires tels que les pré-bois ou tourbières dont la gestion, si elle ne se renforce pas, peut conduire à une perte de la qualité de ces milieux : surfréquentation humaine ou du surpâturage des troupeaux qui engendre une dégradation par piétinement. La tendance à la fermeture des prairies, pelouses et Pré-bois observés, en lien avec les changements de pratiques pastorales et sylvicoles concourent à une perte de la biodiversité et des milieux de transition.

La forêt est une ressource anthropique exploitée à Prémanon, bien que couvrant la majeure partie du territoire, la fréquentation du massif forestier, si elle s'intensifie, concourt au dérangement de la faune.

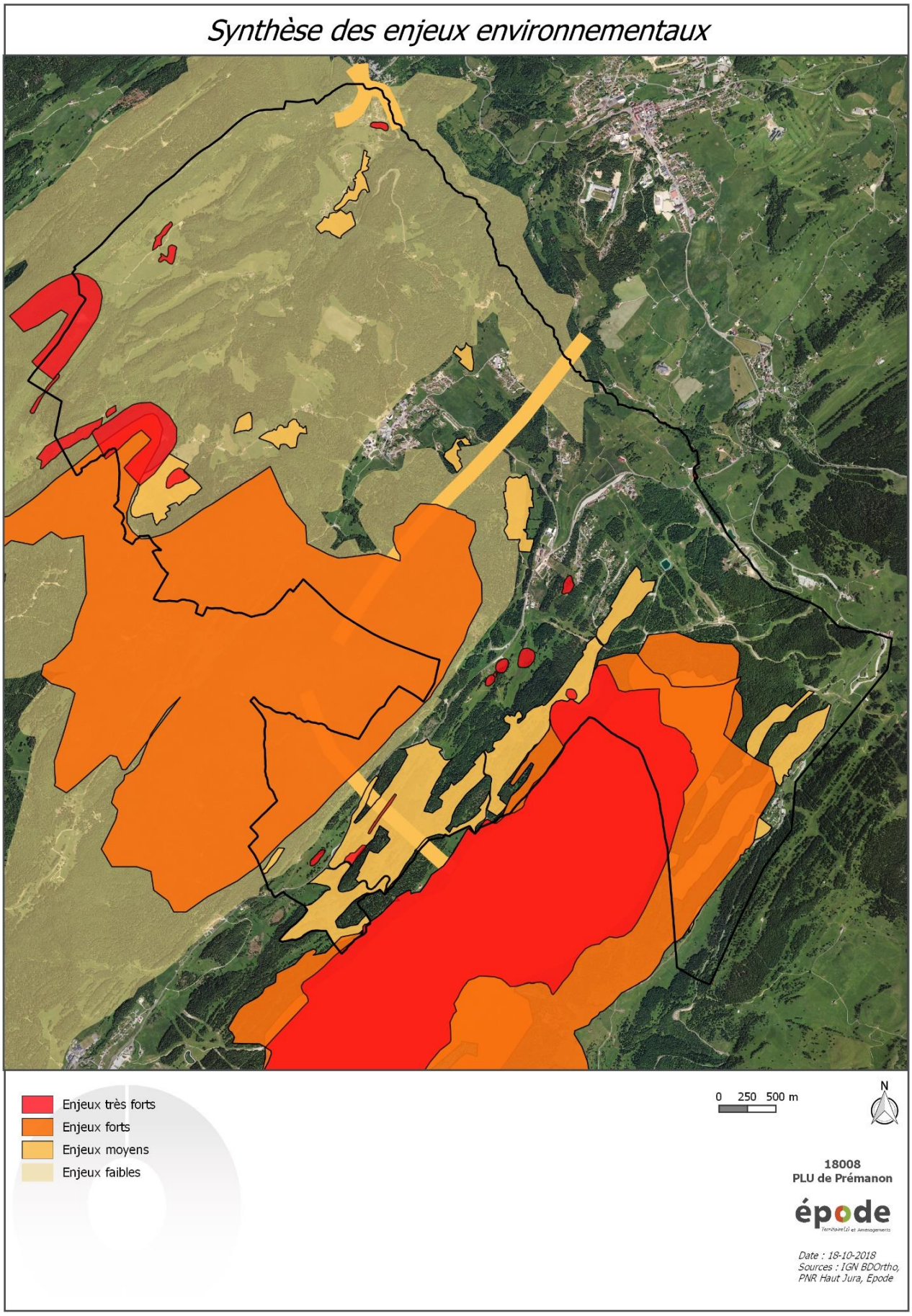
Synthèse des enjeux environnementaux
Enjeux très forts
Enjeux forts
Enjeux moyens
Enjeux faibles
0 250 500 m
N
18008
PLU de Prémanon
épode
Date : 18-10-2018
Sources : IGN BDOrtho,
PNR Haut Jura, Epode

Partie 2 : Le cadre d'usage

Siège social | Immeuble Axiome | 44 rue Charles Montreuil | 73000 Chambéry
Téléphone 04.79.69.39.51 | Fax 04.79.96.31.09 | info@epode.eu | www.epode.eu
Agence Haute-Savoie | Les Glaisins - 5 avenue Pré Félin | 74340 Annecy le Vieux
Agence de Maurienne | Forum Alpium - ZA des Terres Blanches | route de Bardonecchia | 73500 Modane
Agence de Grenoble | 163 CRS Berriat | 38000 Grenoble

SAS au capital de 8000 € |siret n° 48511448200014 | ape 7112 B |n° identification TVA : FR 7848511448200014 |membre d'une association agréée

PARTIE 2 : CADRE D'USAGE

Le cadre d'usage concerne les thématiques ayant trait au fonctionnement d'un territoire d'un point de vue anthropique. Ainsi l'évolution de la population, du parc de logements, des dynamiques constructives, mais également les déplacements, équipements et réseaux sont traités dans cette seconde partie. L'objectif est à travers cet état des lieux des usages du territoire Prémanonien de comprendre les interactions et évolutions. Quels sont les points forts et les points faibles du territoire pour ensuite traiter des enjeux associés et anticiper au mieux les évolutions à venir et réorienter ou pallier les faiblesses du territoire ?

4. ATTRACTIVITE RÉSIDENTIELLE

4.1 EVOLUTION DE LA POPULATION ET DE SON PROFIL

Population	Prémanon (39441)	Lamoura (39275)	Les Rousses (39470)	Bois-d'Amont (39059)	Jura (39)
Population en 2014	1 158	594	3 276	1 672	260 681
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2014	41,1	26,7	86,2	138,6	52,1
Superficie (en km²)	28,2	22,3	38	12,1	4 999,2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	2,7	2,1	1,3	0,1	–0,0
solde naturel : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	1,6	0,7	0,8	0,3	0,1
au solde migratoire : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	1,1	1,4	0,5	–0,2	–0,1
Nombre de ménages en 2014	498	250	1 586	705	117 301
Taille des ménages en 2014	2,3	2,4	2,1	2,4	2,2
Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016					

La population de Prémanon représente **moins d'1% de la population du Département** du Jura, mais son poids démographique reste significatif à l'échelle de la Communauté de communes des Rousses. Elle représente **17% de la population de la Communauté de Communes et porte la dynamique territoriale.**

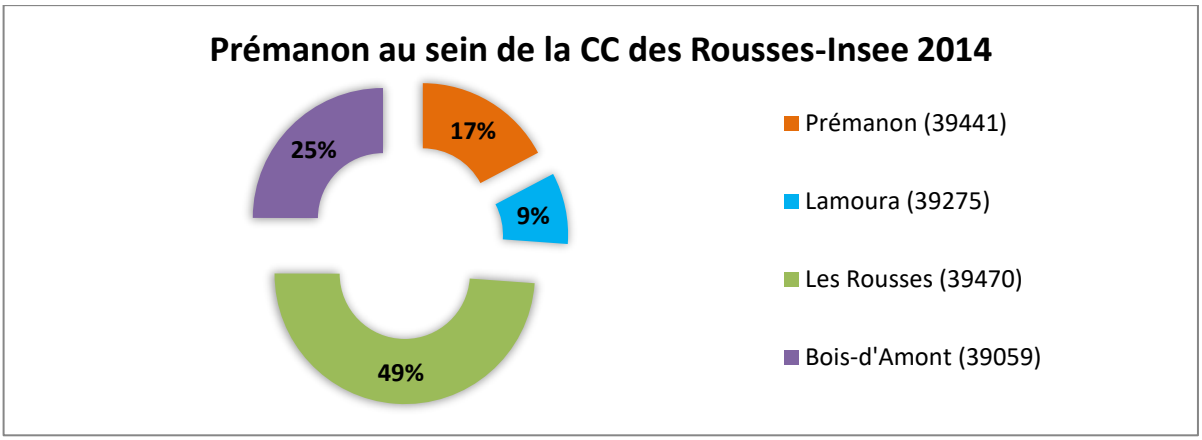

UNE ATTRACTIVITE TERRITORIALE A MAINTENIR

Depuis 1968 la population de Prémanon ne cesse de croître. La commune connait une augmentation accrue de sa population depuis le début des années 2000 en lien avec le développement des NTIC et des réformes liées aux frontaliers, induisant une attractivité résidentielle notoire pour Prémanon (cf. tableau comparatif ci-contre sur les variations de population).

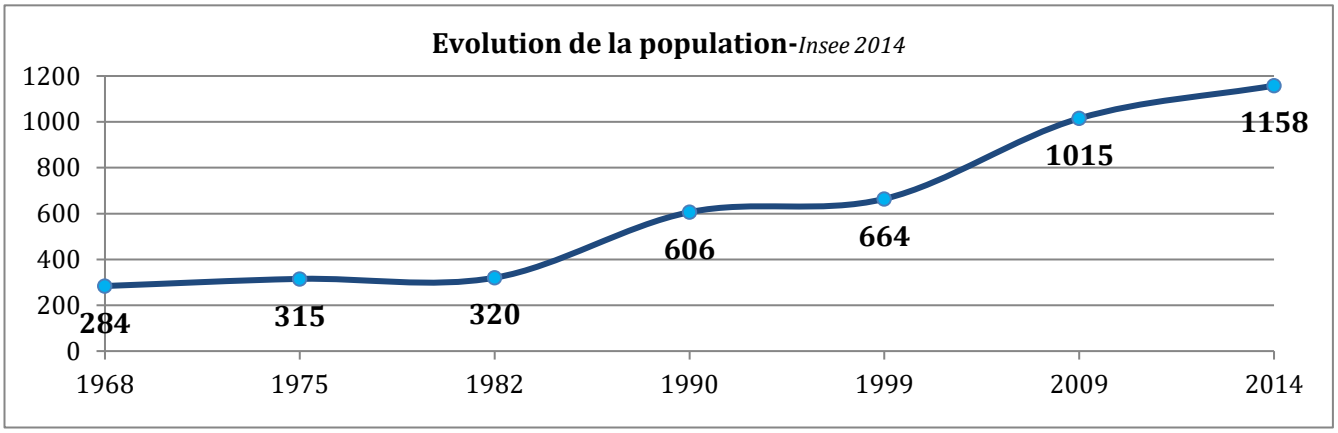

Le solde naturel est positif sur la période récente témoignant de l'attractivité de Prémanon. En lien avec la station de ski, la population de Prémanon double sur la période 1982-1990 en raison de l'arrivée massive de population venue de l'extérieur, pour la plupart des actifs travaillant sur le bassin Lémanique, cherchant à « se mettre au vert », à la recherche d'un cadre de vie de qualité, mais proche des pôles d'emploi.

D'une commune rurale, Prémanon devient progressivement une commune périurbaine et résidentielle dont l'attractivité se renforce aujourd'hui encore.

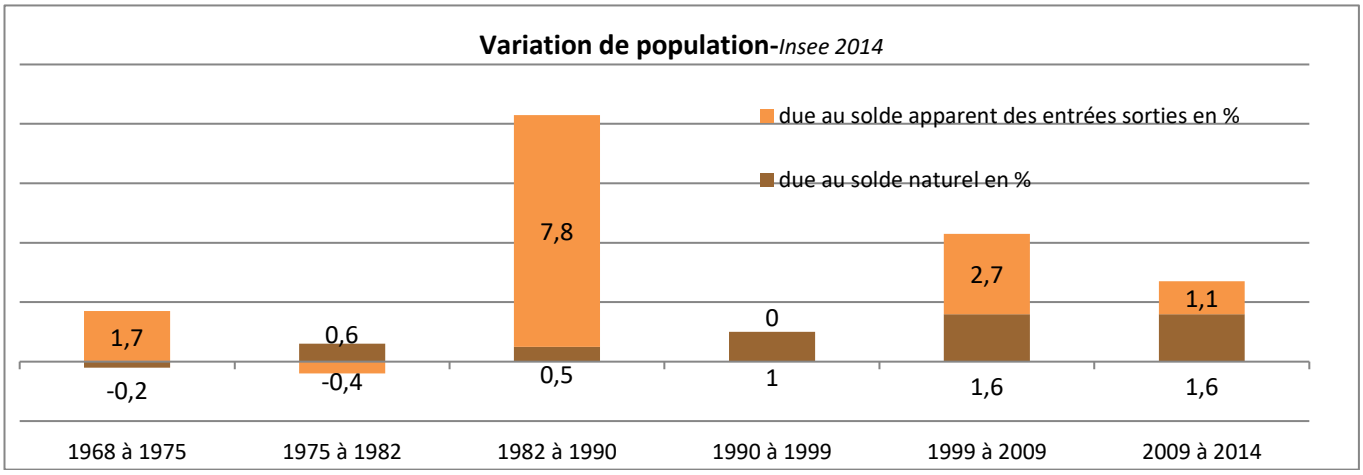

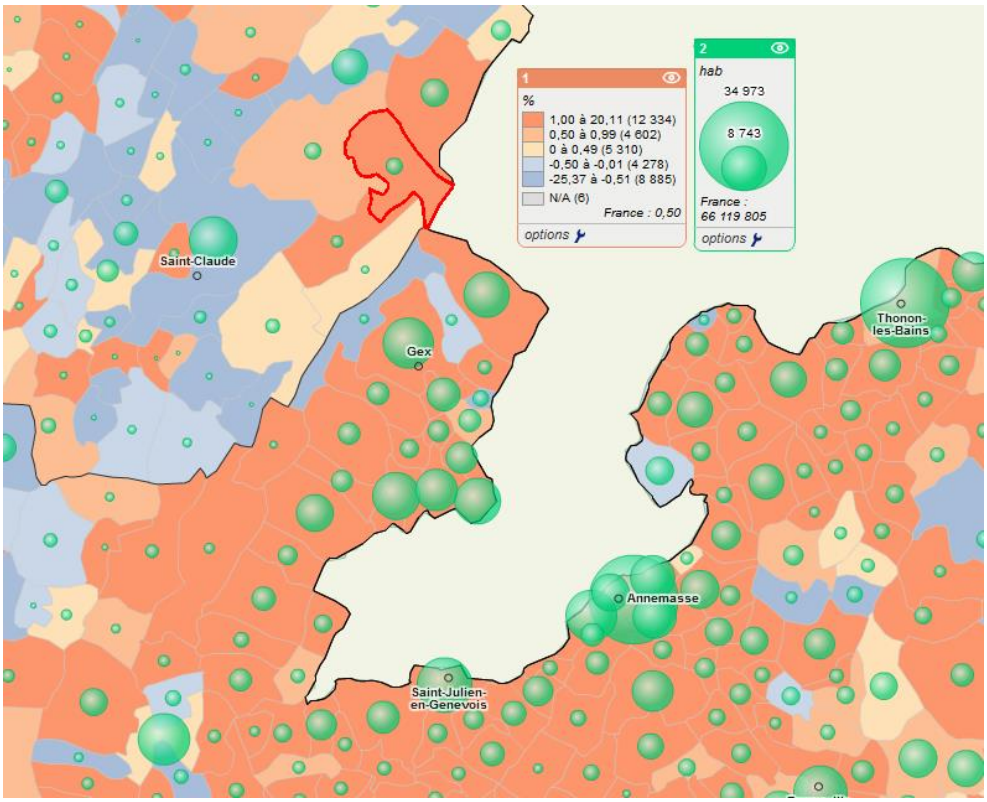

Variation de la population-Insee 2014 et Croisement variation de population et population par commune : Geoclipp

Aujourd'hui, la tendance est relativement équilibrée, le solde naturel contribue légèrement plus à la croissance démographique, que sur la période passée. Le ralentissement de la croissance du solde migratoire peut s'expliquer par **l'augmentation de la tension du marché immobilier**.

Le coût du foncier n'est effectivement pas abordable pour toutes les catégories de population. De même, le parc d'équipements ne répond plus entièrement aux besoins des actifs logeant sur le territoire. L'augmentation du coût des déplacements et l'adaptation au changement climatique sont autant de facteurs pouvant expliquer le ralentissement de la croissance sur le solde migratoire.

En revanche, depuis 2009 le solde naturel est positif et stable, montrant une part des ménages bien installée sur la commune, notamment les ménages avec famille.

► UN DESSERREMENT MODÉRÉ DE LA TAILLE DES MÉNAGES

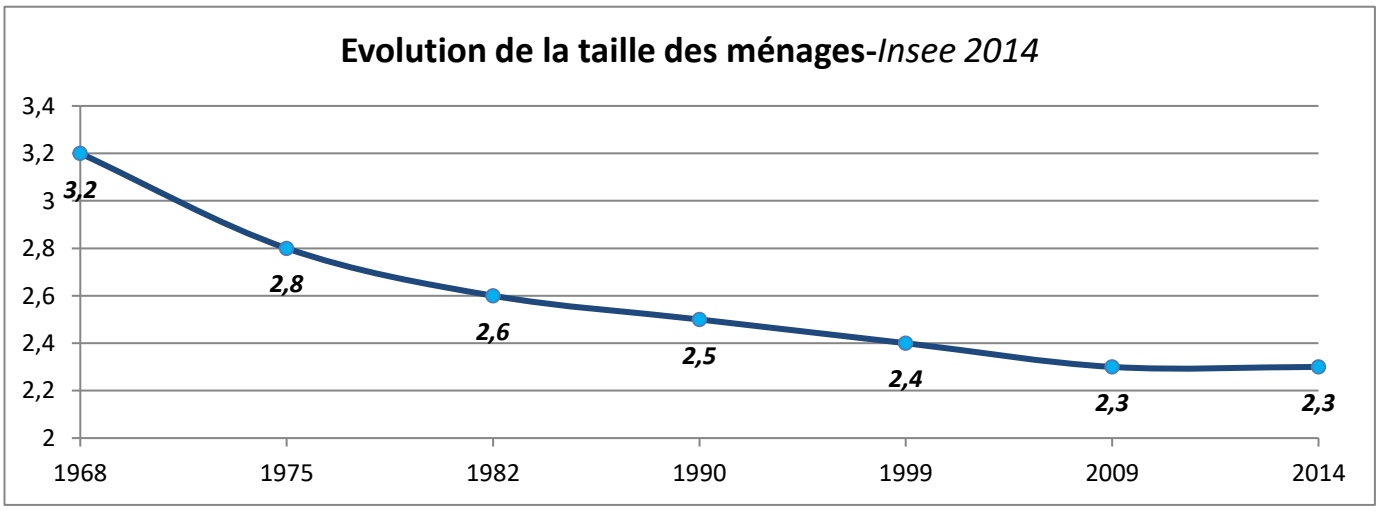

L'évolution de la taille des ménages témoigne effectivement d'un **phénomène de décohabitation modéré** sur Prémanon, en effet sur la période 1968-2014 la commune a perdu environ 1 habitant par ménage. De plus, depuis 2009, le nombre d'habitants par ménage tend à stagner et montre une composition relativement familiale des ménages, composés de plus de deux personnes. Le phénomène de décohabitation est donc relativement limité sur la commune, traduisant **un besoin en logement plutôt à destination des familles**.

► UNE POPULATION RELATIVEMENT JEUNE

Sur la période 2009-2014 l'évolution de la population par tranche d'âge montre une population relativement jeune et peu touchée par le phénomène de vieillissement.

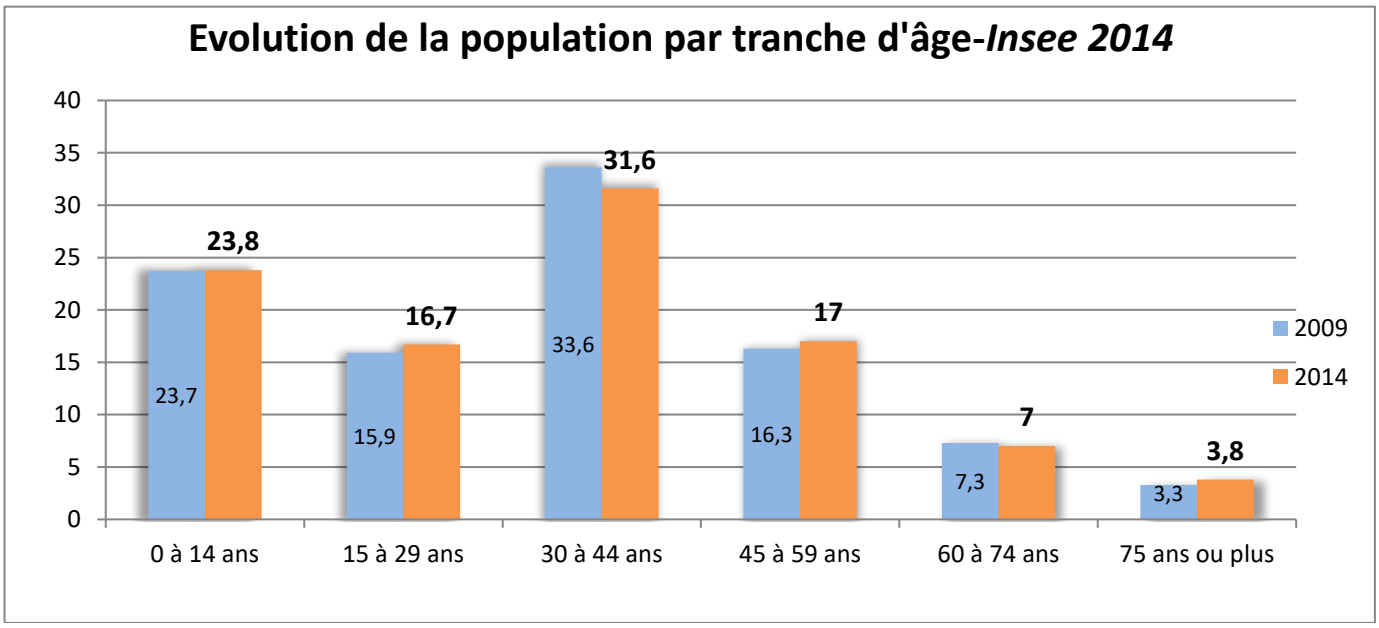

Les 0-14 et 15-29 ans ont sensiblement augmenté. En revanche, la tranche d'âge des ainsi que les 30-44 ans a quelque peu diminué au profit des plus de 45 ans. Ces évolutions sont tout de même minimes et témoignent d'une **population relativement jeune, confirmant l'attractivité résidentielle du territoire pour les actifs** avec famille. Ce phénomène traduit des enjeux en matière de **réponse aux besoins de la population et en matière d'équipements.**

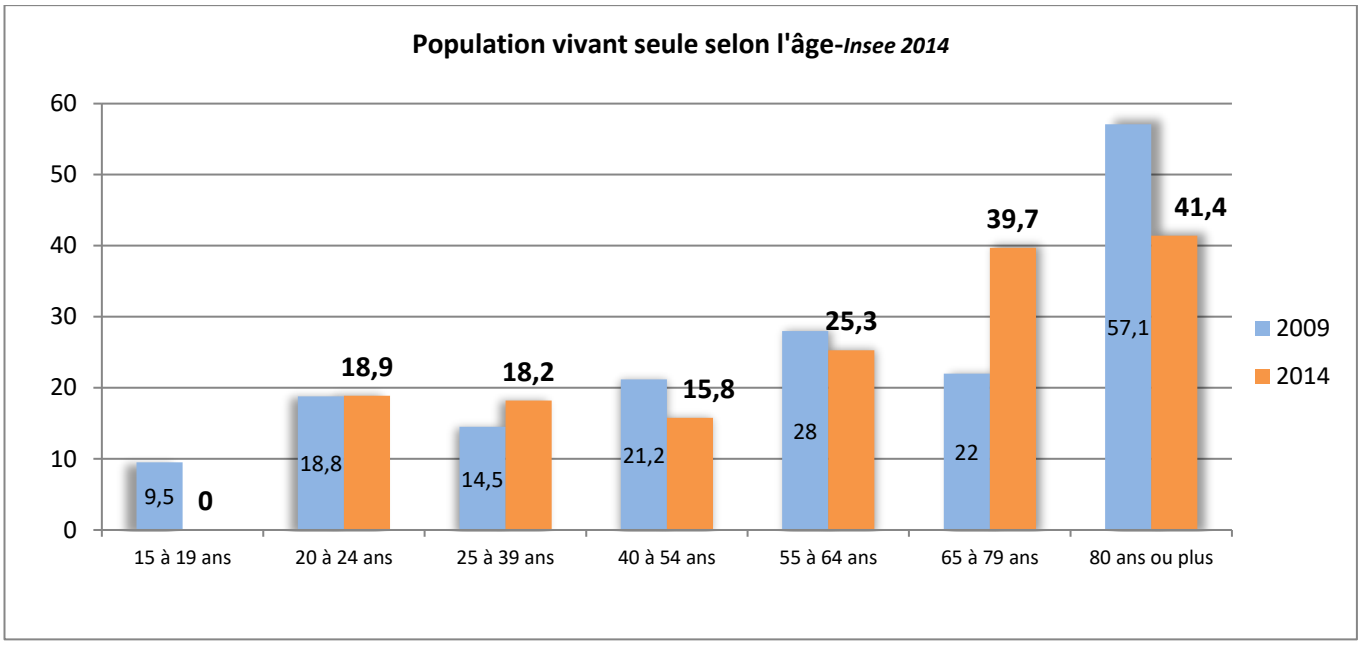

La part des populations vivant seules selon l'âge permet de mesurer correctement le phénomène de décohabitation. Globalement, la tendance pour les tranches d'âge de 15 à 24 ans reste logique. En revanche, les 25-39 ans ont tendance à vivre de plus en plus seuls, de même pour les 65-79 ans, traduisant un enjeu en matière de réponse au besoin en logement et d'adaptation du parc à la fois pour les personnes âgées et pour les jeunes actifs (taille, superficie, configuration du logement).

4.2 LOGEMENTS

Le parc de logement de Prémanon est fortement lié à son attractivité résidentielle, mais également touristique. Les politiques d'urbanisme passées fortement consommatrices de foncier, et raisonnant au coup par coup ont généré des formes urbaines peu structurantes. Cependant, le rythme constructif intense et l'activité touristique génèrent des besoins en logements. Le profil statistique ci-contre met en exergue de grandes tendances qui seront approfondies dans cette partie.

Logement	Prémanon (39441)	Lamoura (39275)	Les Rousses (39470)	Bois-d'Amont (39059)	Jura (39)
Nombre total de logements en 2014	1477	686	3 328	1 064	146 342
Part des résidences principales en 2014, en %	34,1	36,5	47,7	66,3	80,2
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	64,4	55,9	48,1	27,1	10,2
Part des logements vacants en 2014, en %	1,5	7,5	4,2	6,6	9,6
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014, en %	72,7	66,9	54,8	70,6	65,2

Le **parc de résidences secondaires** est relativement élevé sur Prémanon, contrairement aux autres communes de la Communauté de communes et la part de résidences principales inférieure, confirmant la vocation touristique du territoire, mais représentant également une problématique non négligeable de lits froids.

En revanche, la part de logement vacant est quasi inexistante, témoignant de l'attractivité résidentielle (touristique ou à vocation d'habitat) de Prémanon et d'une tension importante du marché de l'immobilier.

Notons la faible part de logement locatif par rapport aux autres communes du territoire. Se pose ainsi la question de l'accessibilité aux logements et l'adaptabilité du parc.

► UN PARC DE LOGEMENT TEMOIN DE LA VOCATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

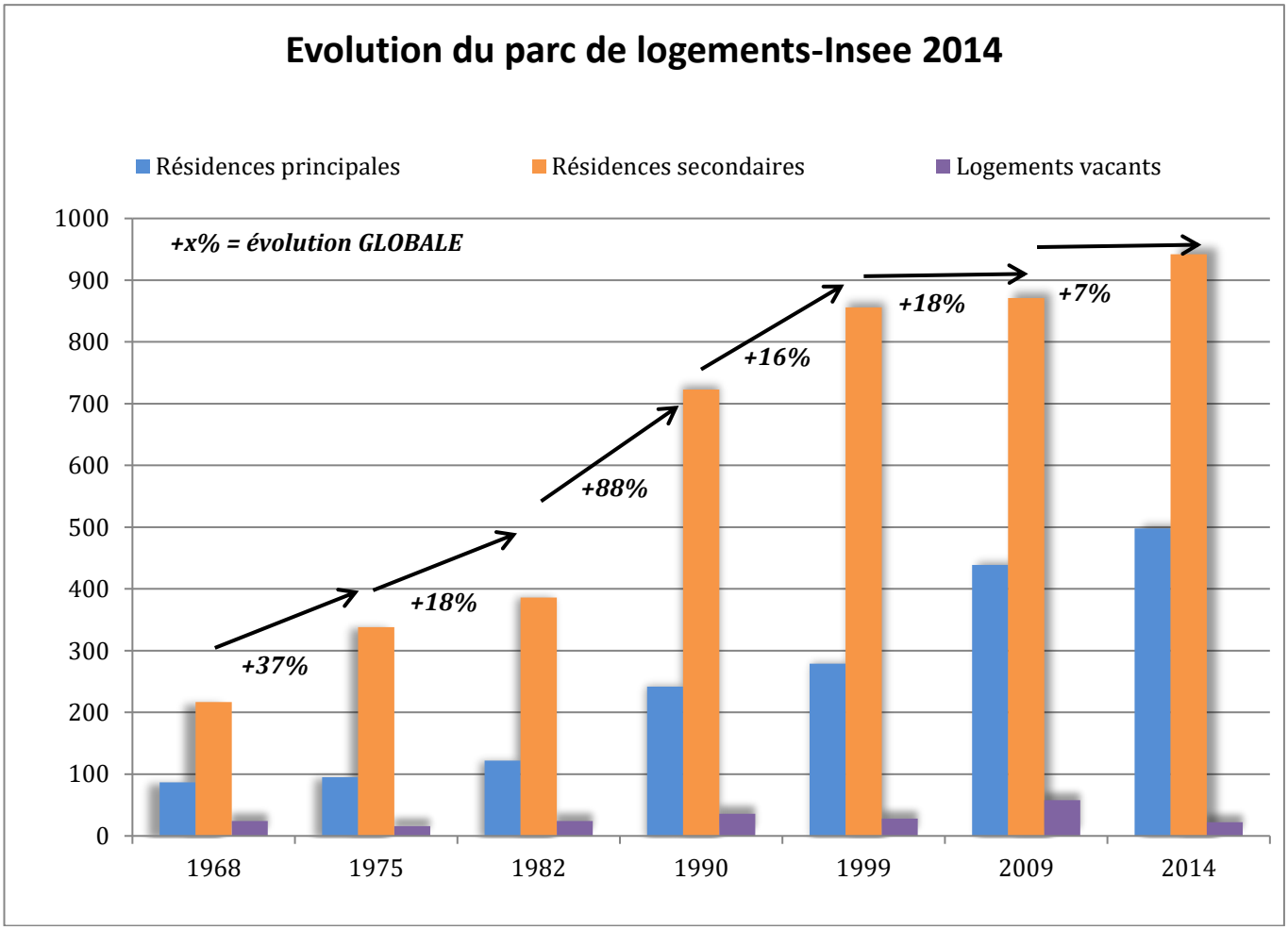

Le parc de logements ne cesse de croître depuis 1968 et les résidences secondaires dominent le parc de logement, en raison de la vocation touristique de la commune grâce au domaine skiable de la Station des Rousses. Les résidences principales, bien que représentant un peu plus de 30% du parc de logements, connaissent une croissance continue et régulière.

Le pic constructif intervient selon l'Insee sur la période 1982-1990., notamment pour les résidences secondaires, en lien avec la création du domaine skiable de la Station des Rousses. Les logements vacants sont quant à eux quasi inexistants.

Il convient de préciser les évolutions récentes du parc de logements afin de bien comprendre les dynamiques constructives et le profil communal.

► UNE TENDANCE A LA RÉSIDENTIALISATION DU TERRITOIRE SUR LA PERIODE RÉCENTE

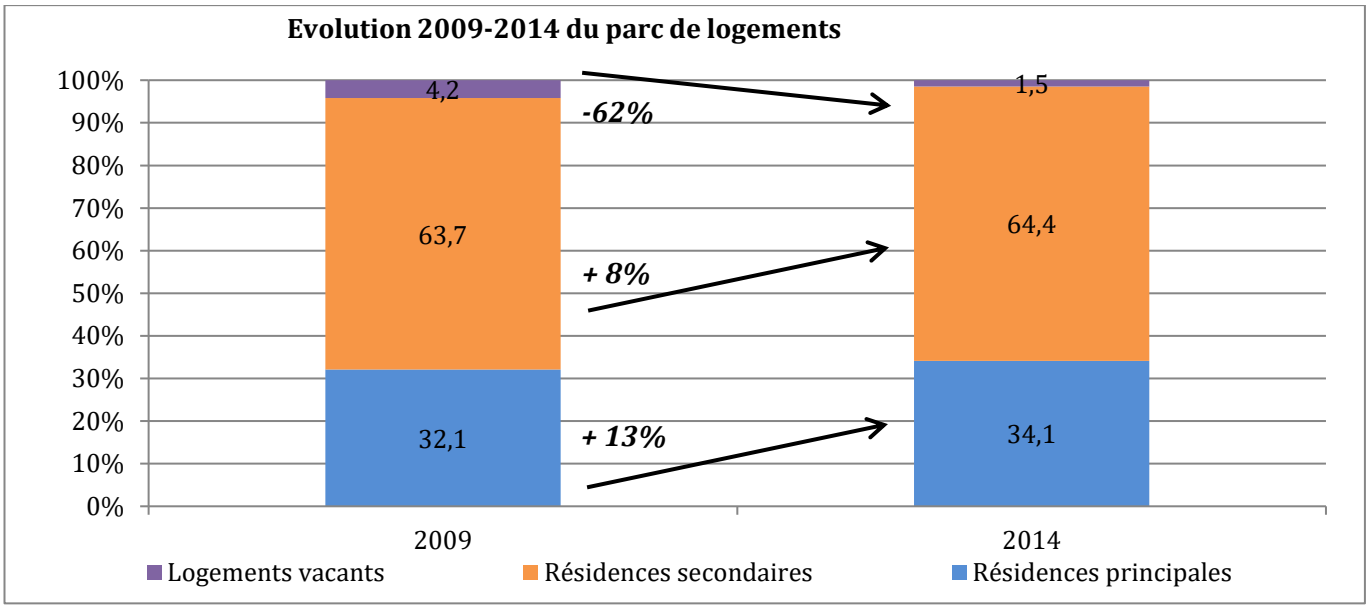

Sur la période récente, le parc de résidences principales connait une croissance plus importante que le parc de résidences secondaires.

Le parc de logement vacant est quant à lui quasi inexistant attestant d'un **marché de l'immobilier particulièrement tendu, et d'une pression foncière importante sur la commune.** L'évolution du parc de logements montre **un profil binaire** avec de nombreuses **résidences secondaires dont la croissance stagne et un parc de résidence principale à la croissance relativement dynamique.**

Les résidences principales sont majoritairement occupées par leurs propriétaires (72,7%). Les locataires représentent tout de même 23,8% de la population. Ce taux reste relativement important pour une commune plutôt rurale, permettant un turn-over régulier de la population.

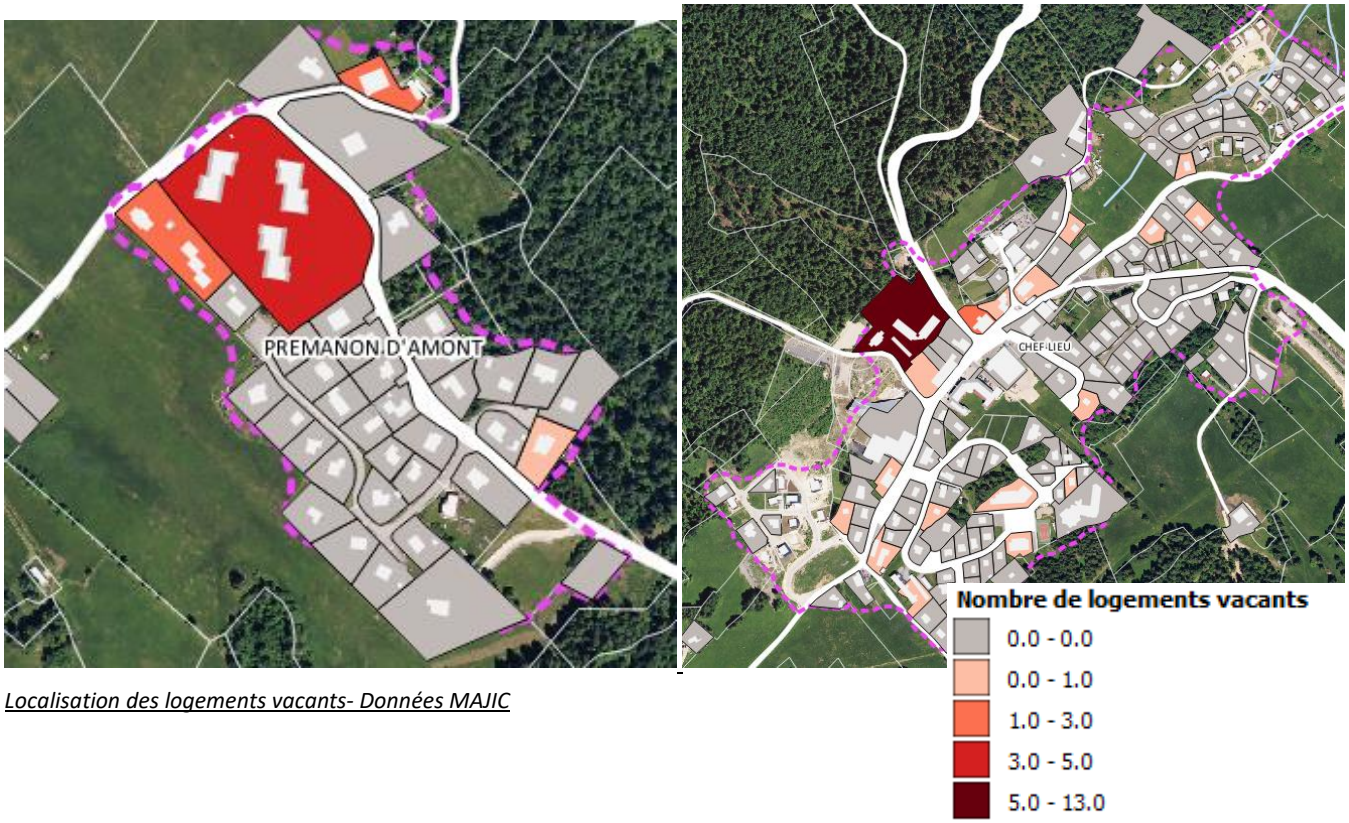

Localisation des logements vacants- Données MAJIC

Selon les données MAJIC, les logements vacants correspondent à des logements au sein des copropriétés touristiques. Peu nombreux, ces logements pourraient être des résidences secondaires non occupées, mais non vacants pour autant. Cette identification met en exergue, la pression existante sur le parc résidentiel.

ANCIENNETE DU PARC DE LOGEMENTS

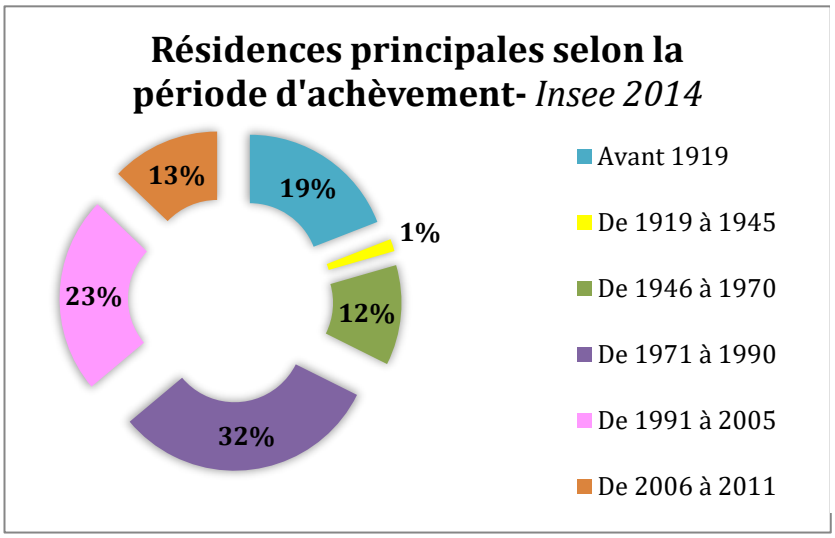

Le parc de logement est relativement ancien à Prémanon puisque 36% du parc de logement seulement a été construit après les années 1990. En effet 64% des constructions (maisons et appartements) ont été construits avant 1990, attestant d'un parc de logement ancien. Ces données indiquent également la prédominance des maisons individuelles, modèle principal de construction sur la commune, notamment depuis 1991.

Au regard du graphique ci-contre, le pic de construction intervient sur la période 1971-1990 pour les résidences principales (en lien avec la croissance importante du parc de logement sur cette période). La dynamique constructive est tout de même soutenue sur la commune de Prémanon puisque sur la période récente (2006-2011), 13% des résidences principales ont été construites.

Le constat met en exergue **un parc de logement relativement ancien**, sous-entendant des enjeux importants en termes de rénovations.

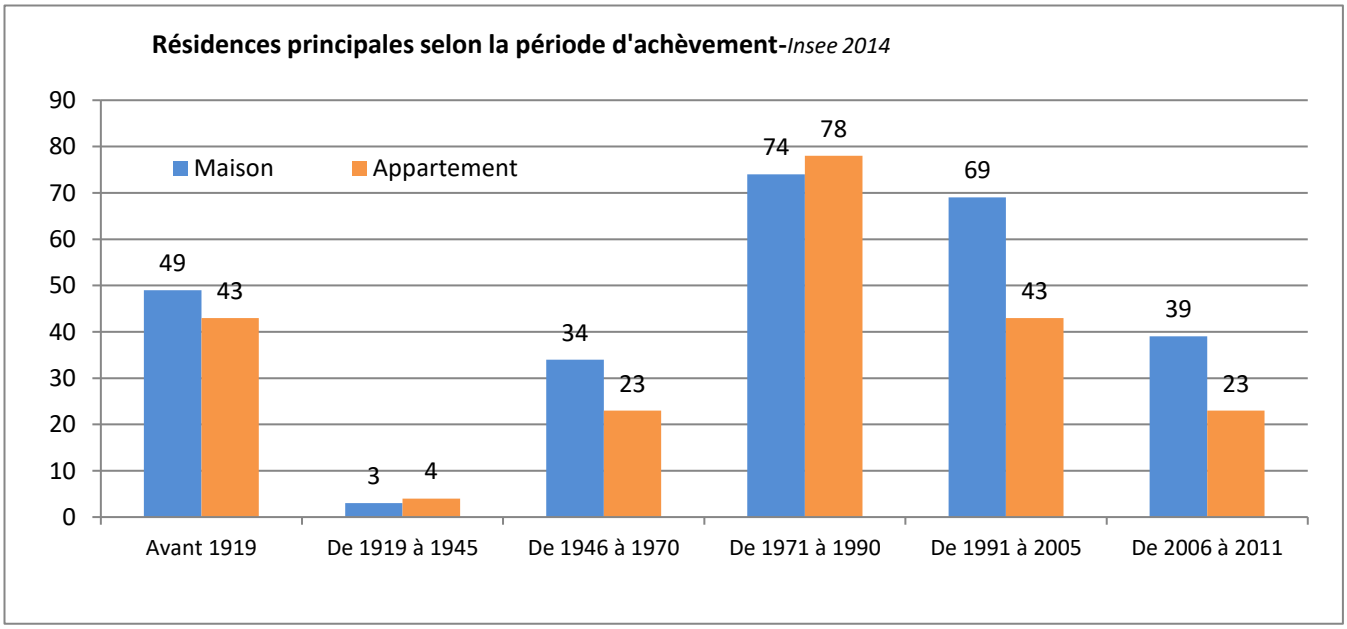

Les données MAJIC permettent de localiser précisément l'ancienneté du parc de logements.

L'identification des années de construction est un bon indicateur quant à la performance énergétique des logements. Si les premières lois sur l'énergie datent des années 70, la majorité des constructions avant 2000 sont peu performantes. Ces données permettent ainsi de cibler les secteurs où des prescriptions énergétiques seront nécessaires.

L'exemple du centre village montre un parc de logements relativement récent sur les extrémités et un centre plutôt ancien au niveau de la mairie et de l'Eglise notamment. A ce titre, l'ensemble du centre village à l'exception des nouveaux lotissements sera potentiellement touché par les prescriptions énergétiques du PLU.

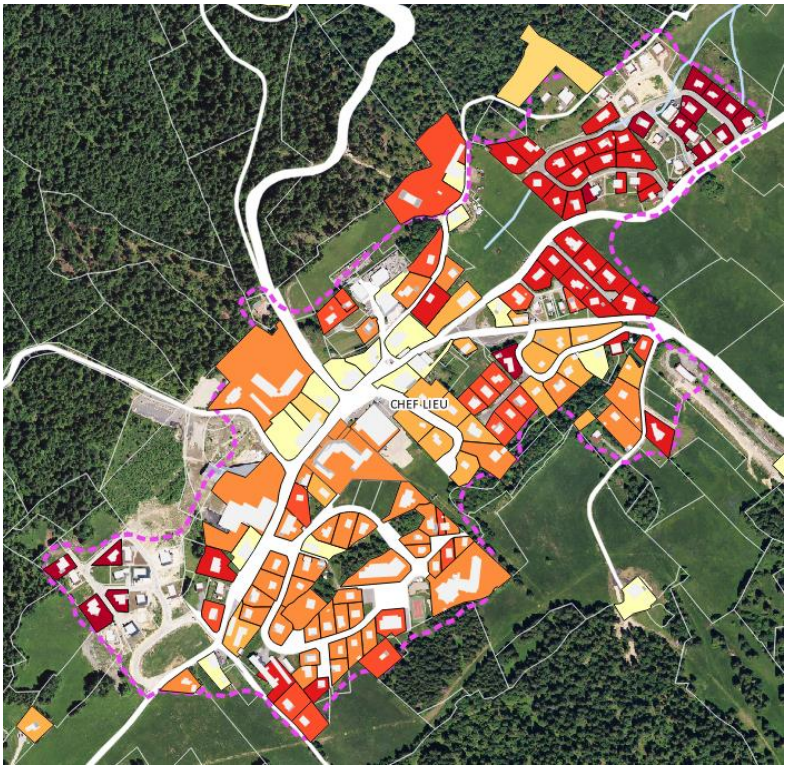

Année de construction des bâtis -Exemple du chef- lieu-Données MAJIC

► DES LOGEMENTS INDIVIDUELS DE SUPERFICIE IMPORTANTE

Sur la période récente, la part des logements de petite taille de type studio et 2 pièces a diminué au profit des logements de 4 pièces.

	2009	%	2014	%
Ensemble	439	100	498	100
1 pièce	18	4,1	15	3
2 pièces	58	13,1	54	10,9
3 pièces	112	25,5	125	25,1
4 pièces	81	18,4	115	23
5 pièces ou plus	171	38,9	189	38

La majeure partie des logements (38%) disposent de 4 pièces ou plus, liée au modèle dominant d'habitat qu'est la maison individuelle, se traduisant par un parc de logement peu diversifié, répondant en priorité aux besoins des familles. La taille importante des logements est directement corrélée à la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, sous-entendant un fort enjeu d'optimisation du foncier.

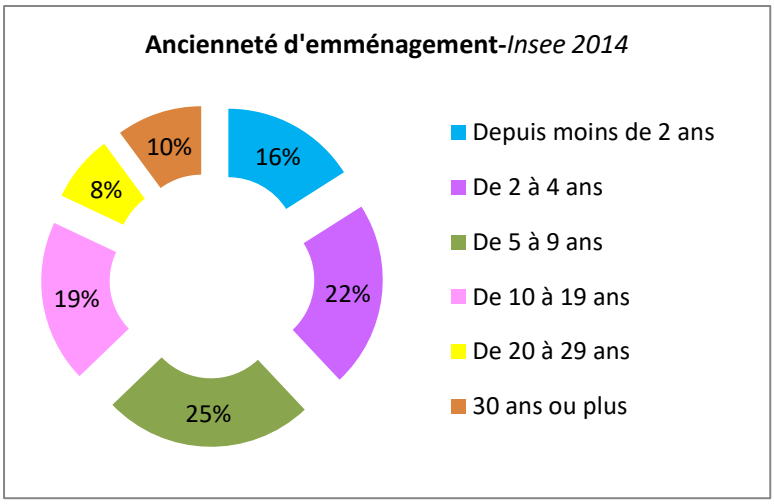

L'ancienneté d'emménagement des ménages montre une population peu enracinée localement. En effet, seuls 10% des ménages sont présents sur la commune depuis plus de 30 ans. Au contraire, 62,8% des ménages sont installés à Prémanon depuis moins de 10 ans, confirmant l'attractivité résidentielle de la commune, en lien avec sa position géographique éminemment stratégique. Cela sous-tend des enjeux en termes de réponse aux besoins des ménages, mais témoigne également d'un turn-over de la population.

Concernant l'occupation des logements, les propriétaires représentent la part la plus importante et en augmentation significative par rapport à 2009, (+ 6 points de pourcentage) au détriment des locataires (-5 points de pourcentage).

	2009		2014			
	Nombre	%	Nombre	%	Nbre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement
Ensemble	439	100	498	100	1 158	11,4
Propriétaire	292	66,4	362	72,7	911	13,4
Locataire	131	29,9	119	23,8	214	5,6

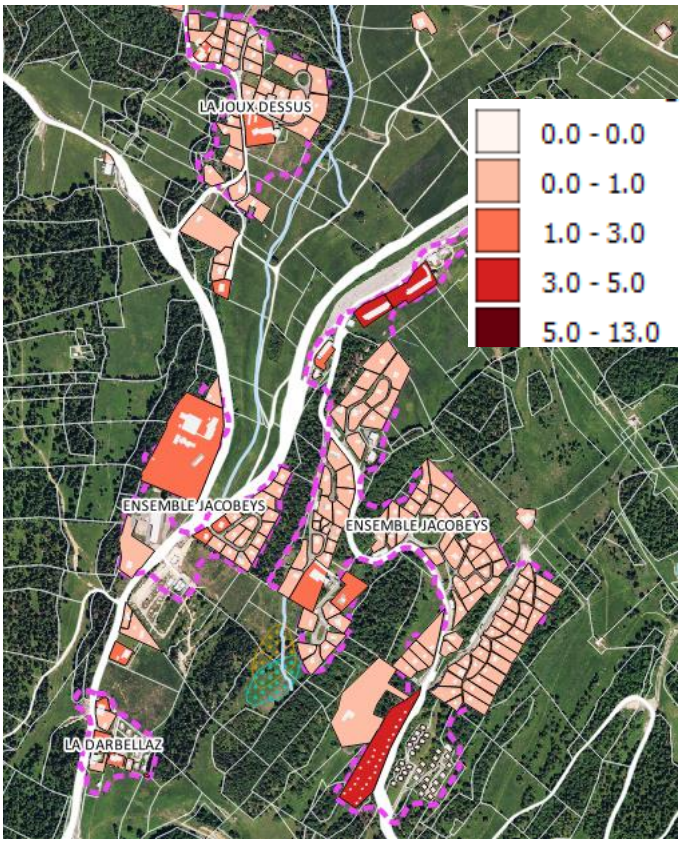

Nombre de logements par bâti-Ensemble des Jacobeys-Données MAJIC

LES LOGEMENTS SOCIAUX

La commune dispose aujourd'hui de 18 logements sociaux de l'OPH du Jura (3 T1, 2 T2, 10 T3 et 3 T4). La commune n'est pas soumise à un pourcentage minimum de logements sociaux.

La taille moyenne de ces logements est de trois pièces. Ces logements sont localisés au centre village témoignant d'une volonté de mixité sociale sur la polarité principale de la commune.

UN PARC DE LOGEMENT TOURISTIQUE IMPORTANTE, MAIS UNE PREDOMINANCE DE LITS FROIDS

L'activité touristique est omniprésente sur la commune de Prémanon, entre domaines de ski alpin, concentré sur les Jouvencelles et le domaine de ski de ski, diffus sur la commune. Ainsi, le parc de logement Prémanonien comprend quelques particularités qu'il est nécessaire de traiter, pour avoir l'approche la plus pragmatique possible du territoire. Les résidences secondaires ou lits « non marchands » représentent 64% du parc de logement, comme vu précédemment. En 2016 les lits non marchands représentent 67% du parc de lits touristiques.

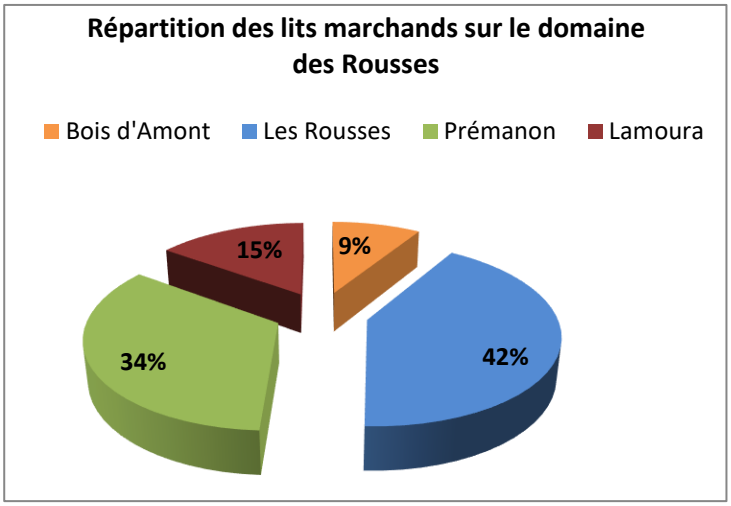

A l'échelle du Domaine des Rousses, le parc de lits touristiques marchand de Prémanon est relativement important puisqu'il représente plus de 1/3 du parc de lits touristiques du domaine des Rousses. Les enjeux en matière de logements touristiques sont à intégrer dans le futur PLU, d'autant plus au regard des évolutions sur la période récente.

	Variation 2015-2016				
	Bois d'Amont	Les Rousses	Prémanon	Lamoura	Total
Lits marchands	-2,49%	3,30%	1,24%	-17,99%	-1,75%
Lits non marchands	-1,04%	1,14%	0,11%	-4,99%	-0,12%
TOTAL évolution	-1,53%	1,76%	0,52%	-10,43%	-0,67%

Au regard des évolutions 2015-2016, le parc de lits touristiques se porte plutôt bien sur Prémanon. En effet, la commune de Prémanon est la seule commune du domaine des Rousses à ne pas avoir perdu de lits. De même, la tendance est encourageante. En effet, les lits marchands se sont plus développés que les lits non marchands, attestant de la vitalité économique du secteur touristique Prémanonien. L'enjeu est donc de maintenir cette tendance.

4.3 SYNTHESE DEMOGRAPHIES ET LOGEMENTS

ATOUTS	FAIBLESSES
Une croissance démographique constante attestant de l'attractivité du territoire. Des soldes naturels et migratoires équilibrés. Une population relativement jeune. De nombreux actifs. Un parc de logements touristique renforcé par l'augmentation des résidences principales sur la dernière période Insee. Une bonne dynamique constructive.	Un territoire qui a tendance à se résidentialiser. Une dépendance face aux bassins d'emplois extérieurs et gérant des déplacements motorisés importants. Une dépendance des ménages à la voiture individuelle. Un parc de logement encore déséquilibré entre résidence principale et résidence secondaire Des logements individuels de grande taille et consommateurs d'espace Absence d'offre locative ou non-adaptation du parc existant aux parcours résidentiels des ménages Des formes urbaines qui poussent à l'entre-soi
ENJEUX	
Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire et répondre au parcours résidentiel complet des ménages dont le profil évolue sensiblement depuis la période d'essor démographique (décohabitation, augmentation des personnes seules…). Adapter le parc de logements aux évolutions sociétales et s'assurer que toutes les populations aient accès aux logements Répondre au besoin en équipements des ménages ayant un comportement de type urbain Maintenir les emplois locaux existants Veiller à l'adéquation entre les évolutions démographiques et les évolutions de l'emploi (tendre au maintien du ratio actif / emploi) Accessibilité et diversification du parc de logements sans discrimination Répondre au parcours résidentiel complet des ménages Une pression foncière accrue traduisant un marché de l'immobilier en tension. Continuer sur la tendance positive de l'évolution des lits chauds Lutte contre la précarité énergétique Optimisation du foncier et adaptation du parc de logements aux besoins des ménages	

La position géographique de Prémanon, ainsi que la présence de la station induisent une double attractivité qui se répercute sur le parc de logement. Le parc de logement principal est fortement résidentiel et les actifs sont fortement soumis aux déplacements pendulaires induisant un turn-over de la population. En parallèle, l'activité touristique génère un parc de résidences secondaires important, ayant comme corollaire, la saisonnalité des commerces et services de Prémanon, répondant peu aux besoins des habitants permanents.

Si la tendance se poursuit la commune pourrait tendre à devenir presque exclusivement, une station de ski, les équipements structurants vont perdre de leur attractivité et se dévitaliser, accentuant le caractère saisonnier de la commune.

5. 5. ANALYSE URBAINE ET CONSOMMATION FONCIERE

Cette partie reprend les éléments de l'analyse des formes bâties de la CC des Rousses- Comm'une couleur-sophie Garcia - coloriste

La commune de Prémanon comprend une trame bâtie bien lisible dans le paysage, mais relativement peu structurée à l'échelle des hameaux ou du centre village. Bien que la commune soit relativement peu touchée par le mitage, l'éclectisme architectural et l'urbanisation au coup par coup de ces dernières années concourent à modifier le paysage et à œuvre pour un urbanisme rénové, moins consommateur de foncier et mieux structuré, dans la répartition des fonctions (habitat, équipements, tourisme…).

L'analyse urbaine met en avant les principales caractéristiques du territoire, en lien avec l'analyse paysagère et permet d'étayer le règlement écrit du PLU.

5.1 FORMES URBAINES

► COMPOSITION GLOBALE ET FORMES URBAINES

L'articulation de la trame urbaine se fait autour du centre village, noyau le plus ancien puis des entités urbaines et touristiques.

Au regard de la carte d'Etat-major, seul le centre village de Prémanon est identifié, en lien avec la localisation du pôle religieux et administratif. Les autres sites sont inexistants sur la carte, témoignant d'une urbanisation relativement récente et donc peu de noyaux d'urbanisation anciens.

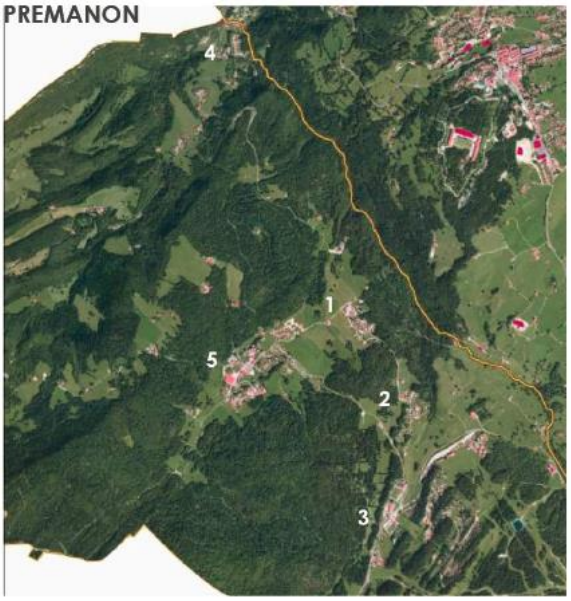

1 Prémanon d'Amont à l'est du chef-lieu, mixte maisons individuelles et collectifs touristiques

2 La Joux dessus, quartier de maisons individuelles, s'est développé entre le chef-lieu et le secteur touristique des Jacobeys

3 Les Jacobeys, secteur touristique d'entrée de commune depuis Lamoura

4

Les Rivières : après une large coupure verte, ce hameau s'inscrit dans la continuité de la Doye aux Rousses. Une ancienne maison de village alignée sur la route amorce un lotissement banalisant.

Le noyau ancien du centre village se situe sur un promontoire, en lien avec la vocation de point focal des églises. Les granges forment de gros volumes, donnant une épaisseur et une densité à la trame urbaine ancienne. La trame urbaine s'est développée sous forme pavillonnaire avec quelques collectifs et RDC commerciaux, sur la partie plane, à l'aval du pôle administratif.

Les formes urbaines sont relativement simples sur Prémanon, la forme pavillonnaire domine, ainsi que le bâti individuel. Les logements collectifs et intermédiaires se localisent principalement au centre village. La commune de Prémanon ne dispose pas de formes urbaines anciennes.

5.2 GRANDS TYPES D'HABITAT SUR PREMANON

► ECLECTISME ARCHITECTURAL EN LIEN AVEC LA MIXITE FONCTIONNELLE INHERENTE AUX ENTITES URBAINES DE PREMANON

La commune de Prémanon est caractérisée par un éclectisme des formes bâties. En effet, l'identité bâtie de Prémanon réside dans sa diversité et la mixité des fonctions (entre habitant et tourisme principalement). L'habitat traditionnel est présent, mais n'est pas la forme dominante, les époques et styles architecturaux s'entremêlent, bien que le lotissement soit la forme bâtie dominante sur le Centre village, Prémanon d'Amont et les petits hameaux de Chanchillon (Les Rivières), et La Joux dessus. Ces constats sont à mettre en lien avec le développement de la station des Rousses notamment.

Les logements collectifs : très présents au centre village, ces logements voient leurs formes influencées par les résidences de tourisme : façade, hauteur, toiture, gros volume. Les logements collectifs accueillent au centre village une mixité de fonctions, en lien avec l'activité touristique. Les RDC commerciaux sont occupés et mettent en avant la polarité communale, bien que les abords soient austères et laissent une place omniprésente à la voiture.

Logement intermédiaire groupé à Prémanon d'Amont : volumétrie et couleur apparentées à la maison rurale et décrochée de volumes.

La maison pavillonnaire est soumise à deux influences, celle du chalet touristique : toits plats, et bichromie et celle du bâti traditionnel à travers non pas les formes, mais les matériaux.

Les maisons pavillonnaires sont très présentes sur les hameaux plutôt résidentiels et au centre village. Leur ordonnancement est souvent le même : une maison avec accès individuel, implantée avec un recul important par rapport à la voirie. Celle-ci est le résultat de politiques d'urbanisme peu contrôlé et généralement très consommateur de foncier. Toutefois ces espaces pavillonnaires sont relativement peu fermés, les clôtures ne sont effectivement par la norme et l'on trouve peu de haies occultantes, laissent de jolies covisibilités entre les villages, notamment le centre village et Prémanon.

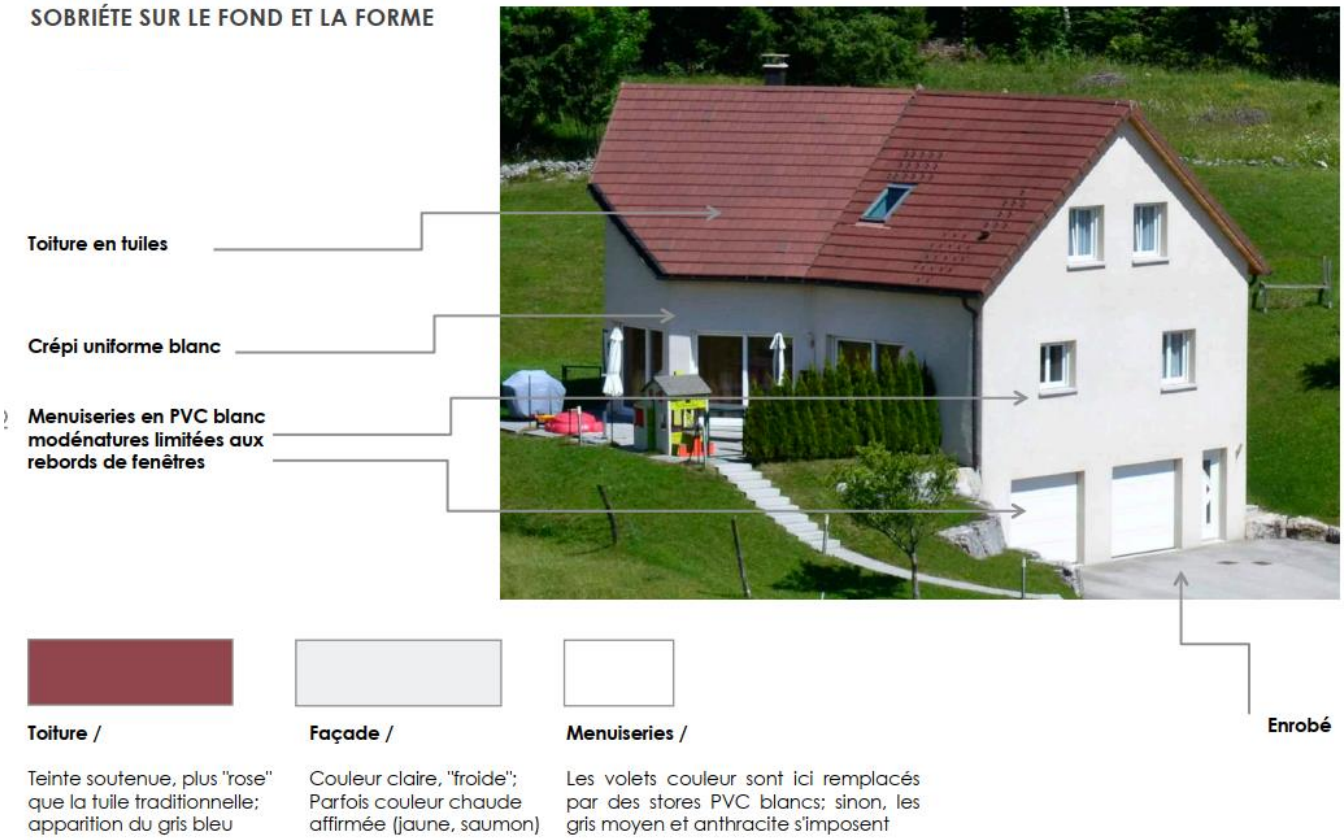

LA MAISON crépi / peinture

Concernant la maison individuelle, sur le plan de la coloration, l'on peut distinguer trois grandes tendances, liées à différentes époques de la construction. On observe chronologiquement :

- la maison blanc cassé ou gris clair avec des volets parfois colorés, mais plutôt bois
- la maison colorée aux tons pastels, jaune, ocre, orangé… Plus récemment …
- la maison gris neutre (= non teinté) avec stores blancs ou anthracite
- la maison colorée aux couleurs chaudes affirmées avec une coloration à 2 tons, "structurant" la construction

Après le gris chaud années 70, le blanc cassé s'impose "suivi" par des tons plus solaires (jaune, ocre) puis plus soutenus (orange, saumon), avant de faire place à la luminosité du blanc pur et aujourd'hui la neutralité du gris moyen.

La maison bois : elle prend de nombreuses formes et coloris. Il est difficile d'établir une typologie ou une description générale, tant les formes et styles sont variés. La maison bois sur Prémanon a souvent une vocation touristique, en lien avec la prégnance de couvert forestier, composante identitaire du territoire. Ainsi les chalets sont nombreux et de formes variées.

Concernant les menuiseries, notons 3 tendances par rapport aux couleurs de volets, liées à l'époque de la construction :

- les volets sont en bois, ton sur ton sur la façade ou plus clair ou plus foncés)

- les volets sont de couleur vive affirmée, apparentée aux familles de rouge (rouge, rose) de vert ou de bleu
- les volets sont neutres (= non colorés), d'abord blancs (stores)et de plus en plus gris anthracite

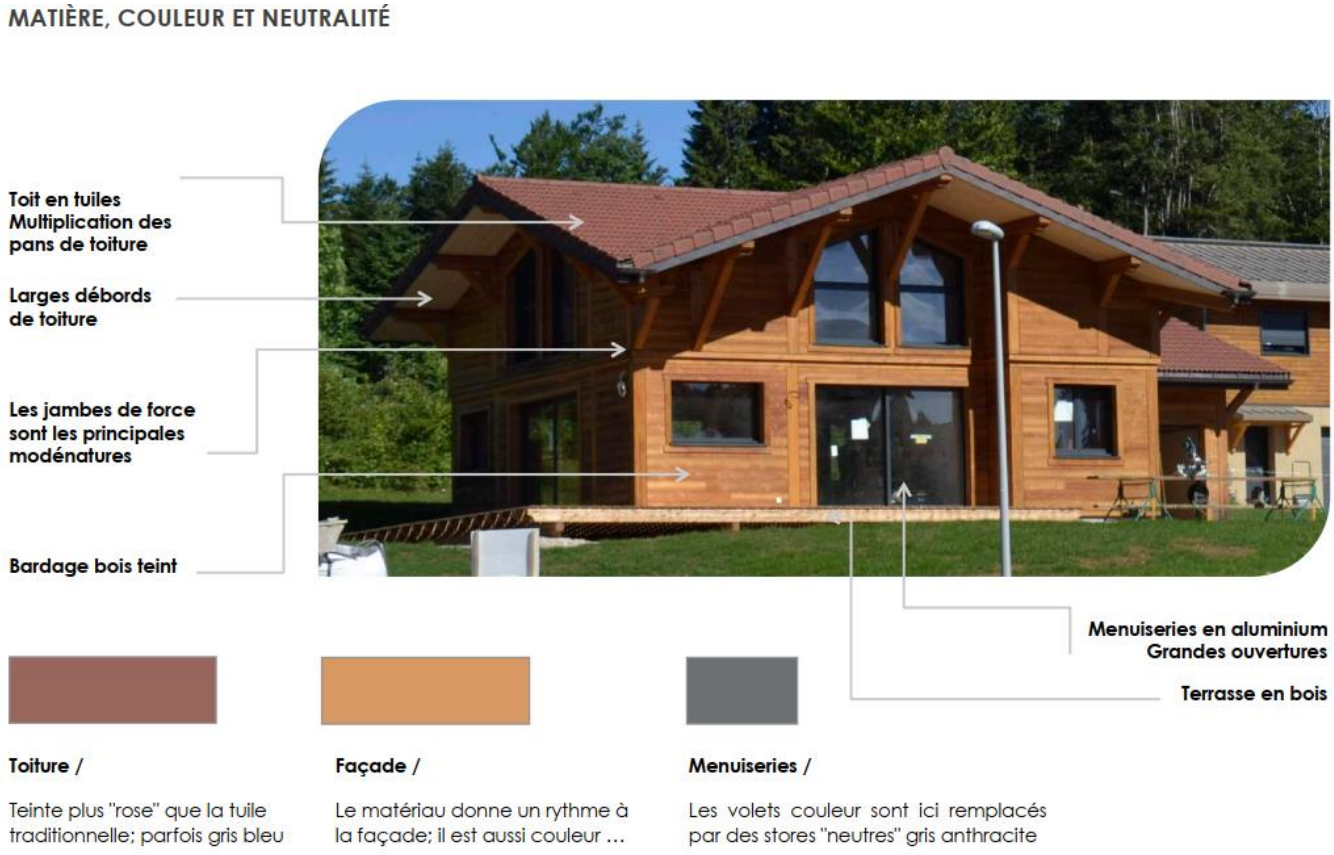

La maison bois inspirée du chalet touristique avec son toit en un seul pan

Espaces touristiques : Ces formes bâties sont largement reprises dans la partie du diagnostic consacrées au tourisme.

► DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS VECTEURS DE L'IDENTITE ARCHITECTURALE JURASIENNE

Réinterprétation contemporaine du bâti traditionnel : Les équipements publics et touristiques de Prémanon sont des constructions très contemporaine, mais inspirées de l'architecture traditionnelle. En effet, l'école reprend, pour sa façade des matériaux tels que le zinc losangé et le bardage bois. Leur intégration dans la trame urbaine offre une vision intéressante, moderne et identitaire. Le musée des mondes polaires ainsi que l'ancien musée.

Le bardage en métal fait partie de la culture locale et que le bac acier par exemple est utilisé facilement en façades d'équipements publics ou de logements, alors qu'il est cantonné aux bâtiments d'activités dans les autres régions.

Bardage bois et zinc losangé

► FORMES TRADITIONNELLES JURASSIENNES

La continuité bâtie commence avec la "frèrêche "qui est un regroupement d'habitats et de granges appartenant à une même famille, souvent deux frères. Ce regroupement du bâti permettait de réserver les espaces pour l'activité agricole et favorisait l'entraide durant les hivers rudes. Lorsque ces continuités bâties sont isolées, elles marquent le paysage comme un repère ; dans un village, elles le structurent à travers le dessin d'une rue.

Ce type de continuité bâti est bien présent au centre village, le long du linéaire commercial, donnant un effet de rue intéressant, mais aujourd'hui non exploité.

La maison rurale traditionnelle participe également de l'identité bâtie de Prémanon, et se décline sous deux volumes types : le volume rectangulaire en R+1+C (cf. rèf Com'une couleur) et le volume carré, large et haut en R+3+C. La maison rurale traditionnelle est une forme bâtie très répandue sur le village de Prémanon d'Amont notamment. De nombreuses réhabilitations reprennent les volumes, les formes des ouvertures (porche sur pignon notamment) et l'aspect des façades et de la toiture. La volumétrie est de type rectangulaire, contrairement au centre village où les constructions sont beaucoup plus volumineuses, employant des matériaux de type zinc losangé. Sur Prémanon, l'emploi d'enduit et les façades avec pierres apparentes ou enduites sont de rigueur.

Particularité des bardages :

Le pignon sud-ouest est bardé de tavaillons : en bois originellement, puis depuis la fin du XIXe, en feuilles de zinc, en tôle losangée ou emboutie, puis en eternit ou bac acier.

Ce bardage est posé en retrait des angles de façade et du sol.

Ces matériaux donnent un graphisme à la façade. Les tavaillons en particulier apportent une épaisseur, du relief à la façade avec des parties éclairées et ombrées. Les tavaillons en bois ont une durée de vie de 100 ans en façade et 30 à 50 ans en toiture.

<u>La maison de village</u> : Leur hauteur, la régularité des ouvertures, les détails de finition des enduits et les détails de modénature (corniches, encadrements de porte, portes d'entrée …) différencient les maisons de village des fermes traditionnelles.

Les maisons sont éloignées, mais régulières dans leur implantation, présentant leur pignon bardé sur la rue et générant ainsi un rythme bâti.

Relativement proche de celle de la maison rurale isolée (cf. ci-avant), la palette des menuiseries des maisons et immeubles de village se compose pour un tiers environ des tonalités chaudes, parfois soutenues, parfois foncées, issues du matériau bois, dans une gamme allant du beige au brun-noir passant par jaune, orangé, acajou, gris brun…

Pour le reste, les rouges "basques" sont majoritaires (rouge soutenu, saturé et foncé), associés à des verts, de foncé à vert d'eau et des bleus de vif à grisé ; quelques ocres jaunes et bleu-verts complètent cette gamme colorée qu'on peut qualifier d'"historique"

Cette maison reprend les formes et volumétries de la maison rurale traditionnelle : voûte sur pignon, volumétrie rectangulaire et imitation enduit et couleur gris rappelant le zinc losangé (peu heureuse ici)

Détails et modénatures

La richesse des modénatures se retrouve essentiellement dans les maisons de village. Elles sont particulièrement variées et souvent atypiques. Notons le travail d'arrêt du bardage : en retrait des angles de la façade et du sol, mais aussi par rapport aux encadrements d'ouvertures.

Par contre, les enduits sont souvent en débord du nu des pierres d'angle ou d'encadrement, ce qui annule le rôle de protection des pierres par rapport à l'enduit.

Jeu des cheminées (Prémanon)

Vue d'ensemble, sur Prémanon centre village-le musée des Mondes Polaires, s'intègre parfaitement à la trame urbaine-homogénéité des teintes de toitures et forte impression de continuité bâtie avec les maisons de village en premier plan.

► DES EQUIPEMENTS marqueur de modernité et de l'initiative architectural

Le musée Paul-Émile-Victor de Prémanon est créé en 1987-1988 dans cette commune par Pierre Marc avec le soutien de l'explorateur Paul-Émile Victor qui a passé son enfance dans le Jura. Il est consacré à l'exploration des régions polaires et inauguré en 1989. Il accueille en moyenne durant son existence environ dix-huit mille visiteurs annuellement.

Dès 2003, une réflexion s'engage à l'initiative de Jean-Christophe Victor et de Stéphane Niveau pour réfléchir à la création, pour lui succéder à cet endroit, d'une structure plus grande, associant à un nouveau musée des mondes polaires la patinoire du Haut-Jura (inaugurée en 1982), près de laquelle le musée existant s'était implanté. D'autres éléments viennent enrichir ultérieurement ce nouveau projet.

En associant une patinoire, un musée aux collections uniques, ainsi qu'un restaurant, l'Espace des Mondes Polaires propose une immersion complète au cœur des régions Arctique et Antarctique. Cet équipement au cœur du centre village permet à tous les publics de découvrir, de s'amuser et de se restaurer dans un cadre et un décor exceptionnels.

A l'instar d'une base d'expédition polaire isolée, le bâtiment de l'**Espace des Mondes Polaires** vise à une autonomie énergétique et à un faible impact de la construction sur l'environnement. Leur mise en œuvre repose sur :

- l'enterrement de la structure à 60% dans le sol pour minimiser les pertes de parois et augmenter l'inertie thermique ;
- la réutilisation de 80% des calories dégagées par la production de la glace de la patinoire complété par 15 forages géothermiques ;
- l'utilisation de puits de lumière pour éclairer certains espaces intérieurs.

Ceci est complété par un captage photovoltaïque et une cuve de 30 m^3 pour collecter l'eau de pluie

5.3 BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

- **Evolution de l'enveloppe urbaine entre 2007 et 2019**
- **Centre village**

Sur la période 2007/ 2019, le centre village s'est conforté avec la création de lotissement à sa périphérie.

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Les principales modifications visibles sont :

1. La création des lotissements du Pellas et les campanules sur des parcelles initialement agricoles
2. La réalisation de l'Espace des Mondes Polaires en requalification au cœur du centre village d'un vaste espace de parking et d'entrepôts
3. La réalisation d'espaces et d'équipements publics : aires de stationnement en lien avec l'espace des Mondes Polaires, extension du cimetière

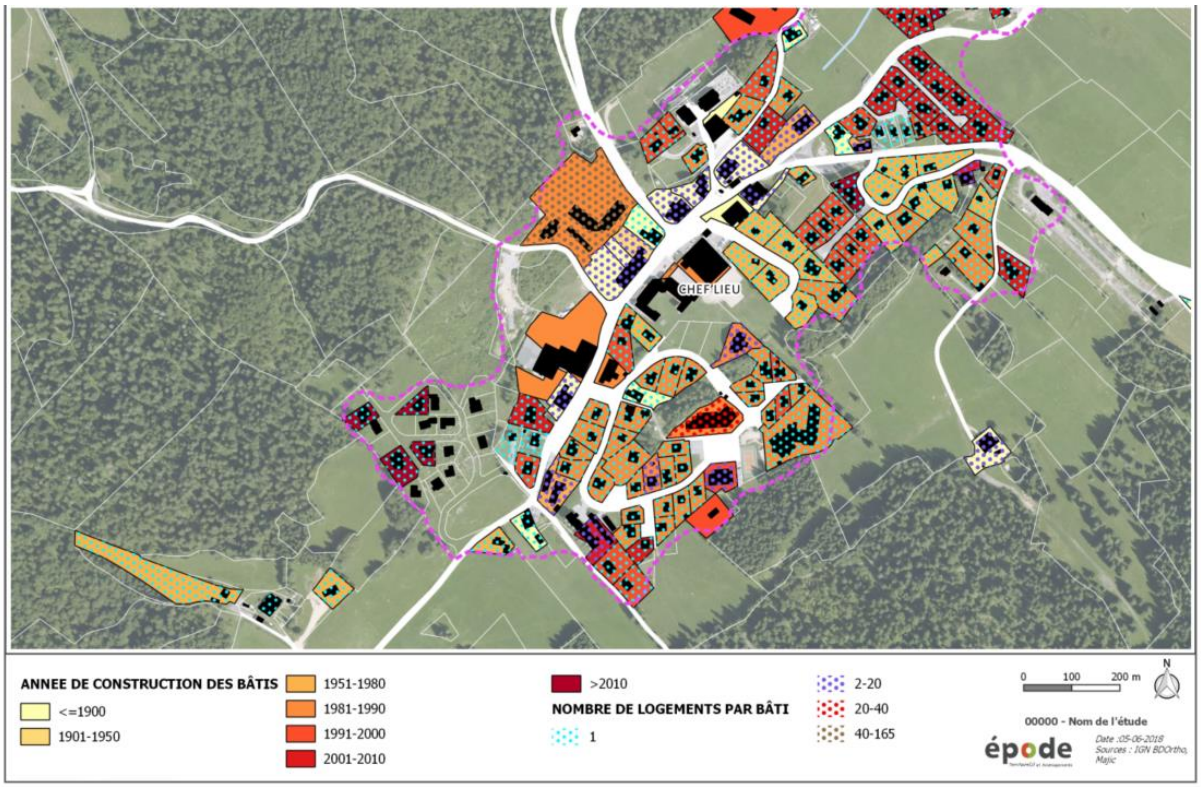

Sur l'analyse de la base MAJIC, il apparait que sur la dernière période, la majorité des projets ont conduit à la construction de maisons individuelles (1 tènement = 1 logement).

Sur les dernières années, la constructibilité se porte sur l'urbanisation des lotissements accordés à partir de 2010.

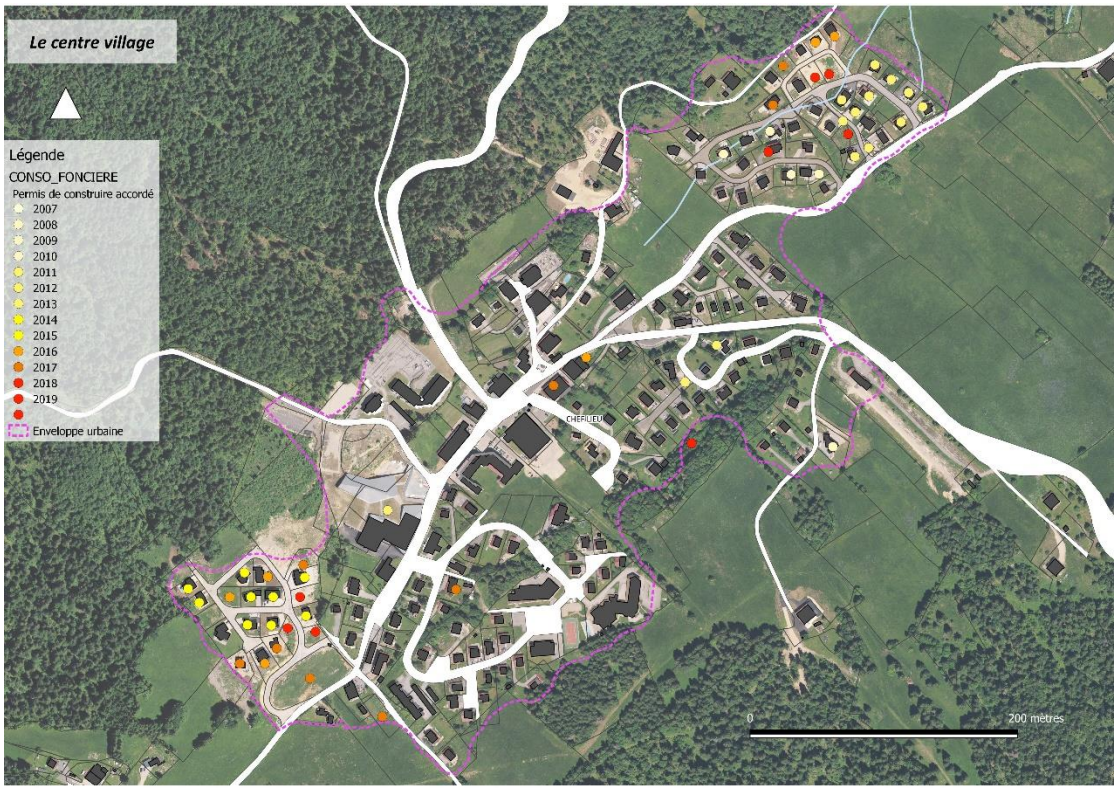

Permis de construire autorisés entre 2007 et 2019

Prémanon d'Amont

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Les principales modifications visibles sont :

1. Quelques constructions en densification sur une parcelle libre
2. Un projet de construction le long de la route de La Joux dessus sur un secteur boisé.

3. La réalisation d'une construction très impactant sur une zone agricole. Notons qu'un CUb a été déposé en 2018 pour un projet de construction en première ligne réduisant l'impact paysager actuel.

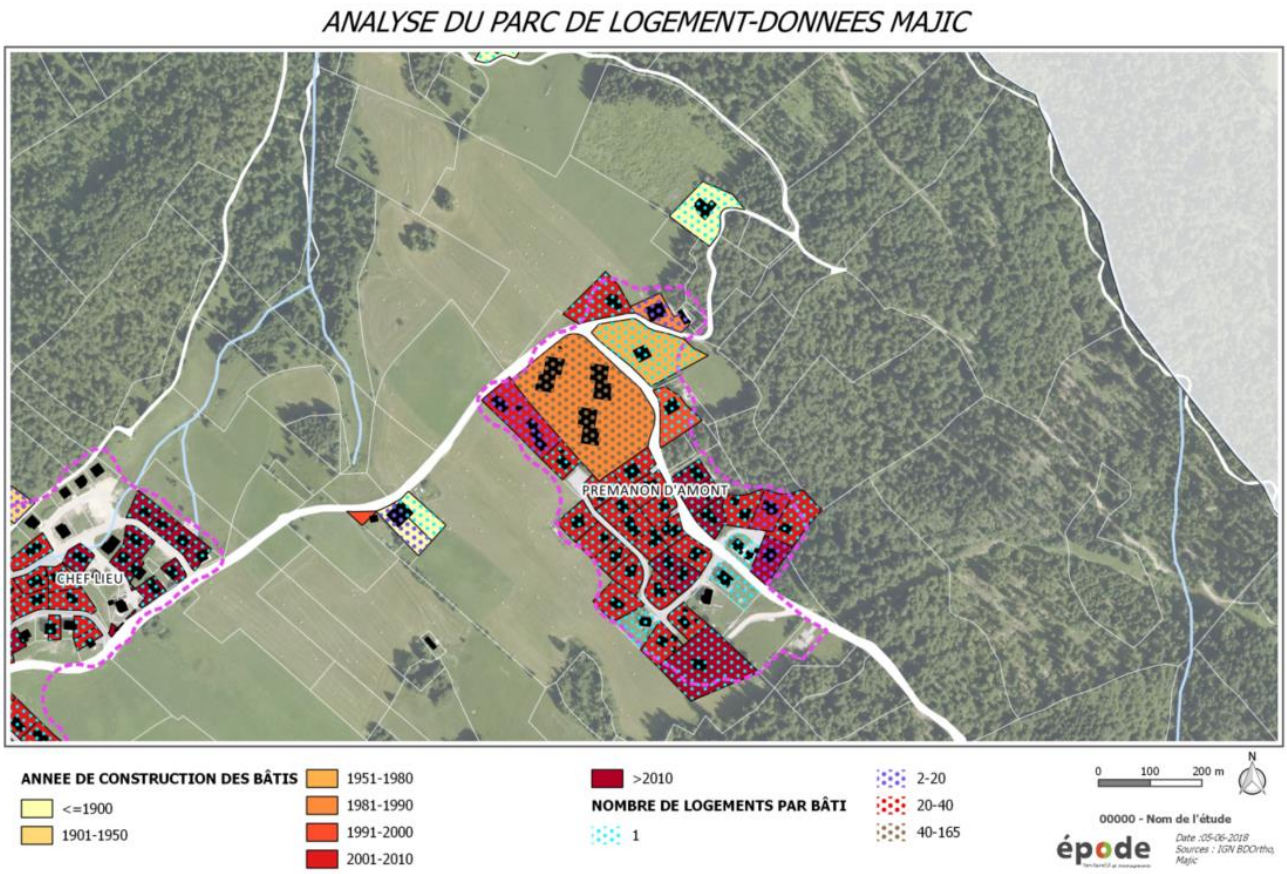

Comparaison photo aérienne 2000 (à gauche) et 2017 (à droite)

L'analyse de la Base Majic et de la photo aérienne met en exergue, le caractère très récent de ce pôle d'urbanisation. En effet en 2000, ce pôle d'urbanisation aurait été caractérisé d'habitat diffus ne présentant que quelques constructions et une résidence.

Ce pôle d'urbanisation récent ne disposant pas d'équipement public n'ait pas voué à se développer.

La Joux dessus

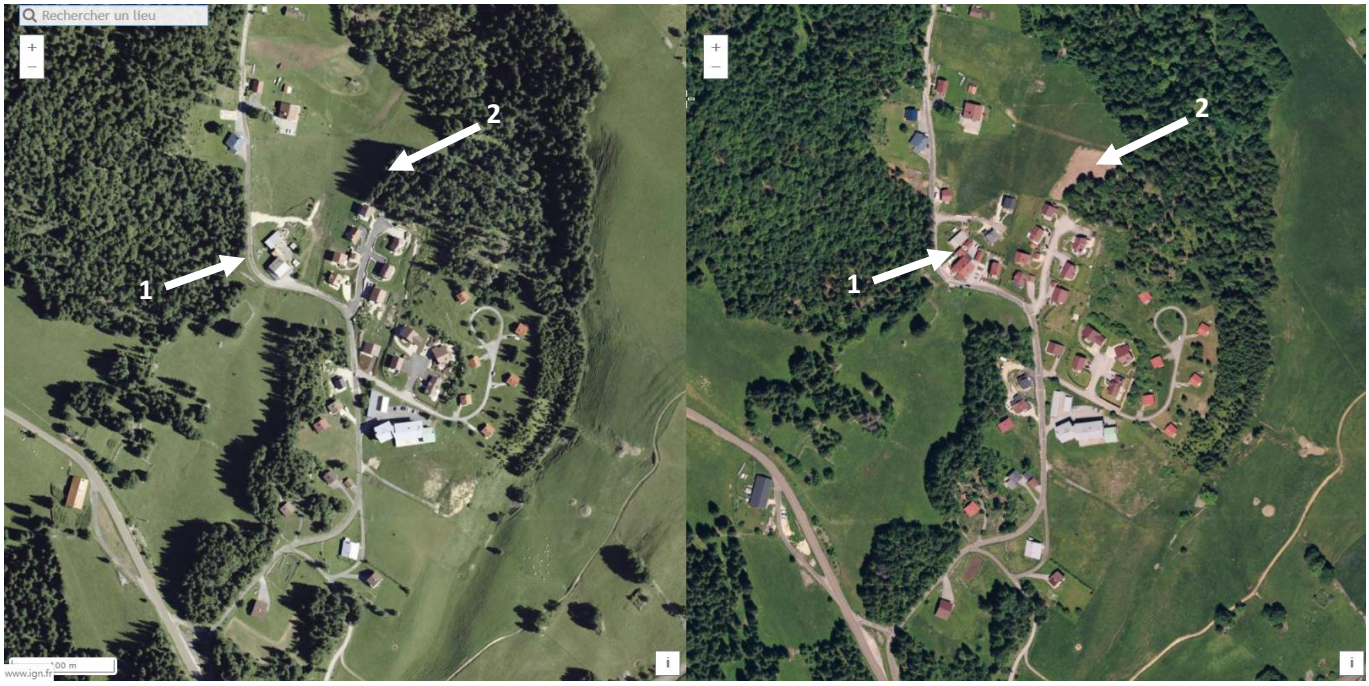

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Les principales modifications visibles sont :

1. La densification de l'urbanisation entre la route de La Joux Dessus et les constructions existantes
2. Le déboisement d'une parcelle pour sa mise en agricole

ANALYSE DU PARC DE LOGEMENT-DONNEES MAJIC

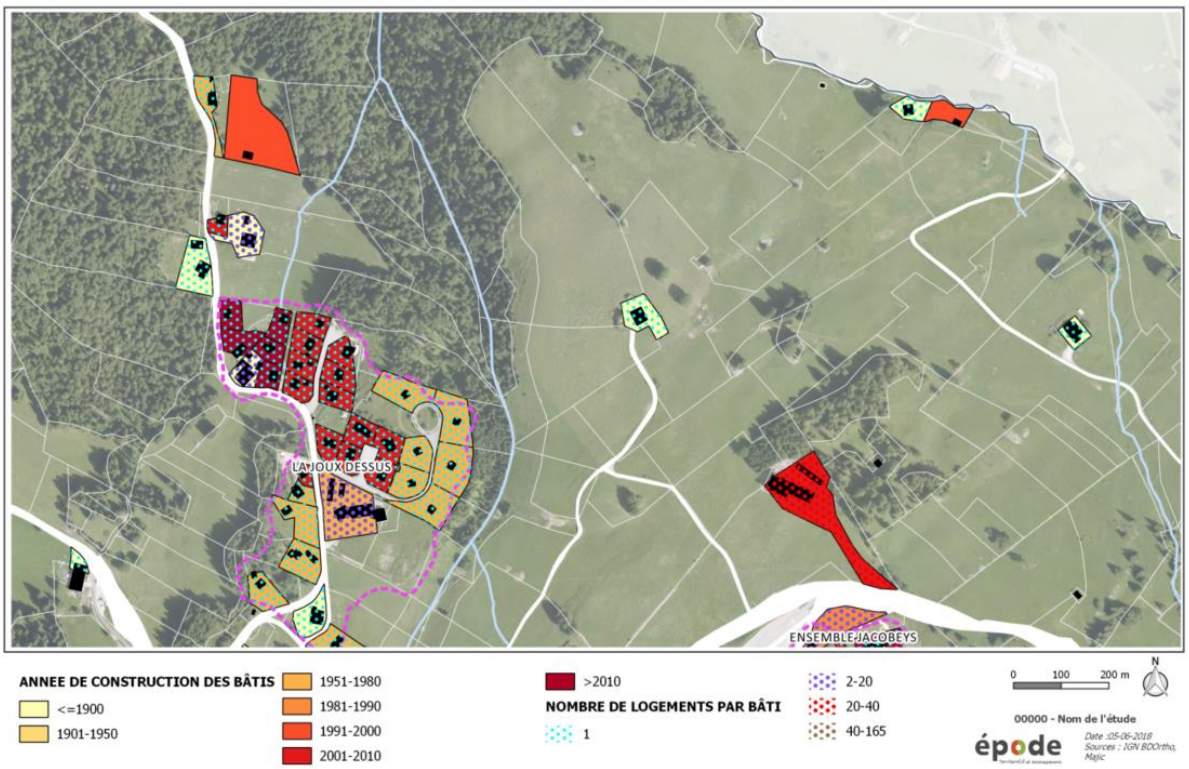

L'analyse des permis de construire et de la base MAJIC montrent que ce pôle d'urbanisation ne s'est pas développé sur les dernières années. Ce pôle d'urbanisation relativement récent ne disposant pas d'équipement public n'ait pas voué à se développer.

► Jacobeys / Darbellaz

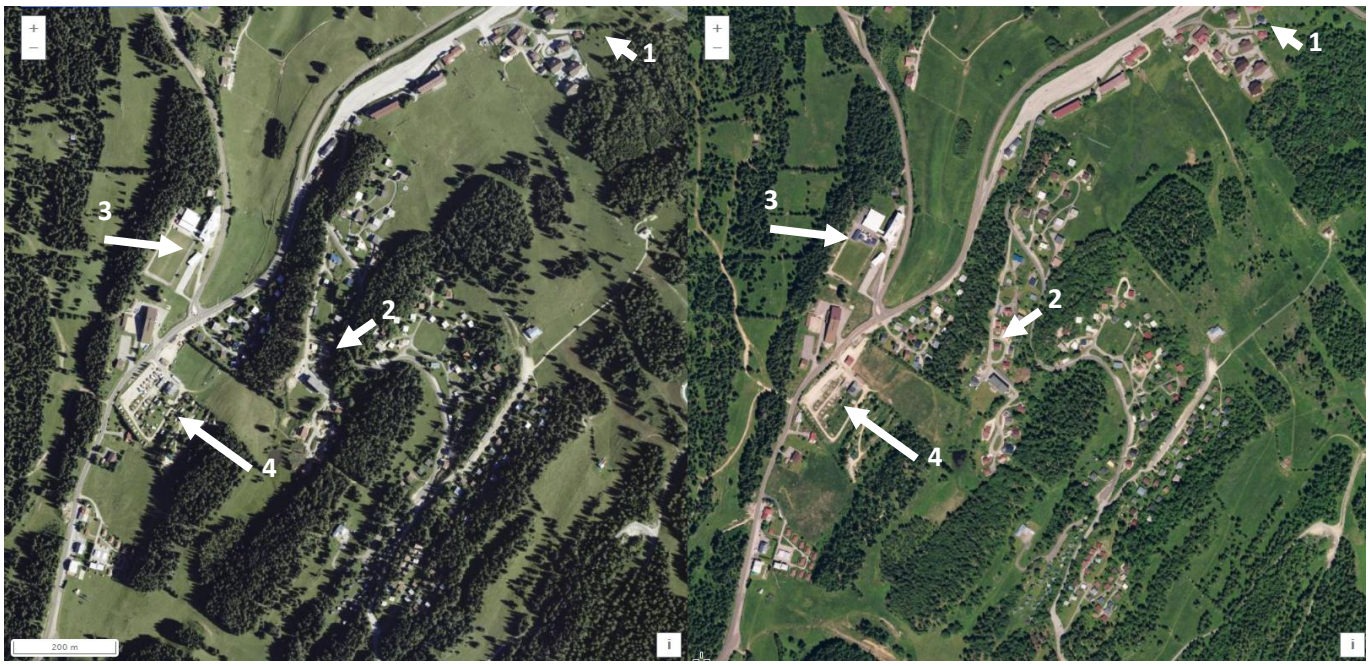

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Les principales modifications visibles sont :

1. La construction de 2 constructions en extrémité des Jouvencelles
2. La densification de la trame bâtie avec la réalisation de constructions chemin des Mouillettes
3. L'agrandissement de la structure du centre de formation de ski nordique sur le tènement de centre.
4. Fermeture du camping

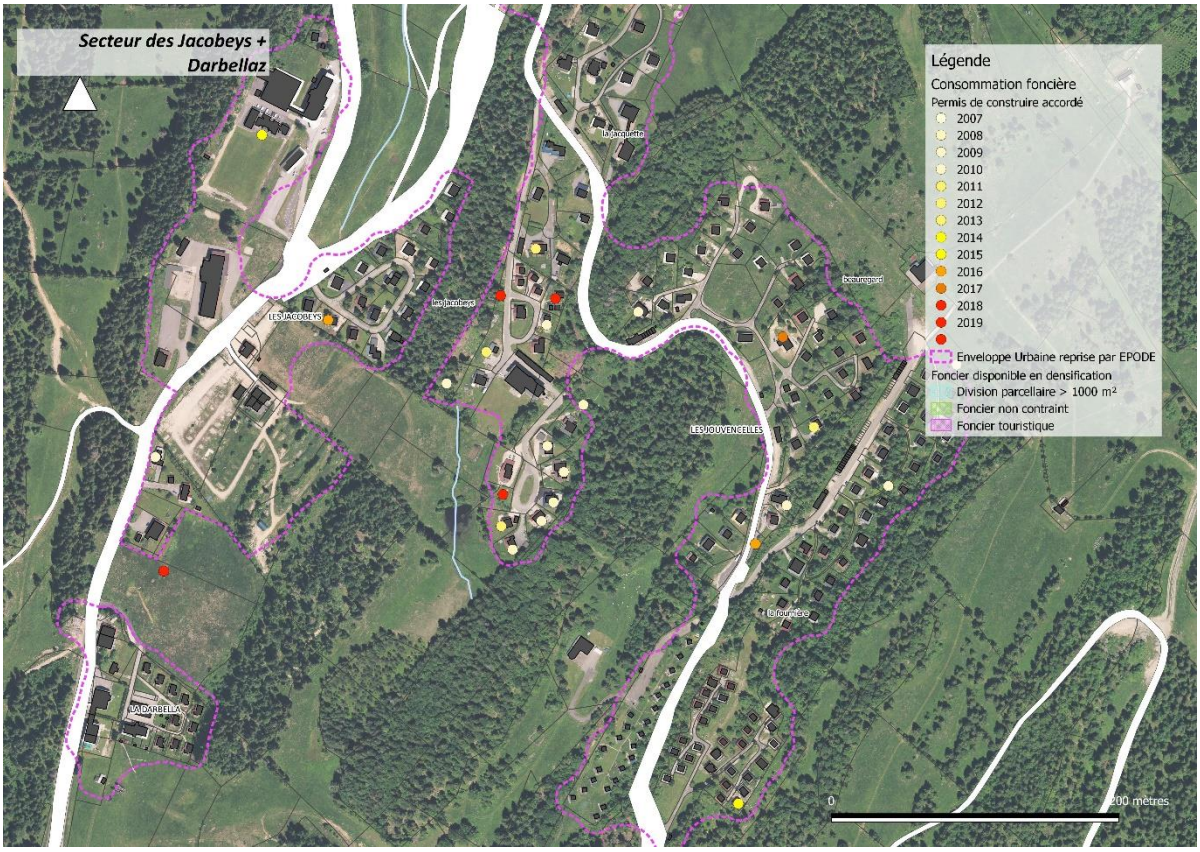

Permis de construire autorisés entre 2007 et 2019

ANALYSE DU PARC DE LOGEMENT-DONNEES MAJIC

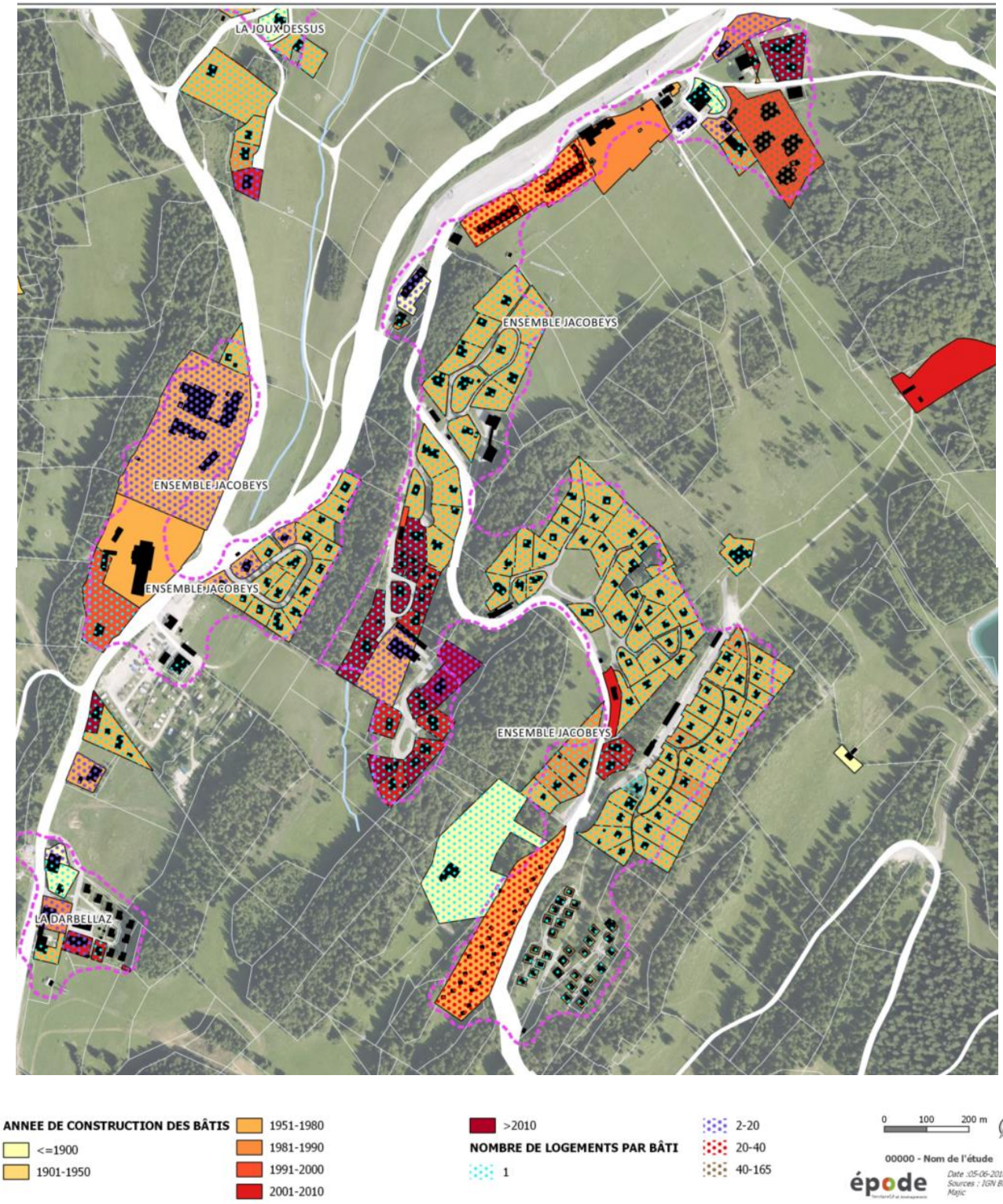

L'analyse des permis de construire et de la base MAJIC montre que ce secteur l'urbanisation ne s'est pas vraiment développé depuis les années 80 où la majorité des lotissements ont été réalisés. Toutefois, l'analyse structurelle de ce secteur montre qu'il y a une mutation au sein même de ces logements se transformant petit à petit de résidences secondaires en résidences principales.

Le PLU devra veiller à permettre l'adaptation de ces constructions pour permettre la modification de ces constructions pour répondre aux besoins des habitants permanents et permettre l'amélioration énergétique.

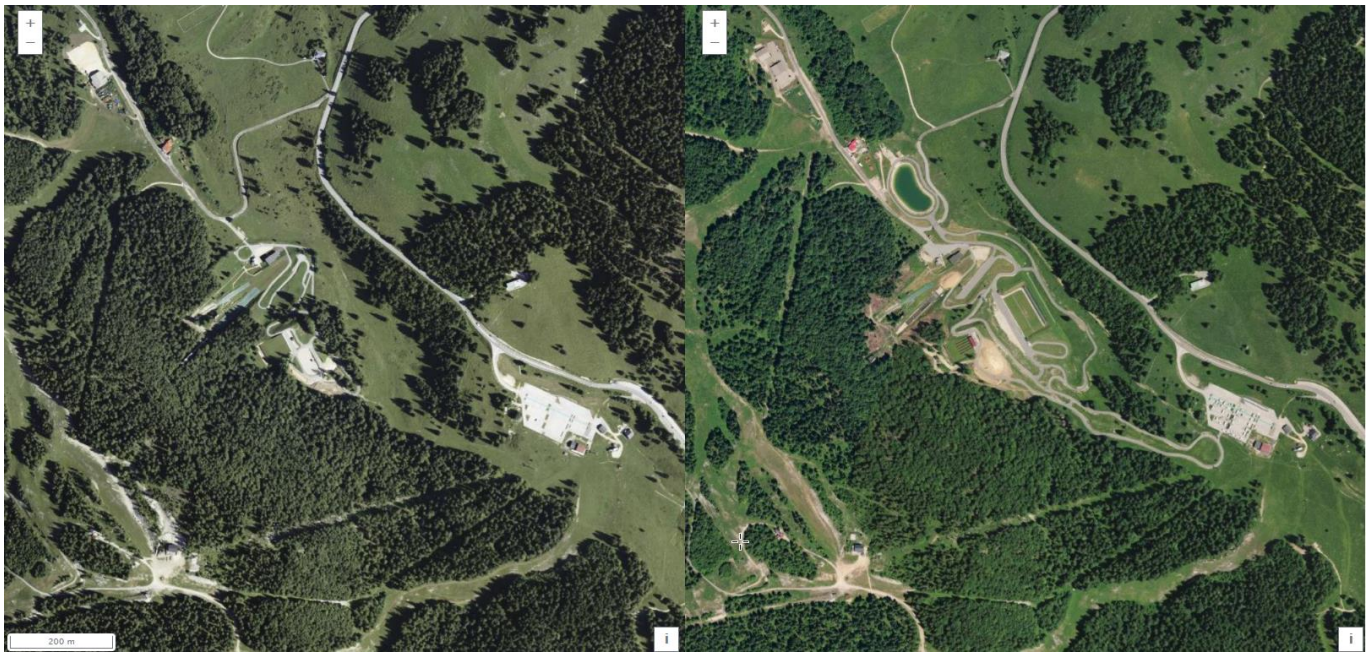

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Dans la succession des Jouvencelles, notons l'importance que prend le stade des Tuffes au fil des années avec aujourd'hui la création des nouveaux tremplins. Le PLU accompagnera cette diversification des activités sportives.

► Tabagnoz

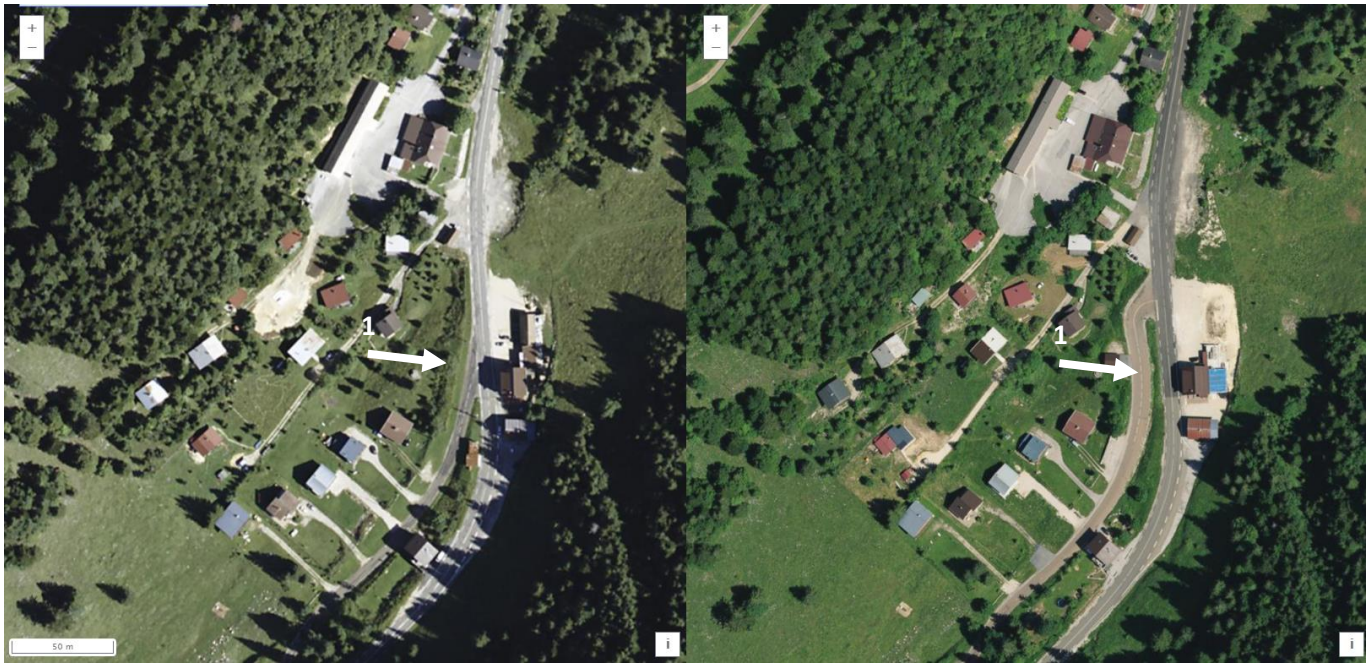

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Très peu de modification sur le secteur du Tabagnoz. Notons seulement la modification de la voirie en vue de la sécurisation de l'accès au hameau.

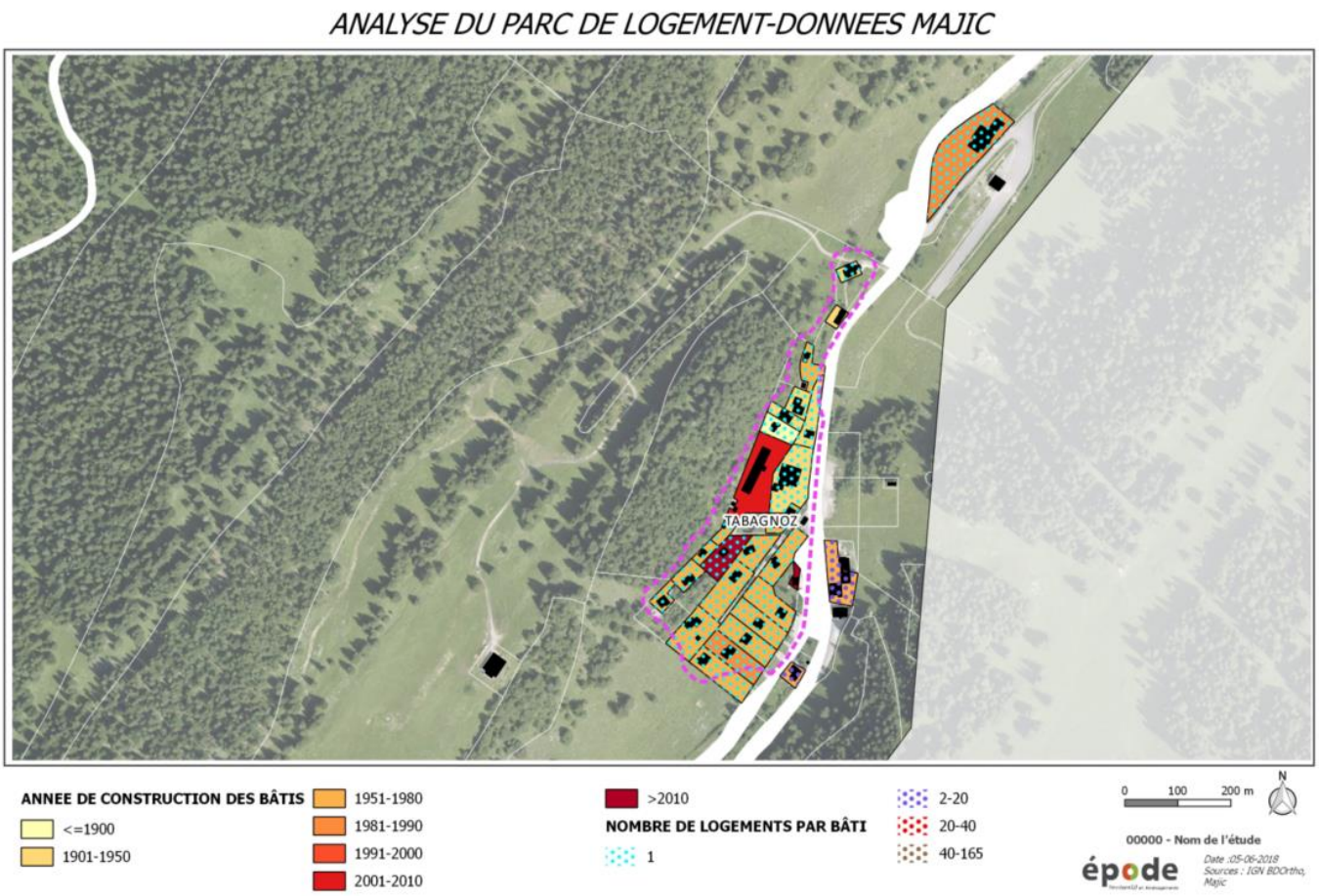

► Les Rivières / Chanchillon

Comparaison photo aérienne 2007 (à gauche) et 2017 (à droite)

Depuis la réalisation dans les années 2000 des lotissements des Moulins et des Arcets qui ont transformés le secteur des Rivières, quasiment aucune construction n'a été réalisée.

Notons que l'urbanisation par « poche » a conduit à un étalement de l'urbanisation et à une perte de la cohérence paysagère du secteur.

ANALYSE DU PARC DE LOGEMENT-DONNEES MAJIC

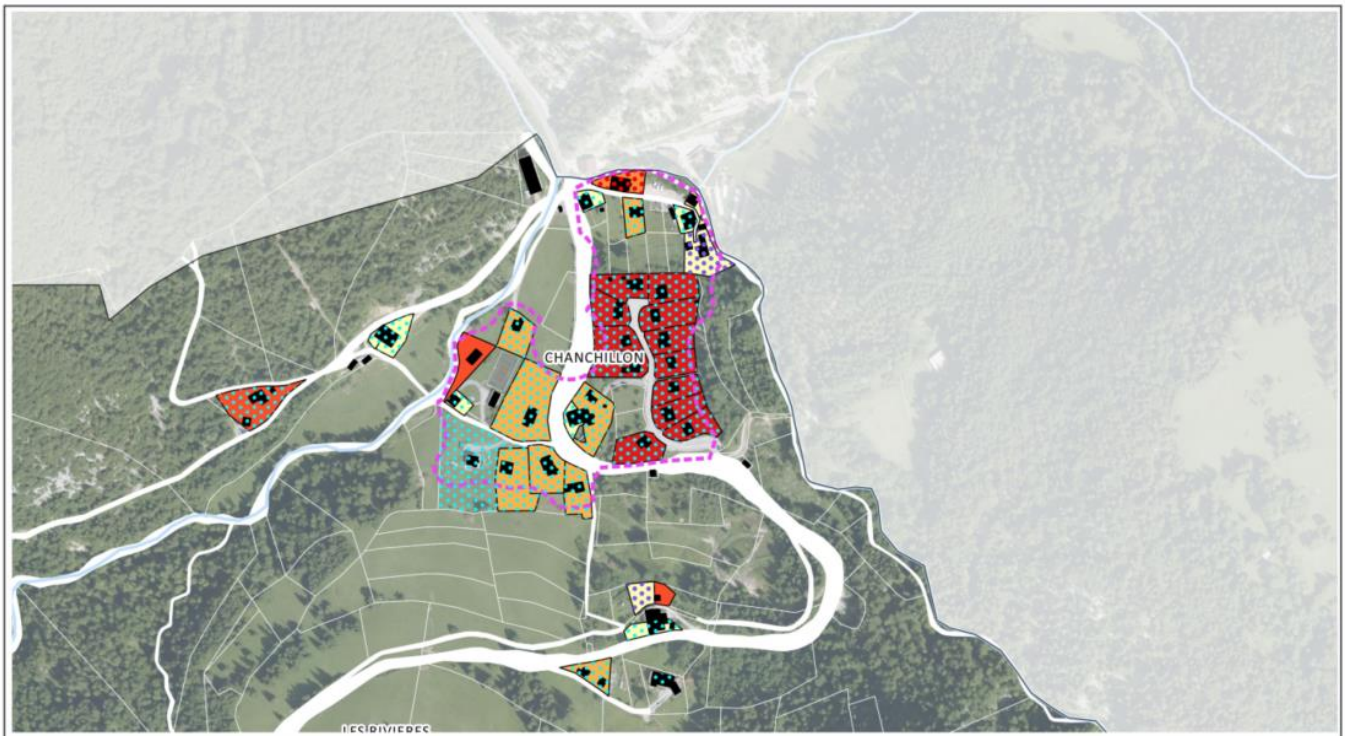

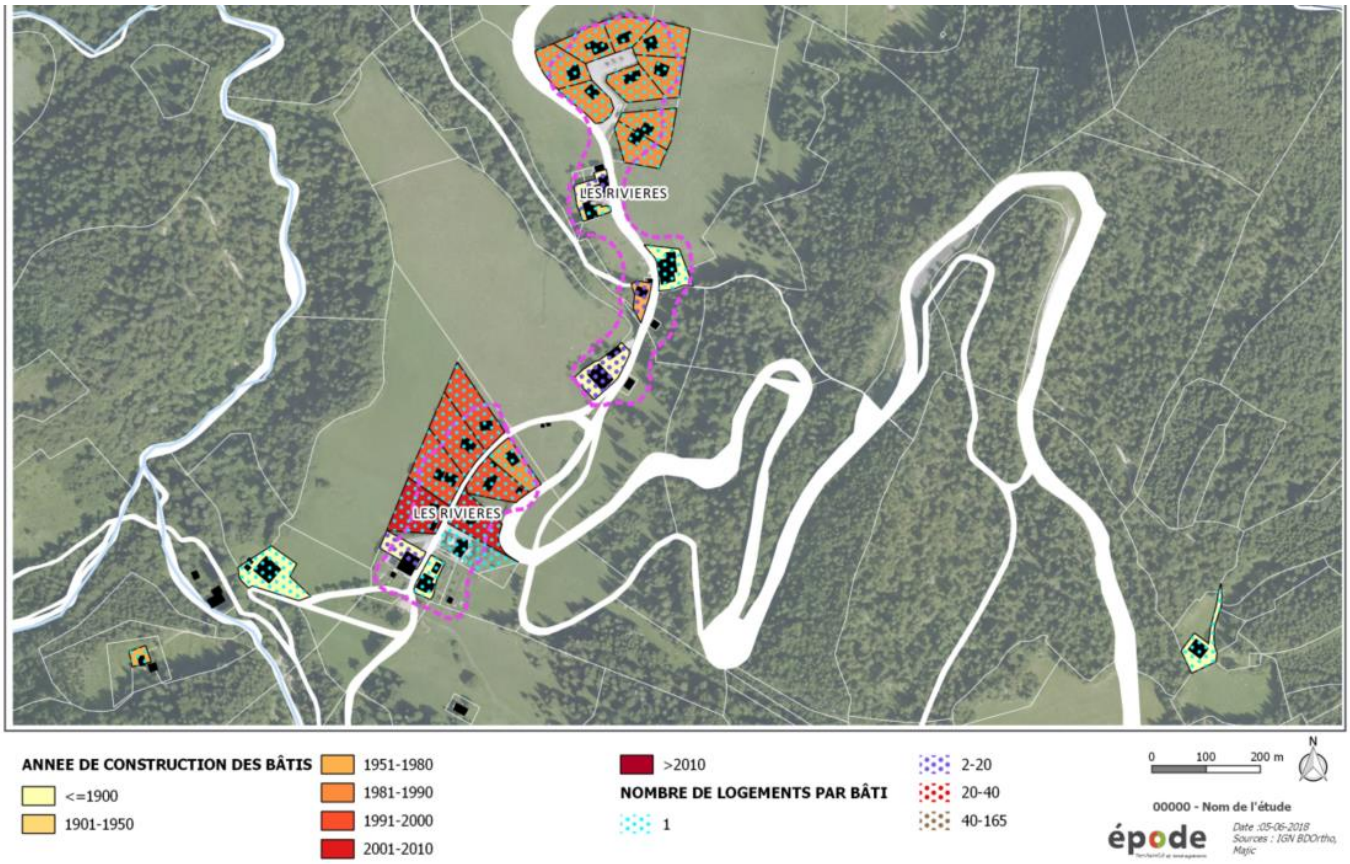

► Analyse des permis de construire pour l'habitat entre 2008 et 2019

	Centre village	Prémanon d'Amont	La Joux Dessus	Les Jacobeys	Les Jouvencelles	Les Rivières	Tabagnoz	Totaux	Moyenne/ an sur 12 ans
Nb logements	77	3	15	20	5	19	1	140	14
Surface terrain consommée en m²	**36875**	**9376**	**21612**	**29584**	**3885**	**821**	**1020**	**103173** **10,3 ha**	**10317,3**
Moy/log	479	3125	1441	1479	777	43	1020	8364	836,443996
Nb log /an en 12 ans	7,7	0,3	1,5	2	0,5	1,9	0,1	14	1,4
Surface terrain /an en 12 ans	3687,5	937,6	2161,2	2958,4	388,5	82,1	102	10317	1031,73

Sur la période 2008-2017, un peu plus de 11 logements par an sont construits, générant une consommation foncière de 9,7 hectares. Ainsi 1 logement consomme en moyenne 863 m² de terrain soit une densité d'environ 11,5 log/ha.

En complétant cette analyse avec les permis de 2018/mi-2019, nous nous rendons compte que le rythme de construction a accéléré pour passer à une moyenne de 14 Pc/an, en lien avec la délivrance d'un PC pour le changement de destination d'un motel en 18 logements. La densité sur la période 2007-2019 est estimée à 13,6 log/ha, soit 736 m²/log.

Ce phénomène met en exergue, une amorce de changement des habitudes constructibles ou une simple adaptation à une offre foncière qui mute.

Les Permis de Construire (PC) ont été recensés et cartographiés sur la période 2007-2017 afin de réaliser une analyse chiffrée de la consommation foncière. La carte ci-dessous permet de localiser où les constructions à vocation d'habitat ont été réalisées. Le centre village concentre la majorité des PC délivrés sur la période 2007-2017.

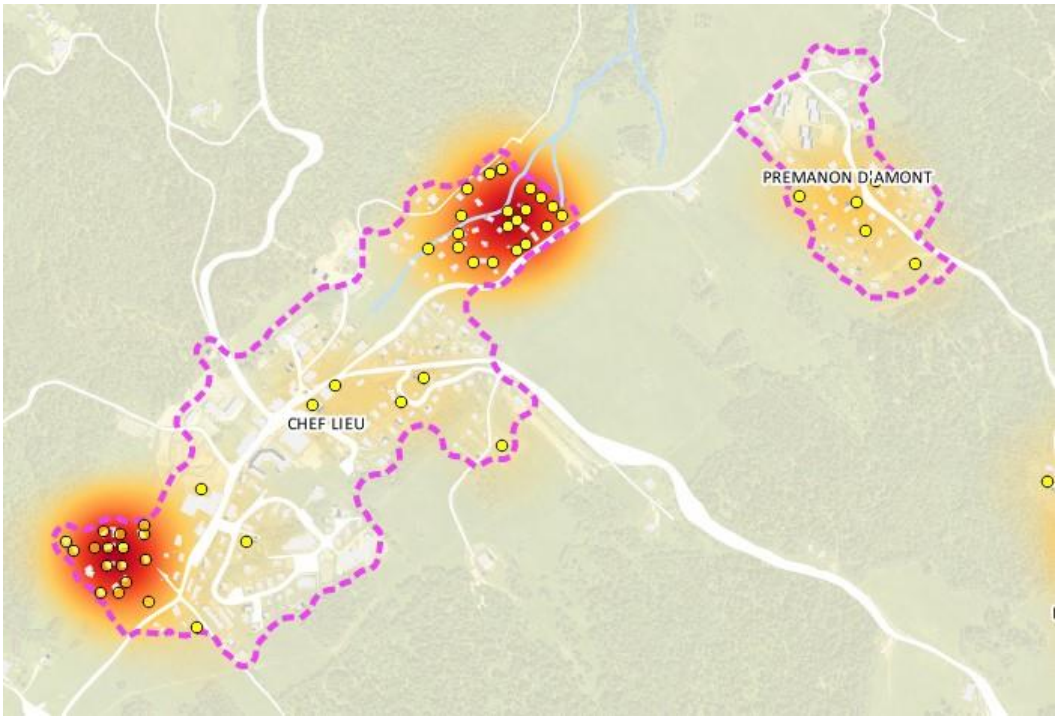

Répartition des PC à l'échelle du centre village.

Sur la dernière période 2018-2019, 10 permis de construire ont été délivrés pour la réalisation de maisons individuelles. Ces constructions sont pour leur majorité des lots au sein des lotissements autorisés dans les années précédentes. Ces PC viennent finaliser l'urbanisation du village posant ainsi la question de l'avenir. Les lotissements étant « plein » à l'exception du lot collectif du lotissement du rocher du Pellas, où pourront s'implanter de nouvelles constructions dans les années à venir ?

5.4 BILAN FONCIER DU PLU EN EXTENSION

Le foncier disponible identifié sur le PLU actuel correspond aux tènements situés à l'EXTERIEUR ou en MARGE des enveloppes urbaines tracées par EPODE. L'objectif est de mesurer les disponibilités foncières du PLU et de les localiser. Ce constat permet d'évaluer votre PLU et d'engager la réflexion sur le projet politique et le zonage.

Le PLU de Prémanon a été approuvé en 2006. Bien que l'analyse sociologique mette en exergue un marché de l'immobilier tendu, il reste environ 23,5 ha disponibles dans le PLU actuel suite à l'analyse des permis de construire jusqu'en 2018, dont 50% en zone A Urbaniser. Cette contradiction met en avant plusieurs problématiques :

- La rétention foncière, bien que le foncier, soit constructible, les propriétaires préfèrent ménager l'avenir
- Le coût du foncier : la pression mise par les transfrontaliers sur le foncier contribue à la hausse du coût du m², et rendent parfois l'accession difficile pour les jeunes.
- L'opérationnalité des zones. Le classement en zone AU peut-être un frein à l'urbanisation, si les propriétaires ne sont pas accompagnés pour réfléchir en commun.
- Les nouvelles contraintes réglementaires qui inhibent la possibilité d'urbanisation (secteur de captages, de risques...)

	CENTRE VILLAGE	PREMANON D'AMONT	LA JOUX DESSUS	JACOBEYS	LES RIVIERES	CHANCHILLON	TOTAUX	
U	27868,3	12548,4	17925,2	37106,6	10793,9	14361	**120603,4**	**12,06**
AU	62976,7	2859,5	7868,4	20124,2	20147,7		**113976,5**	**11,40**
TOTAUX	**90845**	**15407,9**	**25793,6**	**57230,8**	**30941,6**	**14361**	**234579,9**	**23,46**

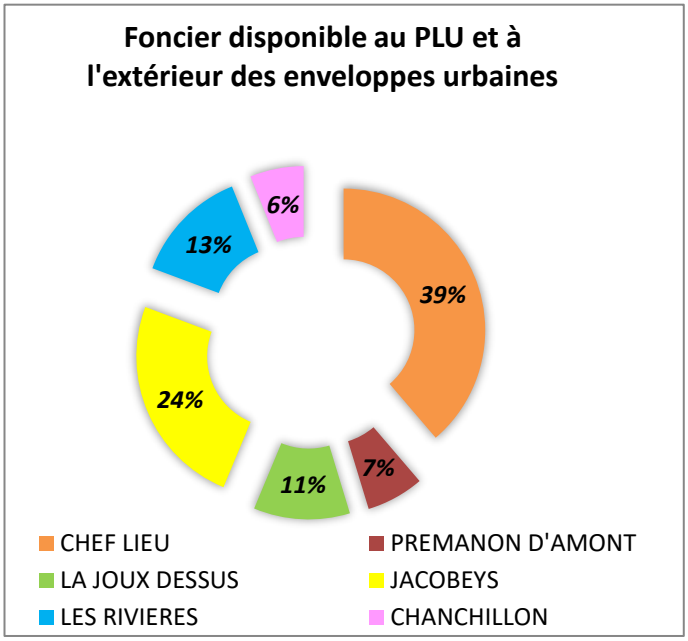

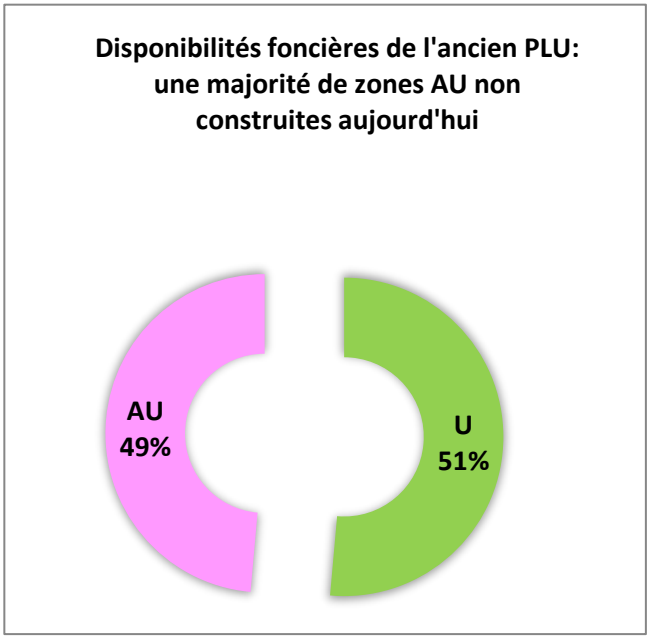

► Centre village

Le bilan du PLU fait ressortir un surplus foncier de l'ordre de 9 ha dont les 2/3 correspondent à des zones AU. Trois zones AU n'ont pas été mise en œuvre dans le cadre du PLU :

- La zone AU sur la route de Prémanon d'Amont est en classement strict. Son urbanisation nécessitait la modification du PLU. Or sa localisation sur des terrains agricoles stratégiques a justifié son maintien en agricole.
- La zone AU derrière la mairie. Cette zone a été réquisitionnée dans le cadre du nouveau PLU, mais sa localisation sous le cimetière et le manque d'ensoleillement a justifié son maintien en espace agricole.
- La zone au-dessus de l'Espace des Mondes Polaires. Le tènement est communal et a fait l'objet de nombreuses réflexions et études, justifiant sa non-urbanisation aujourd'hui. Le PLU a affinée la destination de la zone

En complément de ces trois tènements majeurs du centre village, le secteur de Creux noir, pourtant en zone Urbaine n'a pas été urbanisé. La problématique de la rétention foncière semble justifier l'état disponible de ce tènement.

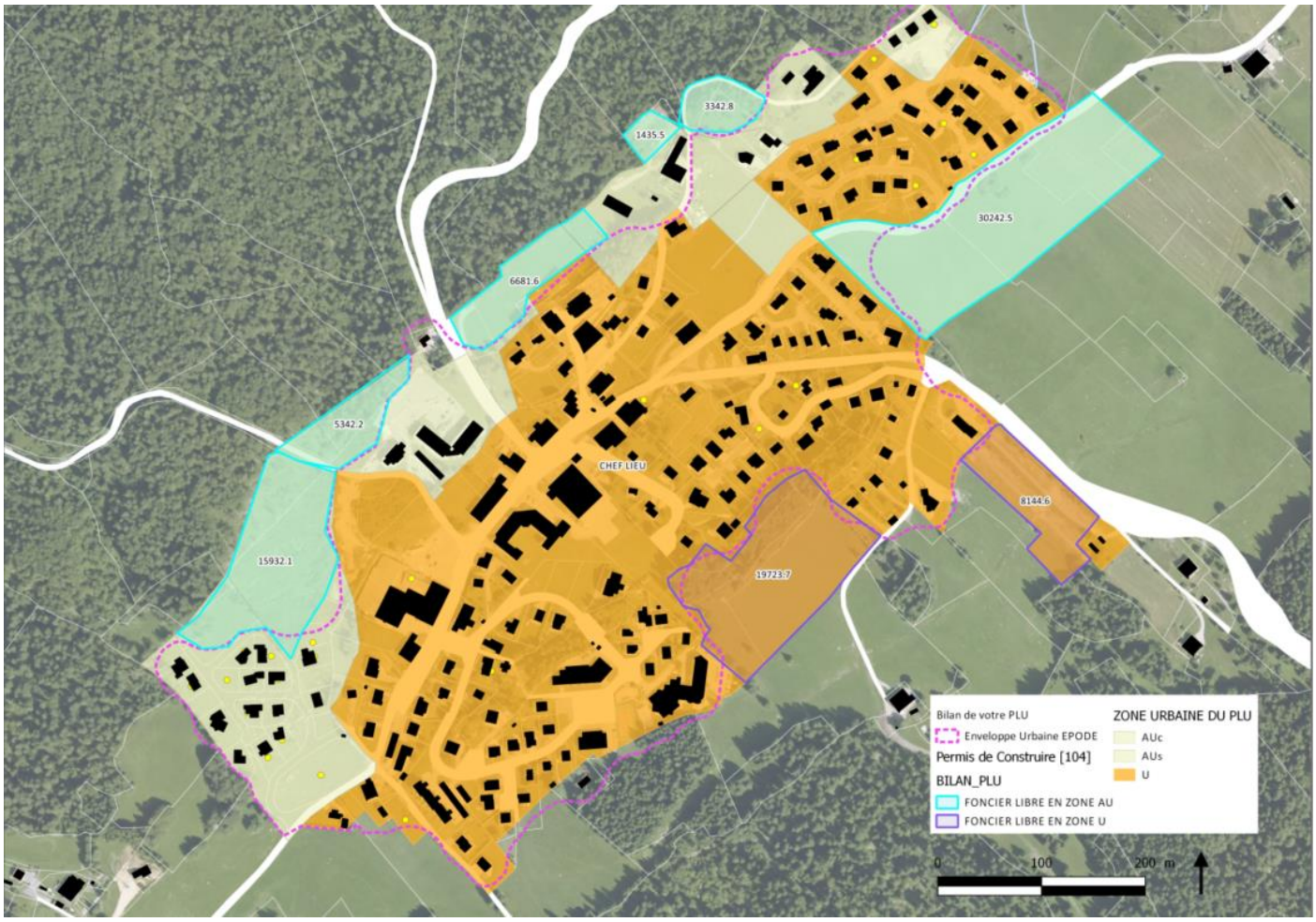

Bilan du PLU de 2006 au regard des permis délivrés jusqu'en 2018.

► Prémanon d'Amont

Plus d'1,5 ha de foncier disponible sont identifié sur le secteur de Prémanon d'Amont et la zone d'activités. Plusieurs explications peuvent être données :

- Sur la zone d'activités, malgré la mise à disposition de foncier, la commune n'a pas eu de demande particulière d'installation. Compte tenu des orientations du SCOT, ce tènement sera déclassé dans le présent PLU.
- Sur la zone U de Prémanon d'Amont, le tènement est disponible et ne présente pas de contrainte particulière, la rétention foncière semble être la justification au maintien en espace agricole de cette parcelle
- Sur la zone AU de Prémanon d'Amont. La petite taille de la zone et le découpage parcellaire ne semble pas adéquate à l'opérationnalité d'une opération. Le maintien de cette zone ne semble pas justifié.

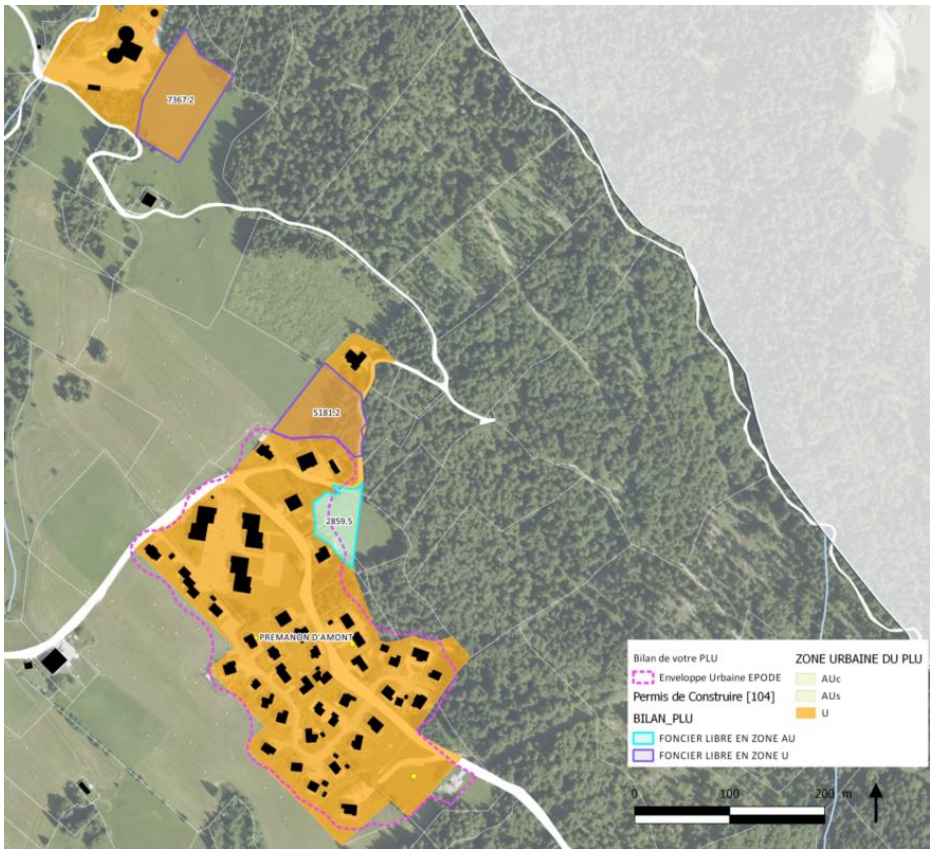

Bilan du PLU de 2006 au regard des permis délivrés jusqu'en 2018.

La Joux Dessus

Le bilan du PLU identifie un surplus foncier de l'ordre de 2,6 ha dont 1,8 ha en zones Urbaines. Techniquement non contrainte, la rétention foncière semble être l'explication à la non-urbanisation des tènements en zone U et AU.

Bilan du PLU de 2006 au regard des permis délivrés jusqu'en 2018.

► Jacobeys / Darbellaz

Ce secteur dispose encore d'un potentiel urbanisable de plus de 5,7 ha. Plusieurs raisons expliquent ce potentiel restant :

- En lisière amont de l'urbanisation en limite du domaine skiable, les tènements disponibles ne sont pas accessibles et trop pentus. Le PLU régularisera cette situation
- Sous le chemin des Franches, ce tènement n'a fait l'objet d'aucun projet jusqu'au débat du présent PADD. La rétention foncière semble une justification à la non-urbanisation de cette parcelle.
- La zone AU le long de la route RD25. Ce secteur est dans le périmètre de protection du captage. Le PLU régularise cette situation et s'inscrit dans le sens de la protection de la ressource en eau.

Bilan du PLU de 2006 au regard des permis délivrés jusqu'en 2018.

► Les Rivières / Chanchillon

Le potentiel foncier disponible est de plus de 4,5 ha.

Sur le secteur de Chanchillon, les tènements identifiés correspondent à des fonds de parcelles. Sur ce secteur, les propriétaires favorisent les grands espaces autour de leur construction et la division parcellaire n'est pas prioritaire. Le PLU régularisera cette situation en préservant les lisières agricoles. Il en est de même sur le secteur sud des Rivières.

Concernant la zone AU des Rivières, son urbanisation nécessitait une modification du PLU. Aucun projet n'a justifié la mise en œuvre de cette procédure.

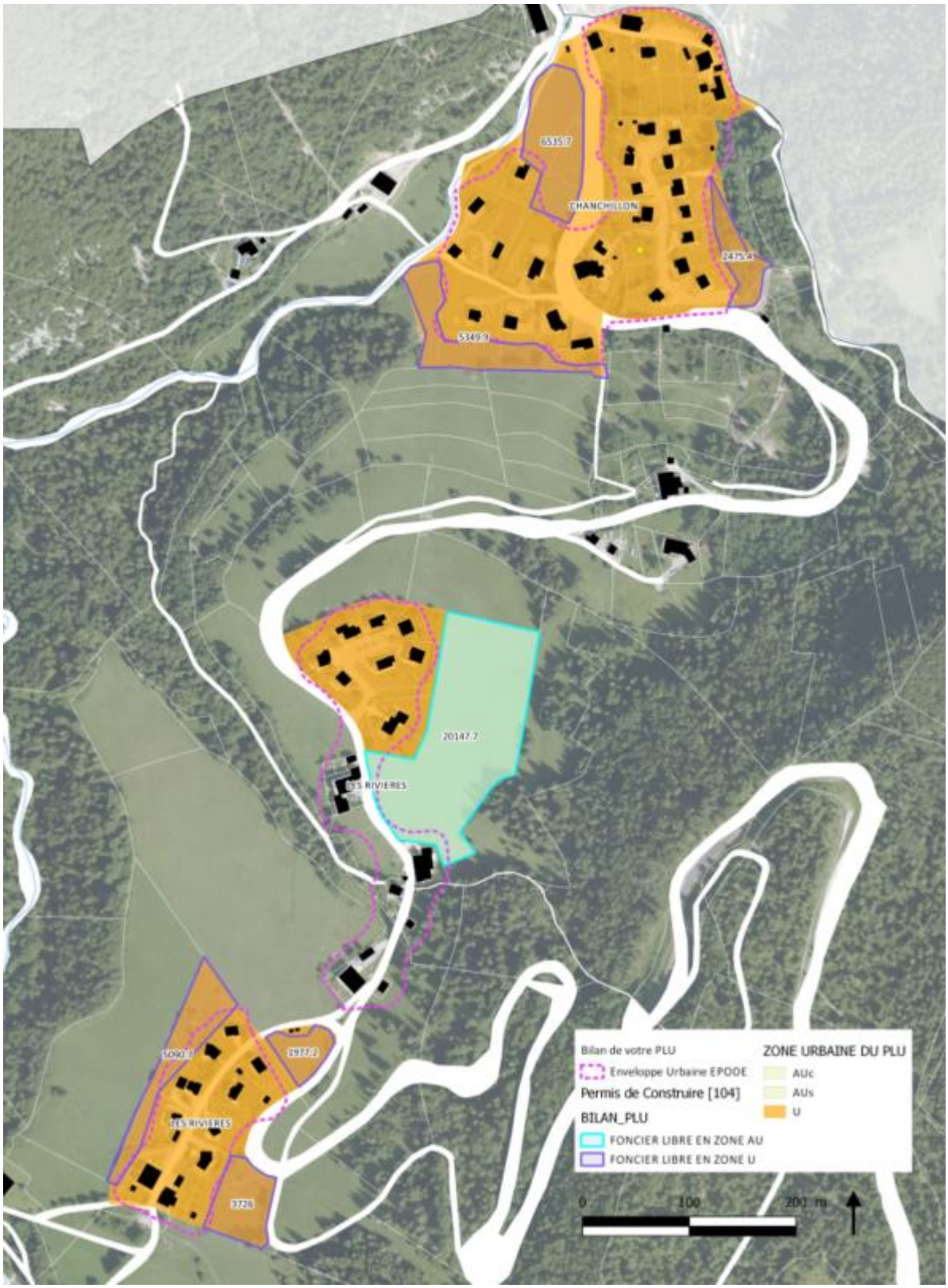
6515.7
CHANCHILLON
2476.4
5349.9
20147.7
LES RIVIERES
5090.7
1977.2
LES RIVIERES
1726
Bilan de votre PLU
Enveloppe Urbaine EPOOE
Permis de Construire [104]
BILAN_PLU
FONCIER LIBRE EN ZONE AU
FONCIER LIBRE EN ZONE U
ZONE URBAINE DU PLU
AUc
AUs
U
0
100
200 m

5.5 ANALYSE DE DENSIFICATION ET DE MUTATION DES ESPACES BATIS

▶ Délimitation de l'enveloppe urbaine en compatibilité avec la loi montagne

▶ Ce que dit le Code de l'Urbanisme

L 122-5 : L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes, ainsi que de la construction d'annexes, de taille limitée, à ces constructions, et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

L 122-5-1 : Le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux.

L 122-6 : Les critères mentionnés à l'article L. 122-5-1 sont pris en compte :

a) Pour la délimitation des hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes en continuité desquels le plan local d'urbanisme ou la carte communale prévoit une extension de l'urbanisation ;

b) Pour l'interprétation des notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale.

▶ Appréciation de la continuité

Le critère de distance est déterminant sans qu'il soit possible pour autant de fixer une distance unique applicable dans tous les cas. Le principe de continuité s'apprécie **au regard des caractéristiques locales** de l'habitat (Article L122-5-1 du C.U). Les éléments de définition de cette notion, issus de la jurisprudence, démontent qu'il convient de se référer à plusieurs critères juridiques et géographiques :

- la distance entre les bâtiments
- la densité et la forme
- **la logique de l'urbanisation locale**
- les caractéristiques architecturales, paysagères et topographiques
- la présence de route
- la présence de barrière végétale, ruisseau, ravin, doline …
- la qualité du sol et son usage
- la présence d'équipements publics
- la proximité avec une limite communale

La continuité EXIGE l'établissement d'une **relation d'ordre visuel entre l'habitat existant et la nouvelle construction**, et la possibilité **d'identifier une forme urbaine cohérente**.

- la notion de HAMEAU nécessite l'existence **d'une « forme urbaine » au sens « ensemble organisé »,** « silhouette avec compacité ». Les maillages routiers peuvent aider à appréhender la structuration du hameau.
- **la notion de « GROUPES DE CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES OU D'HABITATIONS EXISTANTES** » est conditionnée aussi par l'existence d'une « forme urbaine » au sens « ensemble organisé » « silhouette avec compacité ». Un groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes doit comporter **au moins trois constructions individualisées**, à usage principal d'habitation pour constituer un groupe de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes.

► Les notions de hameaux et de sites isolés sont définies dans le DOO du SCOT du Haut-Jura.

Prescription n° 70 : définition du statut des enveloppes urbaines selon les 4 niveaux proposés par le SCOT. EPODE propose un classement des entités urbaines de votre commune selon la méthode du SCOT.

Les centralités principales : enveloppe urbaine la plus densément bâtie et peuplée accueillant la multifonctionnalité principale de la commune (équipements publics, commerces, densité d'habitat), elle correspond au bourg ou à l'agglomération.

Centralité principale-Le Centre village

Les centralités secondaires : enveloppe urbaine densément bâtie accueillant des services diversifiés en nombre moins élevé que la centralité principale, elle correspond, dans les cas concernés, aux centralités principales des communes rattachées.

Centralité secondaire-Vue sur le domaine skiable depuis la Joux Dessus

Les hameaux : enveloppe urbaine peu densément bâtie dont l'organisation du bâti traduit une vie sociale de village (places ou équipements publics).

Chanchillon-Exemple de Hameau

Prémanon d'Amont-Exemple de Hameau

Les sites isolés : Enveloppe urbaine très peu dense, sans organisation du bâti lisible ni équipement ou espace public.

Le Tabagnoz - Exemple de sites isolé- Les Rivières

Le centre village constitue la centralité principale de Prémanon en raison de sa densité bâtie, de la concentration des équipements structurants et des services ainsi que des activités en place.

Les centralités secondaires ou centralités touristiques ont une vocation d'habitat et touristique. Leur densité est moins importante que celle du centre village, mais plus importante que celle des hameaux. De même, des équipements générateurs de flux sont présents, en lien avec l'activité touristique communale. L'ensemble Jouvencelles, Jacobeys, Beauregard a été identifié comme centralité secondaire.

Les hameaux ne disposent pas ou peu de services et d'équipements par rapport aux centralités secondaires, la densité est moindre, mais les espaces publics présents. Prémanon d'Amont pour sa densité bâtie et sa proximité avec le centre village ainsi que Chanchillon pour sa forme bâtie et la présence d'équipements ont été identifiés comme hameaux.

Les sites isolés sont constitués de groupement bâti, formant un ensemble de constructions suffisamment dense pour former une enveloppe urbaine, mais ne comportant pas ou peu d'équipements structurants.

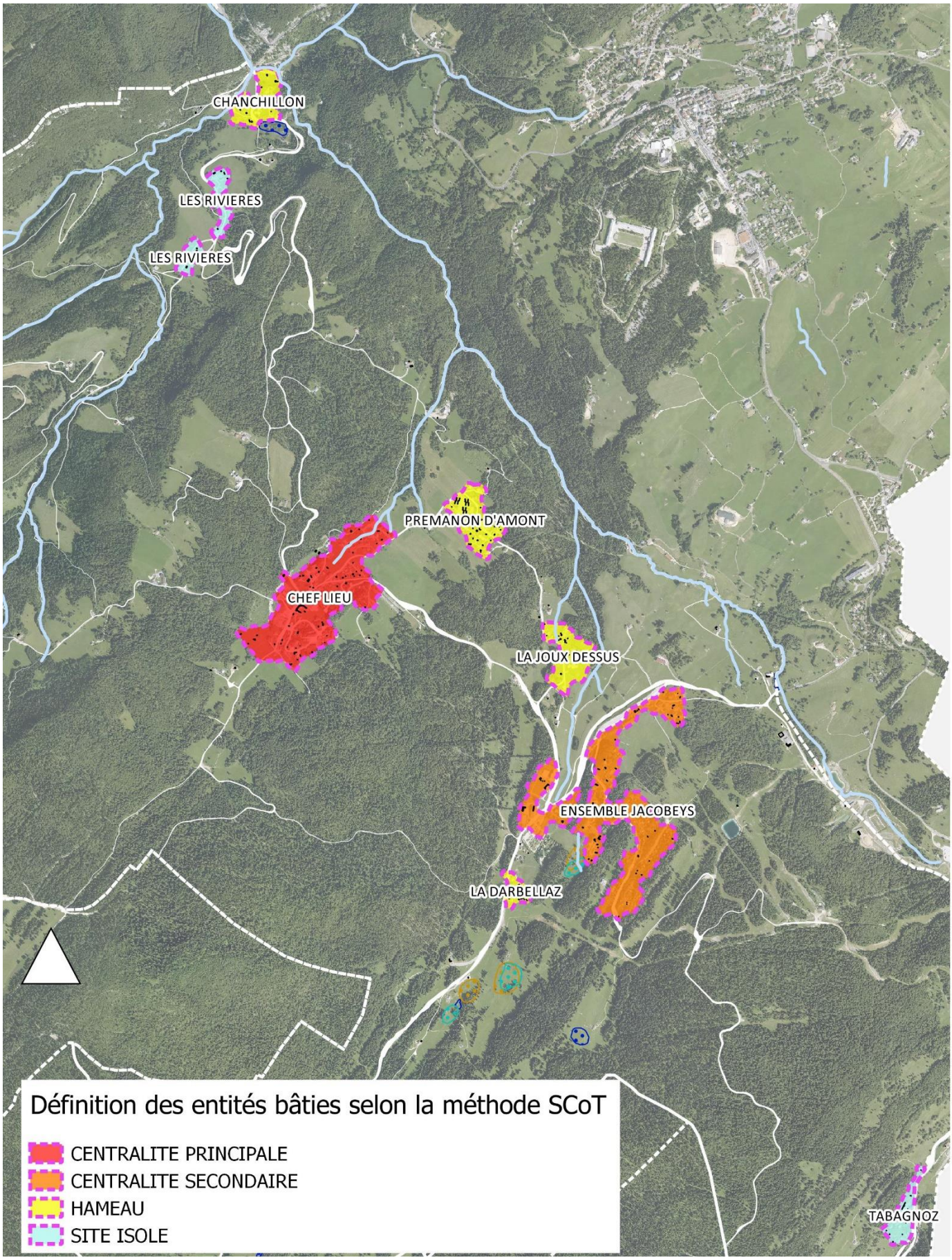

Armature urbaine selon les prescriptions du SCOT et l'application de la loi montagne

- **critère de densification**
- **Méthodologie de travail sur l'analyse de densification**

« Le rapport de présentation (…)

Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. »

I-Identification des espaces bâtis en lien avec la loi montagne. Les enveloppes urbaines du SCOT du Haut Jura ont servi de base de travail.

Enveloppe urbaine : espace bâti : enveloppe urbaine ou villageoise, c'est à dire ensemble des espaces artificialisés / construits présentant une continuité du bâti.

- Pour affiner les enveloppes urbaines, une urbaniste et une paysagiste d'EPODE se sont rendues sur le terrain, afin de croiser l'application de la Loi montagne de la DDT, la méthode du SCOT et l'application à l'échelle de Prémanon.

L'identification des coupures paysagères, des points de vue remarquables et l'analyse de la trame bâtie ont permis de délimiter les enveloppes urbaines de la façon la plus pragmatique possible.

Ci-dessous quelques cas concrets ayant servi à redélimiter l'enveloppe urbaine.

Coupure boisée caractéristique à l'arrière de l'Espace des Mondes Polaires, délimitant clairement en façade nord-ouest le centre-bourg-Epode –2018

Coupure en espace ouvert entre le centre-bourg et Prémanon d'Amont, vu depuis la limite nord-est du centre-bourg-Epode –2018

Vue sur le centre-bourg de Prémanon masqué par un léger relief boisé-Epode –avril 2018

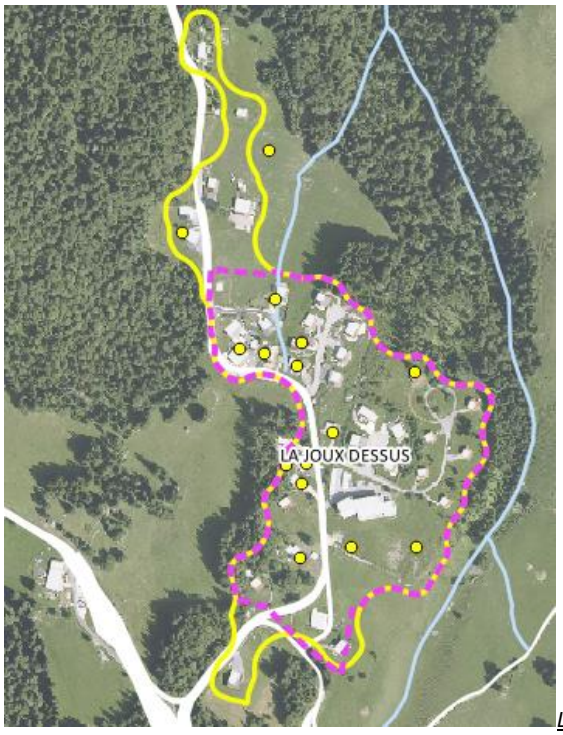

L'enveloppe urbaine EPODE est plus restreinte que celle du SCOT du Haut Jura :

- Continuité du bâti
- Forme urbaine
- Coupure avec la route

La Joux Dessus- A titre illustratif

II- Analyse de densification et définition d'un gisement foncier brut (analyse quantitative).

Identification de tous les tènements non urbanisés au sein des espaces bâtis.

Le potentiel foncier comptabilisé à l'intérieur du périmètre comprend :

- Les tènements nus
- Les tènements en division parcellaire lorsque le terrain d'assiette des constructions est supérieur à 3000 m²
- Le potentiel bâti en réhabilitation à l'intérieur du périmètre

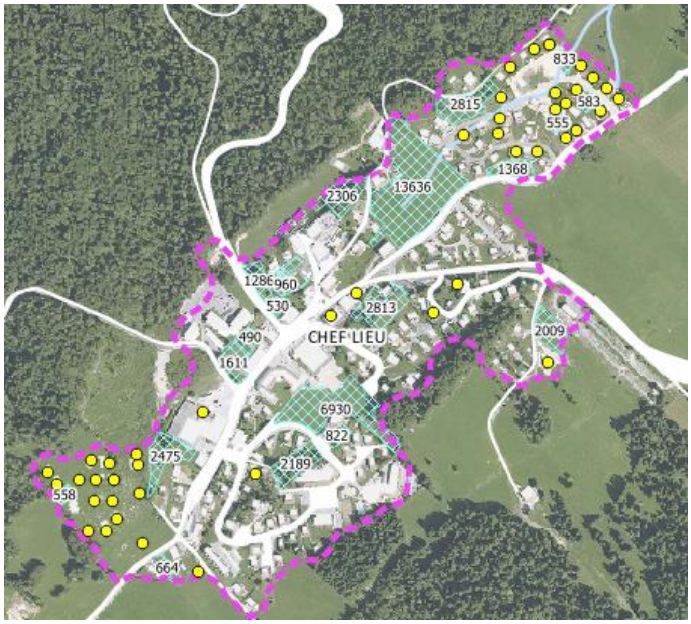

Foncier en dent creuse-Image à titre illustratif

III- L'analyse des capacités de mutation des gisements fonciers : c'est-à-dire la capacité estimée d'un foncier disponible à être construit dans les 10 ans : définition d'un gisement foncier net (analyse qualitative).

Critères d'évaluation de la mutabilité :

- **Critère 1 : Les enjeux environnementaux ou paysagers** : c'est-à-dire les zones inconstructibles du point de vue des risques, la bande des 10 mètres de part et d'autre des digues des cours d'eau, les zones humides, les servitudes d'utilité publique…
- **Critère 2 : Les caractéristiques morphologiques de l'unité foncière**. La capacité de densification d'une unité foncière dépend notamment de sa taille, sa forme, sa topographie, son enclavement...
  → Elle est liée à la capacité d'urbanisation. Il est proposé d'exclure tous les tènements dont la superficie est inférieure à 500m²

- **Critère 3 : Les caractéristiques techniques**, implantation et caractéristiques des voiries, insuffisance des réseaux en eau potable et/ou assainissement
- **Critère 4 : La structure de la propriété ou dureté foncière** (nombre de propriétaires, indice de morcellement, division parcellaire, gestion patrimoniale…)

→ Pour les divisions parcellaires. Pour tout tènement de plus de 3000 m² seront comptabilisées, les parties des tènements ou unités foncières déjà bâties, au-delà d'une surface de 1000 m² et réellement constructible

- Critère 5 : Le degré de pérennité de l'usage actuel du bien (jardins, espaces publics, stationnements)

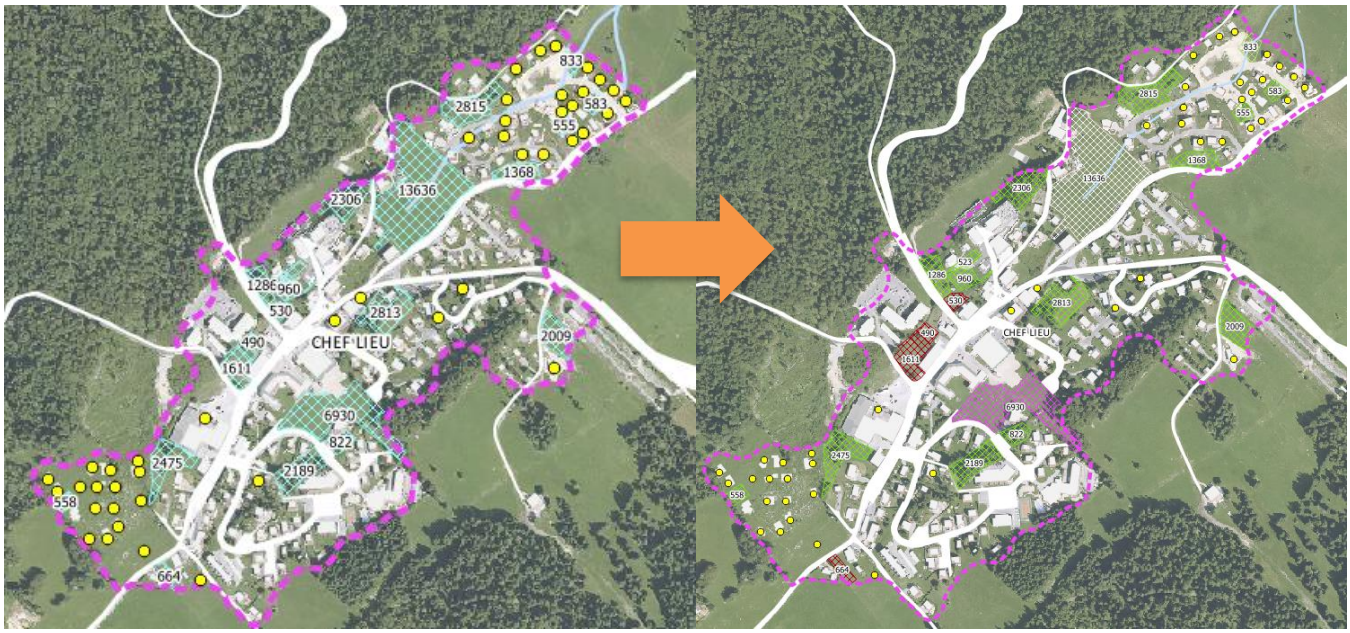

Foncier brut *Foncier net*

► Bilan des capacités d'urbanisation au sein des enveloppes urbaines

	Accès	DP < 1000 m²	DP > 1000 m²	Enviro	Foncier non contraint	Foncier < 500 m²	Topo	Usage	Totaux	FONCIER NET (DP + OK)	FONCIER CONTRAINT
Centre village	0	1194	0	6602	20867	0	5433	15135	49231	20867	28364
Jacobeys / Darbella	0	1806	0	4873	0	0	2166	5757	14602	0	14602
Prémanon d'Amont	0	2387	1438	0	1219	0	0	1792	6836	2657	4179
La Joux Dessus	2169	829	0	7069	3594	0	0	3753	17414	3594	13820
Les Rivières Chanchillon	958	2912	0	0	1386	1338	3608	0	10202	1386	8816
Totaux m²	3127	9128	1438	18544	27066	1338	11207	26437	98285	**28504**	69781
Totaux ha	0,31	0,91	0,14	1,85	2,71	0,13	1,12	2,64	10	**2,9**	7,0

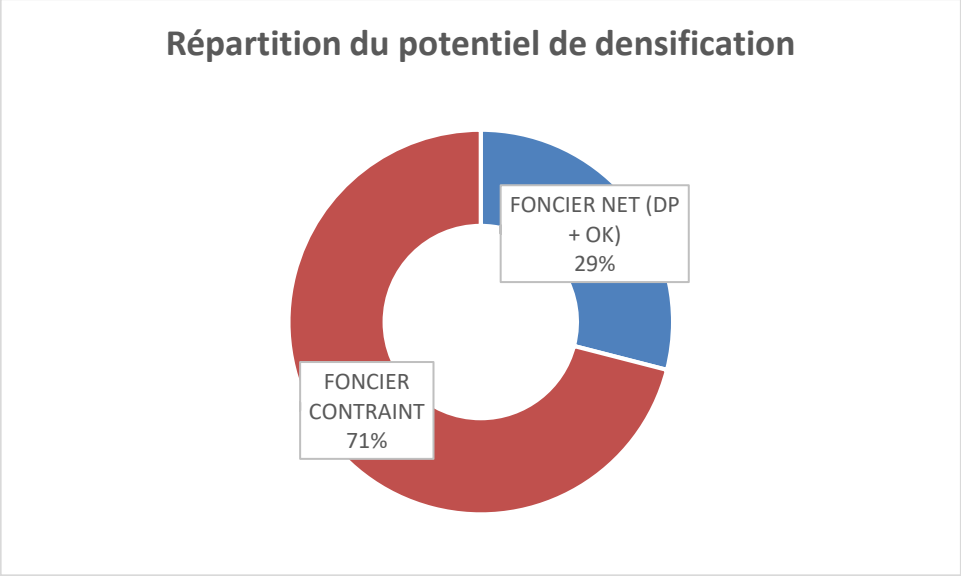
Répartition du potentiel de densification
FONCIER NET (DP + OK) 29%
FONCIER CONTRAINT 71%

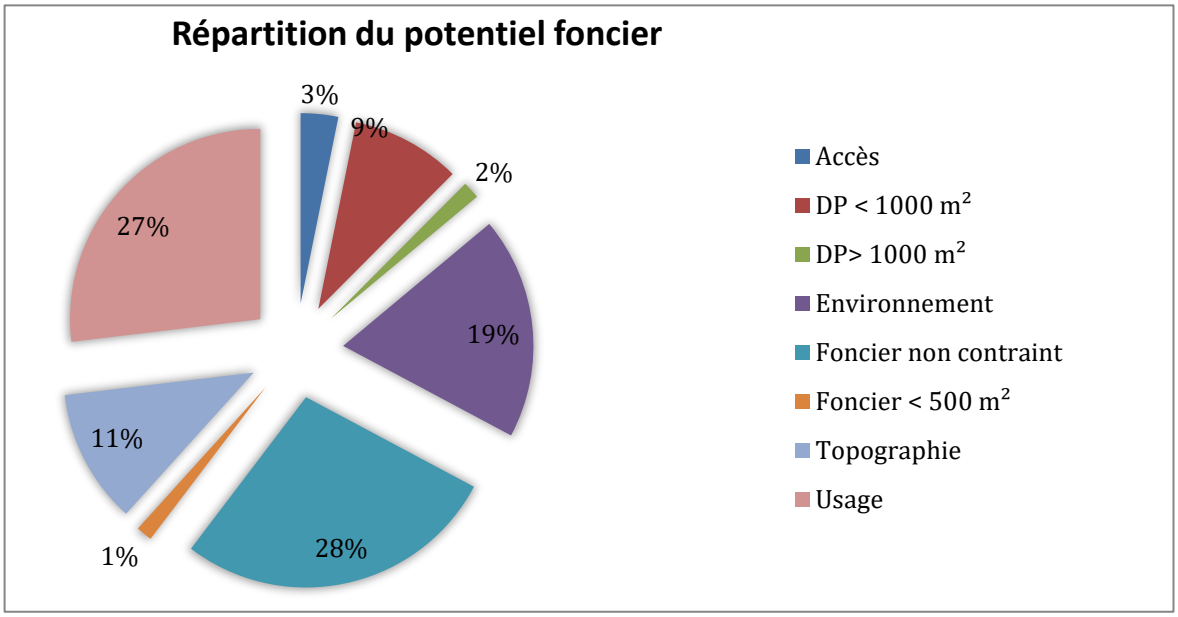
Répartition du potentiel foncier
3%
9%
2%
19%
28%
1%
11%
27%
Accès
DP < 1000 m²
DP> 1000 m²
Environnement
Foncier non contraint
Foncier < 500 m²
Topographie
Usage

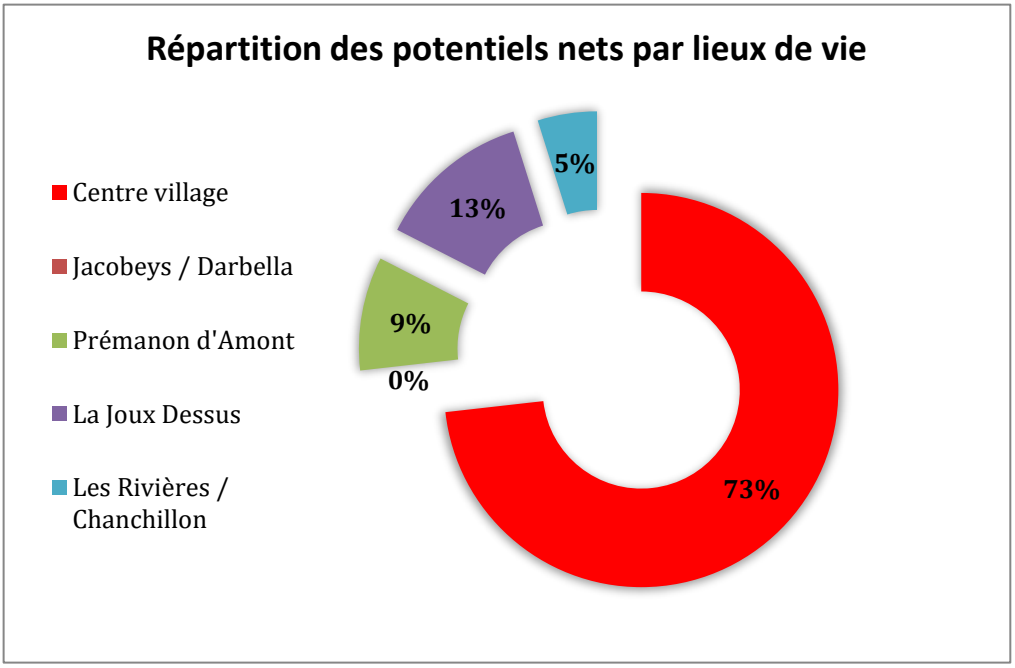
Répartition des potentiels nets par lieux de vie
Centre village
Jacobeys / Darbella
Prémanon d'Amont
La Joux Dessus
Les Rivières / Chanchillon
5%
13%
9%
0%
73%

▶ Analyse de densification et de mutation par secteur

▶ Centre village

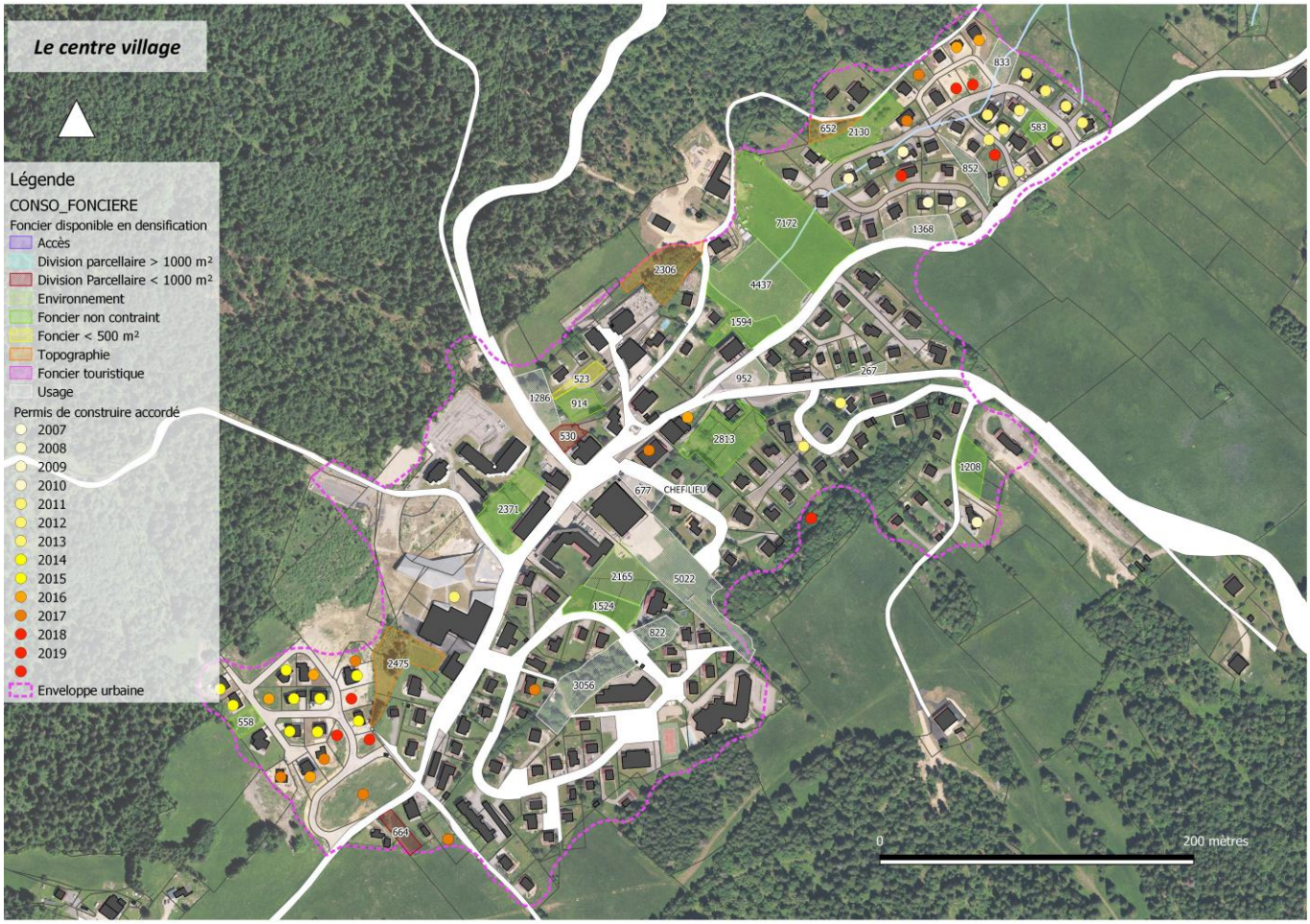

Le potentiel en densification est estimé à plus de 2 ha. Ce potentiel urbanisation du centre village correspond majoritairement à des tènements résiduels entre deux opérations de constructions (lotissement). Ces espaces disponibles nécessitent une attention particulière quant à leurs dessertes et intégrations dans le milieu urbain dans le cadre du PLU.

Le tènement le plus important, représentant plus de 7000 m² de foncier, correspond à une partie de l'ancienne zone AU du PLU de 2006. Ce tènement s'inscrit entre le lotissement de la Belladone et un espace à usage agricole et aux contraintes environnementales estimé non mutable. Ce tènement n'ayant fait l'objet d'aucun projet jusqu'ici sera un enjeu important pour le présent PLU malgré la rétention foncière observée.

Notons l'identification en contrainte d'usage des espaces au centre du village correspondant aux pistes luge/nordique et aux espaces boisés classés.

▶ Prémanon d'Amont

Le potentiel en densification est estimé à plus de 0,4 ha. Deux tènements sont identifiés mutables sur ce pôle d'urbanisation. Le premier correspond à un tènement libre en bordure de route, ayant fait l'objet d'une division parcellaire il y a quelques années où aucun projet n'a été déposé pour le moment. Le second correspond à une division parcellaire sur un foncier restant de plus de 1000 m². Bien qu'accessible et plat, ce tènement correspondant à un fond de jardin fera certainement l'objet d'une forte rétention foncière.

► La Joux Dessus

Le potentiel urbanisable est réduit, seulement de 0,35 ha. Notons que les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles ont justifiés, le classement en espaces contraints de plusieurs tènements urbanisables au PLU de 2006.

Jacobey / Darbellaz

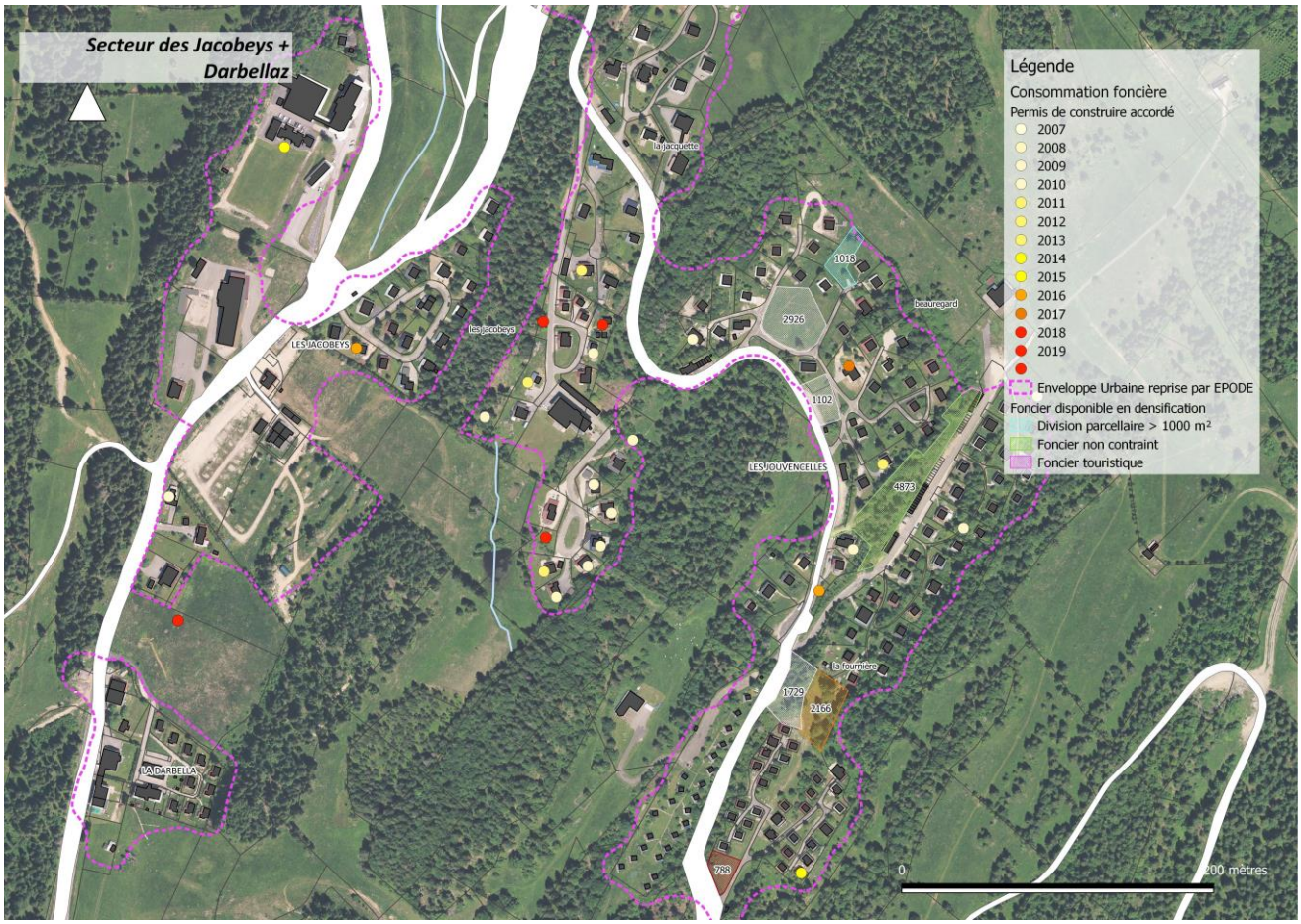

L'ensemble du foncier non urbanisé de ce secteur est estimé contraint. Deux contraintes sont principalement identifiées : la topographie trop importante posant des questions d'accès et l'usage. En effet, lors de la création des lotissements des espaces verts ont été aménagés. Les espaces disponibles correspondant à ces espaces verts, le PLU assurera leur maintien.

Tabagnoz

Aucun foncier disponible n'est identifié.

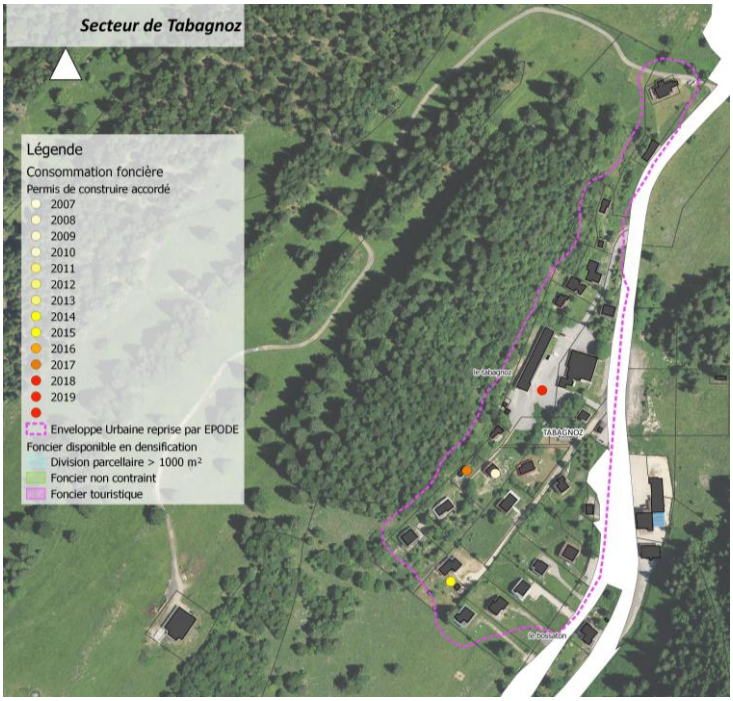

Les Rivières

Aucun foncier disponible n'est identifié.

Chanchillon

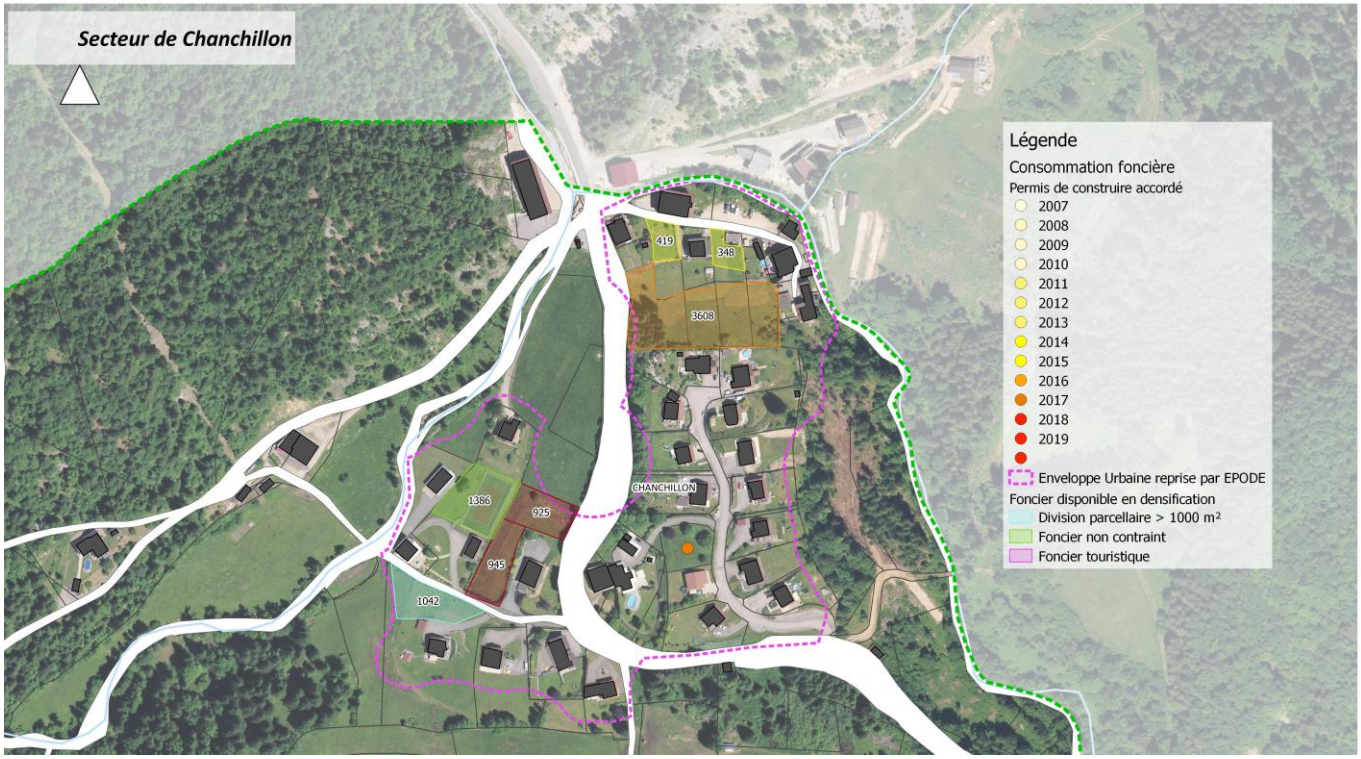

Ce secteur ayant fait l'objet d'opérations successives non coordonnées, des espaces résiduels sont identifiés. Toutefois, seul un tènement est considéré comme mutable correspondant aujourd'hui à un terrain de tennis. Les

autres tènements présentent des contraintes de pente, d'accès ou de morphologie. Le potentiel de densification est limité à 0,13 ha.

5.6 SYNTHESE DE L'ANALYSE URBAINE

Chaque village et hameau est constitué de caractéristiques urbaines et architecturales spécifiques reliées à son histoire, sa localisation et son altitude. La valeur patrimoniale du bâti s'évalue au regard de l'ambiance de chaque pôle et de la préservation des caractéristiques rurales.

Le PLU de 2006 se fixait pour objectifs de contenir le développement de l'urbanisation et de modérer la consommation d'espace. Toutefois, le potentiel foncier mis à disposition semble aujourd'hui surdimensionné au regard des évolutions du marché et de la société.

Le maintien d'un PLU tel qu'en 2006 favoriserait la perte de lisibilité des noyaux traditionnels, la banalisation des constructions et l'affirmation d'un caractère d'individualisme accentué par le développement des maisons individuelles. De plus, un développement de l'urbanisation sur tous les pôles renforcera de caractère de "commune-dortoir", où l'installation d'activités et commerces de proximité n'aura plus leur place.

Le PLU révisé s'inscrira dans le même objectif de modération de la consommation foncière, mais renforcera cet objectif par une réorganisation de la trame urbaine par l'affirmation d'une centralité, lieu de développement et de vie.

ATOUTS	FAIBLESSES
Des villages et hameaux bien identifiés aux fonctions affirmées Une trame bâtie traditionnellement dense Une urbanisation qui a maintenu des espaces ouverts et paysagers Une tendance à la densification sur les dernières années	Un potentiel de densification identifié, mais peu mutable au regard des contraintes de pente, d'accès et de paysages Une tendance à la banalisation et à l'étalement sur les dernières constructions en lien avec les opportunités du PLU Une hétérogénéité architecturale très marquée Une urbanisation essentiellement portée par les maisons individuelles Un bilan du PLU 2006 important nécessitant un reclassement en zones agricoles et naturelles
ENJEUX	
Le patrimoine communal associant trame bâtie et espaces jardinés constitue un véritable enjeu de préservation. Il s'agira d'être vigilant sur les conditions d'aménagements de futures zones d'extension (question de l'espace public, du rapport au paysage, de l'architecture, de la volumétrie, de la gestion des eaux pluviales, du traitement des accès). Donner les conditions favorables à la densification des interstices du tissu urbain afin de recomposer un paysage ouvert et relié. Modérer la consommation foncière des constructions nouvelles	

6. ECONOMIE

6.1 REVENUS, EMPLOI, CHOMAGE

Une population relativement aisée sur la commune de Prémanon, en lien avec la proximité de l'arc Genvois.

	Prémanon (39441)	Lamoura (39275)	Les Rousses (39470)	Bois-d'Amont (39059)	Jura (39)
Nombre de ménages fiscaux en 2014	497	260	1 653	717	113 425
Part des ménages fiscaux imposés en 2014, en %			77,2		57
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014, en euros	31 938,3	27 389,1	30 363,9	31 138,7	20 166,2
Taux de pauvreté en 2014, en %			6,8		12,2
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2015					

Les caractéristiques de l'emploi sont relativement homogènes entre les communes du plateau. Cependant, Prémanon est la seule commune connaissant une variation positive de l'emploi total au lieu de travail (+0,6%).

.Emploi - Chômage	Prémanon (39441)	Lamoura (39275)	Les Rousses (39470)	Bois-d'Amont (39059)	Jura (39)
Emploi total (salarié et non-salarié) au lieu de travail en 2015	268	187	1 047	350	96 607
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2015, en %	82	76,2	80,6	84,8	85,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2009 et 2015, en %	0,6	–8,7	–1,1	–1,2	–0,6
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2015	87	84,2	86,4	83,7	75,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	6,5	11,3	9,8	5	10,6
Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016					

UNE COMMUNE DÉPANDENTE DES BASSINS D'EMPLOI EXTÉRIEURS, CONFIRMANT SA FONCTION RÉSIDENTIELLE

	2009	2015
Nombre d'emplois dans la zone	259	268
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	583	662
Indicateur de concentration d'emploi	44,4	40,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	78,5	79
Insee 2014		

L'indicateur de concentration d'emploi montre une commune peu polarisante en matière d'emploi, à l'inverse d'une attractivité résidentielle importante. La commune est donc relativement dépendante des bassins d'emplois environnants que sont la Vallée de Joux et l'Arc lémanique avec Genève notamment.

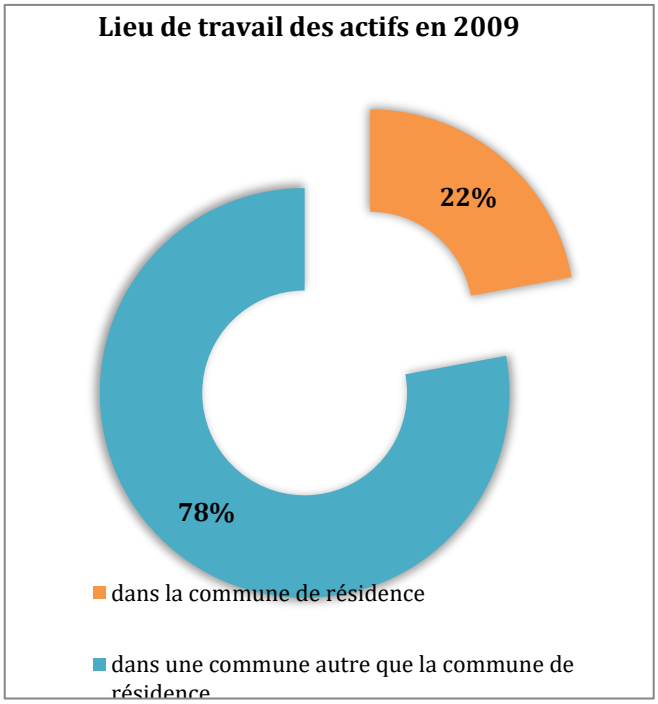

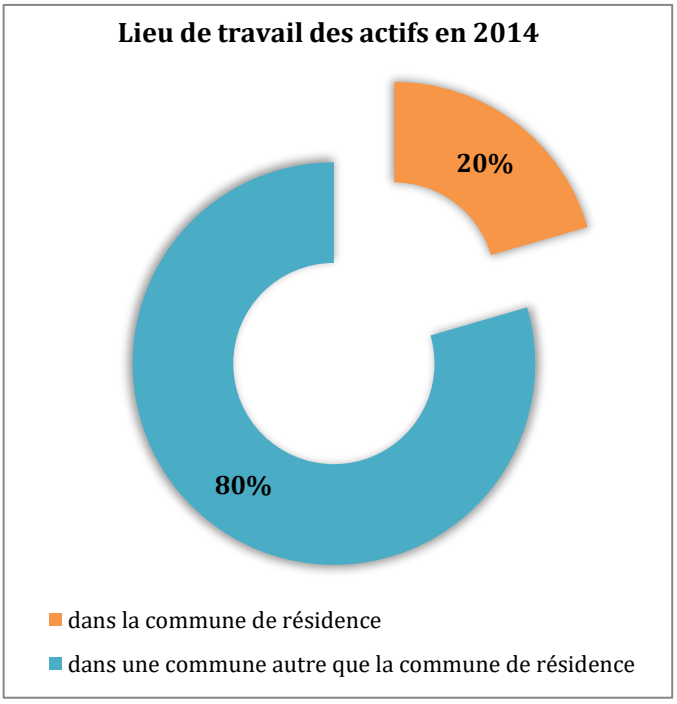

Le lieu de travail des actifs confirme la polarisation de la commune par rapport aux bassins d'emplois environnants. En effet, 80% des actifs résidant à Prémanon travaillent sur une autre commune en lien avec la faiblesse du ratio emploi/actifs. Sur la période 2009-2014 cette configuration tend à se renforcer. La dépendance des actifs résidants par rapport aux bassins d'emploi est à relier aux moyens de transport utilisés.

▶ UNE UTILISATION MAJORITAIRE DE LA VOITURE.

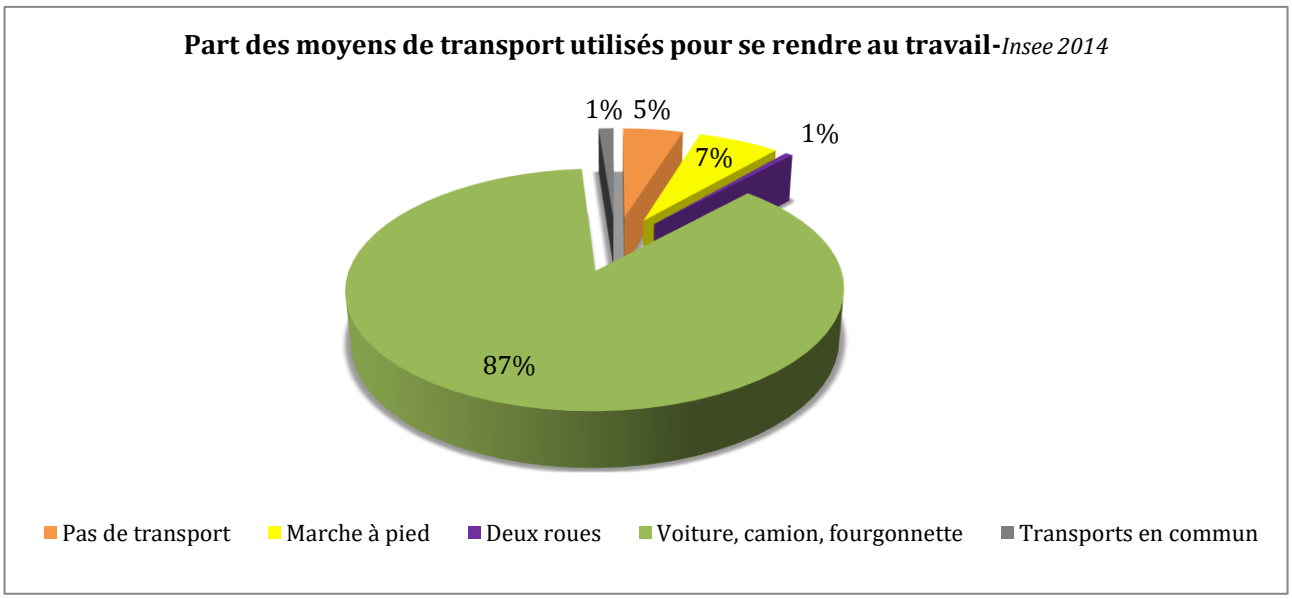

La voiture est le mode de déplacement privilégié pour se rendre sur le lieu de travail, soulevant des enjeux en termes de qualité du cadre de vie, de durabilité du territoire, de précarité énergétique et probablement d'inadaptation de la desserte de transports en commun par rapport aux besoins des actifs.

ENJEUX
Se donner les moyens de lutter contre la précarité énergétique. Veiller à l'adéquation entre les évolutions démographiques et les évolutions de l'emploi.

▶ POPULATION ACTIVE DIVERSIFIÉE

La composition de la population active évolue peu sur la tendance récente. Les actifs ayant un emploi sont majoritaires et représentent plus de 80% de la population active.

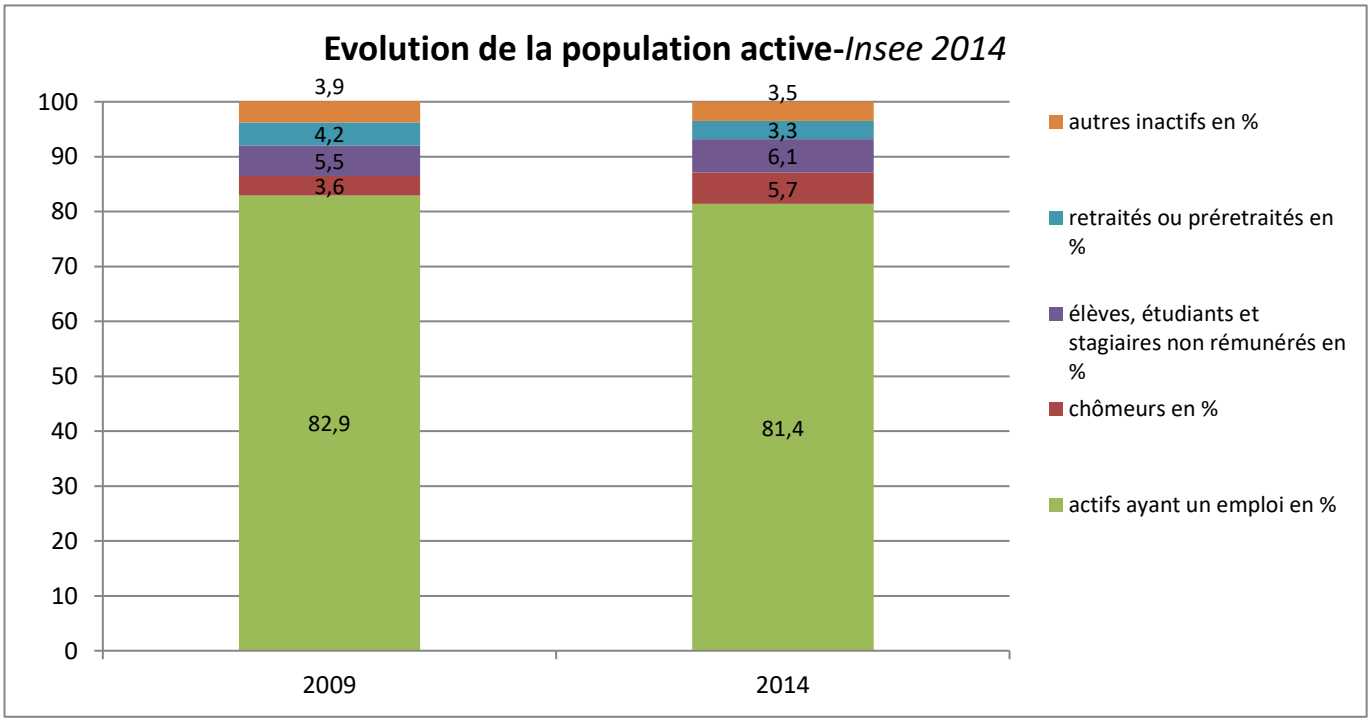

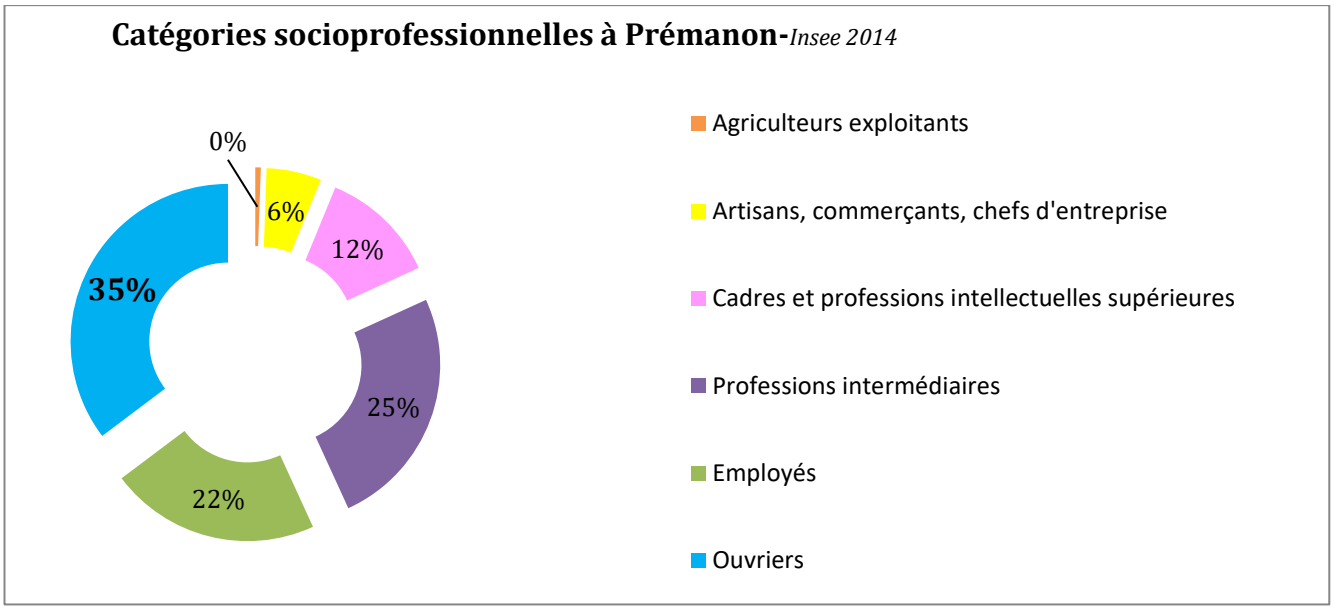

Concernant les catégories socioprofessionnelles, les actifs de Prémanon montrent une diversité d'emploi avec la catégorie « ouvriers » en lien avec le secteur industriel et l'activité touristique. Les agriculteurs exploitants sont très peu représentés, montrant un enjeu relativement important de maintien de l'activité agricole et des espaces ouverts. De même, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont peu représentés.

Une économie tournée vers le secteur tertiaire avec une prédominance de la sphère présentielle, en lien avec la Station des Rousses. En effet, la sphère présentielle emploie plus de 88,5% des salariés travaillant à Prémanon. Par ailleurs, la comparaison entre le nombre d'établissements et le nombre de postes salariés, mais en exergue un tissu économique composé de petites entreprises.

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	108	100	156	100
Sphère productive	34	31,5	18	11,5
dont domaine public	0	0	0	0
Sphère présentielle	74	68,5	138	88,5
dont domaine public	4	3,7	65	41,7

Les entreprises de Prémanon sont majoritairement rattachées aux secteurs tertiaires, plus spécifiquement les activités de services (commerces ; hébergement et restauration), encore une fois en lien avec sa fonction touristique. Cela confirme la prégnance de la sphère présentielle et traduit parallèlement une dépendance relative à la présence du domaine skiable.

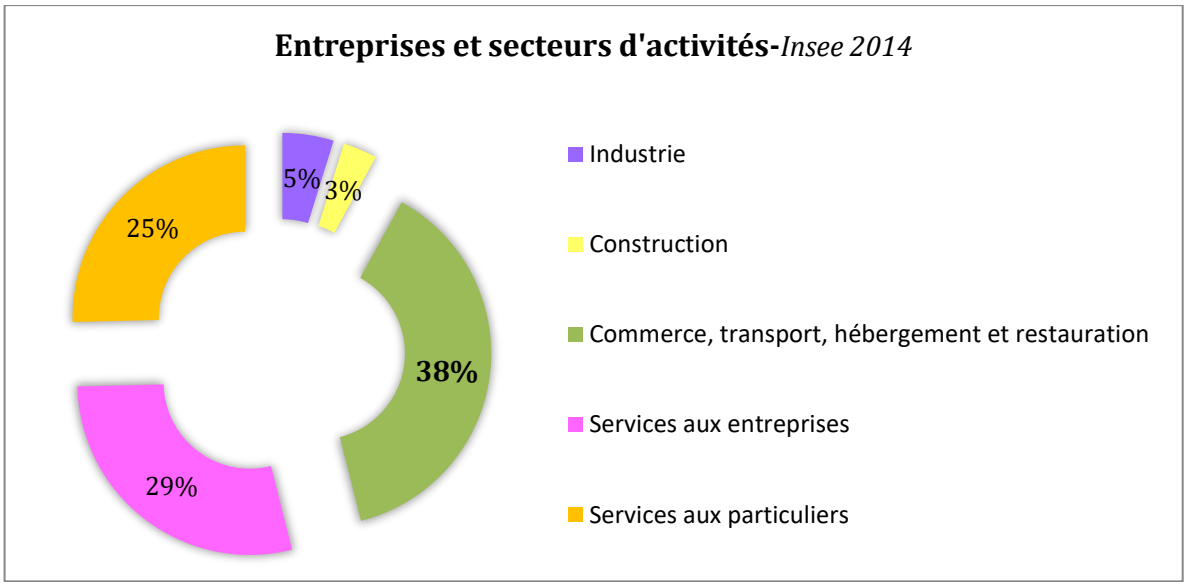

6.2 ANALYSE COMMERCIALE

La commune de Prémanon accueille plus d'une trentaine de commerces tous secteurs confondus. Du côté du domaine skiable (notamment Jouvencelles) se concentrent magasins de sport commerces de bouches et hébergements tandis que sur le centre village ou sur les villages et hameaux plus résidentiels se concentrent le petit artisanat.

Recensement des activités économiques et touristiques de Prémanon						
	Commerces et services	Hôtels, bar restaurants, gîtes	Camping, caravaneige	Sports	Collectivités	Totaux
Centre village	8	3			1	12
Les Jouvencelles	1	6		4	2	13
Darbella		1	1	2	1	5
Prémanon d'Amont	2					2
Tabagnoz		4		1	1	6
Jacobeys					1	1
La Joux Dessus	1					1
Les Rivières	1					1
Autres localités		1			1	2

Les activités économiques sont majoritairement réparties sur la polarité communale et touristique.

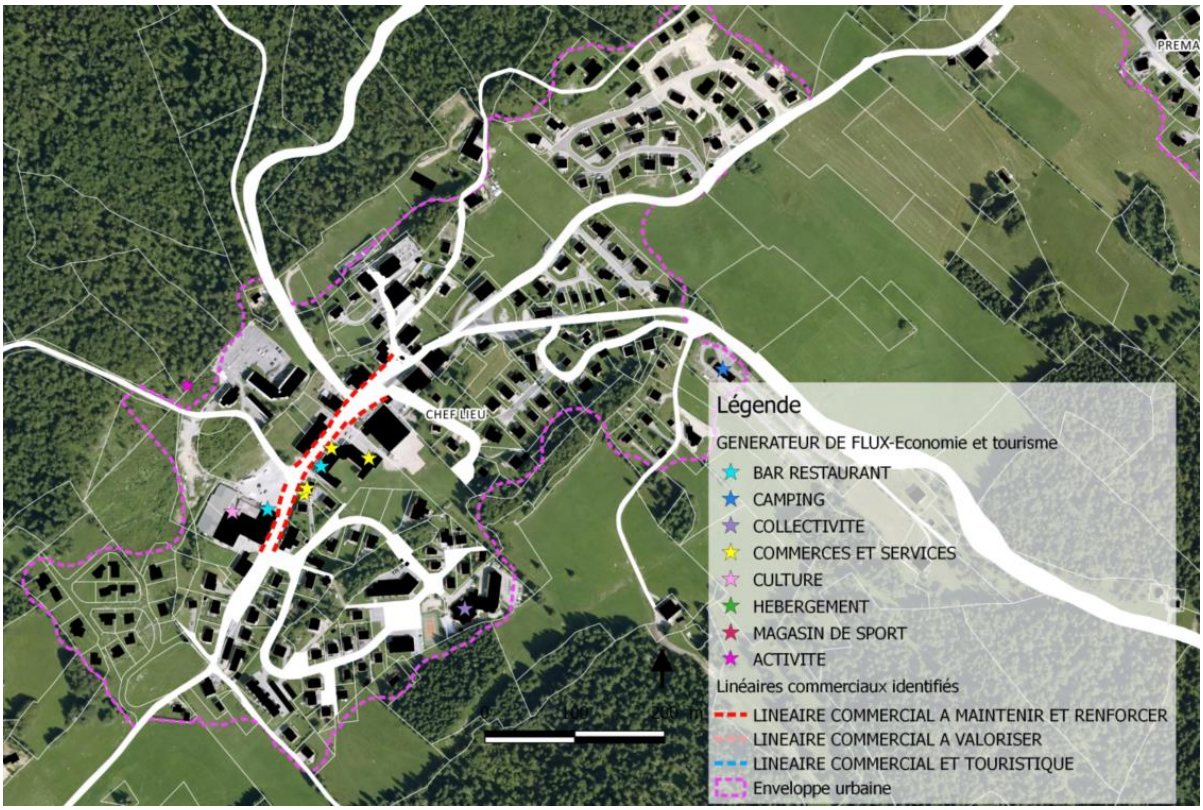

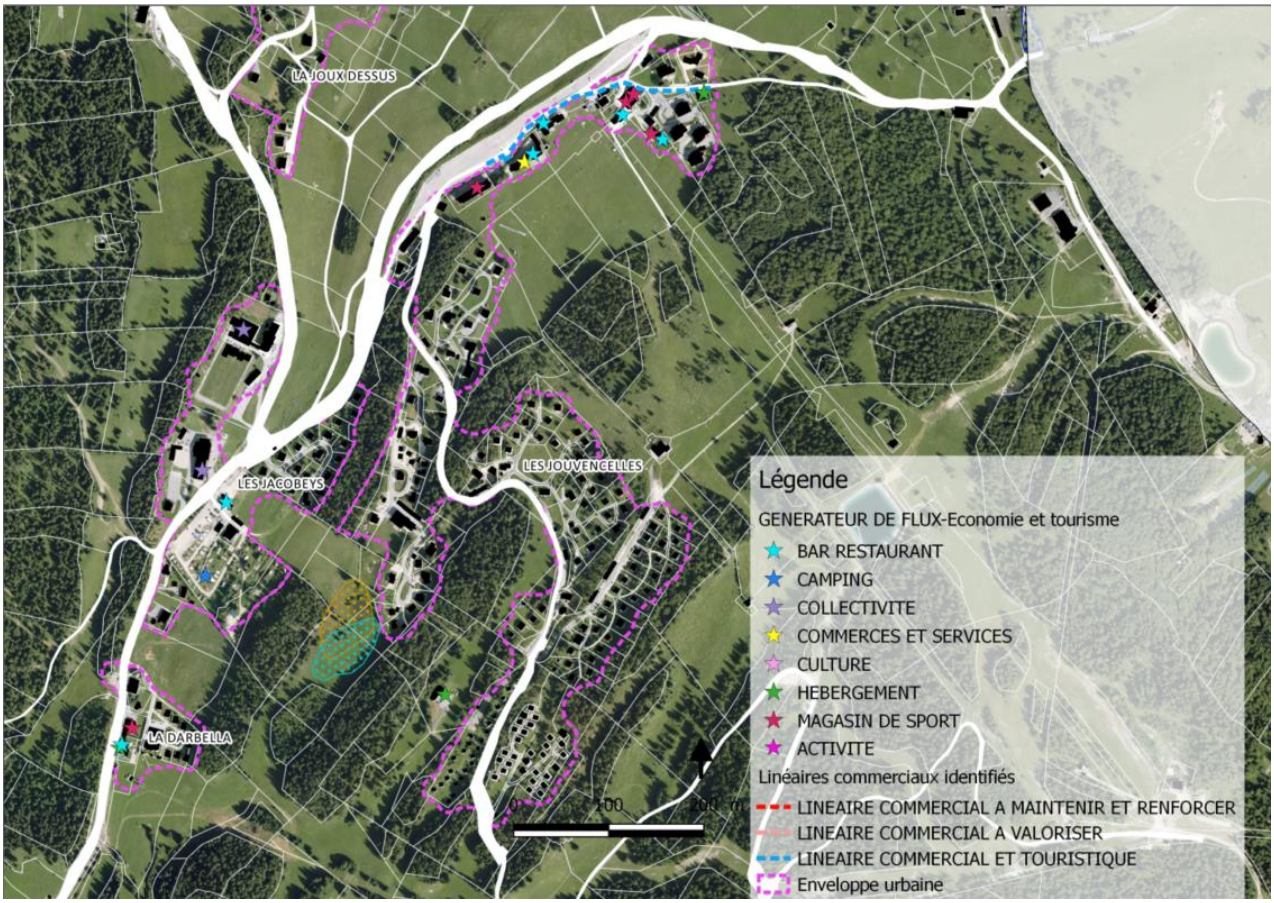

Identification des activités génératrices de flux du centre village et des Jouvencelles/Jacobeys/Darbellaz

Mais d'autres activités existent dans les hameaux et assurent une partie du dynamisme communal.

Secteur de Tabagnoz et des Tuffes, en lien avec le domaine skiable

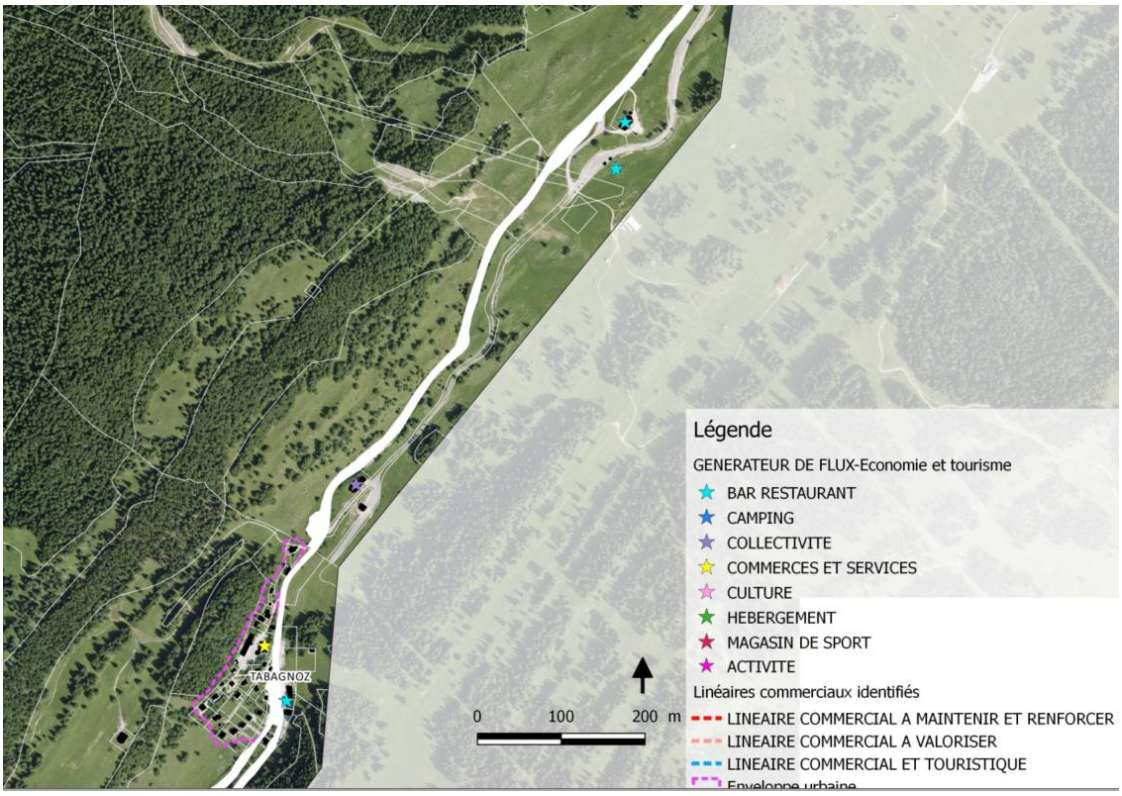

Dans les hameaux proches du centre village de Prémanon d'Amont et de La Joux Dessus

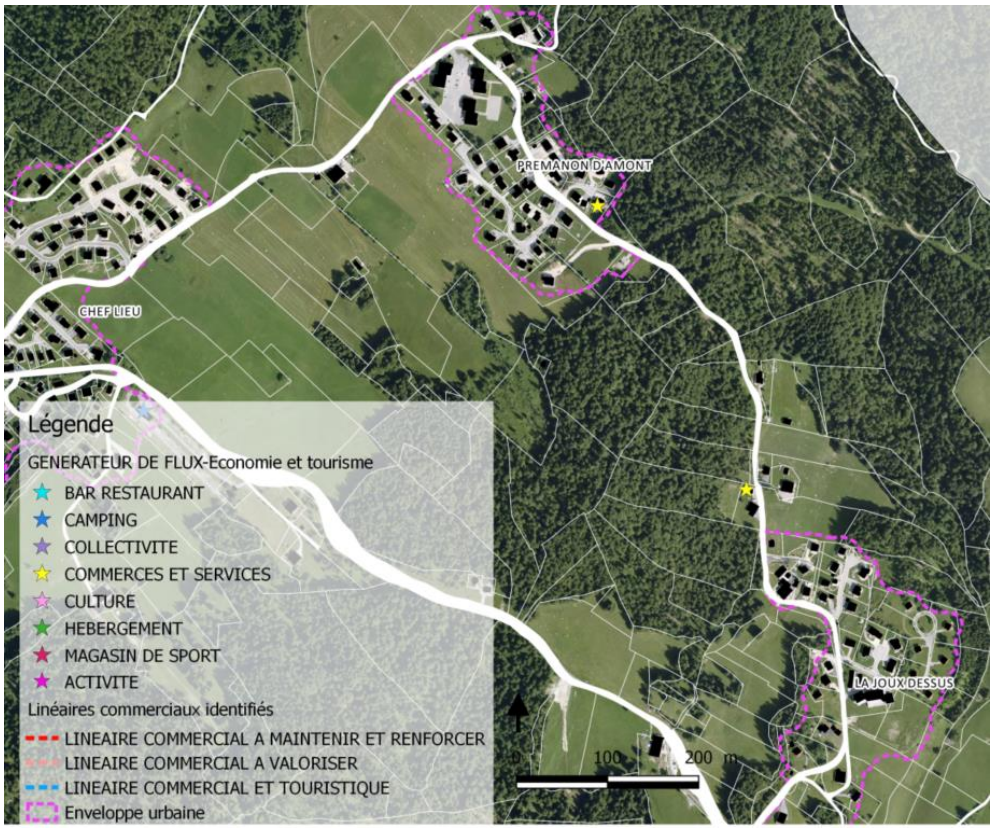

Et également aux Rivières

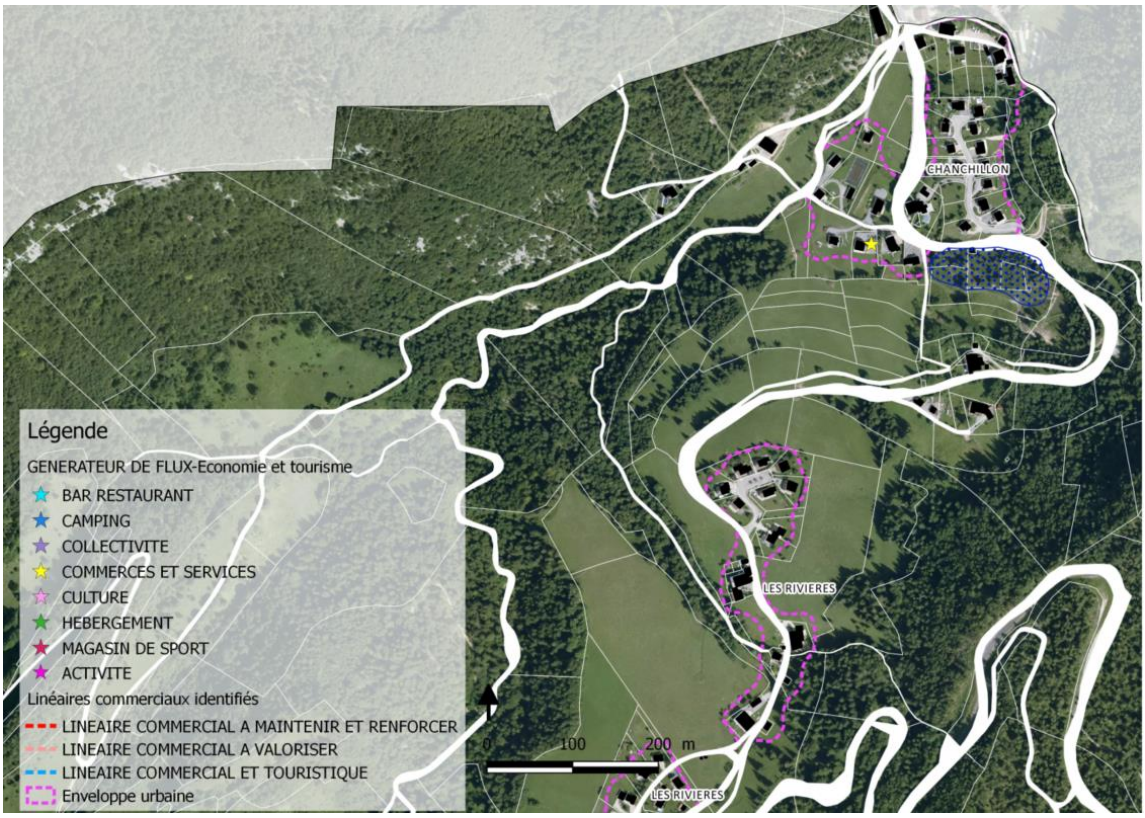

Les commerces et services sont concentrés au centre village. Ce sont majoritairement des commerces de bouche et de proximité (supérette, agence postale, restauration).

Des commerces de type service à la personne ou petit artisanat sont également implantés dans les villages et au centre village.

Ainsi le centre village est la polarité principale en matière de réponse aux besoins des habitants permanents.

La présence d'espaces culturels (musées), génère également des flux touristiques et donc une mixité des fonctions au sein du pôle de vie communal.

En revanche, Les Jouvencelles et Tabagnoz concentrent les hébergements et la restauration en lien avec la présence du domaine skiable. Au centre village, les bars restaurants se situent sur l'axe principal.

Enfin, les magasins de sport, principalement dédiés à l'activité hivernale et donc touristique se concentrent logiquement sur le pôle touristique de Jouvencelles et Darbella.

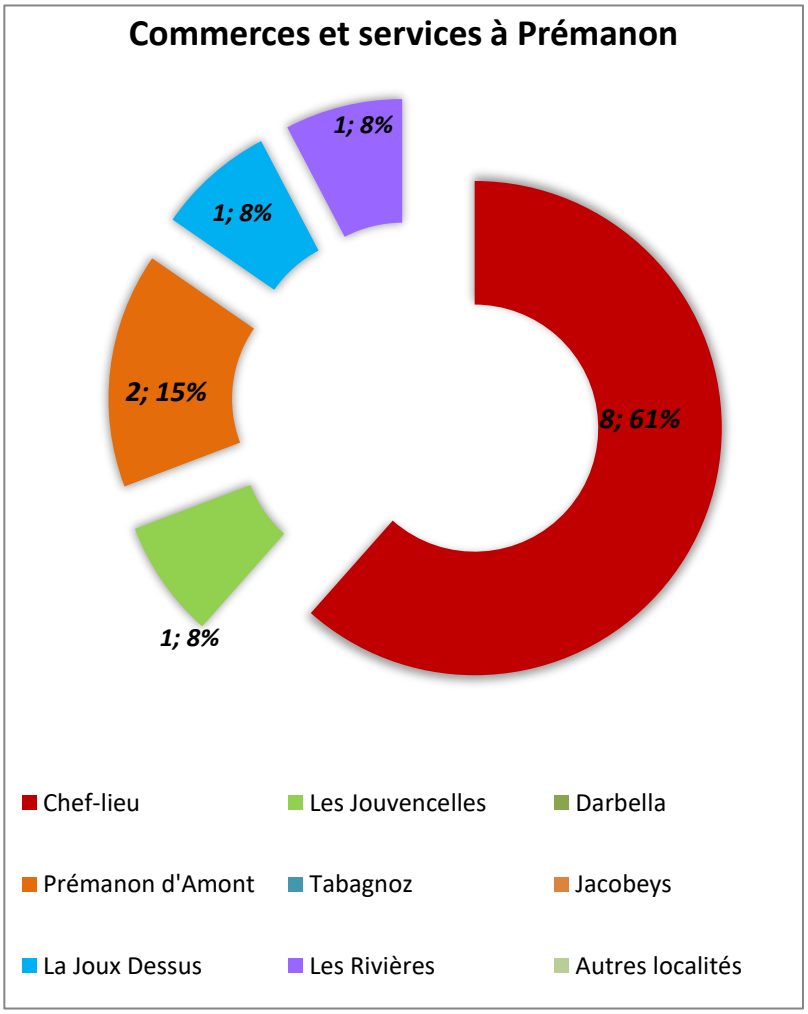

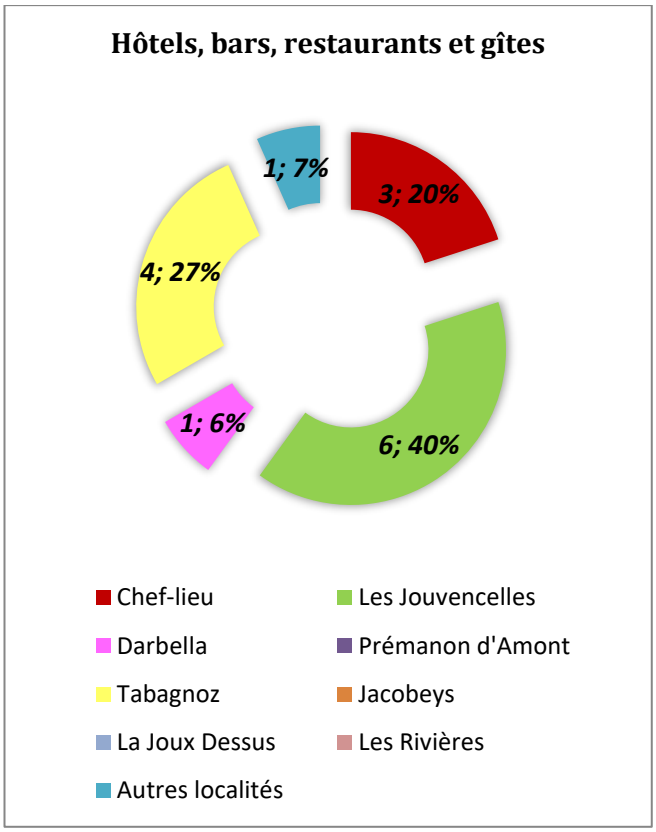

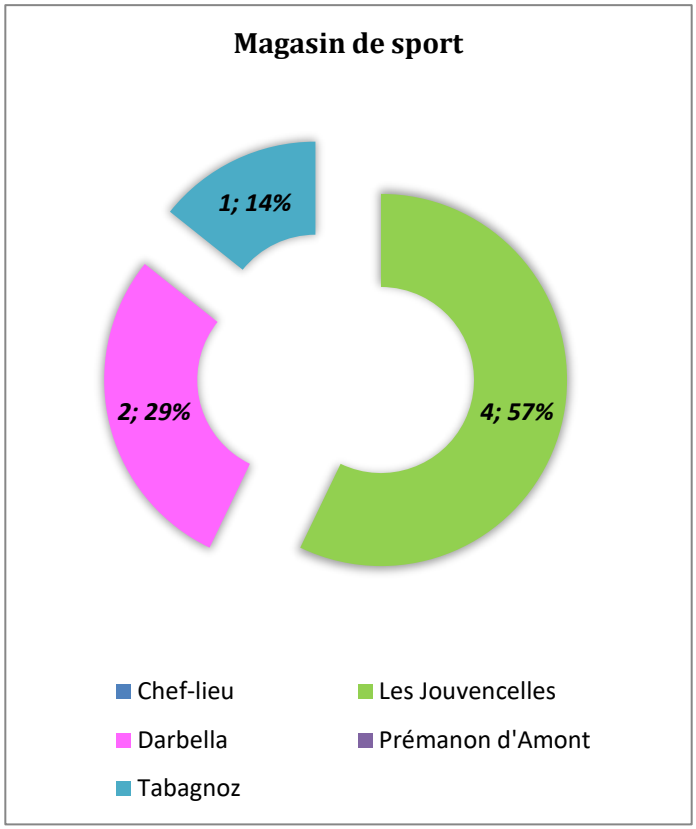

En synthèse, le centre village à vocation à répondre aux besoins des habitants permanents. Ainsi la localisation des commerces, etc.conforte sa position de pôle de vie communal. La présence du Musée des Mondes Polaires, le Front de Neige et le Musée Paul Emile Victor et la patinoire génère, en saison des flux de visiteurs importants, induisant une mixité des fonctions économiques. En revanche le linéaire commercial est quant à lui peu valorisé :

Le pôle touristique de Prémanon est localisé aux Jouvencelles et complété par Darbella, générant une économique touristique et saisonnière dont le fonctionnement est relativement indépendant de la vie communale : saisonnalité, minorité d'habitats permanents sur ce site.

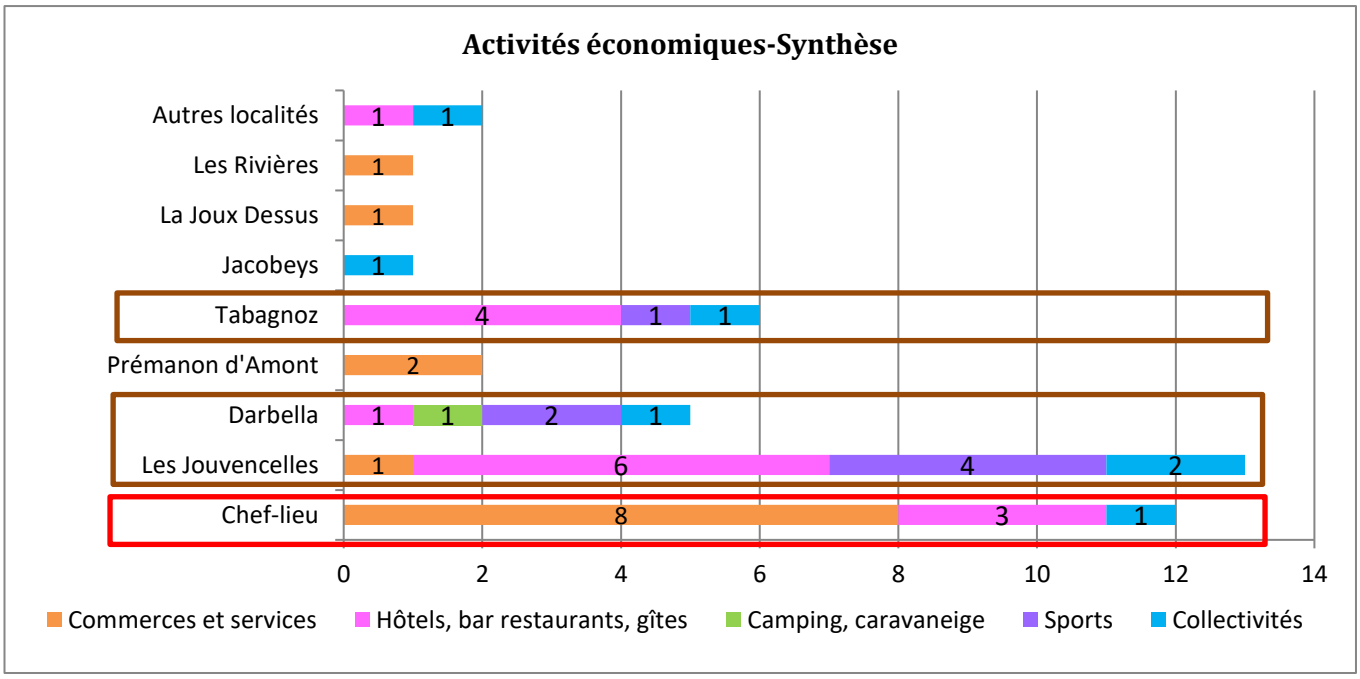

Les Jouvencelles-Fonctionnement saisonnier des commerces et hébergements à vocation touristique créant des espaces « sans vie » hors saison touristique

Restauration au pied des pistes

Espace central du centre village regroupant les commerces, mais manquant de structuration et de traitement qualitatif des abords.

La zone artisanale

Concernant l'artisanat, la commune est dotée d'une zone au niveau de sa station d'épuration. Bien que la volonté politique communale fût de développer le petit artisanat ou petites-entreprises à cet endroit, la localisation excentrée créer un espace aujourd'hui vide, qui ne s'est pas développé. En effet, le petit artisanat est plutôt diffus sur Prémanon et son développement semble peu opportun en raison de la prédominance de l'activité touristique.

L'avenir de cette zone semble compromis, elle accueille seulement la station d'épuration et l'ACCA, équipements n'ayant pas d'intérêt à figurer dans un périmètre de zone d'activité ou artisanale.

ATOUTS	FAIBLESSES
De nombreux actifs sur la commune et des catégories socioprofessionnelles diversifiées. Une commune polarisée par les bassins d'emploi extérieurs Une activité touristique générant un besoin de main-d'œuvre et facilitant le turn-over de la population	Une dépendance face aux bassins d'emplois extérieurs et gérant des déplacements motorisés importants. Une dépendance des ménages à la voiture individuelle
ENJEUX	
Travailler sur les conditions de mise en adéquation de la structure de l'emploi et de la population active. Accueillir une population répondant aux besoins des employeurs locaux Réaffirmer les centralités du territoire et les structurer	

Maintien et renforcement des dynamiques économiques et commerciales du centre village en représentant les espaces publics et les déplacements

Structuration du pôle touristique : sécurisation et affirmation du pôle

Lien et complémentarité entre les deux pôles

Renforcement et revalorisation du linéaire commercial du centre village et des Jouvencelles.

Couvrir les besoins de proximité des habitants et des touristes fréquentant les équipements du bourg, et en conséquence de limiter les déplacements contraints, en complémentarité avec les bourgs centres environnants.

Maintien des commerces et services de proximité au centre village et sur les hameaux existants

La commune de Prémanon est classée centralité du niveau 3 dans le SCOT du Haut Jura :

Le document d'urbanisme local couvrant Premanon s'emparera des outils d'urbanisme réglementaire local afin de faciliter l'implantation / les mutations commerciales sur le centre-bourg et en particulier :

- par la définition d'un linéaire commercial prioritaire avec la mise en place d'une interdiction de changement de destination des locaux commerciaux existants vers une autre destination que le commerce, et d'une obligation de rez-de-chaussée à 3,50 mètres pour les éventuelles nouvelles constructions ou les opérations de démolitions / reconstructions afin de permettre l'accueil d'activités économiques et en particulier commerciales.
- par la mise en place d'une charte d'enseignes et de façades co-construite avec les commerçants.
- par des exigences limitées en matière de stationnement et de livraisons pour les projets de constructions ou changements de destination: pas de place de stationnement ni d'espace de livraison, exigée en dessous de 400 m² de surface de plancher, 1 place pour 40 m² de surface de plancher au-delà de 400 m² de plancher.

6.3 ECONOMIE TOURISTIQUE

Le diagnostic reprend les principaux éléments issus du diagnostic du domaine skiable et de l'étude d'impact du projet Dôle-Tuffes

La Station des Rousses se situe au sud-est du département du Jura, à proximité de la frontière suisse (à 45 km de Genève). Elle s'étend sur un plateau, à 1 120 m d'altitude en moyenne, au cœur du Parc naturel régional du Haut-Jura. Son territoire couvre une superficie de près de 10 000 hectares sur 25 km de distance, pour une population totale de 6 000 habitants (nombre de résidents permanents en 2008).

► HISTORIQUE

Fin des années 30 : le premier téléski des Rousses apparait. Cette nouvelle industrie étant perçue comme une opportunité, quelques particuliers se lancent alors dans l'exploitation d'appareils de remonte-pente.

En 1960 : le département décide d'apporter son soutien à ces initiatives en créant une Régie départementale pour gérer les remontées mécaniques.

En 1975 : l'impact des jeux olympiques de Grenoble amène peu à peu la station à également s'organiser autour du ski nordique. Un Syndicat Mixte réunissant Bois d'Amont, les Rousses, Prémanon et Lamoura prend en charge la gestion et l'aménagement des activités de ski de fond. Avec le développement touristique, chacun perçoit la nécessité d'un outil de promotion commun, qui prend alors la forme d'un Office de Tourisme de la Station des Rousses.

En 1989 : la commune des Rousses créé sous forme associative un club des sports, en charge de l'ensemble de la gestion de l'animation touristique sportive des 4 communes.

En 1992 : face aux chiffres d'affaires réalisés et les équilibres financiers trop fragiles de chaque organisation, les élus prennent le vent de la décentralisation et créent un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes de la Station des Rousses (CCSR). Sa mission principale est l'organisation et le développement touristique. Par convention de gestion elle confie au Club des sports et l'Office de tourisme la gestion de ses compétences

Fin 2001 : le Conseil Général associe ses efforts à parité avec ceux de la Communauté de communes au sein d'un nouveau Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, en charge des investissements du ski alpin.

En 2002 : création d'une SAEM, la Sogestar, dans laquelle la Communauté de communes est actionnaire à 80%. La SAEM se voit confier par délégation de service public sur dix ans la gestion des remontées mécaniques, des activités nordiques et estivales et par un marché public de service de trois ans les missions de l'Office de tourisme.

► POSITIONNEMENT MARKETING DES ROUSSES

La station des Rousses a reçu le label Flocon vert, cela signifie que la station s'efforce d'assurer un développement touristique et de qualité. Ce label développement durable renforce la station dans son positionnement marketing. La station est qualifiée de montagne douce et accessible pour une clientèle familiale.

Ainsi la clientèle ciblée concerne les familles avec enfants de moins 12 à moins de 16 ans et les retraités.

Les motivations de la clientèle sont principalement le ski, les relations et le côté familial, la qualité du domaine skiable, les paysages et le calme.

► GOUVERNANCE DE LA STATION DES ROUSSES

Depuis 2002, le modèle de gouvernance suit celui de la station intégrée :

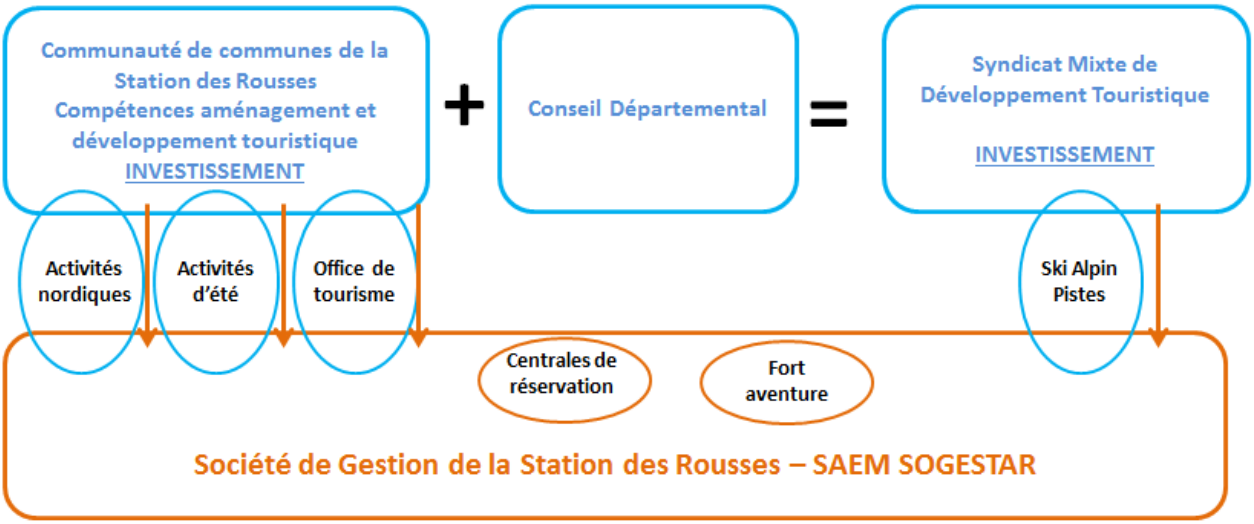

Dans le cadre du projet de liaison franco-suisse ce schéma de gouvernance sera revu pour tendre vers un modèle transfrontalier.

► UN DOMAINE SKIABLE ATTRACTIF ET DE REFERENCE POUR LE DEPARTEMENT DU JURA

Les sports d'hiver sont aujourd'hui les activités privilégiées de la station des Rousses et l'un des facteurs déterminants du choix de la destination de la clientèle. La station dispose en effet d'un domaine de ski alpin et de ski nordique. Le domaine skiable des Tuffes représente au total 10 ha.

L'attractivité de la station des Rousses repose également sur la qualité de sa gouvernance, mais également sur l'annihilation des limites communales. En effet la station des Rousses est dotée de sa propre signalétique, induisant une qualité en matière de communication, notamment

Eléments de signalétique

La signalétique reprend la couleur de la station (orange) ainsi que le renard, emblème de la station. Cette homogénéité et le soin accordé (police, etc.) donnent une dimension identitaire qualitative et marquent l'espace du domaine skiable.

► Une signalétique efficace

Dans le cadre de son schéma directeur de station, notamment via l'axe 4 « Valoriser le cadre de vie et développer l'animation », des investissements significatifs ont été engagés pour améliorer l'accueil et l'information sur la station. Les 4 offices de tourisme ont été rénovés, une signalétique de commerces et services a été mise en place, impliquant du même temps, une réglementation sur la publicité et limite les impacts sur le paysage.

La station des Rousses dans un objectif d'affirmation de son identité et de structuration a conçu une charte graphique pour la signalétique pour les quatre villages de la station. Ainsi d'un village à l'autre il est possible d'identifier le domaine skiable des Rousses. La signalétique permet d'orienter les différents types de touristes consommant sur la station des Rousses. Cette action a été réalisée dans le cadre de la requalification de la station.

L'homogénéité et la qualité dans le choix des coloris et matériaux renforcent la qualité du cadre de vie et contribue à structurer le domaine en permettant aux individus de se repérer, anticipant les conflits s'usage et éventuels problèmes de circulation.

Une signalétique adaptée aux véhicules motorisés

Les portes d'entrée des domaines de ski nordique ou alpin sont mises en évidence par une signalétique précise et bien lisible. La charte graphique permet de délimiter le domaine skiable et le panneau fait office de plateforme multimodale en indiquant les arrêts ski-bus et les autres parkings disponibles sur la commune.

La signalétique cible également des différents profils de touristes : les séjournant, journaliers, les pratiquants de ski alpin et les pratiquants de ski de fond.

La Darbella constitue une double porte d'entrée : ski nordique et ski alpin.

La porte des Jouvencelles est également bien indiquée, l'entrée sur le domaine est à double sens. Le panneau de la station des Rousses bien présent, renforcé d'un panneau de signalisation routière, identifiante parking ainsi que l'activité dominante.

Parking sur Prémanon permettant d'accéder à la porte d'entrée de la Frasse (Lamoura)-mais absence de signalétique pour le stationnement. En revanche, la piste signale l'accès à la Frasse. Cet espace est plutôt dédié aux individus ayant déjà une connaissance du domaine de ski de fond.

Signalétique modes doux

La signalétique modes doux au centre village et bien conçue, sur le même mode de fonctionnement que celle de l'accès aux différentes entités du domaine skiable. La signalétique du centre village est renforcée, les commerces, types d'hébergements et activités, bénéficient d'un panneau de signalisation routière customisé selon la charte graphique de la Station des Rousses (le renard, emblème de la station figure sur chaque panneau).

En revanche les connexions vélo mériteraient d'être explicitées : absence de piste cyclable sur la commune.

Une signalétique conçue pour les clientèles touristiques

Plusieurs types de touristes viennent à Prémanon : les clientèles touristes séjournantes, pratiquants le ski de fond ou le ski alpin et les touristes venant à la journée sur Prémanon, pratiquant ou non le ski fond et/ou le ski alpin. La signalétique se doit donc de cibler tous les types de touristes.

Bien que Prémanon soit située en milieu rural, la signalétique des commerces et services est extrêmement détaillée, au centre village, notamment et à une fonction multimodale. En effet les panneaux routiers indiquent les hébergements ou commerces et services, visibles depuis les trottoirs ou bien la rue, montrant bien la fonction touristique de la polarité communale.

Exemple de panneaux dédiés aux touristes

❖ Ski nordique

De plus, le ski nordique sur la station des Rousses génère le 2e chiffre d'affaires français (derrière Savoie Grand Revard). La Station des Rousses représente globalement 52% du chiffre d'affaires réalisé à l'échelle départementale et 33% du chiffre d'affaires régional.

Face au déficit d'exploitation annuel, l'optimisation du fonctionnement des espaces nordiques de la Station des Rousses est un enjeu majeur. Les sites de ski nordique sont dispersés et de nombreux départs sont possibles sur le domaine : une dizaine de portes d'entrée dont deux sur Prémanon. En revanche, les liaisons entre les différentes entités de ski nordique sont peu aisées (enneigement, absence de liaison…).

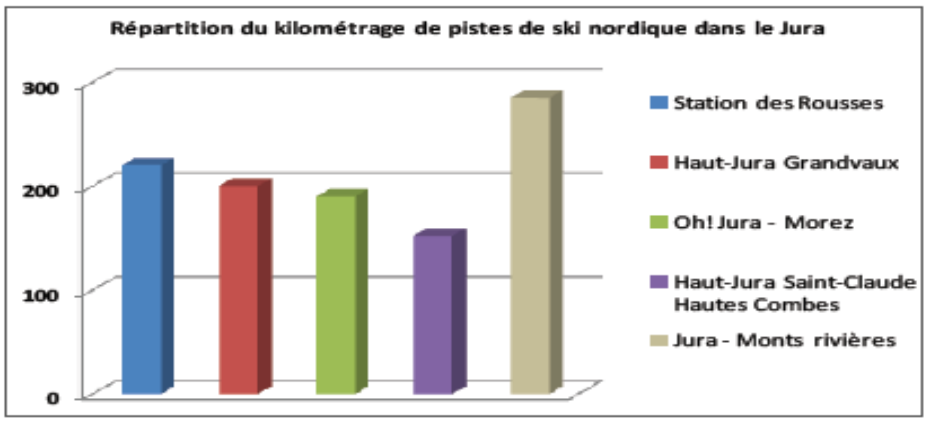

La station des Rousses est le 2e domaine le plus important après Jura-Monts Rivière

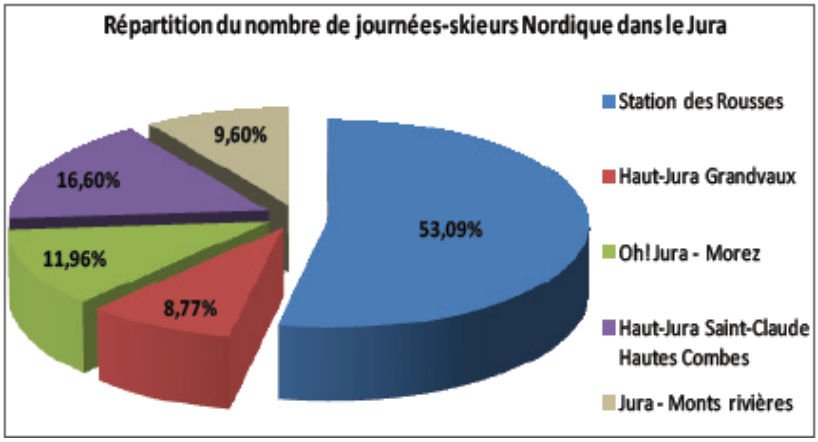

En revanche, le domaine des Rousses est le plus fréquenté du Jura.

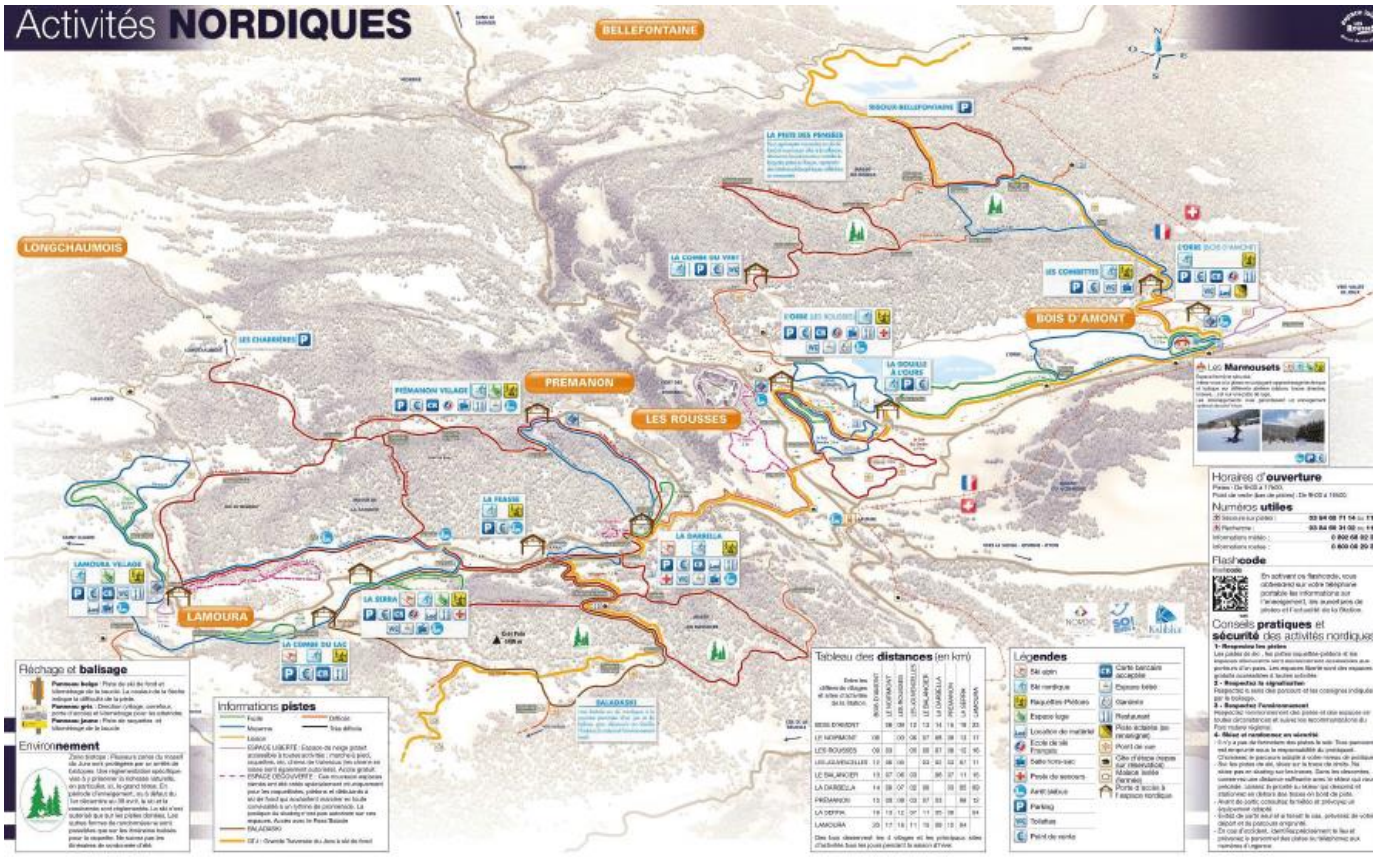

Plan des pistes

- **Ski alpin**

La station des Rousses possède 34 remontées mécaniques soit plus de 72% de l'offre départementale pour 32 kilomètres de pistes et une cinquantaine en y ajoutant l'espace franco-suisse du massif de la Dôle.

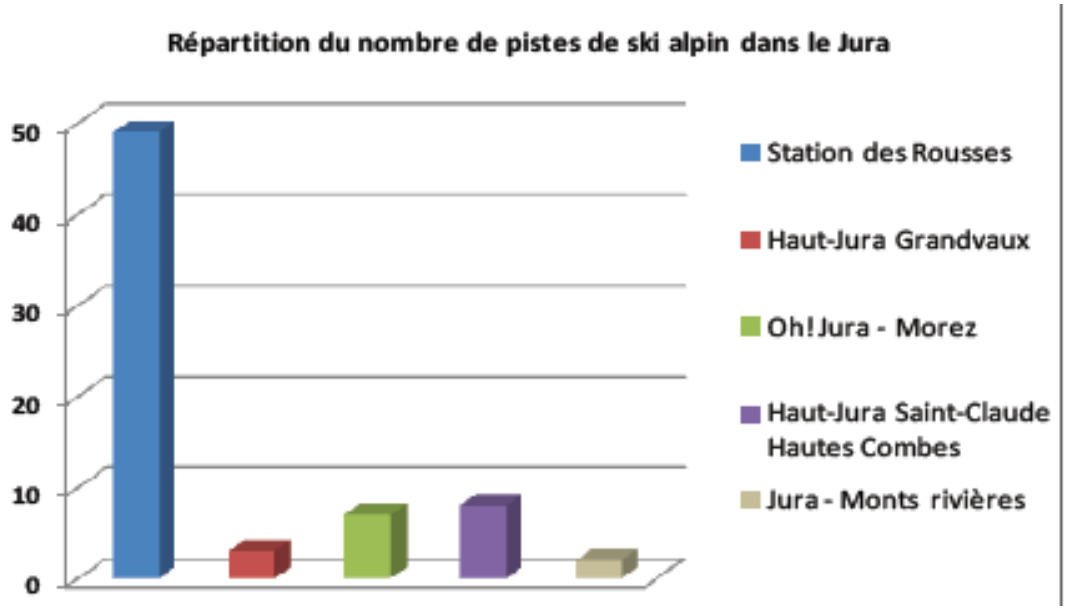

La station des Rousses est le domaine de ski alpin le plus important du Jura et le plus fréquenté (+ de 90% de journées skieurs)

Le plan des pistes montre un domaine relativement relié avec deux pôles excentrés, où les connexions pourraient être améliorées, renforçant du même temps le maillage des pistes et l'accès à la station.

► CAPACITE D'ACCUEIL DU DOMAINE SKIABLE

Capacité d'accueil du domaine skiable

	Capacité d'accueil des pistes (confort)	Capacité maximale d'accueil des pistes
SECTEUR DARBELLA	227,4	341,1
SECTEUR JOUVENCELLES	610,58	896,21
SECTEUR BALANCIER	423,135	625,02
TOTAL GENERAL	1300 skieurs	1920 skieurs

La capacité totale du domaine skiable est de 3 500 skieurs. L'analyse de la billetterie montre que 3 300 forfaits sont vendus sur une journée de très forte fréquentation.

	Massif de la Dôle	Massif des Tuffes	TOTAL
Journées skieurs	53 000	178 300	231 600
Nb de jours d'ouverture	80	105	
Nb total de forfaits vendus	35 000	210 000	245 000
Chiffre d'affaires du massif	1 232 608	3 580 273	4 812 881
Chiffre d'affaire du franco-suisse/chiffre d'affaires			1 294 135
Kilométrage de pistes	16.5 km	10.3 km	26.80 km
Nb de remontées mécaniques	9	13	22
Dont télésièges	1	2	3
Prix du franco-suisse (CHF)	40	40	
Prix de la journée adulte (CHF)	31	27.8	

Le parc de remontées mécaniques de la Station des Rousses est vieillissant, notamment sur la commune de Prémanon, expliquant pour partie le projet de liaison Dôle-Tuffes et le remplacement du télésiège des Jouvenceaux par un 6 places. Les remontées mécaniques les plus occupées sont également relativement anciennes.

La répartition des pistes de ski du domaine des Rousses fait ressortir un domaine skiable familiale et accessible au plus grand nombre.

Répartition par type de piste	Surface en hectares	Répartition
Pistes vertes	28,475	62,9%
Pistes Bleues	7,261	16,0%
Pistes Rouges	7,335	16,2%
Pistes Noire	2,2	4,9%
TOTAL	45,271	

Surface totale du massif des Tuffes = 45 hectares

► FOCUS SUR LE PROJET LIAISON DOLE-TUFFES- PLACE AUX SPORTS DE NATURE SUR LE DOMAINE TRANSFRONTALIER DOLE-TUFFES.

Le domaine de ski alpin de la Station des Rousses et vecteur de son attractivité. Comprise entre 1050 et 1680 mètres d'altitude, la station des Rousses comprenant les communes de Les Rousses, Prémanon, Lamoura et Bois d'Amont revendique une image de station-village de montagne douce, au cœur d'un territoire authentique et préservé.

La clientèle cible comprend les familles et les seniors. Le domaine skiable est transfrontalier avec la Suisse, dont la liaison a été initiée dès les années 2000. Dans le cadre de la réinterrogation sur la gouvernance du domaine skiable de Dôle par la Suisse et la complémentarité des deux domaines des Tuffes et de Dôle, l'opportunité d'un projet transfrontalier fait sens.

Le projet de restructuration s'avère indispensable côté Suisse et côté Français, l'objectif étant de pérenniser l'offre de ski alpin : valorisation et viabilité du domaine skiable, amélioration de l'offre touristique, vieillissement du parc de remontées mécaniques, offrir des accès et conditions d'accueil qualitatives et répondant aux besoins des usagers, rationaliser les coûts d'exploitation, continuer le processus de diversification vers des activités quatre saisons. La commune de Prémanon est particulièrement concernée par ce projet.

► UNE DIVERSIFICATION RÉUSSIE

Au regard des graphiques ci-dessous, l'évolution des parts d'activités de clientèles montre une tendance à l'augmentation du tourisme culturel depuis 2009, mais une réduction importante de l'activité randonnée. Le ski alpin et nordique reste globalement dans la même répartition.

A noter depuis 2009, environ 50% des activités proposées sur la station des Rousses ne nécessitent pas la présence de neige. Le Musée des Mondes polaires a grandement contribué à orienter le tourisme vers un genre plus culturel, permettant aux touristes d'avoir une pratique diversifiée du territoire.

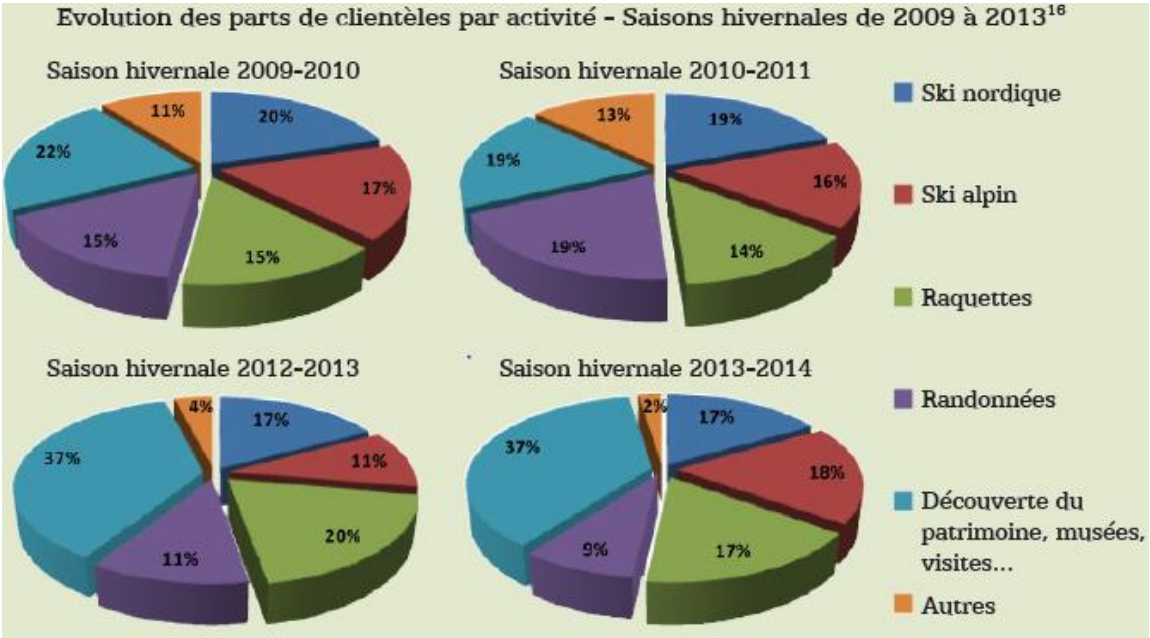

Concernant les activités estivales, les activités sont extrêmement variées, d'autant plus que la signalétique et l'image du domaine des Rousses sont bien structurées. La station des Rousses fait donc office de vraie destination touristique. La découverte du patrimoine et les randonnées sont les activités les plus plébiscitées.

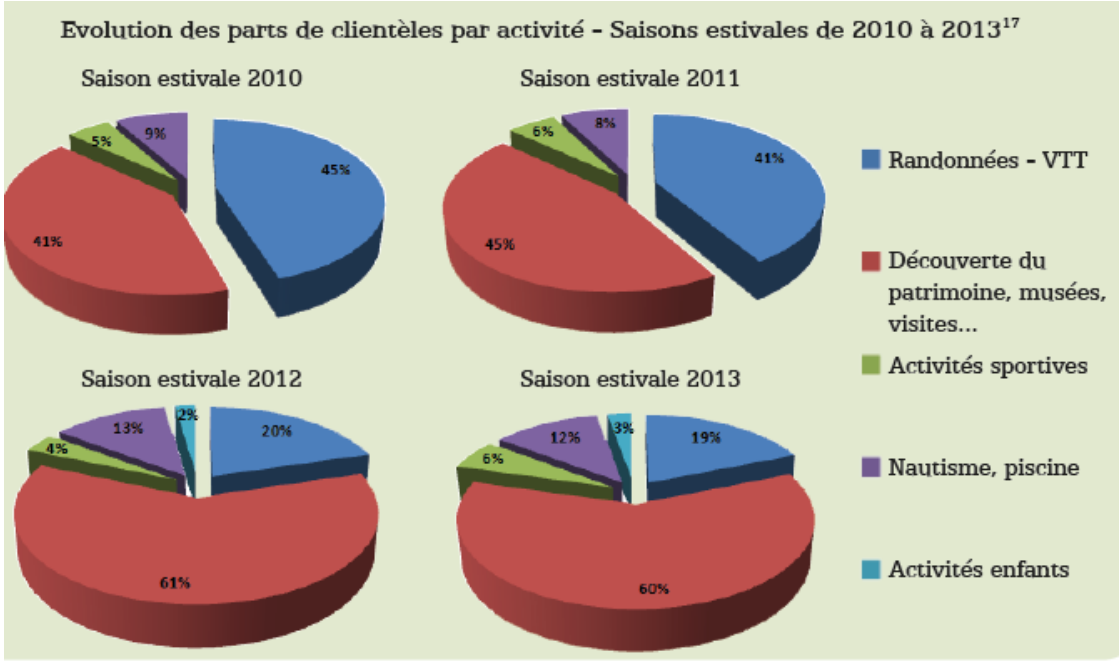

Le listing complet des activités sur le domaine des Rousses est disponible dans le diagnostic réalisé en 2014 dans le cadre du contrat de station 2007-2013.

► UN DOMAINE SKIABLE EN EVOLUTION CONSTANTE

La construction de l'Espace des Mondes Polaires a changé la physionomie et renforcé l'attractivité touristique du centre village de Prémanon.

Dans le cadre du contrat de station 2014-2020 le projet de développement de l'espace franco-suisse Les Tuffes-La Dôle est affirmé ainsi que la construction d'un centre balnéonautique.

Le domaine skiable au titre du code de l'urbanisme

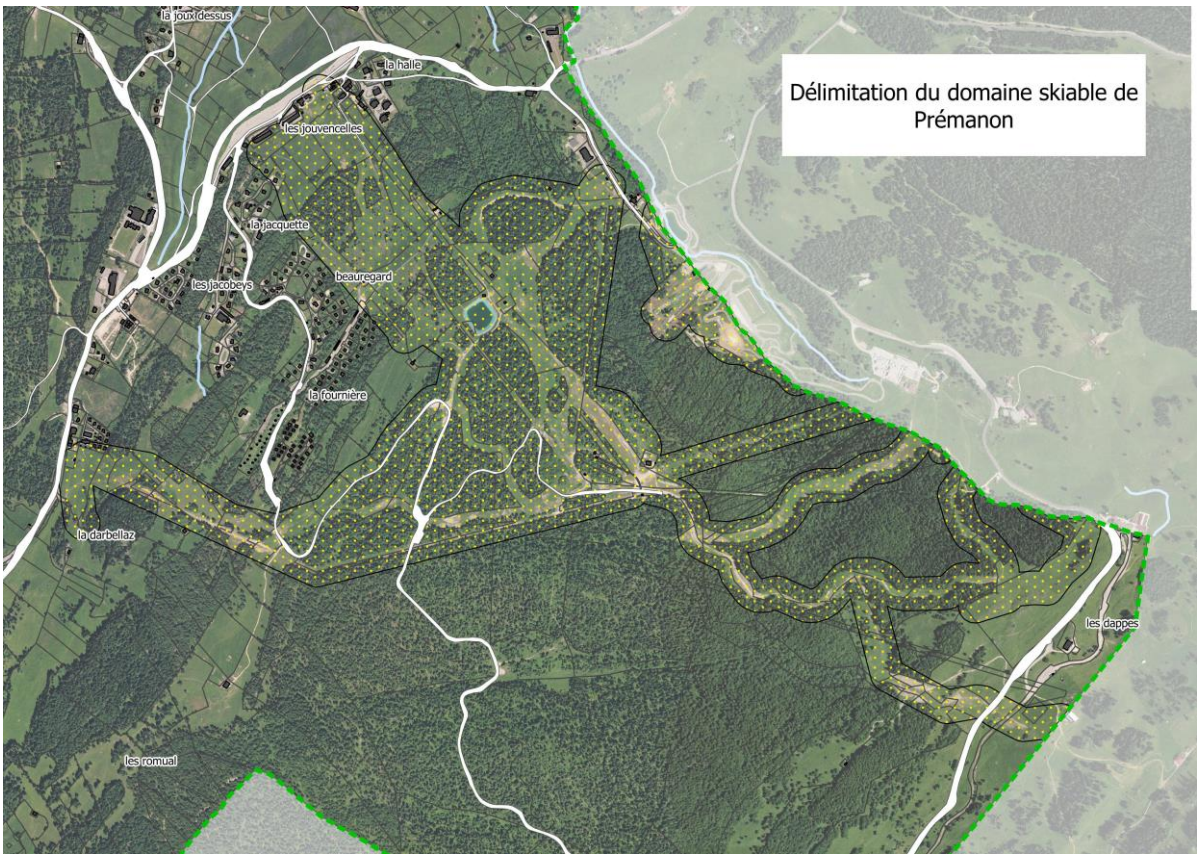

Le projet

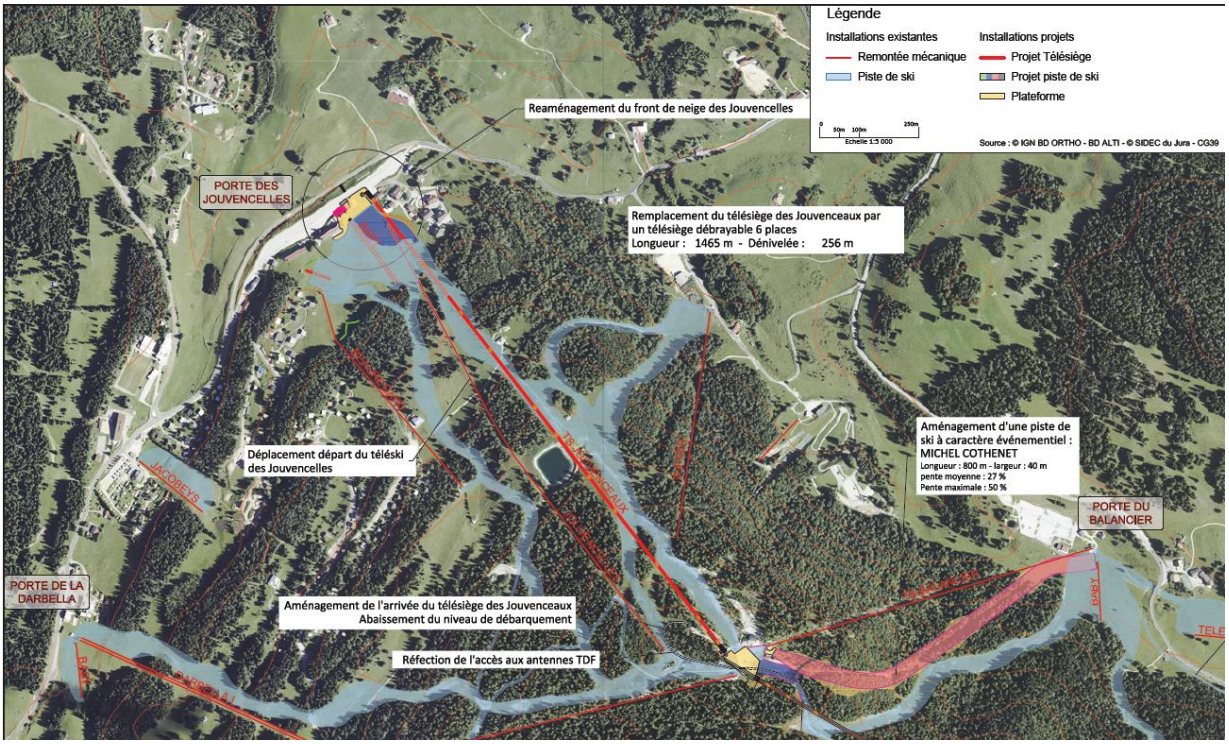

Extrait étude impact du projet

► Les attendus du projet

La commune de Prémanon est particulièrement concernée par ce projet. En effet, le remplacement du télésiège des Jouvenceaux par un télésiège 6 places permettra l'augmentation de la capacité du domaine skiable et son développement, une augmentation du débit et donc de la fréquentation, l'aménagement du télésiège de la zone du front de neige permettra via la suppression du téléski des Jouvencelles, l'amélioration du pied de piste aujourd'hui peu qualitatif.

La création d'un télésiège fixe de 4 places du sommet des Tuffes, en bas des Dappes, pour relier le domaine transfrontalier franco-suisse

Démantèlement du téléski du Balancier pour créer une piste rouge.

La commune de Prémanon est le témoin de nombreux projet destiné à valoriser les domaines transfrontaliers.

► Synthèse du projet

L'objectif de résultats constitue à éviter les redondances actuelles en termes d'entretien, de gestion et de marketing. Il s'agit de pérenniser les équipements et d'assurer la viabilité du domaine skiable, d'améliorer l'offre touristique, améliorer les conditions d'accueil, rationaliser les coûts d'exploitation, d'offrir une activité 4 saisons.

Cette nouvelle gestion transfrontalière consolidera durablement les emplois tant sur Suisse que sur France. Le regroupement des deux domaines skiables va permettre la création d'un domaine unifié et sans rupture pour le skieur. Le changement de politique tarifaire permis par la création du domaine unique pourra alors générer une recette supplémentaire permettant de payer un loyer pour Télé-Dôle SA et une augmentation de loyer pour le SMDT.

De plus, la fréquentation des massifs se rééquilibrera :

- le versant français se désengorge et trouve une solution à ses problèmes de sur-fréquentation
- le domaine suisse voit sa fréquentation augmentée, bénéficiant de la clientèle qui se cantonnait au massif français précédemment, freinée par des coûts trop élevés.

Notons que les permis de construire et d'aménager de l'opération ont été autorisés en 2019.

► EMPLOIS ET TOURISME

2014 emplois sont compatibilités sur la station en 2011. Les emplois salariés privés ont progressé de 8% entre 2007 et 2013, soit 81 emplois. 940 emplois de la station concernent le secteur du "commerce, transport et services divers" (47,6%). Cette dominance correspond bien à la spécificité touristique du territoire, même si l'on peut noter une perte de 37 emplois depuis 2010. Habituellement, il s'agit en effet du secteur où l'on observe le plus de créations d'emplois.

Parmi ces emplois touristiques, au sein de la SOGESTAR, l'exploitation des remontées mécaniques emploie 59 équivalents temps plein, l'activité nordique en compte 8, et les activités estivales 4,8.

Enfin, 46% de la population active de la station travaille en Suisse (1682 personnes), dont 46% sont Rousselands, 32% Bois d'Amonier, 18% Prémanoniers et 4% Lamourantins.

► HEBERGEMENT TOURISTIQUE : UNE PREDOMINANCE DE LITS FROIDS

Au total plus de 24 000 lits touristiques recensés sur le domaine des Rousses.

Prémanon concentre 1/3 des lits touristiques du domaine des Rousses. En revanche sur le territoire communal, les lits marchands sont moins importants que les lits non-marchands, ce qui constitue une problématique en termes de lits froids.

Parallèlement, nous pouvons constater sur les dernières années la transformation de résidences secondaires en résidences principales dues à la pression sur le marché immobilier et l'absence de logements à réhabiliter. Ce second phénomène pose la question de la capacité pour la commune à répondre aux besoins en logements des clientèles touristiques.

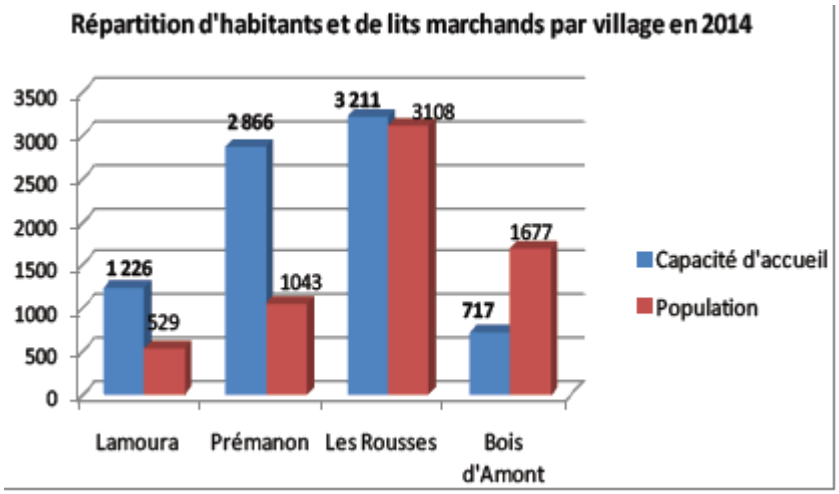

La commune de Prémanon dispose de la capacité d'accueil la plus importante par rapport à la population permanente.

Afin d'améliorer la qualité des hébergements souhaités, le contrat de station 2007-2013 proposait 5 axes d'intervention ayant pour objectif de soutenir, accompagner et améliorer l'hébergement touristique marchand de toutes natures :

Action 1 : Accompagner les porteurs de projets d'hébergements touristiques ;

- Action 2 : Améliorer la professionnalisation des hébergeurs et autres socioprofessionnels ;
- Action 3 : Soutenir les porteurs de projets hôteliers et les centres d'hébergement collectifs au travers d'actions ciblées de communication et de commercialisation ;
- Action 4 : Soutenir la création d'une offre d'hôtellerie de plein air ;
- Action 5 : Inciter les meublés et gîtes ruraux à être classés et/ou labellisés.

	Lits touristiques en nombre 2016				
	Bois d'Amont	Les Rousses	Prémanon	Lamoura	Total
Lits marchands	704	3291	2690	1185	7870
Lits non-marchands	1425	7975	4695	1905	16000
Total lits touristiques	2129	11266	7385	3090	23870
	Variation n/n-1				
	Bois d'Amont	Les Rousses	Prémanon	Lamoura	Total
Lits marchands	-2,49%	3,30%	1,24%	-17,99%	-1,75%
Lits non-marchands	-1,04%	1,14%	0,11%	-4,99%	-0,12%
Total lits touristiques	-1,53%	1,76%	0,52%	-10,43%	-0,67%

La commune de Prémanon connait une évolution relativement équilibrée de son parc d'hébergement touristique. Les lits marchands augmentent plus que les résidences secondaires. En termes de fréquentation, le pic intervient durant la saison hivernale, aux vacances de février. Le différentiel de fréquentation entre la saison hivernale et estivale est relativement important.

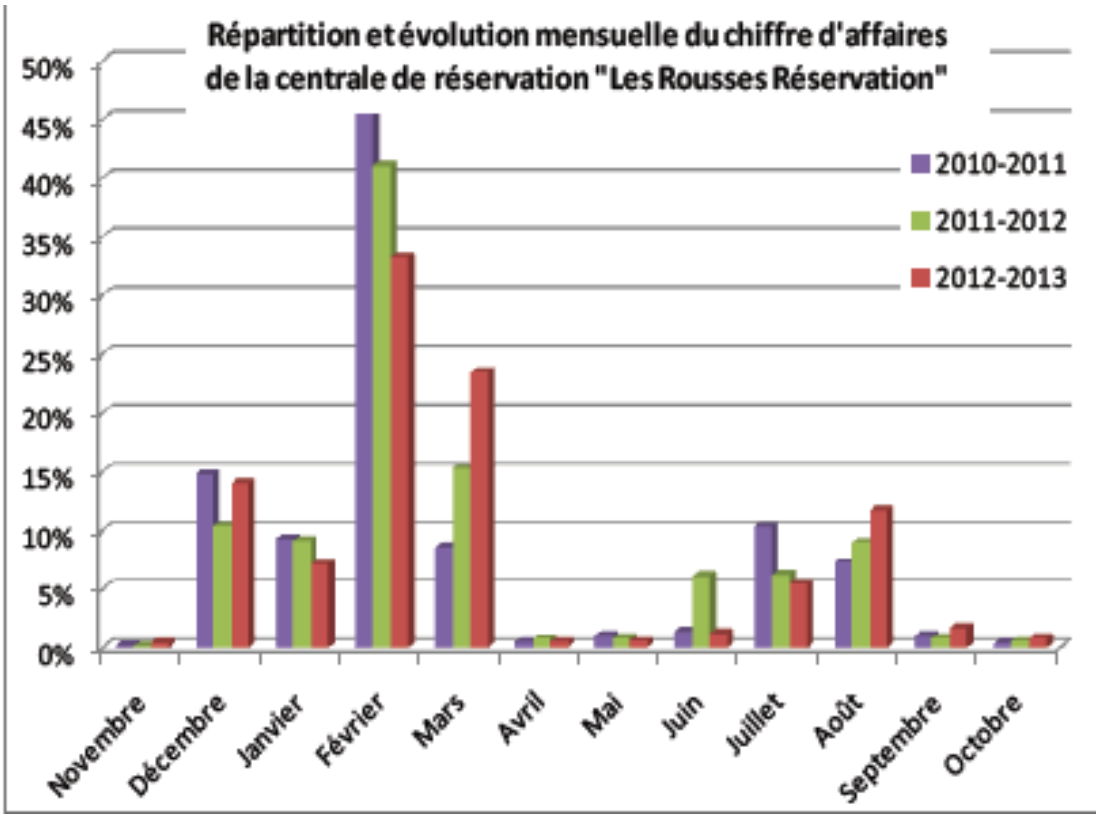

► Le parc des hébergements touristiques

Le parc de lits touristiques se compose de lits marchands ou lits chauds et lits non marchands, dit lits froids ou résidences secondaires, peu occupé, représentant un manque à gagner pour la station et les établissements.

Les formes d'hébergement marchands ou non prennent de nombreuses formes extrêmement diversifiées à Prémanon.

(1)-Les hébergements de type hôteliers ou grands complexes se concentrent sur le pôle station des Jouvencelles principalement, au niveau du front de neige avec des RDC commerciaux sur les principaux bâtiments des Jouvencelles.

Hébergements touristiques sur le front de neige des Jouvencelles

La Dôle concentre également des hébergements hôteliers, bien que n'étant pas sur le territoire, ces lits chauds participent du fonctionnement du domaine skiable.

(2)-**Le centre de vacances des Jacobey**s fermé depuis 2015, reste inoccupé et représente un manque à gagner relativement important pour la commune. Effectivement ces bâtiments bénéficient d'une position géographique

idéale et mériteraient de retrouver une activité. Plusieurs questions se posent ? Quelle reconversion envisager pour ce type de structure ? Celle-ci pourrait constituer un nœud central. Faire de cette polarité touristique une force ? Comment résoudre les problèmes de sécurité par rapport à la traversée de la départementale, particulièrement important à cet endroit ? Et le coût d'une telle opération ?

Centre des Jacobeys aujourd'hui vacant

(3) **Les centres d'hébergements collectifs ou centres de vacances** sont relativement nombreux, et s'égrènent sur la commune, souvent à proximité du domaine skiable. L'entité Combe des Arcets et du Mont Fier est particulièrement évocatrice de ce phénomène. Les hébergements touristiques sont plus diffus et correspondent à un tourisme plus vert et pas nécessairement orienté vers l'économie neige.

(4) **La Combe des Galants-Secteur de la Jacquette**- une entité urbaine déconnectée du fonctionnement communal où les boisements entourent le site, lui conférant un caractère intimiste sans covisibilités sur le reste des entités bâties de la commune et indépendantes du fonctionnement communal.

De nombreuses constructions de type chalets et des hébergements insolites se situent au niveau de la Jacquette, ce sont principalement des résidences secondaires. Ce secteur met en exergue un phénomène d'entre soi. Les résidences secondaires prédominent et les formes urbaines sont éclectiques.

Entrée de différents lotissements-Phénomène d'entre soi

Les boisements dissimulent les constructions-Diversité architecturale

Eclectisme architectural- diversité des époques et styles de constructions aujourd'hui résidences secondaires

(5) **La Darbella et Tabagnoz** - Hébergements où se concentrent des lits chauds sur de structurent de petites envergures. La présence de lits froids est diffuse et minoritaire. Le pôle de la Darbella est multifonctionnel en raison de la présence du camping.

6.4 SYNTHESE DES ACTIVITES TOURISTIQUES

Atouts	Faiblesses
Un domaine de ski facile et débutant. Un massif attractif du fait de la présence d'un grand nombre de services demandés par la clientèle : point de vente, sanitaires, école de ski, jardin d'enfants, poste de secours, location de matériel, restauration et terrasses, parking. Une fréquentation de week-end et de vacances scolaires liée à la forte capacité en lits de la station (24 000 lits, dont 9 000 marchands). Une offre de ski qui se positionne de manière complémentaire aux massifs attenants (Dôle, Serra, Noirmont). Une variation positive des lits marchands Un parc d'hébergement plus de deux fois supérieur au nombre d'habitants attestant de l'attractivité touristique de Prémanon	Un domaine limité en altitude. Une absence d'accès au point culminant du massif. Une capacité du domaine skiable proche de la saturation en période haute. Une liaison entre les Massifs des Tuffes et de la Dôle qui manque de confort. Déséquilibre de la fréquentation entre la saison hivernale et la saison estivale Une majorité de lits non-marchands

Enjeux

Enrichir l'offre quatre saisons pour la station. Plus spécifiquement, il s'agit pour Prémanon de la conforter/ Continuer sur cette tendance.

- Mettre en place un réseau de **déplacement doux :**
- Relier les quatre villages de la station par de faibles dénivelés, développer, faciliter et sécuriser les accès pour tous vers les pôles d'attractivité, contribuer au développement d'une image attractive de la station, offrir une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements courts.

Optimiser le fonctionnement des espaces nordiques :

- Maintenir et améliorer la qualité de l'accueil, de la sécurité et du confort des usagers du domaine nordique
- Poursuivre la prise en compte de l'ensemble des pratiques nordiques (ski, raquette, marche, chiens de traîneau...)
- Rationaliser le réseau de pistes en fonction de la fréquentation et des conditions d'enneigement
- Augmenter le chiffre d'affaires

Développer l'espace Franco-Suisse Les Tuffes-La Dôle

Optimiser l'utilisation et moderniser le parc de remontées mécaniques

- Assurer une meilleure fluidité des skieurs sur l'ensemble des deux massifs
- Développer et rationaliser l'offre en augmentant la capacité et le kilométrage du domaine alpin
- Bonifier les conditions d'exploitation et améliorer la rentabilité des sites

Perfectionner l'offre de loisirs sportifs et ludiques

- Contribuer au développement d'un tourisme « 4 saisons »
- Participer à la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire en assurant leur accessibilité par tous
- Sensibiliser les usagers à la préservation des sites naturels
- Adapter l'offre aux nouvelles tendances
- Augmenter le chiffre d'affaires des activités hors neige

Améliorer l'accueil porte des Jouvencelles

- Organiser les échanges modaux pour faciliter les différents usages
- Améliorer l'accueil, l'information, le confort et la sécurité des usagers
- Inciter la clientèle à utiliser les modes de transports collectifs pour accéder au domaine skiable

6.5 LA FILIERE-BOIS

▶ PRESENTATION DE LA FORET DE PREMANON

▶ Répartition sur le territoire communal

La forêt sur Prémanon occupe une part importante du territoire et constitue, en cela, une composante identitaire indéniable. Sur 2753 ha au total, la forêt en couvre environ 2000 ha. Cette forêt est principalement privée (85 %), puisque 295 ha seulement appartiennent à des collectivités territoriales. Le territoire communal ne comprend aucune forêt domaniale.

▶ Qui gère la forêt à Prémanon ?

La forêt publique

Comme l'ensemble des forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités territoriales, les forêts publiques de Prémanon relèvent du régime forestier et sont, à ce titre, gérées par l'Office national des forêts. Ce régime apporte:

- un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme,
- un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance,
- un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources.

Plus concrètement, pour la commune, le régime forestier se traduit par :

- **des responsabilités :** préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...
- **des obligations :** approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore,
- **un partenariat avec l'ONF**, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la Municipalité.
- **une aide financière de l'Etat :** le financement du régime forestier est assuré à 85% par le "versement compensateur" de l'Etat, versé à l'ONF en complément des "frais de garderie" (15% environ) payés par les communes (sur la base des recettes tirées de leur forêt).

Les forêts publiques présentes sur le territoire communal et appartenant en propre à la commune de Prémanon (105 ha), ou en indivision avec Longchaumois (propriétés issues de l'ancienne commune de la Darbella) (156 ha), voire nouvellement acquises (34 ha) sont gérées par le Syndic intercommunal de gestion forestière du Massacre. Ce syndicat, créé en 1955 afin d'équiper les forêts du Massacre et du Bois de Ban en routes forestières, a été transformé en syndicat de gestion en 1978. Il gère l'ensemble des forêts publiques de ces deux massifs, pour le compte de ses 5 communes membres (Lajoux, Lamoura, Longchaumois, Prémanon et Septmoncel-les Molunes) dans le cadre d'un "aménagement forestier" unique, réalisé et mis en œuvre par l'ONF. (Voir document ONF 2013-2032).

La forêt privée

La forêt privée est quant à elle soumise au Code Forestier, plus particulièrement au livre 3. Cette réglementation précise les droits et devoirs des propriétaires forestiers, en fonction des caractéristiques de leurs biens (localisation, surface, etc.).

Ces forêts sont gérées par les propriétaires eux-mêmes ou par des gestionnaires professionnels pour leur compte (experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels, coopératives forestières, ONF, etc.)

▶ Composition de la forêt de Prémanon

Malgré le gradient d'altitude marqué, les peuplements forestiers sont globalement assez homogènes et dominés par un mélange épicéa/hêtre. Selon les stations et les traitements sylvicoles, les essences d'accompagnement fréquemment rencontrées sont le sapin pectiné, l'érable sycomore, le frêne, le sorbier, l'alisier blanc et plus rarement le tremble, l'IF et l'orme.

Les stations dominantes sont les hêtraie-sapinière, les pessières d'altitude et moins fréquemment les hêtraies.

L'épicéa, essence climax sur la commune, est également très majoritaire dans les boisements naturels liés à la déprise agricole et dans les plantations, souvent réalisées dans le cadre des boisements FFN. Il est l'essence emblématique des pré-bois si caractéristiques des montagnes hautes jurassiennes.

► La multi fonctionnalité de la forêt

La forêt haute jurassienne est l'exemple même de la forêt « **multifonctionnelle** ». Cette caractéristique est reconnue depuis les lois de 1999 (ex. : loi d'orientation forestière) et confortées par la loi d'avenir de 2014 dans la notion de « massif forestier » considéré comme le périmètre pertinent d'action publique. En plus de son rôle de production de bois et d'accueil du public, la forêt joue un rôle majeur pour :

- Capter le CO_2 (1 mètre cube de bois consomme environ 1 T de CO_2)
- Héberger des espèces animales et végétales diversifiées
- Lutter contre l'érosion et les glissements de terrain/chutes de blocs
- Capter et filtrer l'eau

Ce caractère multifonctionnel de la forêt se traduit par un ensemble complexe d'interactions que la planification doit organiser en cohérence avec la charte forestière de territoire (Parc Naturel du Haut Jura), les plans de gestions, et autres outils d'actions publiques sur les espaces forestiers et les filières bois. Les forêts dans le Haut-Jura, et à fortiori à Prémanon, sont autant réputées pour la qualité de leur bois d'œuvre résineux que pour leur richesse écologique ou leur propension à accueil randonneurs, coureurs, VVTistes, skieurs, locaux ou vacanciers, en été comme en hiver.

► Fonction économique

Sur le plan économique, la filière forêt-bois présente un potentiel productif et économique par l'importance des ressources en bois sur pied, par l'essor ces dernières années, de l'utilisation du bois dans la construction, dans sa capacité de production énergétique. Malgré des accroissements limités par l'altitude, la topographie (moins extrême que dans d'autres massifs montagneux), le bon taux d'équipement de la forêt en infrastructures (routes et pistes forestières, places de dépôt) et les actions de mobilisation des propriétaires favorisent la mobilisation de la ressource. En fonction des essences et de leurs qualités, les bois exploités alimentent les filières de transformation en différents produits : bois d'œuvre (construction, emballage), bois d'industrie (panneaux de fibres et particules, pâte à papier…), bois de chauffage (bûche, plaquettes forestières).

Une production de bois d'œuvre : A l'exception de la production de bois bûche assurée par des TPE ou des particuliers, la commune de Prémanon n'héberge pas d'unité de transformation du bois. Une seule scierie de capacité limitée subsiste d'ailleurs dans le massif, à Longchaumois. Elle reste plébiscitée par les particuliers et les artisans locaux. La majeure partie de la production de résineux est transformée dans des unités de moyenne ou grande capacité jurassiennes ou basées dans le Doubs et le Nord de l'Ain.

Néanmoins, de nombreux emplois locaux non délocalisables sont liés en amont à la production de bois et en aval à son utilisation. Ainsi, de nombreux gestionnaires forestiers privés interviennent aux côtés des propriétaires pour la valorisation de leur patrimoine, en plus des agents de l'ONF gérant les forêts publiques. Le Haut-Jura peut également compter sur un tissu d'entrepreneurs de travaux forestiers important et qualifié, ainsi que des transporteurs expérimentés.

A l'aval de la filière, plusieurs constructeurs bois sont installés sur le plateau, même si la majorité de leurs approvisionnements ne provient pas des scieries locales.

Une production de bois-énergie : Dans le domaine de l'énergie, le chauffage individuel au bois est très développé dans le territoire, majoritairement sous forme de bois bûche. Les collectivités se sont également organisées, collectivement, pour assurer l'autoapprovisionnement de leurs chaufferies bois et réseaux de chaleur à partir de leurs forêts communales. C'est ainsi qu'a été construite la plateforme de stockage de plaquettes forestières à la Mouille (commune des Hauts-de-Bienne) suite à la réalisation d'un Plan d'approvisionnement territorial (PAT) à l'échelle du PNR. Cet équipement, d'une capacité de stockage de 1700 tonnes et porté par le syndicat mixte du canton de Morez, alimente les chaufferies publiques de Longchaumois (350 t), Morez (800 t), les Rousses (450 t) et Prémanon (100 t).

Tous les ans, chaque commune se délivre et fait façonner le volume de bois nécessaire à sa propre consommation. Trois prestataires de services travaillant pour le compte du syndicat mixte interviennent ensuite pour transporter les grumes et billons jusqu'à la plateforme, les broyer, puis livrer les plaquettes forestières dans les différentes chaufferies. Ce système d'autoapprovisionnement, outre son bon sens intrinsèque, garantit aux collectivités la sécurité énergétique, la qualité du combustible, un bilan carbone optimal, un maximum de retombées en termes d'emploi local. Il limite également le risque d'invendus, en mobilisant les bois de qualité moindre. Les coûts de transport/transformation sont mutualisés et refacturés aux communes utilisatrices. L'amortissement du bâtiment et de ses équipements annexes est supporté par l'ensemble des communes du syndicat (y compris celle ne possédant pas encore de chaufferies, bois).

La valorisation des ressources forestières du territoire est, depuis plusieurs années déjà, un des objectifs prioritaires des collectivités hautes jurassiennes.

► Fonction écologique :

La forêt assure donc de nombreux services écosystémiques : paysage, qualité des eaux, protection contre l'érosion et le risque de tempête, régulation climatique, réservoir de biodiversité. Elle permet la présence de nombreux corridors écologique que le PLU devra maintenir et préserver.

Concernés par plusieurs dispositifs de protection environnementale réglementaires, certains milieux forestiers sur la commune sont particulièrement intéressants d'un point de vue écologique. On peut notamment évoquer la forêt du Massacre et l'APPB grand tétras, qui outre l'abri qu'elle procure à cette espèce emblématique, renferme quelques rares habitats propres au climat subalpin présent dans la région.

L'un des enjeux du PLU est donc de préserver et de ne pas entraver la protection de ce patrimoine naturel notamment via l'orientation 3 du PADD.

► Fonction de protection :

A l'opposé d'un sol nu, la forêt retient l'eau et les couches superficielles du sol via le système racinaire des arbres. En montagne la forêt contribue donc à limiter les risques naturels (érosion, glissements de terrain, avalanches, etc.).

Concernant les avalanches, seule la face nord-est du massif des Tuffes semble présenter les conditions favorables à un risque de déclenchement (pente, proximité du domaine skiable).

En ce qui concerne l'érosion et les glissements de terrain, les zones à risques sont les bords non rocheux des ruisseaux et rivières encaissés, ainsi que les contreforts du Mont-fier, du Rocher de Tiavy, du Crêt des Arcets. Ces zones sont principalement localisées dans la partie "basse" de la commune (Rivières, Félie, Fuant, Arcets).

Le PLU devra rendre inconstructible les zones trop exposées à ces risques et empêcher l'exploitation forestière sur les secteurs ou la forêt joue un rôle de protection.

Ainsi les cordons boisés et ripisylves le long des cours d'eau permettent de se prémunir du risque de ruissellement. Ils remplissent donc plusieurs fonctions. Le maintien d'espaces boisés en retrait d'au moins 10 mètres des berges permet :

- Un effet tampon sur les crues
- Une prévention de l'érosion des berges
- Une diversité des habitats pour la faune fluviatile
- La favorisation de corridor écologique
- Une qualité paysagère

► Fonction sociale

La fonction sociale de la forêt est omniprésente à Prémanon. Celle-ci dispose de nombreux attraits. Le domaine skiable serpente dans la forêt, et est quotidiennement parcouru durant la saison hivernale. Elle joue également un rôle paysager et urbanistique indéniable, sur le secteur des Jacobeys. La forêt donne un cadre intimiste aux espaces bâtis.

En été, de nombreux sentiers de randonnée et de VTT balisés traversent les massifs forestiers, marqueurs du territoire.

Symboliquement, le blason de la commune de Prémanon arbore, aux côtés des trois flocons de neige et du grand tétras, un sapin.

La forêt Prémanonienne est donc un élément structurant du paysage. Sa fonction sociale doit être maintenue, car elle façonne l'identité communale et participe de son cadre de vie.

Le PLU de Prémanon devra prendre en compte ce caractère multifonctionnel de la forêt et faire coexister ses différents usages.

► Evolution des surfaces forestières

De tout temps, les habitantes et habitantes du Haut-Jura ont eu un rapport ambivalent avec la forêt, car elle est naturellement très présente, voire envahissante. Dans un récit sur la vie de trois moines de l'abbaye de Saint-Claude (Romain, Lupicin et Oyen), on décrit le secteur de Septmoncel comme une forêt immense coupée de rochers effrayants, peuplés de cerfs et d'ours qui séparait Saint-Claude des plaines de l'Helvétie et que ne traversait aucune route.

Pour progressivement s'établir à la belle saison, les moines issus de l'Abbaye de Saint-Claude ont dû défricher les terrains les plus propices à l'agriculture, autrefois entièrement boisés. Ces défrichements ont débuté vers 800. La paroisse de Prémanon a été officiellement créée en 1766 et le premier recensement de la population communale de 1793 fait état de 782 habitants. La population, et avec elle l'activité agricole, s'est maintenues jusqu'au début du 20e siècle (699 habitants en 1901). L'exode rural a alors été extrêmement fort et rapide puisque Prémanon ne comptait plus que 336 habitants 30 ans plus tard en 1931. Sur les premières photographies aériennes du secteur en 1935 on peut constater l'effet de cette déprise agricole subite, à travers la reconquête immédiate des terrains moins productifs abandonnés à la forêt (combe du Mont-Fier, combe Berthod, les Crottes, les Jacobeys, la Darbella, etc.). Ce phénomène de fermeture des paysages a été amplifié plus tard par les boisements artificiels d'épicéa sur d'anciennes terres agricoles, encouragés par la politique du FFN.

Sans retrouver son niveau "originel", le taux de boisement de la commune est largement remonté pour atteindre plus de 72 % aujourd'hui. Si ce phénomène est très marqué à Prémanon, il l'est également dans de nombreuses communes du PNR du Haut-Jura. La charte prévoit ainsi préserver les espaces ouverts (agricoles ou naturels, en déprise ou à risques de déprise, ou en situation périurbaine) et contenir la forêt dans les secteurs de pré-bois ou à proximité des villages.

Forêt et réouverture du paysage : La commune de Prémanon et le SIGF du Massacre se sont portés acquéreurs en 2017 d'une propriété aux lieux-dits "en Félie / en Fuant", sous le rocher des Arcets. Menée dans le cadre de la politique d'acquisition foncière du syndicat, la commune s'est positionnée sur la partie agricole (12 ha) afin de stopper l'enfrichement voire de réhabiliter des surfaces à l'abandon depuis plusieurs années. Non destiné à se répéter, ce type d'opération traduit la volonté de la municipalité de favoriser le maintien des espaces ouverts et les pratiques agricoles.

Certains particuliers mènent de leur propre chef des opérations similaires.

La priorité est d'abord le maintien en exploitation des surfaces agricoles, car les différentes réglementations en vigueur concernant le principe ou la mise en œuvre technique des défrichements peuvent venir en contradiction avec la volonté de reconquête de ces espaces. Dans tous les cas, de telles opérations doivent être immédiatement suivies de pratiques agricoles sans quoi la forêt reprend rapidement ses droits.

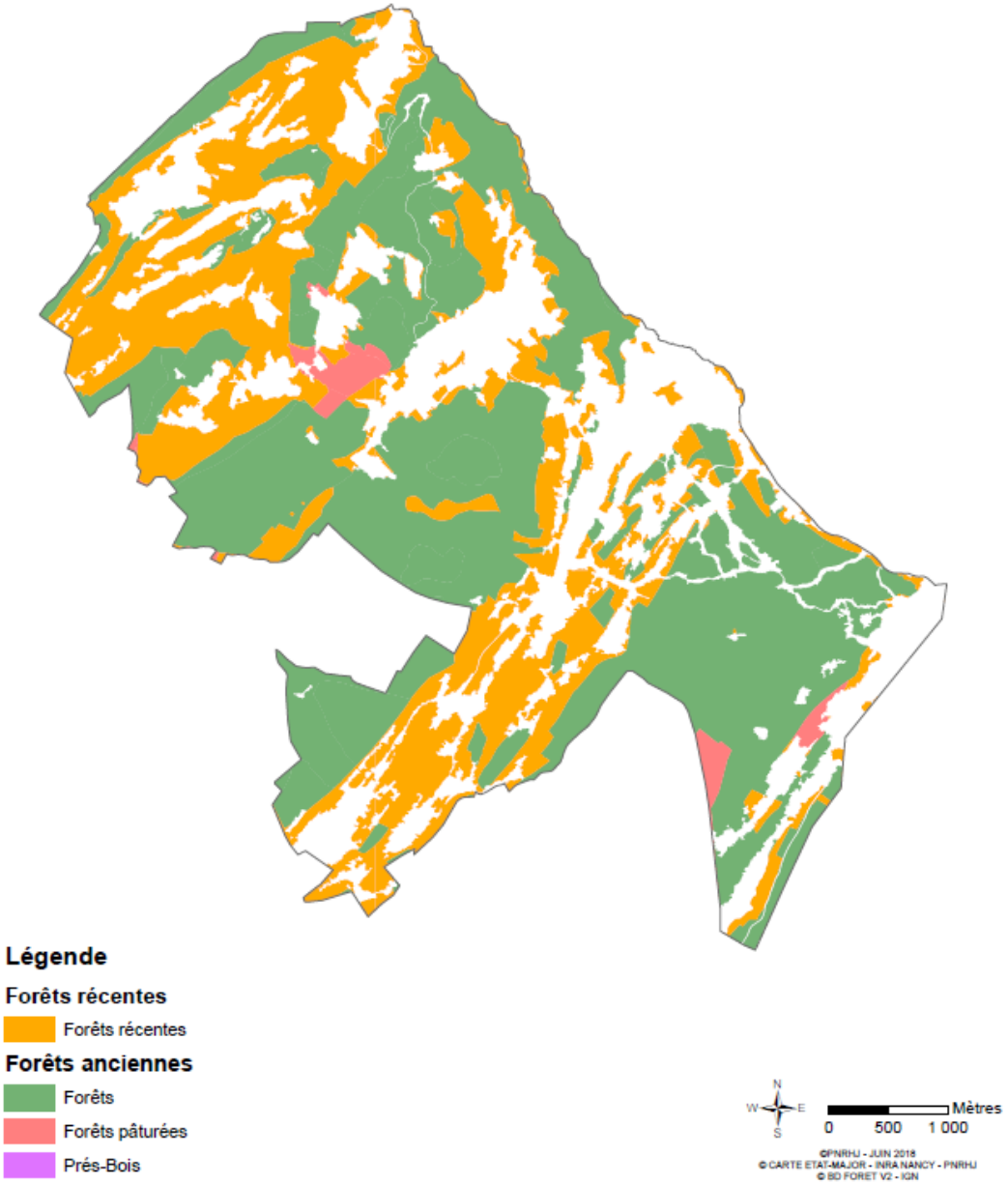

La carte met en exergue l'omniprésence de la forêt et de leur exploitation. En effet les forêts récentes sont extrêmement nombreuses et sont synonymes de deux phénomènes : une exploitation forestière active et donc de nombreuses plantations de bois, puis une fermeture progressive du paysage, en lien avec la régression de l'activité agricole sur la commune.

6.6 L'AGRICULTURE

► Une activité agricole peu développée mais bien représentée

L'activité agricole à Prémanon est peu présente. Le recensement professionnel identifie 5 exploitations agricoles sur la commune. Toutefois, seule une exploitation agricole est réellement présente en activités et bâtiments, la SARL Galas (Chèvrerie). Actuellement, les animaux se situent au centre village, à côté de la maison d'habitation. Il n'y a donc pas de périmètre de réciprocité par rapport à ce bâtiment. Par ailleurs, l'agriculteur dispose d'un bâtiment situé entre le centre village et Prémanon d'Amont. Il projette d'y délocaliser les bêtes et d'agrandir la loge, en lien avec le futur zonage du PLU.

Les quatre autres activités correspondent à :

- L'EARL La Confiance, cette activité dispose de deux bâtiments agricoles qui n'accueille aujourd'hui aucun animal. Cependant le souhait est de conserver les deux bâtiments agricoles de l'exploitation afin de maintenir leur vocation. Les bêtes de l'EARL sont aujourd'hui uniquement en estive.
- L'exploitant Maignan est un alpagiste uniquement. Il a déposé un PC en 2018 pour un abri de pâture situé aux alpages des Jouvencelles.
- L'exploitation de M. Marchand est une activité forestière et ne dispose pas de bâtiment.
- Enfin, les sentiers nordiques de Tissot Sophie sont classés en ICPE, l'exploitation de chiens de traîneaux. La délocalisation de l'activité sur Lamoura est en cours de réflexion.

Par ailleurs, une exploitation agricole située à Sainte Claude et utilise une partie des terres agricoles de Prémanon.

D'après le Porter à Connaissance du PLU, les surfaces déclarées à la PAC en 2014 sont de 424 ha (15% du territoire) tandis que la surface agricole utile est de 266 ha soit 9% du territoire.

Il est donc important de bien qualifier les terrains agricoles, de déterminer leur qualité agronomique, et les systèmes productifs qu'ils accueillent, afin de réaliser un projet communal cohérent, et le moins impactant possible pour les terres agricoles.

Espaces agricoles pâturés

Les appelations et sigles d'origine

La commune est soumise à plusieurs sigles officiels de qualité telles que les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC), Appellations d'Origine Protégée (AOP) ou Indication Géographique Protégée (IGP), détaillées ci-dessous.

AOC-AOP	Bleu de Gex haut Jura ou Bleu de Septmoncel
AOC-AOP	Comté
AOC-AOP	Morbier
IGP	Emmental français Est-Central
IGP	Gruyère
IGP	Porc de Franche comté
IGP	Saucisse de Montbéliard
IGP IGP viticole	Saucisse de Morteau Franche Comté

METHODOLOGIE DE DÉTERMINATION DU FONCIER AGRICOLE STRATÉGIQUE

Afin d'évaluer au mieux la qualité agronomique des terres agricoles et de cibler les tènements comportant le plus d'enjeux, un travail de hiérarchisation de la qualité des terres agricoles a été réalisé. Ce travail a été réalisé à l'aide de la carte qui recense les tènements agricoles exploités.

La méthodologie a été la suivante :

- Identifier les bâtiments agricoles sur le territoire.
- Vérifier si les tènements identifiés ont bien une vocation agricole et mettre à jour l'emprise si besoin.
- Classer et hiérarchiser les enjeux portant sur ces tènements à l'aide des critères et tableaux ci-après.
- Quatre critères à employer et à croiser pour déterminer la qualité agronomique des tènements :
    - Surfaces agricoles de proximité
    - Taille des surfaces agricoles
    - Qualité des surfaces agricoles
    - La densité de bêtes par ha (le chargement)

LES SURFACES AGRICOLES DE PROXIMITE : Espaces agricoles dans l'environnement immédiat des bâtiments agricoles. Ces surfaces ont une fonction essentielle pour les élevages, pour lesquels le pâturage des vaches est favorisé et leurs trajets biquotidiens au maximum limités, le tout afin de maintenir une bonne production, notamment laitière.

Les parcelles de proximité sont importantes pour le fonctionnement de toutes les structures. L'exploitation est d'une manière générale moins coûteuse du fait de distances limitées entre les tènements et les bâtiments agricoles, de même que la circulation du matériel en est facilitée.

Enfin, ces espaces assurent souvent l'accès à d'autres tènements agricoles plus éloignés.

Par ailleurs, assurer le maintien des parcelles de proximité en zone agricole limite l'exposition des tiers (habitants non-exploitants agricoles) aux nuisances inhérentes au fonctionnement des exploitations (bruits, odeurs…).

Les parcelles de proximité ont été définies comme étant les espaces agricoles situés dans un rayon de 200 mètres autour des bâtiments agricoles, indépendamment de l'exploitant qui les travaille.

La proximité se mesure également par l'accessibilité du tènement et sa topographie.

Les tènements sont des unités délimitées par des éléments constituant des « barrières », à prendre en compte pour déterminer la proximité des terres agricoles :

- Les axes ou espaces urbanisés
- Les ruptures infranchissables (cours d'eau, autoroutes, voies à fort trafic infranchissables par le troupeau, excepté si des aménagements le permettent).

En cas de reliefs montagneux, le périmètre peut être réduit à 300 mètres, en raison du relief accidenté, de l'organisation des agriculteurs locaux avec des salles de traite mobiles, etc. Cet aspect est précisé dans le rapport concernant la caractérisation de l'agriculture et les enjeux. Plus le tènement est proche plus il est intéressant de le préserver.

Enjeux	Tènements de proximité immédiate > 200 mètres	Tènement de proximité moyenne (au 200 et 400 mètres)	Tènement éloigné (au-delà de 400 mètres)
Accessibilité			
Topographie			
+++ fort ++ moyen + faible	+++	++	+

LA TAILLE DES TENEMENTS AGRICOLES : L'intérêt pour l'activité agricole d'exploiter des tènements de grande surface réside dans le fait qu'ils sont moins difficiles à travailler et économiquement plus rentables à exploiter.

Les espaces agricoles seront classés en trois catégories selon la surface agricole concernée : grands tènements, tènements moyens, petits tènements. Ils peuvent parfois comprendre des boisements ou des chemins lorsque ceux-ci ne constituent pas de limite fonctionnelle à l'usage agricole (pâturage, accès en tracteur par exemple …)

Plus le tènement est grand plus il est intéressant de le conserver.

Enjeux	Grand tènement (Supérieur à 5 ha)	Tènement moyen (Supérieur à 1 ha)	Tènement de petite taille (inférieur à 1ha)
+++ fort ++ moyen + faible	+++	++	+

LA QUALITE DES SURFACES AGRICOLES : Toute exploitation agricole doit pouvoir disposer de suffisamment de surfaces, d'une certaine qualité, pour assurer la récolte du foin qui sera consommée par le troupeau en période hivernale et pour assurer l'alimentation des vaches laitières aux besoins nutritifs élevés qui ne peuvent être satisfaits que par des fourrages riches.

La qualité des terres est également un facteur déterminant de la rentabilité de l'exploitation, auquel il est nécessaire d'associer deux autres facteurs : la productivité des surfaces (quantité produite de céréales, foin ou herbe) et le coût de production limité (temps passé, sollicitation du matériel…).

La qualité des terres s'apprécie donc en termes de potentiel de production. Elle est souvent la résultante de la profondeur du sol et de la possibilité de mécaniser les travaux. Le facteur limitant sera alors la pente. Cette définition permet de distinguer les terres labourables et les prairies facilement mécanisables et productives, les pâturages de qualité moyenne et les terres de faible valeur.

Enjeux	Bonne qualité	Qualité moyenne	Faible qualité
Mécanisable ? (pente…)			
+++ fort ++ moyen + faible	+++	++	+

Plus un espace agricole est facilement mécanisable et productif plus il est opportun de la préserver.

LE CROISEMENT DES CRITERES ET DE LA CARTE DE SYNTHESE : Les surfaces agricoles à proximité représentent des enjeux très importants pour les exploitations agricoles. Ainsi, toute surface agricole identifiée à proximité des fermes est considérée comme étant à enjeux forts. L'identification et la qualification des espaces agricoles à faible, moyen et fort enjeux nécessitent un croisement des trois critères vu précédemment, bien que la proximité prime.

Il convient de placer dans le tableau et selon les enjeux relevés les tènements analysés à l'aide de trois critères ci-avant.

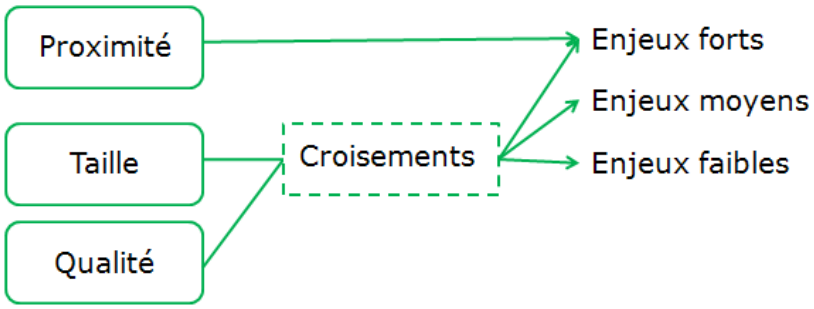

Croisement des critères déterminant le foncier agricole stratégique

Proposition de classement des tènements agricoles :

	Bonne qualité	Qualité moyenne	Faible qualité
Grand tènement	Importance forte	Importance forte	Importance moyenne
Tènement moyen	Importance forte	Importance moyenne	Importance faible
Petit tènement	Importance moyenne	Importance faible	Importance faible

Suite à l'atelier de travail sur le diagnostic, les élus ont réalisé, selon la méthode précédemment expliquée, le diagnostic de leurs terres agricoles. Ceux-ci ont déterminé et hiérarchisé les enjeux sur la base de leur connaissance du territoire et d'une cartographie pré-ciblant les espaces les plus stratégiques. Les données RPG 2016 ont été utilisées pour réaliser ce travail.

Les Pré-bois ont également été re-délimités. Ces tènements agricoles, utilisés pour du pâturage constituent une particularité communale qu'il est important de spécifier. En effet la forêt est l'une des composantes majeures du territoire.

Au regard des enjeux identifiés, de nombreux espaces agricoles, constituant des espaces ouverts aux abords des enveloppes urbaines, notamment du centre village. Ces espaces agricoles à enjeux forts subissent aujourd'hui des pressions urbaines. Or ceux-ci ont un rôle extrêmement important, ils permettent des ouvertures paysagères (rares sur ce territoire forestier) et créent des coupures d'urbanisation ou espace de respiration, entre le centre village et Prémanon.

SARL Galas au centre village, faisant office de dent creuse, mais créant un espace de respiration.

Vue sur les Prés-Bois

Le Pré-bois « Né d'une exploitation agricole traditionnelle, le pré-bois est un milieu typiquement haut-jurassien. Il est créé par une mosaïque de pâturages, bosquets, forêts et clairières. L'exploitation du bois étant devenu moins rentable et le nombre de troupeaux décroissant, le pré-bois est un milieu en régression. Pourtant, ses intérêts sont nombreux. Il donne au paysage haut-jurassien son caractère. Souvent évoqué, il constitue l'un des attraits du territoire pour les visiteurs adeptes de randonnées estivales comme hivernales. Il offre une biodiversité remarquable par sa situation de transition entre les milieux ouverts et fermés. Il apporte des zones ombrées aux pâturages, riches en plantes, recherchées par les animaux.

Face à ces enjeux touristiques, forestiers, agricoles et écologiques, la préservation de sa structure est primordiale. Elle peut être réalisée par une gestion sylvicole et agricole combinée. »

Espace agricole entre Prémanon et Prémanon d'Amont en rupture avec le front d'urbanisation

Front bâti jouxtant un espace agricole a enjeu fort

Diagnostic des terres agricoles - Qualité agronomique des tènements

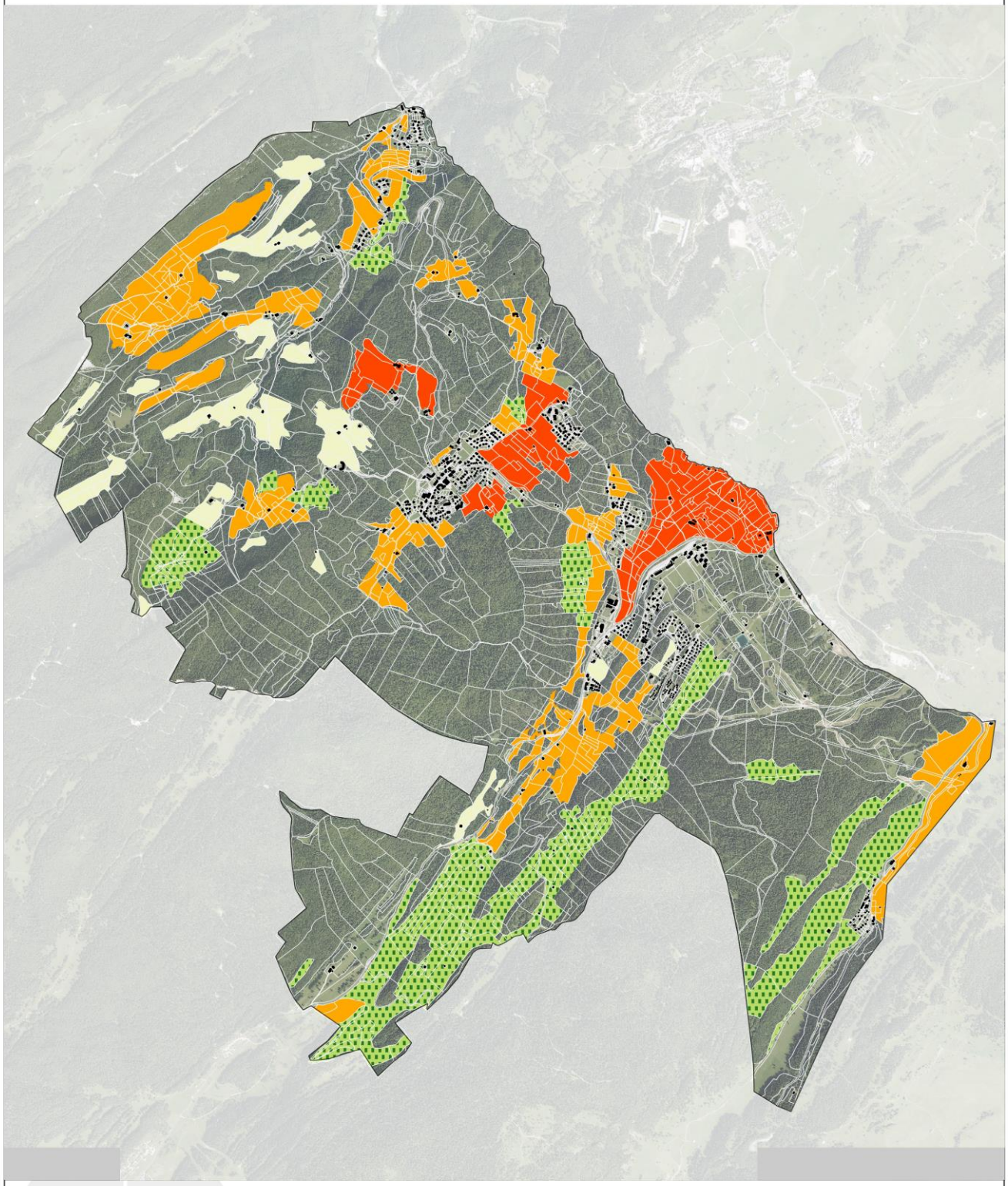

Mise à jour des enjeux agricoles-Retour de votre travail en commune

- ENJEUX FAIBLES
- ENJEUX MOYENS
- ENJEUX FORTS
- PRES BOIS

0 1000 2000 m

N

18008-PLU Prémanon

épode

Date : 04-06-2018
Sources : IGN BDORTHO, RGP 2016

6.7 SYNTHESE AGRICULTURE ET FORETS

ATOUTS	FAIBLESSES
Les espaces ouverts sont aujourd'hui pâturés ou destinés à l'estive Un couvert forestier conséquent et identitaire Les pré-bois, habitat caractéristique et identitaire de Prémanon Un potentiel productif et économique par l'importance des ressources en bois sur pied, par l'utilisation du bois dans la construction et dans sa capacité de production énergétique. Une production bois-énergie bien développée sur le territoire communal et intercommunal (chauffage individuel et collectif)	Une seule exploitation agricole dispose de bâtiments sur la commune. Risque de monospécificité de la forêt Fermeture du paysage nécessitant des défrichements sur le front urbain notamment
ENJEUX	
ENJEUX FORÊT Gestion des lisières et des espaces de transition entre espace urbain et espace ouvert Développement du caractère multifonctionnel de la forêt Maintien et continuité de l'exploitation forestière ENJEUX AGRICULTURE Maintenir les espaces agricoles ouverts pour leur rôle paysager et leur valeur agronomique Limiter voire stopper la progression de l'urbanisation sur les espaces agricoles à enjeu fort Pérenniser les exploitations agricoles	

- ***Le fil de l'eau***

L'agriculture est peu présente à Prémanon, toutefois, elle participe au maintien d'espace ouvert ou identitaire, tels que les Pré-bois. Si la tendance se poursuit, les espaces ouverts seront maintenus grâce à l'estive, sous couvert d'une gestion coordonnée de l'espace forestier.

La gestion de la forêt induit progressivement une monospécificité du couvert forestier générant, si la tendance se poursuit, une perte de la diversité des milieux et autres espaces de transition, la fermeture du paysage et des vues remarquables.

7. DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS

La commune de Prémanon est desservie par deux routes départementales parcourant la commune du nord au sud et d'est en ouest pour la D25. La D29 dessert quant à elle le secteur des Jouvencelles et constitue l'une des portes d'entrée du territoire. Ces axes routiers desservent les villages et hameaux de Prémanon.

Données issues de l'ancien PLU à actualiser :

La RD 25 présente des difficultés dans la traversée et à la sortie du hameau des Rivières du fait d'un tracé sinueux. Les comptages routiers de 2005 font état d'un trafic de 1464 véhicules jour en moyenne sur la RD25 sur le territoire de Prémanon.

7.1 UNE DÉPENDANCE A LA VOITURE INDIVIDUELLE

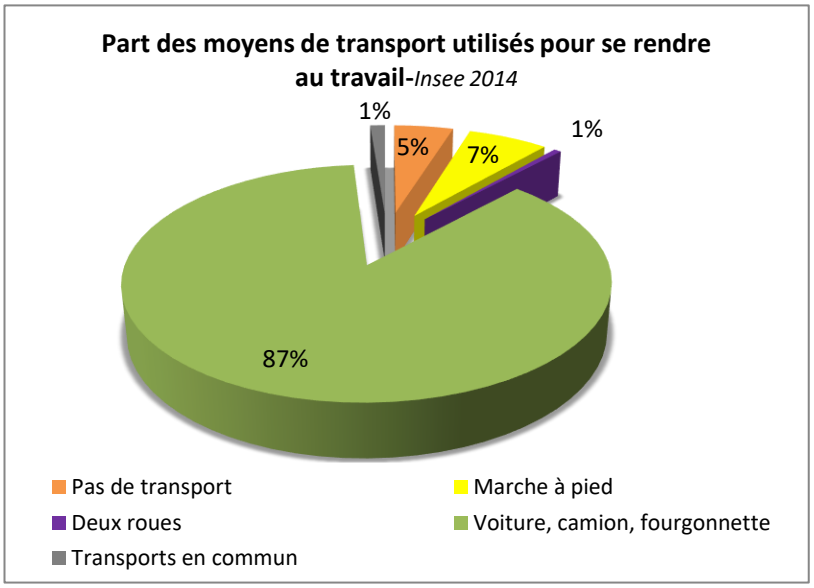

87% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture, en lien avec la position stratégique frontalière du territoire et la ruralité du territoire.

Les villes alentours polarisent également les flux de déplacement.

► UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN AXÉE SUR LE TOURISME

Les gares les plus proches sont Morez et Saint-Claude permettant de connecter le territoire avec l'extérieur notamment pour les étudiants.

La communauté de communes des Rousses met en place du 23 décembre au 10 mars 2018 une navette (le samedi) depuis les gares TGV de Dijon et Dole.

De même le Skibus et l'Estibus desservent les 4 communes des Rousses, proposant une desserte saisonnière, adaptée à l'économie touristique, mais peu à celle des résidents (cf. horaires proposés)

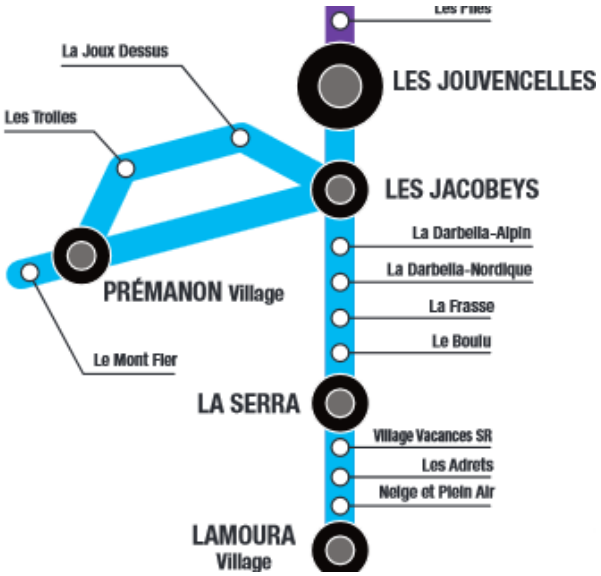

Parcours skibus

Parcours Estibus

La navette dessert la totalité des sites touristiques sur la commune de Prémanon. Les horaires varient entre les périodes de vacances scolaires et hors vacances. Le village est tout de même desservi tout l'hiver. Etant donné que la desserte porte sur les 4 communes des Rousses, les sites touristiques sont connectés entre eux par la navette durant l'hiver.

Les tarifs proposés sont relativement attractifs et incitatifs pour se déplacer autrement.

En période estivale (12 juillet au 20 août) Prémanon village est plutôt bien desservis (1 bus toutes les heurs ou toutes les deux heures.

L'offre en transport en commun est destinée aux touristes principalement et s'opère à une échelle intercommunale, selon les limites du domaine skiable. La signalétique est la même sur toutes les communes des Rousses simplifiant la lisibilité de l'offre et participant de l'identité du domaine skiable.

► SE DEPLACER AUTREMENT

Jura go fédère les transports scolaires du Jura. La commune de Prémanon est desserte par 4 lignes de transports scolaires.

Itinéraires	A724-01
Fonctionnement	S
Services	1
Point d'arrêt	**Immjv---**
PREMANON Les Jouvencelles	**07:00**
PREMANON Place	07:08
PREMANON Sur le Goulet	07:12
PREMANON Arcets	07:15
PREMANON Les Rivières Lotissement	07:16
PREMANON Chanchillon	07:17
PREMANON Pont des Rivières	07:18
ROUSSES (LES) La Doye Intermarché	07:22
ROUSSES (LES) La Doye Usine	07:23
MOREZ Place LISSAC	07:27
MOREZ Place Eglise	07:30

La ligne S724 Prémanon-Morez Secondaire

La ligne S735 Bois d'Amont-Saint Claude Secondaires

La ligne S774 Chanchillon- Les Rivières - Prémanon Primaires

La ligne S775 775-Prémanon Primaires

En revanche l'offre de transport en commune à destination des actifs est quasi absente ou ne dessert pas Prémanon, expliquant le fort pourcentage d'actifs empruntant leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le transport à la demande mis en place par la région Bourgogne Franche-Comté permet aux personnes à mobilité réduite

notamment ou ne pouvant conduire de se déplacer. Il est nécessaire de réserver pour se déplacer et le véhicule se rend au plus près du domicile du demandeur.

La cartographie ci-dessous illustre toutes les communes desservies par Jura Bus. Le maillage du territoire et relativement dense, mais reste à étoffer pour répondre aux besoins des actifs désireux de se déplacer autrement.

Jura bus

Selon le SCOT, le développement des équipements et des aménagements liés aux déplacements et aux transports des habitants est un enjeu important d'attractivité du territoire. Pour le Haut-Jura c'est avant tout un objectif de maillage cohérent et équilibré par infrastructures de transports partagés. L'accès facilité aux pôles de l'armature est un des axes de mise en œuvre prioritaires.

Au-delà de la question des transports en commun, il s'agit de faciliter l'accès pour tous les usagers à des mobilités alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, autopartage), par des équipements plus accessibles et plus qualitatifs.

La multifonctionnalité des espaces liés aux déplacements est également recherchée notamment en maillant le territoire d'aires de covoiturage amenées à devenir des points d'accès à des pratiques et des services multimodaux au même titre que les gares.

7.2 DEPLACEMENTS DOUX ET STATIONNEMENTS

Compte tenu de l'organisation territoriale, du caractère rural de la commune et de la proximité de la Suisse, la voiture individuelle est le mode de transport privilégié pour les déplacements quotidiens et professionnels. Cette dépendance à plusieurs incidences sur l'organisation des villages et hameaux :

- Un besoin en espace de stationnement accru
- Des cheminements doux limités entre les villages et hameaux
- Une problématique de sécurité pour les piétons et cycles.
- Une tendance à l'évasion commerciale et sociale

Centre village

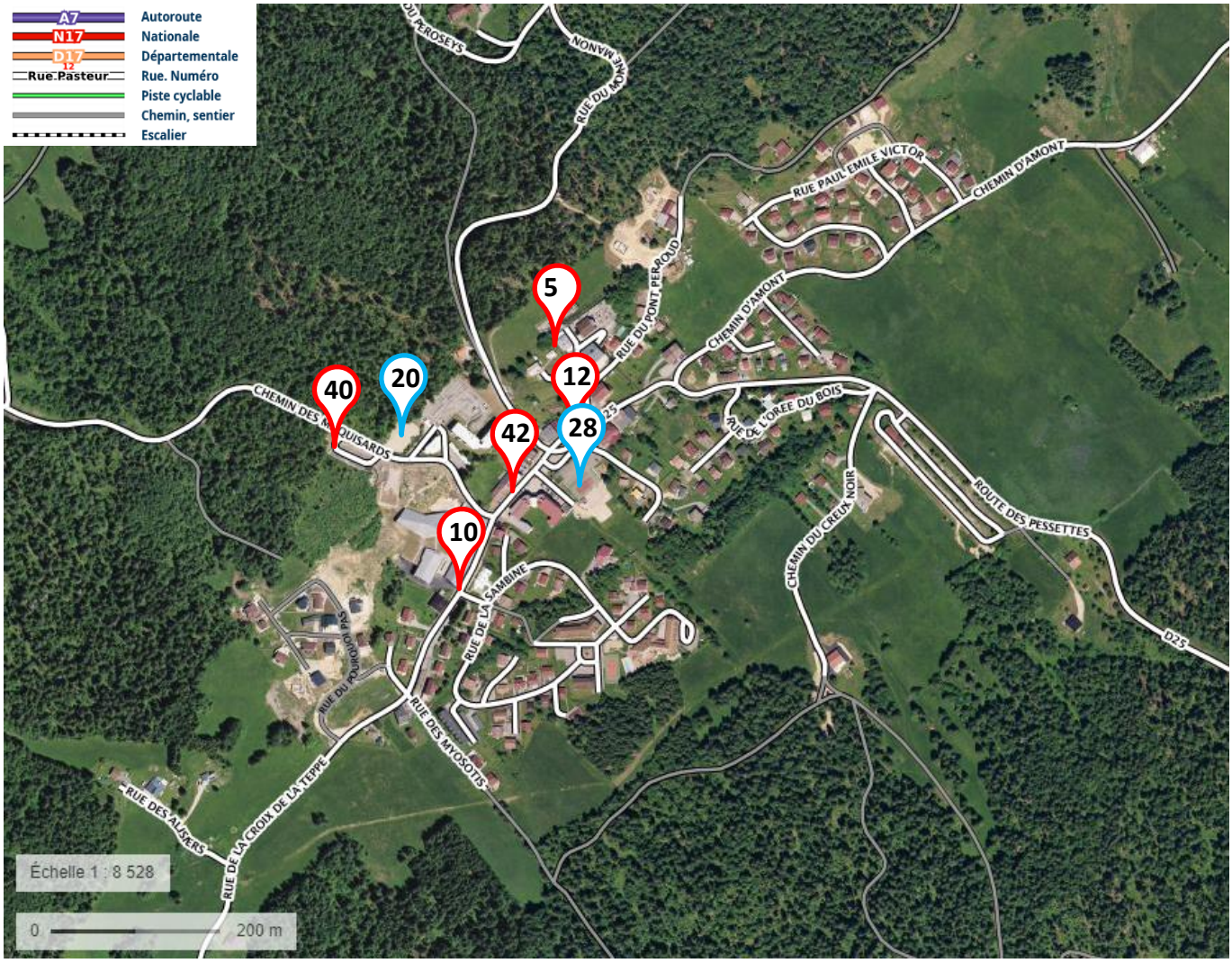

Le centre village est traversée par la route départementale RD25 reliant Les Jacobeys à Morez. Cet axe ne traverse pas l'ensemble du centre village et ne passe pas devant l'espace commercial de Prémanon ce qui est dommageable pour la dynamique locale.

Le reste de centre village est irrigué par des voies communales pour la plupart en impasse, qui n'assure aucune liaison entre les lotissements.

Les déplacements piétons se font pour le cœur du village sur des trottoirs aménagés et dans les espaces résidentiels en voiries partagées. Il n'y a pas de cheminement piéton en site propre.

En matière de stationnement public, la commune ne dispose d'aucune place vélo matérialisé ni de place avec une recharge électrique.

On dénombre environ 160 places de stationnements sur l'ensemble du centre village dont une cinquantaine en stationnements non matérialisés (en bleu). On peut également y ajouter les 3 places minutes et les 2 places PMR devant l'entrée de l'EMP. Notons qu'avec la construction de l'Espace des Mondes Polaires, près de 60 places de stationnement ont été supprimées en centre village.

Prémanon d'Amont

Le hameau se trouve au croisement de la route de La Joux Dessus et du chemin d'Amont.

Les constructions sont soient directement accessible depuis la route principale, soient desservies par une voie interne en impasse. Il n'y a pas de connexion entre le lotissement et la résidence.

Les déplacements piétons se font en bordure de la route au risque de poser des questions de sécurité pour les usagers.

Le hameau se raccorde à un réseau de sentiers ruraux permettant des promenades de loisirs.

Il n'y a aucun stationnement public pour les vélos ou voitures dans ce hameau.

La Joux Dessus

Organisé de part et d'autre la route de La Joux Dessus, ce hameau se compose d'une juxtaposition de constructions individuelles ou de lotissement sans organisation ni lien. Compte tenu de ce constat, aucun cheminement piéton n'existe, les déplacements piétons, peu fréquents, se font en bord de voirie.

Il n'y a aucun stationnement public pour les vélos ou voitures dans ce hameau.

ROUTE DE LA JOUX DESSUS
CHEMIN JURANOR
ROUTE DE LA JOUX DESSUS
D25
ROUTE DES PESSETTES
ALL. DU CHAMP MORET
Échelle 1 : 4 264
0
100 m

► Jacobeys / Jouvencelles / Darbella

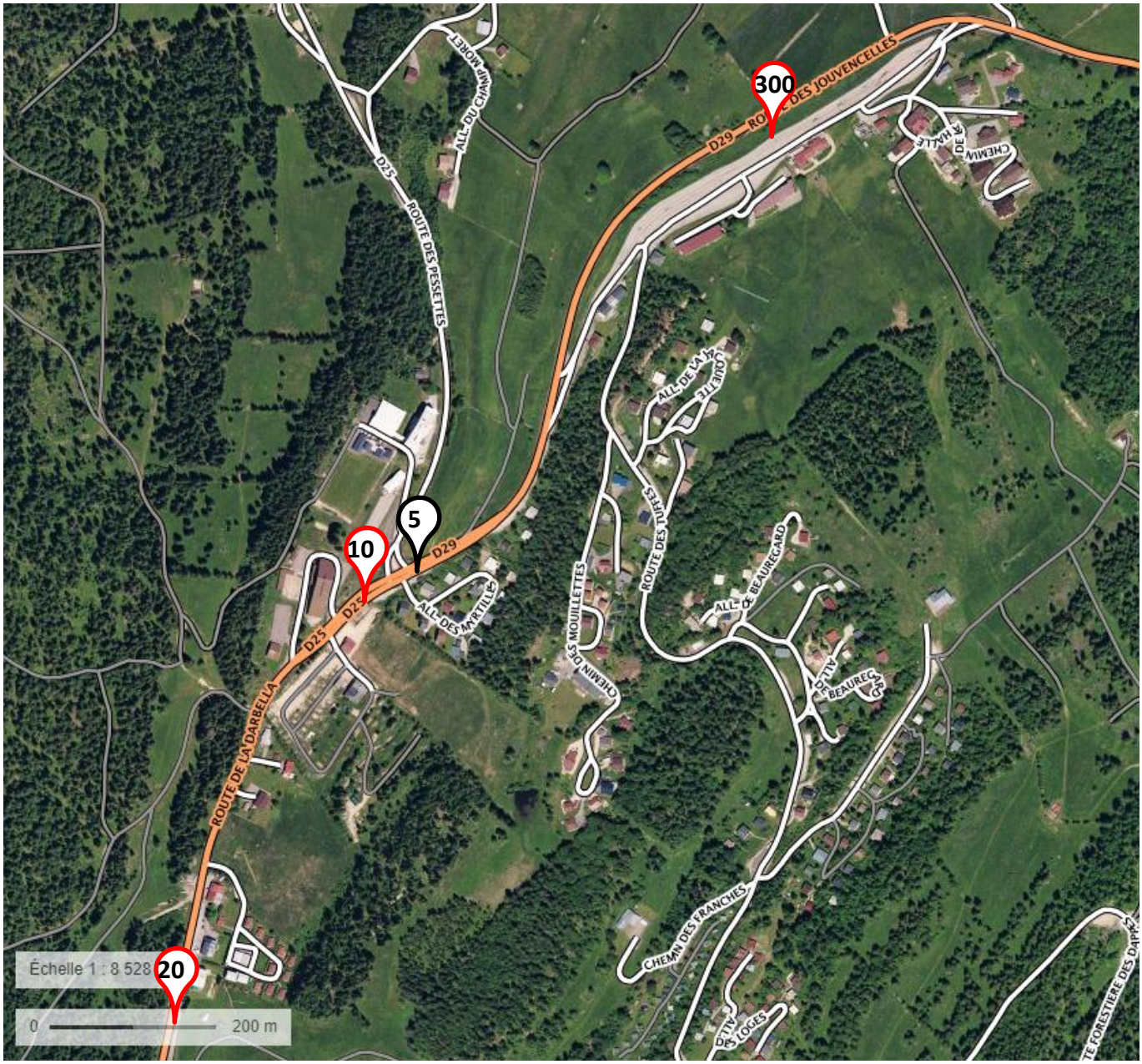

Les opérations et constructions s'organisent à l'amont de la RD29. Les constructions sont desservies par des voiries internes connectées de part et d'autre de la route des Tuffes. Les opérations s'organisent en étage selon les courbes de niveaux et son entrecoupées d'espaces boisés ne permettant pas de jonction entre chacune d'elle. Les opérations sont connectées au domaine skiable et caractérisent ainsi la fonction touristique de ces constructions.

Les circulations piétonnes se font le cas échéant en bord de voirie sans aménagement particulier.

En matière de stationnements, ceux-ci sont essentiellement orientés vers un usage touristique. On compte plus de 350 places de stationnements entre le parking des Jouvencelles, celui de La Darbella et celui du départ de ski nordique. A ces places s'ajoutent des stationnements pour bus.

A noter la présence d'une aire de covoiturage au croisement de la RD29 et de la RD 25, site stratégique de rencontre des flux domicile / travail.

► Tabagnoz

Les constructions sont desservies par un ensemble de petites voiries secondaires, sans lien entre elles.

Le secteur ne dispose d'aucun cheminement piéton.

Quelques stationnements collectifs sont organisés chemin du Bossaton.

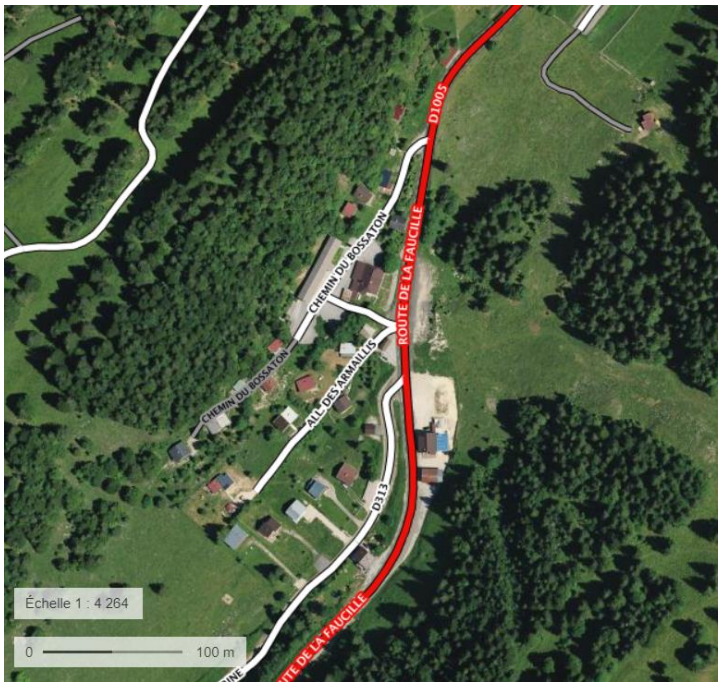

► Les Rivières / Chanchillon

L'urbanisation s'est faite par lotissement isolé. Aucun cheminement piéton n'existe entre les différents pôles.

Il n'y a aucun stationnement public pour les vélos ou voitures dans ce hameau.

Le projet de voie verte

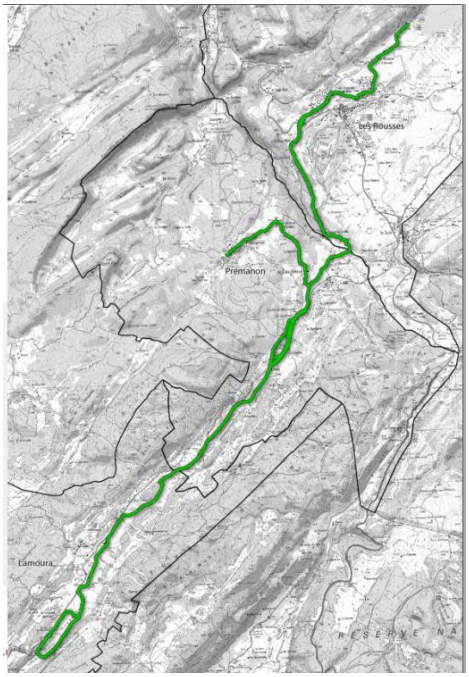

La communauté de communes et la commune de Prémanon portent un projet de voie verte. Ce projet d'une longueur de 21 km doit permettre de relier La Moura aux Rousses via Prémanon avec un branchement vers le centre village.

Durant la phase d'élaboration du PLU, cette étude a progressé sans toutefois être finalisée.

Sur les 5 variantes envisagées au niveau de La Darbella, une sixième option a été esquissée et a été retracée dans le projet de PLU. Afin d'assurer un double rôle touristique et quotidien, la voie verte longera les constructions de La Darbella sur le surplus de chaussée de la départementale. Bien que moins paysager cette dernière option répond aux besoins des habitants du secteur.

Extrait de l'étude Inddigo sur la voie verte

Pour le reste du parcours, le tracé semble stabilisé, mais des contraintes techniques et foncières sont encore à lever.

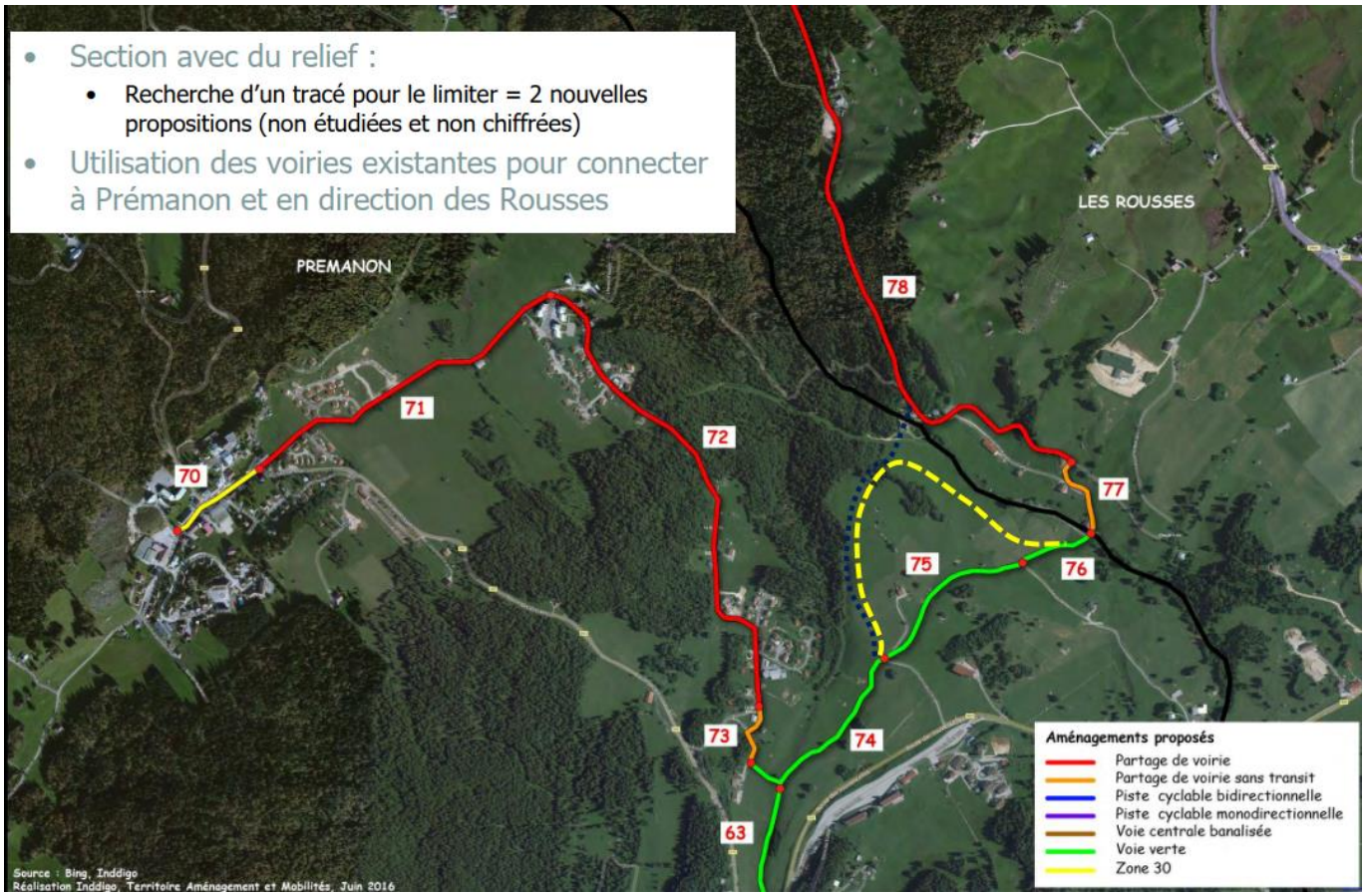

Extrait de l'étude Inddigo sur la voie verte

7.3 SYNTHESE DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS

Compte tenu de la topographie, de la dispersion des pôles de vie ou de services et du niveau de desserte en transport en commun, la voiture individuelle garde une place prégnante dans le fonctionnement de la commune. Si aujourd'hui aucun dysfonctionnement réel n'est constaté, des pistes d'amélioration sont esquissées : favoriser la densification de l'urbanisation dans l'objectif de renforcer les transports en commun, inciter la gestion individuelle du stationnement en dehors de l'espace public, repenser l'organisation des stationnements publics au regard des leurs fonctions…

ATOUTS	FAIBLESSES
Une très bonne accessibilité De nombreux sentiers de promenades et randonnées Une navette bus reliant les Jouvencelles au centre village Un projet de voie verte pouvant structurer un réseau de cheminements doux	Une topographie rendant difficiles des modes de déplacements domicile / travail alternatifs à la voiture Des clientèles touristiques favorisant la voiture Une urbanisation sous forme de lotissement ne favorisant pas les connexions et continuités urbaines Des espaces publics envahis par les voitures
ENJEUX	
Maintenir l'offre de navettes depuis la station et inciter à une meilleure fréquentation par les usagers et habitants **Préserver le caractère rural des hameaux et apaiser les circulations douces**	

Réorganiser les stationnements du centre village

Les déplacements motorisés sont majoritaires à Prémanon, en lien avec sa position géographique et son statut de pôle de proximité et son caractère villageois. L'offre de transports en commun concerne principalement l'activité touristique. Si les connexions entre les villages de la station des Rousses se renforcent, cela permettra d'apaiser certains axes de circulation. En revanche, la tendance au renforcement des déplacements motorisés pour les habitants permanents est une réalité qui se poursuivra à l'horizon du PLU, induisant une augmentation des gaz à effet de serre, les nuisances sonores, un besoin en stationnement croissant et à très long terme une précarité énergétique certaine. L'attractivité résidentielle de la commune induit des besoins en eau potable croissants et une nécessité des réseaux, de disposer de la capacité nécessaire pour absorber le développement et le déséquilibre générer par la saisonnalité de l'activité touristique Si la tendance se poursuit, le développement communal et son attractivité pourraient être négativement impactés.

8. EQUIPEMENTS ET RESEAUX

8.1 EQUIPEMENT SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

► DES EFFECTIFS EN AUGMENTATION CONSTANTE

EFFECTIFS SCOLAIRE PRIMAIRE PREMANON						
NIVEAUX	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	NIVEAUX
Maternelle	57	56	52	55	57	Maternelle
CP	16	20	18	18	9	CP
CE1	18	18	19	9	12	CE1
CE2	18	20	10	12	18	CE2
CM1	19	10	12	18	12	CM1
CM2	10	11	16	8	14	CM2
	138	135	127	120	122	
CLASSES						CLASSES
PS-MS	25 (18+7)	28	26	27	29	PS-MS
MS-GS	25 (16+9)	28	26	28	28	MS-GS
GS-CP	18 (7+11)					
CP-CE1 :	23 (5+18)	29	24	18	21	CP-CE1
CE2-CM1	24 (18+6)	29	23	21	18	CE1-CE2
CM1-CM2	23 (13+10)	21	28	26	26	CM1/CM2

Les effectifs scolaires de Prémanon augmentent ou se maintiennent depuis 2013-2014 corolairement à l'attractivité résidentielle et à la taille des ménages.

► PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRE

Il existe une garderie périscolaire sur Prémanon permettant aux actifs de déposer leurs enfants à partir de 6h30 et de les récupérer à 18h15. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi. Une heure coûte 1,71€.

La crèche de Petits randonneurs est ouverte du lundi au vendredi.

8.2 UN CENTRE VILLAGE POLARISANT LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET SERVICES DE PROXIMITÉ

La plupart des services de proximité sont concentrés au centre village (agence postale, boulangerie, snack, restaurant…) le long de la rue principale. Ces commerces et services sont ouverts à l'année conférant une accessibilité aisée aux habitants.

En revanche de supermarché, le plus proche se situe sur la commune de Morez.

Des équipements structurants, générateurs de flux touristiques ou non sont également présents : la patinoire, le musée des mondes polaires et Paul Emile Victor.

En lien avec la fonction touristique liée au domaine skiable, de nombreux restaurants et commerces de types magasin de sport, sont présents sur le secteur des Jouvencelles. En revanche ce type de commerces ferme une partie de l'année durant les périodes de creux.

8.3 VIVRE ENSEMBLE, ASSOCIATIONS

Il existe de nombreuses associations sur la commune, une vingtaine environ participant de la vie locale

BIEN ETRE ET MOUVEMENT	Société CHASSE
GYM VOLONTAIRE	VTT.
COMITE DES FETES	ASS. PEV
CHORALE DU MONT FIER	Généologie et histoires du Haut Jura
SKI CLUB	« O'JURA »
SPORT DE GLACE HAUT JURA	Ass.Scolaire Sportive et Culturelle
CLUB PATINAGE	Asso. Les petits randonneurs (crèche)
CURLING CLUB	Les Petits Dégourdis
ECOLE PUBLIQUE	Asso. pétanque Club de Prémanon
AUTO PASSION	LES MOTS MELES

8.4 RESEAUX TELECOMMUNICATION

L'Observatoire France Très Haut Débit est un **outil cartographique** mis à jour chaque trimestre grâce aux données des collectivités territoriales et des opérateurs. L'Observatoire a pour objectifs de :

- **Visualiser les niveaux de débit Internet et les réseaux filaires** (fibre optique jusqu'à l'abonné, réseau téléphonique en fil de cuivre, le câble) disponibles à son adresse, dans sa commune ou dans son département. Il présente également la couverture du territoire par les réseaux hertziens (satellite et WiMAX/radio,
- Visualiser l'état de déploiement sur le territoire,
- Suivre les déploiements publics et privés engagés ou programmés,
- **Assurer une transparence** pour évaluer le respect de la couverture du territoire en très haut débit d'ici 2022.

La dernière mise à jour concerne l'état des déploiements à fin décembre 2016.

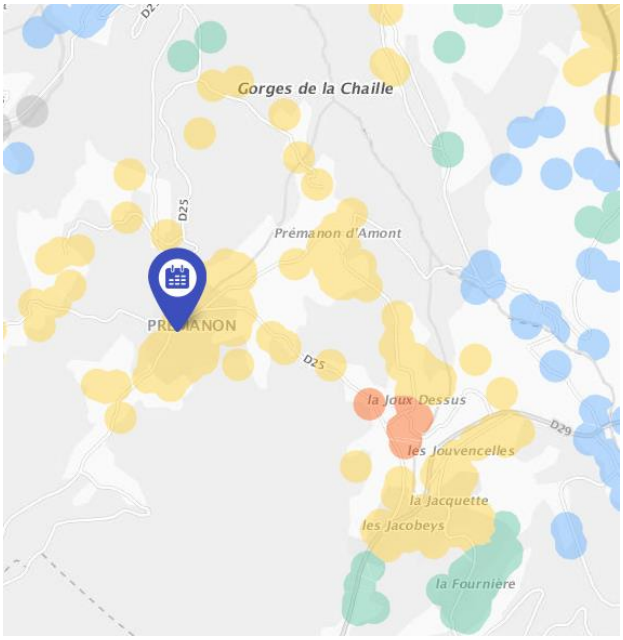

Le très haut débit est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. **L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde**.

La commune de Prémanon dispose du Très Haut Débit de manière localisée, au niveau du domaine skiable notamment. En revanche le centre village et les autres hameaux ont un débit compris entre 8 et 30 mégabits.

L'accès au très haut débit est donc à améliorer sur la commune, notamment sur les sites de développement pressentis ou sur la polarité principale.

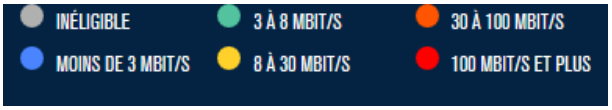

Observatoire France Très Haut débit

8.5 ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

► ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement collectif Prémanon appartient au SIE des Eaux du Plateau des Rousses.

Le service de distribution de l'eau potable est assuré par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses. Il gère une population de 7303 habitants sur 6 communes Les Rousses, Bois-d'Amont, Lamoura, Prémanon, Septmoncel, Lajoux. Son siège se situe aux Rousses (Président : Jean-Sébastien Lacroix).

Ce service est géré sous forme d'affermage. Le S.I.E. exerce la totalité de la compétence eau potable uniquement. Celle-ci est puisée dans le lac des Rousses, puis traitée à la station située en bordure du lac et acheminée vers les usagers. La chaîne de traitement comprend la pré chloration, la floculation, la décantation, la filtration et la stérilisation au bioxyde de chlore. Grâce à des conventions de vente en gros, la S.I.E. livre de l'eau à quelques communes, par exemple, Saint-Cergue, pour le hameau de La Cure Suisse, ou Morez pour le quartier du Puits.

La priorité du S.I.E. est l'amélioration du réseau de distribution (217 km) notamment par le renouvellement et le renforcement des conduites vétustes et une détection plus rapide et plus précise des dysfonctionnements grâce à la sectorisation mise en place en 2010. Les efforts et les investissements doivent favoriser l'augmentation du rendement du réseau (ratio entre volume pompé et volume distribué). Il s'agit de maîtriser le pompage dans le lac qui reste stable malgré la progression démographique et de préserver la ressource en eau, capital précieux et enjeu majeur du développement durable des générations à venir.

La STEP située à Prémanon a une capacité de 5 100 EH. Des eaux parasites sont présentes, mais le dimensionnement de la STEP répond à l'afflux touristique saisonnier.

Le SIE des Rousses délègue l'assainissement à la société fermière SUEZ.

Le secteur de Les Rivières est traité par la STEP de Morez dont la capacité est de 8 500 EH. Le transit entre les Rivières et la STEP se fait par le centre de Morez, dont le réseau présente une non-conformité.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

La commune de Prémanon délègue son assainissement à la société fermière SOGEDO. Le réseau est de type séparatif, le diamètre des canalisations varie de 200 à 300 mm. Le taux de raccordement global est de 85 %. Ce réseau conduit les effluents vers la station d'épuration de type « Boues activées » située sur le Goulet (commune de Prémanon) d'une capacité de 5100 équivalents habitants. La station connait actuellement une nette surcharge

hydraulique. Ceci est dû principalement à un afflux touristique jusqu'à 4500 personnes supplémentaires) et à quelques problèmes d'eau parasites.

La station d'épuration a été agrandie pour faire face aux volumes de plus en plus importants à traiter. Une partie du secteur des Rivières est raccordée par le réseau des Rousses à la station d'épuration de type boues activées de Morez d'une capacité de 8500 équivalents habitants.

Le schéma directeur d'assainissement, conduit en 2002, réfléchit aux modalités futures d'assainissement de la commune.

L'étude de zonage d'assainissement permettra de différencier les zones à raccorder au réseau collectif, les secteurs où l'assainissement autonome est autorisé et les secteurs d'assainissement semi-collectif. Lors de l'approbation du PLU, le schéma d'assainissement et le zonage d'assainissement ne sont pas approuvés.

► Assainissement non collectif :

132 habitations ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement. Parmi ces habitations non reliées au réseau collectif, seules 12 d'entre elles (soit 9%) sont équipées d'un système d'assainissement autonome labellisé par le SATAA. Les autres habitations disposent actuellement d'un système d'assainissement qui doit être contrôlé et si besoin mis aux normes.

Le schéma directeur d'assainissement indique que 57 habitations ne présentent pas de contraintes particulières pour la mise en place d'un assainissement autonome, 57 habitations présentent des contraintes engendrant des difficultés pour la mise en place d'un assainissement autonome et 16 habitations présentent un taux de contraintes trop important pour la mise en place d'un assainissement autonome. Les contraintes sont particulièrement liées à la topographie.

Notons que la commune a mis en place un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en 2005 l'objectif étant de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement autonomes.

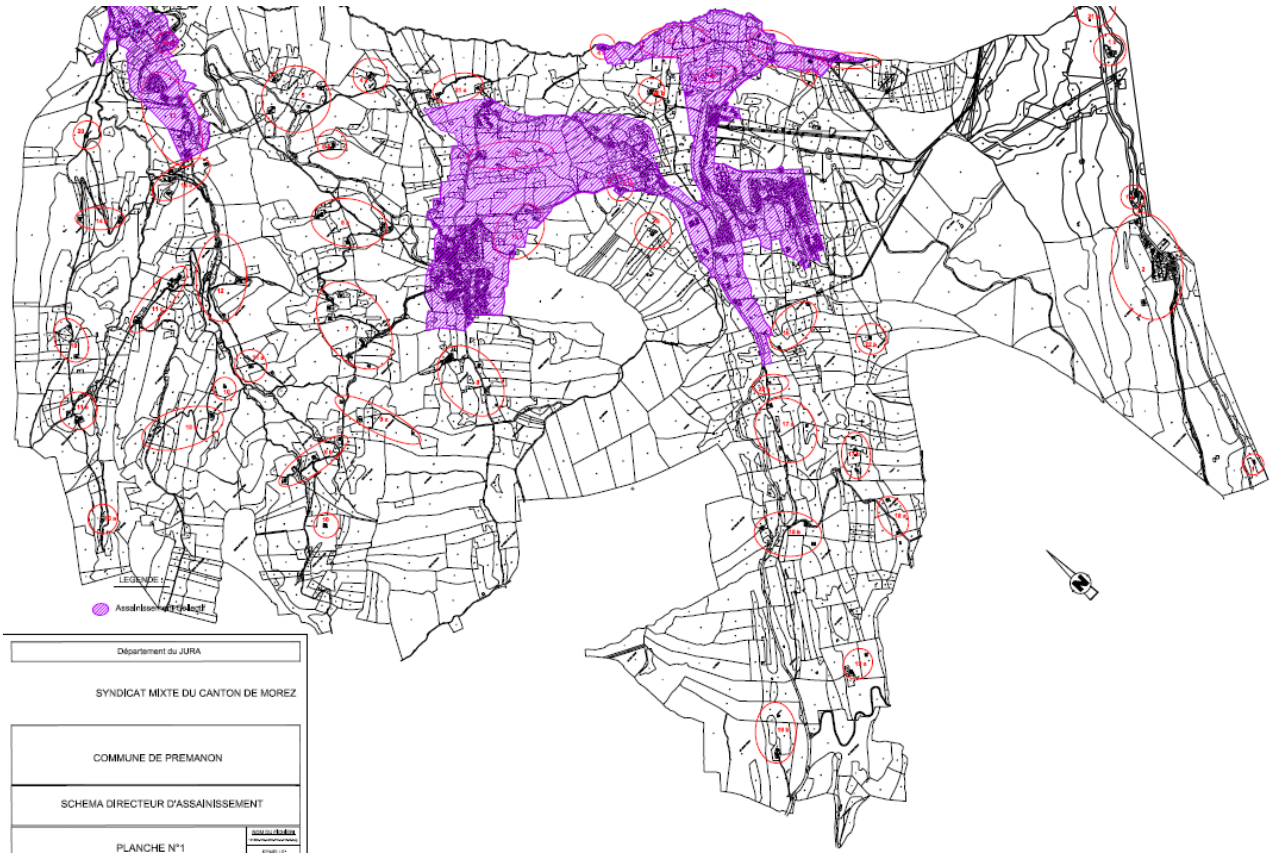

Plan du schéma directeur d'assainissement-En violet, l'assainissement collectif-à jour 2019-cf annexe

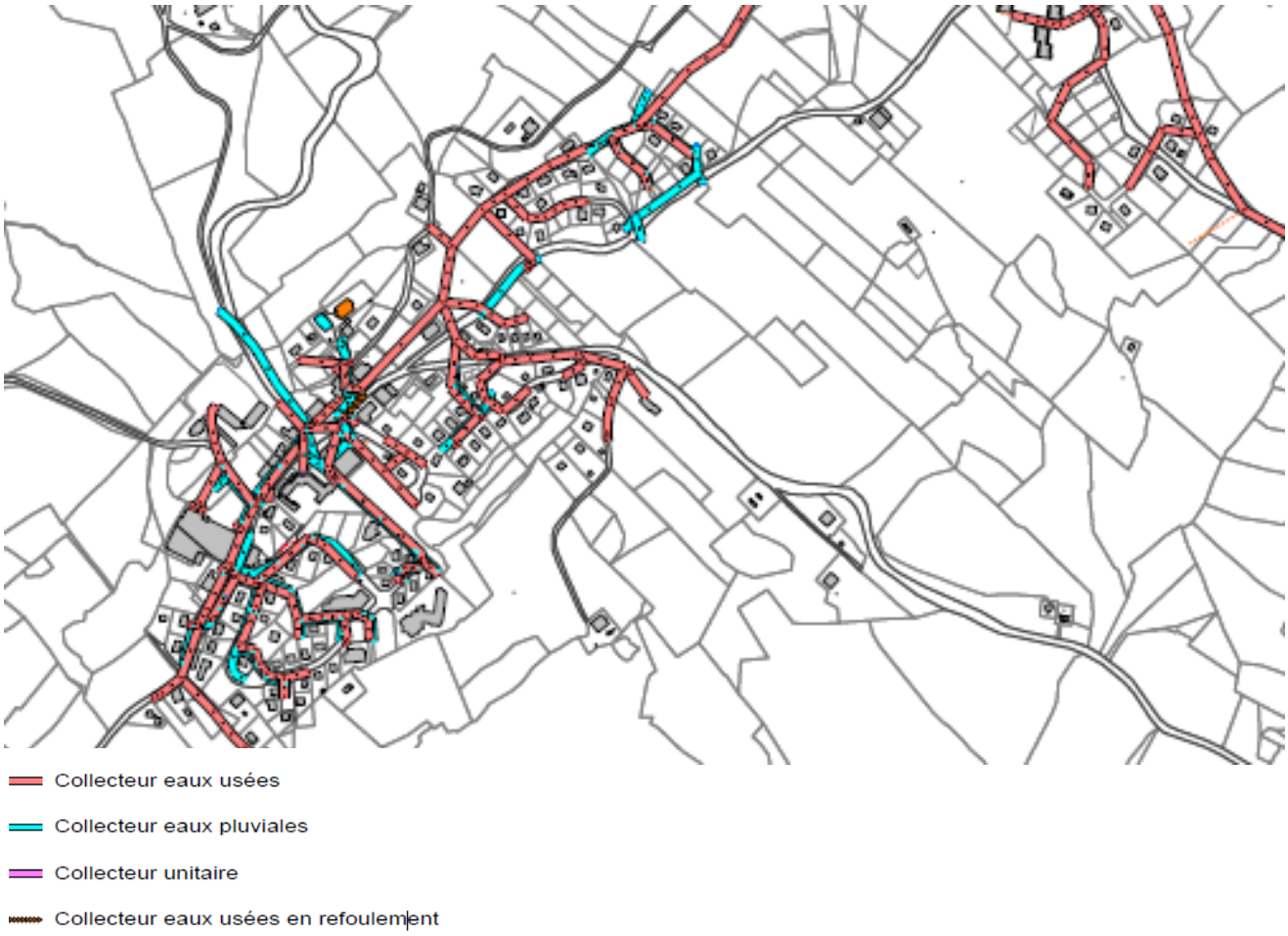

Réseaux d'assainissement

EAU POTABLE

La gestion du réseau est assurée en affermage par la SDEI (antenne de Morez). L'eau distribuée provient du lac des Rousses et est traitée à la station de production au bord du lac. La population sédentaire desservie par le réseau est de plus de 6 000 personnes (6 Communes, 3389 abonnés) ; pendant les périodes de tourisme d'hiver, la population s'élève à plus de 20 000 personnes ; le cheptel bovin (1600 têtes) et les canons à neige (75 000m3) sont également de forts consommateurs d'eau potable.

Le Syndicat dispose, en plus du réseau de distribution, de branchements de vente d'eau en gros à Morez (ZAC Sur le Puits de Morez), à Chaumont, au SIE du Col de la Faucille et à St Cergue (Suisse) (sources : DIREN Franche-Comté).

En 1996, le volume total annuel pompé dans le lac des Rousses est de 986 000 m3, avec un débit de pointe de 4 400m3/j, un débit moyen journalier de 2 700 m3/j et 25 307 m3/an de consommation industrielle. La variation des besoins en fonction des saisons est importante, du fait du tourisme d'hiver et d'été ; les besoins les plus importants dus à la fréquentation touristique sont observés pour les mois de février-mars et juillet-août. (Source : DIREN Franche-Comté).

Le Schéma Directeur d'Assainissement renseigne sur la consommation d'eau potable par la commune de Prémanon. Les volumes consommés sont 103356 m3 en 1999 et 100903 m3 en 2000 soit une moyenne de 102126m3 par an. Ces volumes incluent la consommation des habitants permanents et de la population touristique estimée à 4500 personnes. Les capacités au niveau de la station de pompage, du point de vue technique, autorisent le développement prévu de Prémanon.

Enfin Notons que la ville de Saint Claude est alimentée en eau par plusieurs sources dont les sources des Foules et de Montbrilland. Il s'agit de captages dans un hydrosystème karstique qui est alimenté par de nombreuses pertes

de ruisseaux. Ainsi les sources doivent être protégées par des périmètres de protection de captage, ainsi que les secteurs de pertes des ruisseaux.

C'est pourquoi Prémanon est concernée par la protection des captages d'alimentation en eau de Saint Claude. L'étude hydrogéologique prévoit des périmètres de protection rapprochés satellites pour protéger les nombreux sites sensibles qui communiquent avec les points de captage. Il s'agit pour la commune de Prémanon du secteur des Jacobeys. Les mêmes protections que sur le périmètre de protection rapprochée seront applicables aux périmètres satellites. Il s'agit pour l'instant d'une étude, qui n'a pas de valeurs réglementaires.

- ***Les réservoirs sur Prémanon et les communes voisines et leurs capacités de stockage – Données 2018 Annexées au PLU***

TYPE D'OUVRAGE	OUVRAGE	IMPLANTATION	CAPACITE DE STOCKAGE (m^3)
Réservoir	Le Cretet	Bois d'Amont	150
	Lajoux	Lajoux	200
	Combe Arbey	Lamoura	200
	Les Eterpets	Lamoura	200
	Les Tuffes	Lamoura	800
	Tresberruy	Lamoura	400
	La Cure	Les Rousses	200
	La Doye	Les Rousses	200

TYPE D'OUVRAGE	OUVRAGE	IMPLANTATION	CAPACITE DE STOCKAGE (m^3)
	Le Risoux	Les Rousses	900
	Village Prémanon	Prémanon	200
	Les Dappes	Prémanon	400
	Le Gitales	Septmoncel – Les Molunes	300
	Montépile	Septmoncel – Les Molunes	150
TOTAL	**13**	**-**	**4 300 m^3**

Deux réservoirs (s sur la commune de Prémanon ayant une capacité de stockage de 600 mètres cubes.

- ***Les performances et rendements du réseau***

Sur le territoire du SIE les Rousses, l'indice linéaire de consommation est de 6,2 m^3/km/j en 2018. Le réseau est donc rural. L'indice linéaire de pertes est en diminution de -14,4 % par rapport à 2017. L'indice linéaire de pertes est donc classé comme acceptable en 2018.

Des taux d'entretien annuel sur le réseau et une bonne connaissance de la performance globale des réseaux via le syndicat des Rousses.
Les réseaux connaissent des pertes inférieures aux objectifs contractuels. L'indice linéaire de pertes est en diminution de -14,4 % par rapport à 2017. L'indice linéaire de pertes est donc classé comme acceptable en 2018.

INDICE LINEAIRE DE PERTES										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIF CONTRACTUEL (m³/km/j)	2,4	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
INDICE GLOBAL (m³/km/j)	2,33	2,41	1,88	1.61	-	-	-	-	-	-

En 2018, on constate une amélioration de la performance du service avec une diminution des pertes sur le réseau depuis 2016 (192 304 m³ en 2016, 149 852 m³ en 2017 et 128 231 en 2018 soit une baisse de 14.4 % par rapport à l'an dernier et de 33.3% par rapport à 2016).

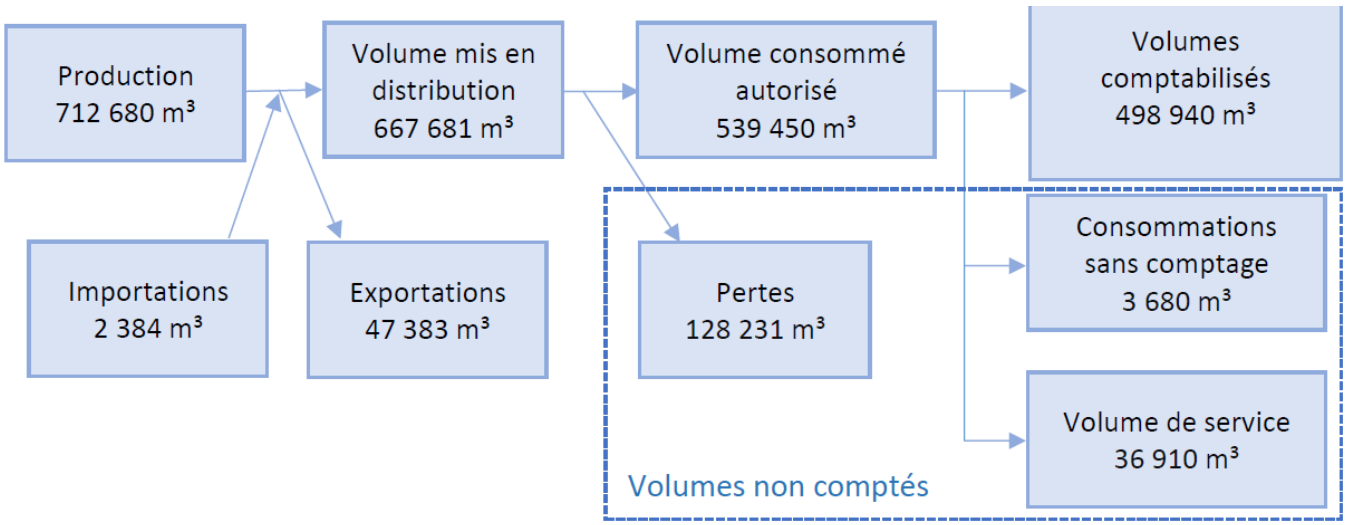

Le seuil de rendement minimum des réseaux imposé par le Grenelle 2 est bien respecté, celui-ci est de 82.1 en 2018 pour un objectif contractuel de 76.3, attestant d'une qualité acceptable des réseaux d'alimentation en eau potable géré par le SIE des Rousses. Au regard des graphiques figurant dans le rapport complet, figurant en annexe du PLU, l'évolution du rendement est stable.

RENDEMENT DES RESEAUX										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OBJECTIF CONTRACTUEL (%)	74,8	74,8	75,5	76,3	77,1	77,1	78,0	77,9	77,9	77,9
RENDEMENT GLOBAL (%)	77,58	75,98	79,7	82.1	-	-	-	-	-	-

Extrait du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Syndicat des Eaux du plateau des Rousses.

- ***ARS et qualité de la ressource***

Les extrait de la note du SIE des Rousses montre que la ressource en eau est de bonne qualité et répond aux normes de santé publique.

ANALYSE DE LA RESSOURCE		
	Paramètres physico-chimiques	Paramètres bactériologiques
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité	100 %	100 %

ANALYSE DE L'EAU PRODUITE		
	Paramètres physico-chimiques	Paramètres bactériologiques
Nombre de prélèvements	3	3
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité	100 %	100 %

ANALYSE DE L'EAU DISTRIBUEE		
	Paramètres physico-chimiques	Paramètres bactériologiques
Nombre de prélèvements	20	20
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité aux limites de qualité	100 %	100 %

► ORDURES MENAGERES

Le SICTOM du Haut Jura créé par arrêté préfectoral du 21/10/1974 assure la collecte des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et d'un camion déchetterie mobile, le transfert des déchets issus des déchetteries au centre d'enfouissement technique de Courlaoux, la gestion d'une plateforme de compostage de déchets verts et la gestion de deux quais de transfert ordures ménagères pour le compte du SYDOM du Jura.

En 2002, le SICTOM du Haut Jura assurait la collecte en porte-à-porte pour 68 communes (62981 habitants) du Jura dont Prémanon. La collecte est assurée en régie par les services du SICTOM. La collecte est effectuée une fois par semaine pour les bacs gris et une fois par quinzaine pour les bacs bleus (déchets récupérables).

Deux déchetteries où les habitants peuvent déposer leurs ordures : l'une est ouverte toute l'année à la Savine et l'autre se situe sur la commune des Rousses.

8.6 SYNTHESE EQUIPEMENTS ET RESEAUX

Un niveau de précipitation élevé et une position en tête de bassin pour de nombreuses rivières (la Bienne, l'ensemble formé de la Saine et de la Lemme, l'Orbe et le Doubs) confèrent au territoire du Haut Jura un statut de « château d'eau ». Cependant, par sa nature, le karst haut-jurassien n'en constitue pas moins un milieu aquifère d'une grande vulnérabilité à la pollution ainsi qu'aux aléas climatiques (sécheresses, étiages, inondations…). L'histoire récente a montré combien des épisodes de fortes précipitations pouvaient avoir de dramatiques conséquences sur les villes et villages de vallées et à l'inverse que de forts étiages pouvaient entraîner une dégradation importante de la qualité des eaux.

ATOUTS	FAIBLESSES
Des équipements scolaires et périscolaires adaptés à la taille de la commune et aux besoins des actifs Des équipements publics de dimension régional attractif Des espaces publics aménagés sur l'ensemble des villages La dynamique associative assure la vie de village	Un parc d'équipements centré sur le tourisme, qui se réduit durant la saison creuse, absence d'équipement structurant répondant toute l'année à la population permanente Un bilan adéquation ressources besoins est perturbé durant les saisons hivernales et estivales

Des réseaux en quantité et qualité suffisante pour répondre aux besoins des habitants **Alimentation en eau potable** : plusieurs captages permettent d'assurer les besoins, actuels et futurs, en période creuse ou de pointe. **Station d'épuration** : assainissement répondant aux besoins à moyen terme de la commune Situation satisfaisante en termes de **défense incendie**, ainsi qu'en équipement de **déneigement**, permettant ainsi des interventions efficaces et rapides dans ces deux domaines.	L'ensemble des équipements de proximité localisé sur la station Une dépendance en matière d'équipements structurants aux agglomérations de vallée Des travaux sur les stations d'épuration à prévoir.
ENJEUX	
Maintenir l'adéquation le niveau d'équipements communal avec les perspectives d'évolution démographique de la commune Porter une réflexion sur un espace public de rencontre à l'échelle de la commune	

FIL DE L'EAU : La fragilité du réseau hydrographique, si elle s'accentue, en lien avec les perturbations anthropiques et le changement climatique, induira à l'horizon du PLU des externalités négatives sur la qualité et la quantité de la ressource en eau, se répercutant sur le développement et le maintien de la population communale. Par ailleurs, cela impactera également la biodiversité et les espèces caractéristiques des milieux humides et/ou aquatiques.

En matière d'équipements comme pour le commerce, la tendance reste à l'évasion vers les agglomérations périphériques et la suisse. Le PLU doit veiller à mettre en œuvre les conditions favorables au maintien du dynamisme villageois.